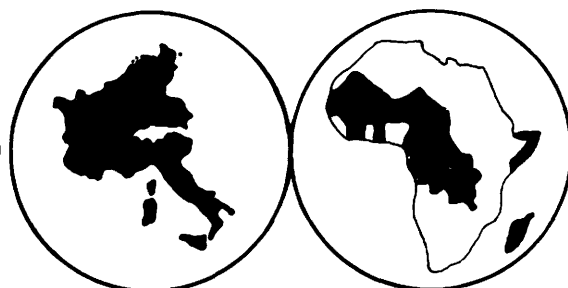


COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

DIRECTION GENERALE DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

DIRECTION DE LA POLITIQUE ET DES ETUDES DE DEVELOPPEMENT



**LA PROMOTION COMMERCIALE DES CUIRS ET PEAUX
ORIGINAIRES DES ETATS AFRICAINS ASSOCIES
DE LA ZONE SOUDANO-SAHELIEUNE
SUR LE MARCHE DE LA CEE**

Tome II : Monographie par pays

TOME II : MONOGRAPHIES PAR PAYS

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
CHAPITRE I : Mauritanie	144
CHAPITRE II : Sénégal	176
CHAPITRE III : Mali	237
CHAPITRE IV : Haute-Volta	293
CHAPITRE V : Niger	351
CHAPITRE VI : Cameroun	424
CHAPITRE VII : Tchad	481

Remarques concernant le volume II

Dans une série monographique concernant un même produit et des activités identiques analysées dans 7 Etats différents, des redites sont à la fois inévitables et nécessaires.

Chaque responsable, public ou privé, doit en effet y retrouver aussi bien ce qui distingue que tout ce qui rapproche la production et les emplois de ceux des Etats voisins.

Les experts prient le lecteur de bien vouloir leur pardonner la gêne qui peut en résulter.

Toutes les missions sur le terrain ont été exécutées par M. Chambard qui a, par ailleurs, rédigé l'essentiel de ce volume.

CHAPITRE 1

MAURITANIE

L'expert a séjourné en Mauritanie
du 23.9 au 4.10.1967

S O M M A I R E

	<u>P a g e s</u>
1. - <u>INTRODUCTION</u>	145
1.1. <u>LE PAYS</u>	146
1.2. <u>CLIMATOLOGIE</u>	147
2. - <u>L'ELEVAGE</u>	148
3. - <u>LES RESSOURCES EN CUIRS ET PEAUX ET LEUR EMPLOI</u>	151
3.1. <u>PRODUCTION ET CONDITIONNEMENT</u>	151
3.1.1. <u>Les cuirs</u>	153
3.1.2. <u>Les peaux de moutons</u>	154
3.1.3. <u>Les peaux de chèvres</u>	154
3.2. <u>EMPLOIS ET COMMERCE</u>	155
3.2.1. <u>Caractères "marchands" actuels de l'offre mauritanienne en cuirs et peaux</u>	155
3.2.2. <u>Cours d'achat</u>	158
3.2.3. <u>Réglementation</u>	158
3.2.4. <u>Industrialisation</u>	159
4. - <u>PERSPECTIVES ET SUGGESTIONS</u>	170
4.1. <u>ORGANISATION DES STRUCTURES COMMERCIALES</u>	170
4.1.1. <u>La collecte</u>	170
4.1.2. <u>Equipement</u>	170
4.1.3. <u>Personnel</u>	171
4.1.4. <u>Investissement à réaliser</u>	172
4.2. <u>AU NIVEAU DES POUVOIRS PUBLICS</u>	172
5. - <u>CONCLUSION</u>	173

1. INTRODUCTION

L'étude monographique des cuirs et peaux mauritaniens paraîtra brève à plus d'un point de vue comparée à l'analyse de cette production dans les autres pays sahélo-soudaniens.

Cela tient à ce que jusqu'à l'arrivée des promoteurs de la "Tannerie de Kaédi", ce secteur totalement négligé n'avait soulevé l'intérêt ni des pouvoirs publics, ni de négociants ou d'industriels. La faiblesse des informations recueillies nous ont conduit, plutôt qu'à des estimations et des extrapolations sans valeur réelle, à nous borner à ébaucher les caractères et les problèmes propres à cette production. Il ne faut donc accorder aux chiffres qu'un sens indicatif et ne pas s'étonner si nous étudions en détail le seul investissement, dont certes la vocation reste plus industrielle que commerciale, mais qui peut devenir le noyau et le catalyseur de la promotion de ce secteur.

Nos suggestions et recommandations ne peuvent ignorer l'impact de cette création - à notre avis anticipée - sur la physionomie du marché des cuirs et peaux. Elles sont orientées de manière à ce que son incidence sur le développement soit plus sensible et plus "réfléchie" pour en faire un instrument de développement concerté et non un épiphénomène.

1.1. LE PAYS

La République Islamique de Mauritanie se présente comme une vaste pénéplaine de 1 030 000 kilomètres carrés limitée par l'Océan Atlantique, le Rio de Oro, le Sahara algérien, le Mali et le Sénégal. Elle s'étend entre le 15° et le 26° parallèle nord et le 5° et 17° méridien ouest.

Le pays peut être divisé en trois grandes zones :

- une région occidentale sablonneuse,
- une région centrale montagneuse culminant à 800 mètres dans l'Adrar,
- une région orientale à grands systèmes dunaires,
- une bande alluvionnaire longeant le fleuve Sénégal et large d'environ 10 kilomètres

La population serait de 1 100 000 habitants en 1967, soit une densité de 1 habitant/Km². Sa répartition est très inégale et, si le pays possède une densité relativement élevée près du fleuve Sénégal, les zones désertiques du Nord-Est ne sont parcourues que par quelques nomades.

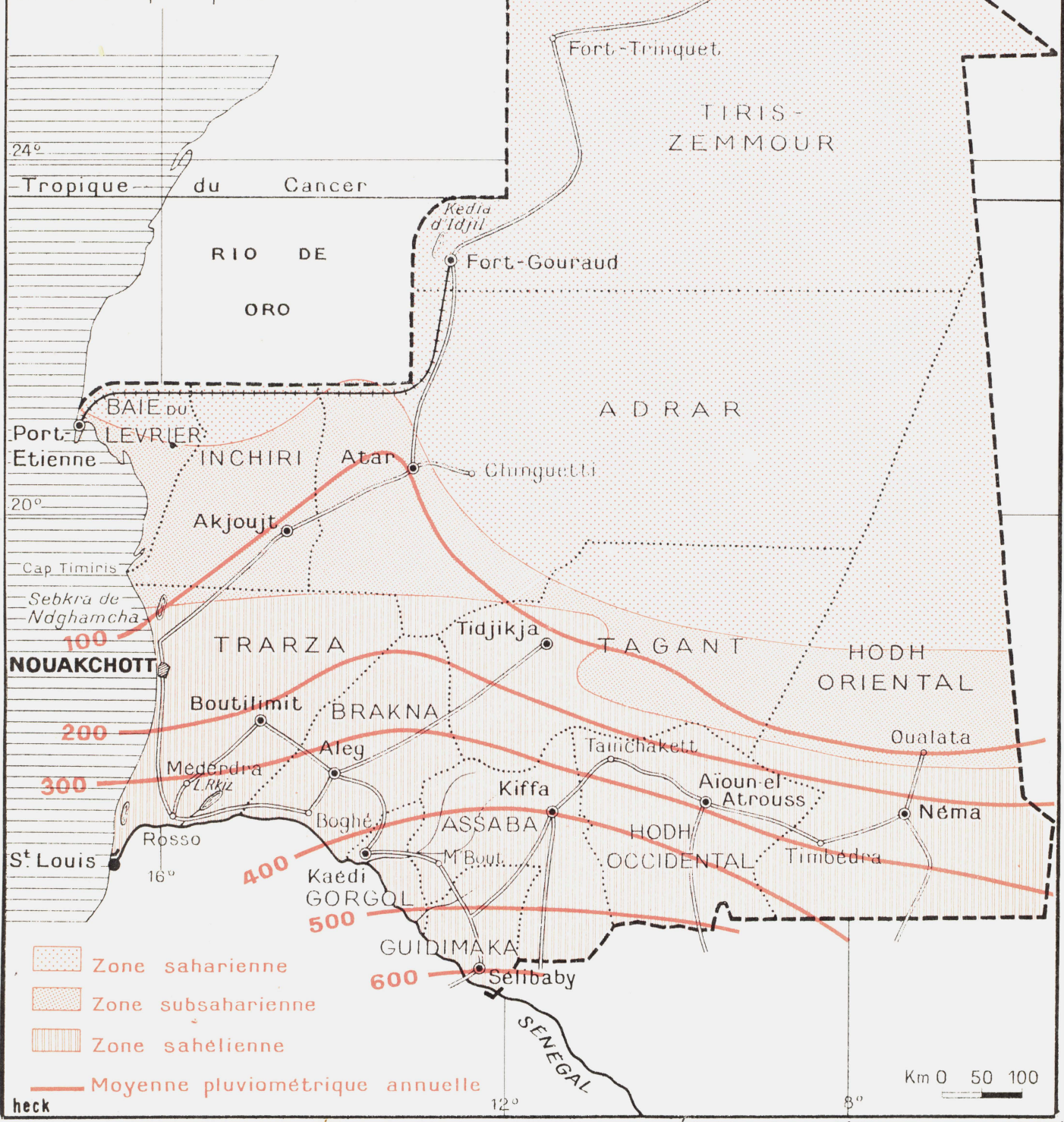
Il est à noter que 75% de la population pratique et vit de l'élevage dont nous verrons plus loin l'importance.

Les principales villes sont NOUAKCHOTT, la capitale, (14 000), PORT-ETIENNE (10 à 12 000), FORT-GOURAUD (10 000), KAEDI, la principale ville de la zone sédentaire (10 000), ATAR (9 à 10 000), AIOUN (5 000), ROSSO (5 000).

MAURITANIE

CLIMAT-VÉGÉTATION

- Limite d'Etat
- Limites de Cercle
- Capitale
- ⊙ Chef-lieu de Cercle
- Autres agglomérations
- ≡ Voie ferrée
- == Routes principales



Source: Atlas économique permanent de la Coopération (Edit.: Secr. d'Etat Coop., Paris)

1.2. CLIMATOLOGIE

Présahélien dans l'extrême sud (650 mm de pluie par an), sahélien au sud de la ligne NOUAKCHOTT-NEMA (de 100 à 300 mm), le climat devient ensuite saharien (moins de 10 mm) - (Voir carte climat-végétation).

Cependant, la zone côtière est tempérée par la présence de l'Océan. Le fleuve Sénégal marque une frontière essentiellement politique. L'existence d'un élevage inéluctablement basé sur la transhumance et qui trouve son débouché naturel vers le Sénégal et la Côte d'Ivoire, constitue avec la présence d'une exploitation minière, l'un des traits dominants de l'économie d'un pays où le climat ne laisse guère de choix à l'homme.

2. L'ELEVAGE

Présentons les grands traits de l'élevage de manière à mieux situer les cuirs et peaux dans la production animale.

La production intérieure brute, estimée à 35,5 milliards de F.CFA en 1966, est constituée à 41 % d'opérations primaires portant sur l'élevage, principale ressource vivrière et commerciale, seule production rurale qui fasse l'objet d'échanges avec les pays voisins (Mali, Sénégal) et dont il est difficile d'estimer la valeur.

Les estimations du cheptel variant du simple au double selon les auteurs, nous considérerons les chiffres suivants comme n'ayant qu'une valeur indicative.

TABLEAU N° 1
ESTIMATION DU CAPITAL ELEVAGE
1 9 6 6

E s p è c e s	Nombre en 1 0 0 0 têtes	Valeur unitaire moyenne	Valeur globale
	(3)	(1)	(2)
Bovins	1 500	7 000	10 500
Ovins	3 000	1 200	3 600
Caprins	3 000	800	2 400
Chameaux	500	10 000	5 000
Chevaux	10	10 000	0 100
A n e s	200	500	0 100
			<hr/> 21 700

Source : Direction de l'Elevage et divers experts

(1) en F CFA

(2) en milliards de F.CFA

(3) très approximatif, les opinions allant couramment de 1 à 2 millions selon les auteurs.

Ce cheptel semble actuellement exploité en dessous de son potentiel. Une action à entreprendre dans ce domaine doit avoir une incidence portant autant sur l'amélioration des circuits de commercialisation que sur l'accroissement des transactions.

Les principaux centres de regroupement sont dans l'ordre d'importance : KAEDI, ROSSO, BOGHE, TIMBEDRA, NEMA, KIFFA, AIOUN. Les marchands vendent aux bouchers des animaux fatigués ou inaptes, avant de traverser les frontières vers les marchés du Sénégal ou du Mali.

Malgré la vocation naturelle de la MAURITANIE pour l'élevage et les aptitudes de ses pasteurs, les structures sociales, la complexité et l'archaïsme⁽¹⁾ des circuits commerciaux, freinent les efforts de développement.

L'abattoir frigorifique de KAEDI doit entrer en service fin 1968 et constitue la première et la plus importante réalisation entreprise. Mais sa rentabilité orientée vers l'exportation de carcasses vers les Canaries dépend de son approvisionnement à partir d'un ranch d'embouche et de quarantaine et dont le projet est en cours de réalisation.

KAEDI et son arrière pays compte, en effet, 750 000 bovins dans un rayon inférieur à 500 km de la ville limitée au sud par le fleuve Sénégal.

(1) qui correspondent néanmoins aux nécessités traditionnelles.

TABLEAU N° 2
ESQUISSE DE LA PRODUCTION ELEVAGE

1 9 6 6
(en nombre de têtes)

P O S T E S	BOVINS	OVINS ET CAPRINS	CHAMEAUX
<u>Ventes Export</u>			
contrôlées	33 000	215 000	3 100
estimées (a)	90 000	500 000	10 000
<u>Abattages</u>			
urbains contrôlés	17 000	37 000	5 600
familiaux estimés(b)	50 000	1 000 000	10 000
<u>Total a + b</u>	140 000	1 800 000	20 000
% d'exploitation du cheptel	9,5 %	30 %	4 %

Source : Direction de l'Elevage

Le projet d'abattoir frigorifique de NOUAKCHOTT devrait être réalisé à brève échéance.

Par contre une idée d'implantation à NEMA semble peu réaliste en raison de l'éloignement de l'arrière-pays.

Parallèlement, le Gouvernement mauritanien vient de prendre une série de décrets visant à réglementer les transactions portant sur le cheptel vif et mort.

3. LES RESSOURCES EN CUIRS ET PEAUX ET LEUR EMPLOI

3.1. PRODUCTION ET CONDITIONNEMENT

Les abattages contrôlés, surtout ceux des petits ruminants, ne représentent qu'une faible part du total des abattages nationaux ce qui explique que la production de cuirs et peaux soit très mal connue.

Il est presque impossible de différencier dans les statistiques les productions de peaux de caprins et de peaux d'ovins, pourtant si différentes en qualité, valeur et utilisation finales. Le pourcentage des abattages de caprins peut être estimé à 60 % environ du total des abattages de petits ruminants.

Le tableau n° 3 donne une estimation de la production mauritanienne en cuirs et peaux. Certaines estimations du cheptel et des abattages des années précédentes paraissent aberrantes; une comparaison entre ces données reste donc sans valeur réelle.

Avant d'étudier chaque produit nous ferons trois remarques préalables :

- 1°) les peaux de reptiles sont pratiquement inexistantes;
- 2°) la part réelle des abattages familiaux, tant en brousse que dans les centres urbains, est pratiquement impossible à connaître mais très certainement élevée;
- 3°) en règle générale, les dépouilles présentent tous les défauts classiques. Ces dépouilles n'étant pas, jusqu'à présent, commercialisées dans des circuits monétaires, aucun effort n'a été fait pour améliorer le conditionnement. Mais il y a là un cercle vicieux bien connu des économistes.

TABLEAU N° 3

C U I R S E T P E A U X
ESTIMATION DE LA PRODUCTION BRUTE
1965 - 1967

Tonnage global : 1 115 tonnes Valeur Producteur 108,5 millions F.CFA

PRODUCTION	CUIRS de BOVINS	PEAUX de MOUTONS	PEAUX de CHEVRES
En milliers de peaux	50	600	700
Poids unitaire sec en Kg	5,5	0,7	0,6
Poids unitaire frais en Kg	18	2	1,8
Prix moyen au Kg sec en F. CFA	40	100	125
Surface moyenne par cuir ou peau en pieds carrés	28	7	5
Estimation globale en tonnes	27,5	420	420
Production (valeur globale en F. CFA au prix producteur)	11 000 000	42 000 000	52 500 000

3.1.1. Les cuirs

Si les abattages officiels sont de 17 000 cuirs en 1965, on peut estimer la production globale à 50 000, chiffre valable pour 1967. Sa faiblesse est expliquée par le fait qu'en brousse, principalement en pays nomade, l'abattage d'un bovin n'est pas courant et présente un caractère d'urgence ou concrétise un événement familial précis.

La production de cuirs est surtout localisée sur le fleuve, en zone sédentaire. Les principaux centres d'abattage sont, par ordre d'importance : KAEDI, ROSSO, BOGHE, TIMBEDRA, NEMA, KIFFA, AIOUN, donc comparables aux marchés du bétail.

La mise en service des abattoirs frigorifiques de KAEDI, puis de NOUAKCHOTT aura une incidence sur la production de cuirs qui devrait subir alors un net accroissement en quantité et qualité si les problèmes d'exportation de viandes trouvent les solutions escomptées.

Sur le plan technique, les cuirs mauritaniens sont de qualité moyenne. La conformation de la fibre dermique, et l'état de la "fleur" souvent trop abîmée, les destinent à des productions de type "vachette".

Le poids frais moyen est de 18 kg , le poids sec moyen est de 5,5 kg . ce qui les place dans la catégorie des "bovins moyens".

Les cuirs mauritaniens présentent de nombreux défauts dûs au mode d'élevage, à une dépouille rudimentaire et un conditionnement inexistant. Certains, mal séchés, mal dépouillés et zèbrés de marques de feu sont invendables sur les marchés d'exportation.

3.1.2. Les peaux de moutons

La viande de mouton, assez chère, est réservée surtout à des cérémonies traditionnelles (Fête de la Tabaski).

Il est très difficile d'estimer la production. Certains services avancent le chiffre peu vraisemblable de 800 000 peaux. Nous avons préféré retenir le chiffre de 600 000, que l'on peut considérer comme un minimum.

Si les moutons porteurs de laine laissent une dépouille de qualité très médiocre, les moutons à poil ras ou "métis" donnent une peau d'assez bonne qualité et dont le dépouillage en fourreau n'entraîne pas de coutelures.

Le poids moyen sec est de 0,7 Kg , ce qui les place dans la catégorie "légers". Les qualités de la peau les destinent à la doublure et à l'ameublement.

3.1.3. Les peaux de chèvres

La viande de chèvre, la moins chère, constitue pour la grande masse de la population la seule viande consommée en dehors des fêtes. Les abattages sont presque totalement familiaux et laissent une peau assez bien dépouillée mais qui, souvent abandonnée, est très mal conditionnée.

La production, plus importante, doit être estimée avec les mêmes réserves. Nous avons retenu le chiffre de 700 000 peaux.

Les peaux de chèvre mauritaniennes sont assez grandes et d'un poids moyen sec de 0,6 Kg . Leurs qualités, inférieures à celles des peaux du NIGERIA en font néanmoins une matière première de choix pour la maroquinerie, la ganterie et la chaussure de qualité.

3.2. EMPLOIS ET COMMERCE

Si les informations sur la production sont fragmentaires, les données concernant la commercialisation sont presque nulles quel que soit le secteur.

En fait, actuellement, cette production n'est pas commercialisée. Il n'existe donc ni cours, ni marchés, ni réglementation fiscale et douanière.

Les cuirs et peaux sont presque totalement autoconsommés et, en dehors d'un trafic local le long du fleuve Sénégal, les surplus disponibles sont abandonnés au même titre que les sabots, les cornes, etc...

Tout ou presque reste encore à créer et tout en entreprenant une action indispensable d'amélioration et de développement, il faudrait assurer au producteur des débouchés réguliers.

La création d'une tannerie à KAEDI dont la mise en fonctionnement devrait avoir lieu en 1968 peut représenter un débouché intéressant et un "outil" efficace du développement de ce secteur, sous certaines réserves qui seront exposées plus loin. Toutefois, avant d'étudier cette tannerie et son incidence sur la promotion du secteur, nous allons dégager les caractères " marchands " de l'offre mauritanienne.

3.2.1. Caractères " marchands " actuels de l'offre mauritanienne en cuirs et peaux

Une estimation prudente de la production cuirs et peaux a conduit aux chiffres suivants pour 1967 :

- BOVINS	50 000
- OVINS	600 000
- CAPRINS	700 000

Quel est son devenir ?

Déterminer la part commercialisable de la production mauritanienne est très difficile; les promoteurs de la tannerie de KAEDI l'estiment à 10 % de la production mais considèrent celle-ci comme beaucoup plus importante, 1,5 à 2 fois supérieure à la réalité. Mais quelle est cette réalité ?

Retenons les chiffres obtenus de la manière suivante :
part commercialisable = production brute - part autoconsommée.
Et quant à dire que la fraction ci-dessus est réellement vendue, entre quelles mains et sous quel régime, traditionnel, frauduleux, moderne ou autre, ceci nous est absolument impossible étant donné l'absence de contrôles réguliers permanents ou de sondages dignes de foi.

TABLEAU N° 4
PART COMMERCIALISABLE
DE LA PRODUCTION I 9 6 7

C A T E G O R I E	En % de la Production	EN NOMBRE (1)
Cuir de Bovins	70	35 000
Peaux de caprins	35,7	250 000
Peaux d'Ovins	16,7	100 000

(1) Il s'agit d'un potentiel plus que d'une réalité et dès maintenant nous ne pouvons que conseiller aux responsables de l'Economie Nationale de mettre en place les moyens d'infirmier ou de confirmer ces résultats ainsi que leur tendance afin de ne rien entreprendre dont la rentabilité ne soit au préalable assurée par une production tangible en qualité et en quantité.

Les cuirs et peaux mauritaniens n'ayant jamais fait l'objet d'une exportation officielle, à l'exception de quelques incursions BATA et CFAO, il est impossible de définir valablement une répartition en choix.

Les circuits de collecte et de commercialisation sont très rudimentaires sinon inexistantes. Rappelons que la plus grande partie de la production est autoconsommée et que le surplus serait ouvertement abandonné, ce qui peut surprendre un lecteur non averti.

En pays nomade, les peaux de moutons servent à confectionner des couvertures, des tapis; les peaux de chèvres sont utilisées pour les outres, les sacs, les tentes; les peaux de bovins sont le matériau utilisé pour confectionner les cordes des puits. La peau reste une matière première indispensable au nomade et leur prélèvement à partir de l'autoconsommation se heurtera à de grandes difficultés. Faute d'un produit de remplacement, cette politique n'est donc pas à conseiller.

Ces peaux sont traitées suivant des procédés artisanaux soit à l'intérieur de la famille par les femmes, soit à l'intérieur du groupe par des artisans qui travaillent à façon.

En zone sédentaire, la peau, bien qu'encore très utilisée, présente un intérêt moins grand. La production, plus importante qu'en pays nomade, est de meilleure qualité. Les surplus disponibles font l'objet d'un trafic local et sont exportés hors douane par les marchands dioulas vers le Sénégal, mais il est impossible d'estimer la quantité et la valeur de ces exportations.

En résumé, la commercialisation est inexistante en dehors d'un trafic de faible importance, ceci à la différence du SENEGAL, du NIGER ou du MALI, pour ne citer que ces pays, où des sociétés collectent et exportent depuis longtemps des cuirs et des peaux bruts.

3.2.2. Cours d'achat

Des indications nous ont été communiquées par les promoteurs de la tannerie de KAEDI qui ont déjà rassemblé, en vue d'essais techniques, quelques milliers de cuirs et de peaux, ces dernières achetées à la pièce, alors que partout ailleurs, elles le sont sur la base du kg sec. Le prix en octobre 1967 était de 75 F. CFA. la peau de mouton ou de chèvre, sans distinction, soit en moyenne 100 à 110 F. le kg.

Le prix de 75 F.CFA payé aux marchands est donc très faible quand on le compare aux cours pratiqués dans d'autres pays d'Afrique pour une matière de qualité équivalente (130 F.CFA, en HAUTE-VOLTA). Les cuirs de bovins ont été payés 220 F.CFA le cuir frais en Octobre 1967, soit 40 F.CFA le kg sec (pour 66 F.CFA en HAUTE-VOLTA). Au Niger les prix courants sont de 70 F.CFA pour les cuirs, 150 F. pour les moutons, 250 F. pour les chèvres le kg sec.

En raison de l'inélasticité du marché et du caractère très rudimentaire des circuits, il faut prévoir une augmentation sensible des cours d'achat dès que la collecte sera organisée. Ces chiffres n'ont donc que peu de valeur.

3.2.3. Règlementation

La législation en vigueur est encore celle établie par l'ex-administration française : elle reste totalement inappliquée et jusqu'à présent aucun effort n'a été fait pour organiser le commerce ou le conditionnement en brut.

La création de la tannerie n'a encore entraîné aucune réglementation et aucune décision ne semble avoir été prise en ce qui concerne l'exportation de sa production et des surplus éventuels en brut.

3.2.4. Industrialisation

La Mauritanie a provoqué récemment l'intérêt d'un groupe européen qui, en aval de l'abattoir frigorifique de KAEDI (1) a construit une tannerie industrielle.

Ce groupe recherche une source nouvelle et bon marché de cuirs et peaux bruts pour approvisionner ses usines européennes.

Composé d'industriels tanneurs français, italiens et belges il a créé une Société Anonyme dénommée : MANUFACTURE NATIONALE DE CUIRS ET PEAUX dont le siège social a été fixé à KAEDI et dont il détient largement la majorité avec plus de 60 % des actions souscrites.

La réalisation est en bonne voie puisque dès octobre 1967 les travaux de génie civil étaient pratiquement terminés et le montage des premières machines en cours. Le démarrage de la tannerie qui devait avoir lieu début 1968 avec celui de l'abattoir, risque de se trouver retardé pour des raisons identiques (1).

Cette tannerie constitue le seul essai de promotion du secteur et devrait avoir une incidence non négligeable sur l'accroissement de la part commercialisable et l'amélioration de la qualité si les techniques d'achat sont tant soit peu élaborées.

Cette expérience doit donc être analysée avec soin.

(1) L'abattoir n'entrera en activité qu'après la levée d'un certain nombre de préalables : eau, électricité, fonds de roulement et approvisionnement en bétail pour l'exportation de viande vers les Canaries. Il paraît acquis que rien ne fonctionnera avant 1969 ou 1970.

Analyse Technique et Economique de la Tannerie de KAEDI

3.2.4.1. Caractéristiques et statuts

Société Anonyme

Siège Social : KAEDI
Capital Social : 52 000 000 F.CFA
Investissements : 83 500 000 F.CFA
Fonds de roulement: 27 000 000 F.CFA

(Celui-ci paraît, à première vue, très élevé.)

Les caractères plus nettement économiques seront abordés dans l'étude de rentabilité.

L'enregistrement au Registre de Commerce de KAEDI, le 27 Avril 1966 stipule que cette Société aura pour objet "de réaliser, soit pour son propre compte, soit pour compte de tiers, toute activité commerciale, industrielle ou financière prévue par la loi et en particulier dans son Usine de KAEDI ou autre lieu, l'achat, la vente, la fabrication et transformation industrielle de cuirs et peaux bruts et tannés, produits et sous-produits d'abattoir, articles de cuirs et succédanés et produits similaires, la création et construction de tous établissements industriels et commerciaux destinés à la tannerie et fabrication d'articles connexes ou non sans que cette énumération soit limitative de son objet, l'activité de la Société étant déterminée par son Conseil d'Administration".

3.2.4.2. Buts de la création

Citons, là aussi, les promoteurs .

" Sa création a pour objet le tannage des peaux brutes produites en MAURITANIE, aussi bien celles de l'abattoir frigorifique de KAEDI que celles provenant des autres abattoirs, ainsi que des petites peaux (moutons et chèvres) abondantes en MAURITANIE, qui sont d'abattage familial, abandonnées faute de débouchés. Le but est de valoriser ces peaux brutes de MAURITANIE par tannage sur place, ce qui diminue considérablement leur poids et augmente de près de 4 fois leur valeur, rendant ainsi leur expédition rémunératrice, alors que le prix des peaux brutes sur les marchés mondiaux ne leur permet pas de supporter les frais élevés de transport jusqu'au marchés européens " .

Nous ne souscrivons pas entièrement à cette description optimiste dont nous donnerons plus loin une critique.

3.2.4.3. Activités et marchés

Malgré ce qui précède, les activités pratiques de la tannerie ne sont pas encore délimitées avec précision.

Les promoteurs doivent en principe traiter par prétannage au chrome, les cuirs de l'abattoir de KAEDI et les peaux de petits ruminants collectés en brousse.

Leur équipement permet de faire face à une production supérieure à 3 millions de pieds carrés par an et de traiter indifféremment, jusqu'au finissage inclus, cuirs de bovins et petites peaux.

Leur production de démarrage serait fixée autour de 1 000 000 de pieds carrés, soit 33 % de la capacité totale.

Elle est en principe et pendant les premières années au moins, réservée à l'exportation; ce serait les TANNERIES DU DRAC (GRENOBLE, FRANCE) qui se porteraient acquéreurs en qualité de "commissionnaires acheteurs".

Les prix de vente n'ont pas encore été définis avec précision et n'ont pas été tarifés par le Gouvernement Mauritanien. Les promoteurs avancent le chiffre de 90 F.CFA le pied carré en moyenne, sans tenir compte des différents types de production. Ce chiffre, comparé au prix payé en Haute-Volta pour des productions semblables, (en moyenne 50 à 60 F.CFA le pied carré) nous paraît largement surestimé. Au Niger le prix de 90 F. pour des Maradi paraît déjà difficilement compétitif (60 F de façon, 30 F. de brut).

3.2.4.4. Approvisionnement en cuirs et peaux bruts

Plus que dans les autres pays africains, c'est à ce niveau que se situent les faiblesses et les "inconnues" les plus difficiles à lever.

S'il est en effet, techniquement aisé de calculer et de réaliser une tannerie industrielle, il est beaucoup plus difficile de prévoir en Afrique son approvisionnement régulier en quantité et en qualité.

Les promoteurs sont décidés à organiser eux-mêmes leur collecte et devant le manque total d'information, ont estimé leur production après 3 ans au tiers de la capacité de la tannerie. C'est sur ce point particulier que nous aurons à faire les remarques les plus importantes.

Ils ont déjà acheté quelques milliers de cuirs et peaux et pensent assurer leur approvisionnement de la manière suivante :

- Les commerçants locaux dont les plus importants sont actionnaires de la tannerie, se chargeront de la collecte sur les points d'abattage les plus importants; l'intervention de la tannerie ne dépasse pas le niveau de l'assistance technique, non précisée d'ailleurs.
- Un camion de la tannerie assurera régulièrement le ramassage.

Ce système reste rudimentaire, et malgré le souci des promoteurs d'accroître rapidement les apports, il n'est pas actuellement possible à la tannerie de supporter les frais qu'entraînerait la mise en place de structures propres plus importantes dans ce domaine.

C'est à ce niveau que les actionnaires mauritaniens et européens souhaiteraient un soutien et une aide nationale, au besoin relayée par l'aide extérieure. Mais nous pensons que celle-ci doit être accompagnée d'un effort parallèle dans l'équipement et le conditionnement sur les marchés coutumiers ou urbains.

3.2.4.5. Programme de fabrication

La mise en place d'un programme de fabrication pré-suppose une connaissance de l'approvisionnement tant en qualité qu'en répartition. En son absence l'usine constitue manifestement une anticipation surtout lorsque le volume de démarrage ne représente que le tiers de sa capacité.

3.2.4.6. Equipement - Approvisionnement en produits chimiques

L'équipement de la tannerie est prévu pour traiter indifféremment cuirs de bovins et peaux de petits ruminants et ce jusqu'au finissage inclus.

Par prudence les promoteurs ont prévu certaines machines en double.

Cet équipement est moderne et très classique, sa capacité est d'environ 3 millions de pieds carrés par an, sous réserve de planning de fabrication adapté et pour un seul poste de travail de 8-10 heures par jour. Il semble donc qu'il y ait un certain suréquipement qui alourdit à la fois le capital et les frais d'entretien.

Les produits chimiques seront achetés en Europe et acheminés par surface; un stock de 6 mois est prévu ce qui n'est pas exagéré étant donné les durées d'approche.

3.2.4.7. Personnel Gestion et Fonctionnement

Le personnel comprendra en principe :

- Un Directeur-Ingénieur français détaché des Tanneries du DRAC ;
- Un Adjoint-Technicien français détaché des même tanneries ;
- 2 Employés africains complétant les services généraux de l'encadrement;
- 20 ouvriers et manoeuvres.

Les problèmes de gestion et de fonctionnement seront très simplifiés, l'Usine bénéficiant pour le technique comme pour le commercial, des services et de l'assistance technique du groupe européen promoteur.

3.2.4.8. Tableau des investissements -
Origine des fonds

Il ne tient pas compte de ceux nécessaires à la mise en place de structures de collecte que nous chiffrerons plus loin.

P o s t e	%	F.CFA
Frais de constitution	0,6	500 000
Frais de premier établissement	1,4	1 000 000
Génie Civil (y compris les agencements et l'équipement général)	19	16 000 000
Machines (y compris le transport jusqu'à KAEDI et leur installation)	79	66 000 000
<u>TOTAL :</u>	100	83 500 000
<u>Fonds propres</u>		
Actionnaires mauritaniens		17 500 000
Actionnaires européens		45 000 000
Emprunt B.D.M.		58 000 000
<u>TOTAL :</u>		120 500 000

Fonds de roulement - Estimé à 27 millions.

3.2.4.9. Etude de rentabilité

Nos calculs s'écartent sensiblement des premières études présentées par le promoteur à la Caisse Centrale de Coopération.

Nous avons serré de plus près la réalité en réexaminant avec lui le poste chiffre d'affaires, sur la base des prix d'octobre 1967, pour une activité qui porte après 3 ans sur 900 000 pieds carrés (150 000 peaux de chèvres et moutons essentiellement) ou un tonnage équivalent de cuirs.

3.2.4.9.1. Chiffre d'affaires ou ventes

150 000 peaux chromées "sur bleu" humides de 5,7
 pieds en moyenne à 60 F.CFA le pied carré soit
 pieds carrés 51.300.000 F.CFA

3.2.4.9.2. Charges variables

	% des charges totales	en F.CFA
2.1. <u>Achat des cuirs et peaux bruts</u> 150 000 peaux de caprins et d'ovins à 75 F.CFA la peau <u>TOTAL</u> :	25,5	11 250 000
2.2. <u>Utilités</u> L'électricité sera fournie par le réseau urbain, l'eau sera fournie par pompage direct du fleuve. <u>TOTAL</u> :	2,2	1 000 000
2.3. <u>Produits chimiques</u> Les promoteurs estiment ce poste à un <u>TOTAL</u> de	5,0	2 200 000
2.4. <u>Main-d'oeuvre</u> 20 ouvriers et manoeuvres qui repré- sentent y compris les charges un <u>total</u> de	7,0	3 000 000
2.5. <u>Matières consommables et Emballages</u> Gaz-oil, emballages plastiques <u>TOTAL</u> :	-	200 000
2.6. <u>Frais d'adduction sur l'Europe</u> Les promoteurs les ont calculés sur la base de 2,5 F.CFA par pied carré <u>TOTAL</u> :	9,6	4 255 000
2.7. <u>Frais d'adduction en MAURITANIE</u> Inclus dans le prix d'achat du brut	-	P.M.
- <u>TOTAL des charges variables</u> :	49,3	21 905 000

3.2.4.9.3. Charges fixes

	%	en F.CFA
3.1. <u>Amortissements</u>		
Véhicules sur 3 ans		2 000 000
Bâtiments sur 20 ans		800 000
Machines sur 15 ans		4 400 000
Frais de constitution sur 3 ans		170 000
Frais de 1er établissement sur 5 ans		200 000
<u>TOTAL :</u>	17,2	7 570 000
3.2. <u>Personnel-Service général</u>		
<u>Directeur</u>		
Salaire, logement, voyages et charges		3 850 000
<u>Adjoint technique</u>		
Salaire, logement, charges sociales et congés		2 600 000
<u>Employés africains</u>		
Salaires et charges		1 800 000
<u>TOTAL :</u>	48,7	8 250 000
3.3. <u>Assurances</u>		
Personnel, Incendie et véhicules	2,2	1 000 000
3.4. <u>Frais d'entretien</u>		
Bâtiments 25 % ad valorem		320 000
Matériel 5 % ad valorem		3 300 000
	8,2	3 620 000
3.5. <u>Frais de gestion générale</u>		
P.T.T., papeterie etc...		600 000
3.6. <u>Frais financiers</u>		
Les promoteurs ont estimé leurs agios à	2,5	1 100 000
<u>TOTAL CHARGES FIXES</u>	50,2	22 140 000
<u>TOTAL CHARGES FIXES ET VARIABLES</u>	99,5	44 040 000
<u>MARGE NETTE APRES AMORTISSEMENTS</u>		7 860 000
<u>MARGE BRUTE AVANT AMORTISSEMENTS</u>		14 830 000

Quelques remarques s'imposent tout d'abord :

1- Les promoteurs n'ont pas demandé l'aide de l'Etat.

2- Le matériel de fabrication (79 %) paraît très important (65 millions de F.CFA) en regard des productions projetées. Les promoteurs ont en particulier prévu le matériel nécessaire au finissage complet des cuirs et peaux (15 millions de F.CFA) dont l'emploi de leur avis même, représente actuellement plus une hypothèse de travail qu'une réalité. Néanmoins les achats sont effectués . Il n' y a donc pas de programme concerté des investissements ce qui est une erreur.

3 - Les charges fixes représentent plus de 50 % du total ce qui s'explique non par leur surestimation mais par la sous-estimation des charges variables et en particulier du poste Achat en brut. Les cours d'achat sont actuellement, en absence de circuits monétaires, très bas mais devraient rapidement doubler dès le début de la campagne de collecte.

4 - Le compte d'exploitation prévisionnel dégage une marge nette après amortissement d'environ 7 millions de F.CFA représentant plus de 13 % du chiffre d'affaires et 8 % des investissements immobilisés. Sa valeur est liée étroitement d'une part au cours d'achat actuellement très bas - mais dont on doit prévoir la hausse dès le début de la campagne de collecte - des peaux brutes en Mauritanie et d'autre part au cours de vente apparemment très séduisant mais en fait indéterminé car reporté à moyen terme pour une marchandise inconnue.

5 - Le fonds de roulement - 27 millions - est nettement surestimé et ne devrait pas dépasser 15 millions de F.CFA.

Crédit client	- 2 mois	-	8 millions
Achat des cuirs et peaux bruts	- 3 mois	-	3 millions
Crédit fournisseur	- 2 mois	-	4 millions
			<hr/>
		<u>TOTAL :</u>	15 millions
			<hr/>

En conclusion, cette création représente donc une anticipation discutable - sauf volonté spéculative - et aurait dû être précédée de la mise en place d'un système de collecte; les cuirs et peaux étant exportés d'abord en brut vers l'Europe. Seule la création d'un tel système implanté dans tout le pays peut avoir une incidence importante sur le développement du secteur cuirs et peaux. Il ne faut pas, par ailleurs, s'illusionner sur la valeur réelle des effets induits entraînés par la création d'une telle unité industrielle : accroissement de la masse salariale, de la balance commerciale, des recettes diverses etc... Ils sont souvent contrebalancés par des allègements fiscaux ou autres et n'ont guère de retentissement immédiat du moins autre que local.

4. PERSPECTIVES, SUGGESTIONS

4.1. Organisation des structures commerciales

4.1.1. La collecte

L'objectif principal - promotion commerciale des cuirs et peaux et mise en place d'une collecte organisée - répond à ces trois soucis :

- l'accroissement de la part commercialisable de la production;
- l'amélioration de la qualité du conditionnement ;
- la recherche de débouchés devant rentabiliser ces activités.

Celles-ci, parallèles à celles de la tannerie, deviendraient les suivantes :

- 1 - approvisionner l'usine de KAEDI selon ses besoins ;
- 2 - exporter en brut les surplus qui ne seront pas absorbés par l'usine.

4.1.2. Equipement

Dans ce domaine tout reste à créer. Actuellement, il n'existe ni séchoirs, ni magasins de stockage, ni même, en dehors des abattoirs industriels prévus, de points d'abattage aménagés, même rudimentaires, sur les grands marchés coutumiers.

Nous avons évalué à une cinquantaine de millions de F.CFA l'équipement à mettre en place, essentiellement composé de séchoirs où les cuirs et peaux pourraient être lavés, dégraissés et séchés en suspension à l'air et à l'ombre, complété par quelques abattoirs ainsi qu'un petit matériel de dépouillement (couteaux à lame ronde, etc...).

Autour de KAEDI, conçu comme pôle de développement, l'aménagement des points d'abattage pourrait consister en un portique métallique couvert par de la tôle d'aluminium, un treuil manuel et une dalle cimentée en pente. Cette installation sommaire permettrait d'obtenir une peau mieux dépouillée. Son coût est estimé à 1 000 000 de F.CFA.

Couverts par une tôle d'aluminium, les séchoirs sont des constructions légères, métalliques, sans dalle bétonnée; leur coût est de 1.500 000 F.CFA. Bien entendu, un puits est l'auxiliaire indispensable de telles installations.

4.1.3. Personnel

Le fonctionnement du système de collecte n'exige pas un personnel important, cependant, il faudra prévoir en plus d'une équipe d'une dizaine de manoeuvres et collecteurs, un spécialiste qui assurera pendant deux ans la formation des agents. Les collecteurs devraient être recrutés parmi les négociants qui travaillent actuellement le long du fleuve; leur expérience sera précieuse. Trois ou quatre moniteurs du conditionnement devront être engagés.

Notons qu'on a prévu, au sein de l'Ecole des Moniteurs d'Agriculture de KAEDI un cours portant sur la technologie du dépouillement, du conditionnement et du tannage. Les futurs moniteurs seront aussi affectés à la surveillance d'un marché hebdomadaire pour commencer.

4.1.4. Investissements à réaliser

Nous les avons estimés dans un premier temps à une vingtaine de marchés à équiper, soit 50 millions de F.CFA, étant entendu que, en liaison avec les Services compétents, les promoteurs de la tannerie de KAEDI devraient préciser l'infrastructure à mettre en place et son fonctionnement.

4.2. Rôle des Pouvoirs Publics

Jusqu'à l'arrivée du groupe promoteur de la tannerie de KAEDI, les cuirs et peaux mauritaniens n'avaient soulevé l'intérêt ni des négociants ni des pouvoirs publics et tout reste à faire.

Parallèlement à l'organisation des structures commerciales dont les objectifs - accroissement de la quantité et de la qualité du volume commercialisé - se traduisent pour tous - l'Etat, le producteur, les promoteurs de la tannerie - par un gain évident, le Gouvernement devrait prendre une série de mesures.

- 1 - Installation , en liaison avec les promoteurs de la tannerie qui peut devenir l'épi-centre du programme de promotion suggéré, de nouveaux centres d'abattage, de sècheirs, bacs à arsenicage et de magasins, toutes installations spécialisées qui font actuellement défaut.
- 2 - Mise en place d'un contrôle de ces installations sous peine de les voir, inutilisées, se dégrader.
- 3 - Mise en place d'une législation moderne et adaptée.

- 4 - Mise en place d'un contrôle technique de l'abattage, du dépouillement et du conditionnement, aussi bien dans les abattoirs urbains qu'en brousse. Ce contrôle devrait être doublé d'un programme de formation des bouchers et petits négociants mis en oeuvre sur le terrain par des agents spécialisés des Services de l'Elevage qui pourraient être formés eux-mêmes à l'Ecole des Moniteurs de KAEDI dont une section pourrait leur être réservée.

- 5 - La Direction de l'Elevage devrait enfin être chargée de la responsabilité et de la coordination de toutes ces opérations.

Ce dispositif s'intègre bien dans un éventuel projet qui ferait de KAEDI un pôle de développement de l'élevage où seraient abordés tous les aspects de sa promotion, y compris ceux ayant trait à l'exploitation des cuirs et peaux, sous-produit jusqu'ici négligé dans l'économie nationale malgré un potentiel certain.

5. C O N C L U S I O N

=====

Rappelons que jusqu'à la mise en service de la tannerie de KAEDI, première réalisation intéressant ce secteur, les cuirs et peaux mauritaniens sont, en dehors d'un trafic local de faible importance le long du fleuve Sénégal, soit autoconsommés, soit abandonnés.

La création d'une campagne de collecte, même rudimentaire, de nouveaux débouchés et d'un marché mauritanien réel, devrait permettre de disposer assez rapidement d'un volume estimé à 35 000 cuirs, 125 000 peaux de caprins et 40 000 peaux d'ovins, volume correspondant sensiblement à celui des surplus abandonnés ou exportés traditionnellement vers le Sénégal.

Il n'est ni possible ni souhaitable actuellement de vouloir récupérer les cuirs et peaux autoconsommés qui représentent une matière première indispensable aux nomades.

Plus encore que sur l'accroissement du volume collecté, les perspectives et l'effort à entreprendre doivent porter sur l'amélioration de la qualité des cuirs et peaux et nos suggestions et recommandations sont orientées de manière à ce que la tannerie devienne réellement un instrument de la promotion commerciale de ce secteur.

La valorisation des cuirs et peaux ne se situe pas au niveau d'une transformation chimique mais au niveau de l'organisation d'un conditionnement et d'une collecte structurée dont les buts sont complémentaires de l'exportation du produit, brut ou tanné, et d'une politique commerciale cohérente.

Si, la technicité propre de la tannerie est aisée à définir, sa politique commerciale reste encore à préciser. Jusqu'à présent, les investisseurs se sont bornés à prévoir des apports sur le mode traditionnel, limitant ainsi quantité, qualité, et rôle en amont qui devrait être le sien.

Les promoteurs ne devraient pas se borner à ce système rudimentaire mais, créer une collecte organisée, mettre en place l'infrastructure nécessaire, avec l'aide de l'Etat (séchoirs, magasins, petits abattoirs, etc...) et développer parallèlement au tannage une activité d'exportation en brut.

Par ailleurs, dans un premier temps, la tannerie devrait s'en tenir à une semi-transformation des peaux de petits ruminants, dont l'exportation paraît rentable, alors que les cuirs et peaux pigmentés et finis ont un débouché difficile sur le marché européen.

L'Artisanat local et, d'une manière plus générale, le marché mauritanien ne peuvent encore constituer un débouché potentiel valable pour une tannerie industrielle quelle que soit sa taille.

Sur le plan "gestion" le suréquipement paraît évident du moins pour le volume traité ; un sous-emploi est donc certain, aggravé par la précarité des apports.

La rentabilité apparente de l'usine n'en est que plus suspecte même à moyen terme, car il est peu probable que les "commissionnaires-acheteurs" consentiront ou trouveront pour une marchandise inconnue des cours supérieurs à ceux des origines exotiques les plus courantes.

CHAPITRE 2

S E N E G A L

L'expert a séjourné au Sénégal

du 5.10

au 5.11

et du 11.12

au 20.12.1967

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
1. <u>INTRODUCTION</u>	178
1.1. <u>LE PAYS</u>	178
1.2. <u>CLIMATOLOGIE</u>	179
2. <u>L'ELEVAGE</u>	180
3. <u>LES RESSOURCES EN CUIRS ET PEAUX ET LEURS EMPLOIS</u>	185
3.1. <u>PRODUCTION ET CONDITIONNEMENT</u>	185
3.1.1. <u>Les cuirs de bovins</u>	189
3.1.2. <u>Les peaux de moutons</u>	191
3.1.3. <u>Les peaux de chèvres</u>	192
3.1.4. <u>Les peaux de reptiles</u>	192
3.2. <u>LES EMPLOIS</u>	194
3.2.1. <u>L'Autoconsommation artisanale</u>	194
3.2.2. <u>L'Exportation en brut</u>	196
3.2.3. <u>L'Industrie du cuir</u>	207
3.2.4. <u>Bilan Emplois et Ressources</u>	212
4. <u>PERSPECTIVES ET SUGGESTIONS</u>	215
4.1. <u>AU NIVEAU DES POUVOIRS PUBLICS</u>	215
4.2. <u>AU NIVEAU DES STRUCTURES COMMERCIALES</u>	217
5. <u>CONCLUSION</u>	231
6. <u>ANNEXES</u>	234

1. INTRODUCTION

=====

1.1. LE PAYS

Le Sénégal occupe, à l'extrême ouest de l'Afrique, une superficie de 197 000 km². C'est un pays plat, de sol sablonneux, en majorité couvert d'une végétation arborescente.

Il est limité par l'Océan Atlantique, le Mali, la Guinée, la Guinée Portugaise; la Gambie forme une enclave étroite le long du fleuve Gambie, dont seul le cours supérieur appartient au Sénégal.

Les autres fleuves sont le Sénégal, navigable jusqu'à Kayes de façon intermittente, le Saloum, la Gambie et la Casamance navigable jusqu'à Ziguinchor.

En 1965, la population du Sénégal dépassait 3 490 000 habitants dont environ 60 000 non africains vivant pour la plupart dans la région du Cap-Vert.

Le taux d'urbanisation est très élevé. 700 000 habitants sont concentrés dans huit villes de plus de 15 000 habitants. Dakar, à elle seule, représente 375 000 habitants (1 300 000 dans 20 ans).

La densité moyenne est de 17,3 habitants au km², répartie très inégalement (802 habitants au km² dans la région du Cap-Vert pour 8 dans la région du Fleuve).

La population active est évaluée à 1 300 000 habitants; en raison d'une croissance démographique très forte, le sous-emploi dans les centres urbains devient de plus en plus important.

La population rurale est évaluée à 2 400 000 habitants dispersés sur l'ensemble du pays; mais, si des mouvements migratoires importants déplacent cette population, le nomadisme n'affecte que quelques milliers de Maures et de Peulh.

Les ethnies africaines sont principalement des Ouolofs (36 %) implantés sur l'ensemble du pays, des Sérères (20%) surtout dans le Sud-Saloum et la région de Thiès, des Toucouleurs (14 %) dans la région du Fleuve et des Peulh (7%) éleveurs nomades.

1.2. Climatologie

Le climat est marqué par l'alternance d'une saison sèche (7 à 9 mois) et d'une saison humide. Les précipitations varient entre 250 mm dans la région du Fleuve et 1 800 mm près de la frontière guinéenne ; la température varie de 19 à 38 ° C.

Le Sénégal présente trois types de climat :

- subcanarien sur la frange côtière au Nord du Cap-Vert. La température élevée pendant la saison humide est tempérée par l'Océan.
- sahélien à l'extrême nord du pays.
- soudanien sur presque tout l'ensemble du pays, caractérisé par une seule saison des pluies répartie sur quatre à six mois, de Mai à Novembre avec des précipitations comprises entre 500 et 1 500 mm sauf dans la Casamance subguinéenne où les précipitations atteignent 1 800 mm.

2. L'ELEVAGE

Les statistiques de la Direction de l'Elevage et des Industries Animales permettent d'évaluer le cheptel sénégalais avec une assez bonne précision. Celui-ci, à la différence d'autres états sahélo-soudaniens, est surtout constitué de bovins, le troupeau de petits ruminants avec 2 000 000 de têtes étant relativement peu important.

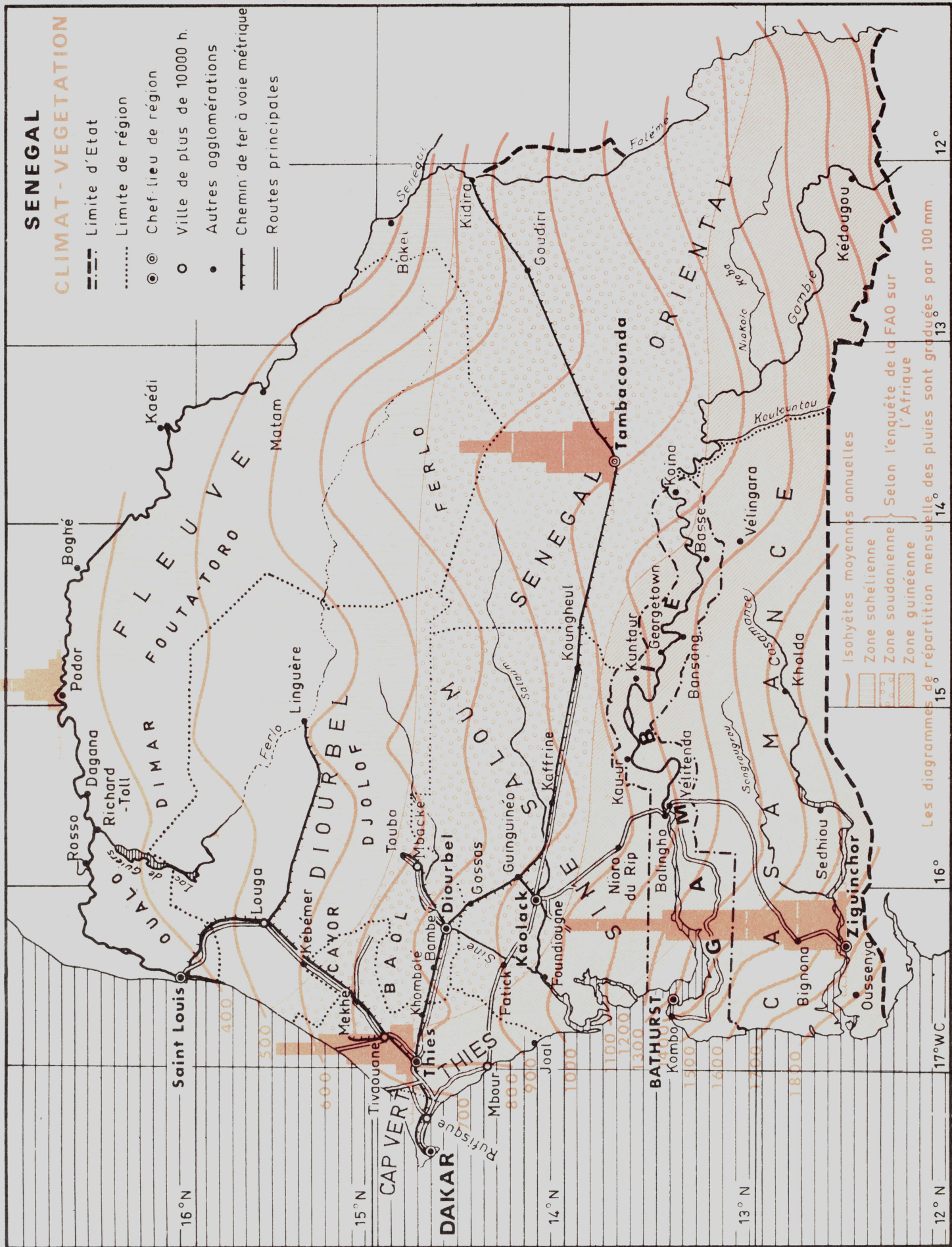
TABLEAU N° 1
ESTIMATION DU CAPITAL ELEVAGE 1967

E S P E C E S	Nombre en 1000 têtes	Valeur unitaire moyenne (1)	Valeur globale (2)
BOVINS	3 000	8 000	24 000
OVINS	1 100	1 000	1 100
CAPRINS	900	800	720
ANES	150	1 000	150
CHEVAUX	160	10 000	1 600
PORCINS	60	1 500	90
CHAMEAUX	30	10 000	300
T O T A L			27 900

Source : Direction de l'Elevage et rapports LACROUTS, TYC , SARNIGUET.

(1) en francs CFA

(2) en millions de F.CFA



Source: Atlas économique permanent de la Coopération (Ed.: Secrétariat d'Etat à la Coopération, Paris)

L'élevage présente une physionomie différente suivant les régions naturelles et les groupes ethniques qui s'y adonnent.

Chez les Peulh , éleveurs traditionnels, qui détiennent les 2/3 du troupeau, l'élevage est à caractère extensif et transhumant, en voie de sédentarisation.

Chez les Ouolofs, le long de la bande littorale, l'élevage est extensif et semi-nomade. Sur l'ensemble du territoire, les Ouolofs entretiennent à proximité des villages de petits troupeaux sédentarisés. L'élevage devient, en Casamance, semi-extensif et sédentaire.

Ce Cheptel est composé de boeufs zébus maures et gobras, djakorés (métis de zébus et taurins) et n'damas. Les ovins métis sont d'assez grande taille et sauf quelques chèvres de Maradi qui font l'objet d'essais d'acclimatation, les chèvres ne présentent pas de caractéristiques particulières.

Malgré tous les efforts entrepris, l'exploitation du cheptel sénégalais reste traditionnelle et archaïque; le rendement du troupeau est faible, ⁽¹⁾ de 7 à 9 % pour les bovins, de 18 à 30 % pour les petits ruminants et de 10 % pour les équins et les chameaux.

(1) mais conforme aux conditions biologiques.

TABLEAU N° 2
ESQUISSE DE LA PRODUCTION 1965 (1)
(en nombre de têtes)

	BOVINS	OVINS CAPRINS	EQUINS
<u>CHEPTEL VIF</u>			
Exportations (contrôlées)	2 673	242	15
Exportations (estimations globales)	2 900	300	400
<u>CHEPTEL MORT</u>			
Abattages (contrôlés)	115 974	117 365	891
Abattages (estimations globales)	250 000	800 000	900

(1) Chiffres communiqués par la Direction de l'Elevage et divers autres experts.

TABLEAU N° 3
CHEPTEL VIF - COMMERCIALISATION 1965

	BOVINS	OVINS CAPRINS	EQUINS
<u>Exportations</u> (Estimation globale)	15 000	15 000	400
<u>Importations</u> (contrôlées)	18 731	187 608	2 174
<u>Importations</u> (Estimation globale)	65 000	430 000	2 000

Source : Direction de l'Elevage et rapport Lacrouts, Tyc, Sarniguet.

La création de l'abattoir frigorifique de KAEDI et la nouvelle réglementation mauritanienne devraient provoquer la diminution des importations mauritaniennes en vif et leur substitution au moins partielle par l'importation de carcasses.

La part des abattages contrôlés est relativement importante, surtout en ce qui concerne les bovins, peu abattus en brousse, beaucoup plus faible en ce qui concerne les petits ruminants dont la carcasse constitue pour le milieu rural la quasi totalité de la viande consommée.

TABLEAU N° 4

ABATTAGES CONTROLES

ESTIMATION ET REPARTITION REGIONALE 1965

(Nombre de têtes)

	BOVINS	OVINS CAPRINS	EQUINS	PORCINS
CAP-VERT	46 200	54 823	853	7 215
THIES	10 777	10 741	38	459
DIOURBEL	10 124	13 118	-	-
FLEUVE	9 124	12 183	-	-
SENEGAL ORIENTAL	6 186	2 884	-	-
SINE-SALOUM	9 221	19 976	-	-
CASAMANCE	8 937	3 640	-	124
<u>TOTAL:</u>	100 569	117 365	891	7 798

Source : Direction de l'Elevage

En dehors de la zone urbaine de Dakar-Rufisque, qui représente à elle seule, en 1965, plus de 50 000 bovins et 150 000 petits ruminants abattus, il existe 6 autres centres d'abattages dont l'importance, variable, est supérieure à un abattage annuel de 2 000 bovins et 2 000 petits ruminants.

Ces centres sont :

- Saint-Louis
- Thiès
- Kaolack
- Tambacounda
- Ziguinchor
- Diourbel

Une vingtaine d'autres centres de moyenne et de petite importance sont implantés dans tout le pays.

Le Sénégal est insuffisamment équipé en moyens d'abattage: les viandes sont manipulées dans des conditions anti-hygiéniques et l'utilisation des sous-produits est très précaire.

Les installations comprennent actuellement :

- un abattoir frigorifique à Dakar
- un abattoir et un entrepôt frigorifique à Kaolack
- des aires d'abattage couvertes dont quelques unes possèdent une installation de sèche, mais pour la plupart non utilisées.

3. LES RESSOURCES EN CUIRS ET PEAUX

3.1. Production et conditionnement

Une forte urbanisation, l'existence d'une capitale de près de 400 000 habitants dont environ 60 000 européens et libano-syriens, grands consommateurs de viande de boeuf, ont déterminé certaines particularités :

- la production sénégalaise est surtout constituée par des cuirs de bovins (plus de 62%)
- les abattages contrôlés représentent une partie importante du volume des abattages nationaux de bovins (plus de 40%)
- plus de 50% des abattages contrôlés sont réalisés dans les abattoirs de Dakar et Rufisque.

Depuis une trentaine d'années, les administrateurs et des sociétés privées se sont intéressées aux cuirs et peaux sénégalais, ont mis en place des installations, sècheurs et magasins, et ont entrepris, dans le but d'améliorer la qualité de la production, une série de campagnes tant en brousse que dans les centres d'abattages urbains.

Actuellement, ces installations sont trop souvent inutilisées ou même abandonnées. Ainsi les deux sècheurs mis en place par la Direction de l'Elevage dans la région de Siné-Saloum et dans la région de Diourbel n'ont jamais été utilisés.

La plupart de ces sècheirs sont de simples hangars couverts, à l'abri desquels les cuirs et peaux sèchent à cheval sur un fil de fer tendu.

La sèche "cadrée" ne se pratique qu'à Dakar dans les sècheirs des deux sociétés privées encore implantées au Sénégal, qui possèdent, par ailleurs, abstraction faite du salage sommaire pratiqué en brousse par les collecteurs de la société BATA, les seules installations de salage et d'arsenicage de cuirs et peaux.

Le tableau n° 7 donne une récapitulation de ces installations.

TABLEAU N° 7

RECAPITULATION DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT
DES CUIRS ET PEAUX DU SENEGAL

INSTALLATIONS ET LOCALISATION	PROPRIETAIRES ET UTILISATEURS	
	SECTEUR PUBLIC et PARAPUBLIC	SECTEUR PRIVE
<u>Séchoirs de Brousse</u>		
Thiadaiye	Elevage	
Kohombole	Elevage	
Ziguinchor		Privé
Vélingara	Elevage	
Kolda	Elevage	
Kédougou		Privé
Tambacounda		Privé
Kaolack		Privé
<u>Installations en place à DAKAR</u>		
Batterie de cuves à arsenicage		Privé
Installation de salage	SERAS(1)	Privé
Séchoirs à cadrage		Privé
Séchoirs à suspension		Privé
Hangars de stockage	SERAS(1)	Privé

Le tableau n° 8 donne une estimation de la production 1967 de cuirs et peaux qui, si on la compare avec les évaluations faites pour 1965, fait ressortir des différences assez importantes qui proviennent d'une sous-estimation de la production 1965.

(1) Société d'Exploitation des Ressources animales du Sénégal.

La faiblesse de l'information statistique empêche d'ailleurs, à ce niveau, toute comparaison de la production 1967 avec les productions des années précédentes et un essai de dégager une évolution chiffrée de ce secteur reste sans valeur.

En particulier, les estimations de la production de peaux de caprins et d'ovins restent trop imprécises et les chiffres que nous donnons ici n'ont qu'une valeur indicative.

Avant d'étudier chaque produit, nous ferons quatre remarques préalables :

- 1 - la part réelle des abattages familiaux en brousse et dans les centres urbains, assez faible en ce qui concerne les bovins, beaucoup plus importante pour les petits ruminants, est très difficile à connaître. Notons un très important abattage, toujours et partout difficile à estimer, de petits ruminants lors des fêtes de la Tabaski.
- 2 - En règle générale, les cuirs et peaux sénégalais présentent tous les défauts classiques des cuirs et peaux africains; comme en Mauritanie, les marques de feu sont très nombreuses.
- 3 - Les cuirs, et plus spécialement les peaux de petits ruminants provenant des abattoirs et des centres d'abattage urbains sont en général, beaucoup plus mal dépouillés que les cuirs et peaux de brousse. Ceci est dû, en particulier, au fait que les bouchers et leurs aides, généralement sans expérience professionnelle, effectuent le dépouillement sans aucun soin et livrent une dépouille coutelée, souillée, imbibée de sang et d'eau.
- 4 - La production de peaux de reptiles et de caïmans est moins bien connue. Ces peaux représentent non plus un sous-produit mais le véritable produit de la chasse de ces animaux.

TABLEAU N° 8

CUIRS ET PEAUX

ESTIMATION DE LA PRODUCTION BRUTE (INTERIEUR+IMPORT)

1 9 6 7

P R O D U C T I O N	C A T E G O R I E S		
	CUIRS DE BOVINS	PEAUX D'OVINS	PEAUX DE CAPRINS
Production contrôlée (en 1000 peaux)	100	73,2	46,9
Production estimée (en 1000 peaux) (1)	300(250)	400	(800) 600
Poids unitaire frais (en kg)	20	2,9	2
Poids unitaire sec (en kg)	5,5	0,85	0,6
Surface moyenne par peau (en pied carré)	31	8	6

Source : Rapport Lacrouts, Tye, Sarniguet et professionnels.

3.1.1. Les cuirs

On peut estimer la production intérieure 1967 à 250 000 cuirs dont la moitié provient des abattoirs et des centres d'abattage contrôlés et le quart des deux abattoirs industriels de Dakar et Rufisque.

Cette production, nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet, est disponible sous forme de cuirs frais n'ayant subi aucun traitement destiné à leur conservation, de cuirs salés et de cuirs séchés.

Le poids frais moyen est de 20 kg; le poids sec moyen de 5,5 kg ce qui les place dans la catégorie "bovins moyens".

(1) Ce chiffre comprend les importations hors douane, difficiles à évaluer avec précision. Le chiffre placé entre parenthèses est celui de la production intérieure sénégalaise. Nous avons estimé ces importations à : 50 000 cuirs de bovins et 200 000 peaux de caprins et d'ovins pour 1967.

TABLEAU N° 8 bis
ESTIMATION DE LA PRODUCTION BRUTE 1967 (1)
(REPARTITION)

D E S I G N A T I O N	NOMBRE DE PEAUX
<u>CUIRS DE BOVINS</u>	
Abattoirs de Dakar	45 000
Abattoirs de Rufisque	5 000
Boucherie (autres abattoirs contrôlés)	50 000
Brousse (1)	200 000
TOTAL :	300 000
<u>PEAUX DE CAPRINS</u>	
Boucherie (abattoirs contrôlés)	46 900
Brousse (1)	553 100
TOTAL :	600 000
<u>PEAUX D'OVINS</u>	
Boucherie (abattoirs contrôlés)	73 200
Brousse (1)	326 800
TOTAL :	400 000

Sources : Négociants professionnels

Les cuirs d'abattoir un peu lourds, peuvent atteindre un poids sec moyen de 6 à 7 kg.

Les cuirs d'abattoir sont beaucoup plus mal dépouillés que les cuirs de brousse et présentent des coutelures profondes et très nombreuses qui diminuent la valeur marchande du cuir de plus de 50%.

En général, ces cuirs présentent tous les défauts classiques dus au mode d'élevage (marques de feu en particulier), à une dépouille rudimentaire et à un conditionnement défectueux, particulièrement en brousse.

(1) y compris les importations hors douane.

Un classement en choix donne :

- premier choix 30 %
- deuxième choix 30 %
- troisième choix 35 %
- quatrième choix 5 %

Pendant la saison des pluies, les conditions climatiques rendant plus difficile la sèche, ce classement devient le suivant :

- premier choix 20 %
- deuxième choix 30 %
- troisième choix 40 %
- quatrième choix 10 %

3.1.2. Les peaux de moutons

La production 1967 peut être estimée à 400 000 peaux dont 8,3% seulement provient des abattoirs et des centres d'abattage contrôlés, et moins de 5 % des abattoirs de Dakar et Rufisque.

Ce sont des peaux de métis à poil ras, d'assez bonne qualité, proche de celle des peaux de chèvres.

Le poids moyen frais est de 2,9 kg et le poids moyen sec de 0,85 kg, ce qui les place dans la catégorie "moyens". Les qualités de la peau les destinent à la doublure, l'ameublement, et pour les derniers choix à la basane.

Le classement en choix donne :

- premier choix 40 %
- deuxième choix 30 %
- troisième choix 20 %
- quatrième choix 10 %

3.1.3. Les peaux de chèvres

Cette production, la plus importante par le nombre de peaux, doit être chiffrée avec plus de réserves; les abattages sont presque totalement familiaux et échappent à tout contrôle.

En 1967, elle est estimée à 600 000 peaux (1) dont 46 900 peaux contrôlées dans les centres d'abattage et seulement 16 300 peaux pour les seuls abattoirs de Dakar et Rufisque.

Les peaux de chèvres sénégalaises sont assez grandes, d'un poids moyen frais de 2 kg et d'un poids moyen sec de 0,6 kg.

Ces peaux, de qualité très inférieure aux peaux de Sokoto (Nigéria) et de Maradi (Niger), forment une matière première intéressante pour la ganterie, la doublure et la maroquinerie.

Le classement en choix est semblable à celui des peaux de moutons.

3.1.4. Les peaux de reptiles

Souvent considérée comme marginale, malgré la valeur importante qu'elle représente, cette production est très difficile à appréhender.

Ce sont des peaux de varans, lézards et serpents groupés sous le terme de " reptiles " et des peaux de crocodiles.

Les peaux de varans et de serpents sont séchées alors que celles des crocodiles sont en général salées vertes. Celles-ci proviennent pour la plupart de Casamance et du Sénégal Oriental mais environ 30 % des peaux exportées sous le label "Sénégal" proviennent des Etats voisins : Gambie, Mali, Guinée.

(1) certains services l'estiment à 350 000 pour 1966

Les exportations en douane sont en baisse de 60%, sans pour cela que l'activité de la chasse ait diminué, principalement parce que les peaux de Gambie ne transitent plus par le Sénégal et qu'une grande partie des peaux de Casamance parvient en fraude en Gambie.

Les circuits de collecte sont les mêmes que pour les cuirs et peaux "domestiques", le négociant (1) implanté en Casamance, achète à des intermédiaires africains qui traitent eux-mêmes avec les chasseurs.

Ceux-ci doivent en principe détenir un permis de chasse spécial et ne doivent pas abattre les crocodiles d'une largeur inférieure à 19 cm - ce qui correspond à une longueur d'environ 1,5 m., mais le contrôle reste difficile et il ne faut pas s'étonner d'en constater l'inefficacité.

En 1967, les chiffres communiqués par les Douanes et les négociants spécialisés nous ont permis d'évaluer la production sénégalaise et le volume collecté :

- Production sénégalaise :

Casamance	6 000 peaux de crocodiles
Région du Fleuve	4 000 peaux de crocodiles
Siné-Saloum	3 000 peaux de crocodiles

TOTAL: 13 000

auxquelles s'ajoutent environ 6 000 peaux de provenance étrangère.

Les peaux utilisées par les artisans de Dakar sont en majorité constituées de varans et de serpents et la majeure partie des peaux de crocodiles est exportée principalement vers la France et la Belgique (Cf Annexe 2).

(1) Cf paragraphe 3.2.2.5.

3.2. Les emplois

Le commerce, la transformation et l'exportation des cuirs et peaux sont entre les mains de quatre sociétés privées et d'une société parapublique qui sont spécialisées ou ont un département particulier (cf paragraphe 3.2.2.5.)

Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas encore défini sa politique, et son voeu de promouvoir les cuirs et peaux devrait bientôt être suivi de mesures pratiques.

Conclure que la concurrence peut être un instrument de développement de ce secteur serait ignorer les ententes tacites passées entre les divers exportateurs quant aux quantités commercialisées et au prix d'achat. Actuellement, les circuits de commercialisation dont ces exportateurs forment l'aboutissant restent encore les circuits traditionnels de collecte.

A la différence des autres pays sahélo-soudaniens, sauf pour les peaux de sauriens vers la Gambie, les exportations frauduleuses hors douane sont pratiquement nulles. La presque totalité de la production est actuellement, soit exportée en douane, soit achetée par la tannerie de Rufisque.

3.2.1. L'autoconsommation artisanale et familiale

Elle reste très difficile à évaluer sinon par des recoupements assez imprécis.

Une estimation prudente de la production brute a conduit aux chiffres suivants :

TABLEAU N° 10
ESTIMATION DE LA PRODUCTION BRUTE 1967 (1)

CATEGORIES / POSTES	NOMBRE	POIDS EN TONNES	VALEUR EN MILLIONS F.CFA
Cuir de Bovins	300 000	1 650	82,5 (2)
Peaux d'Ovins	400 000	340	51
Peaux de Caprins	600 000	360	64,8
		2 350	198,3

(1) y compris les importations hors douane

(2) au prix producteur

TABLEAU N° 11
PART COMMERCIALISEE DE LA PRODUCTION 1967
(déduction faite de l'autoconsommation)

DESIGNATION	NOMBRE DE PEAUX	% DE LA PRODUCTION
<u>Cuir de Bovins</u>		
Abattoirs de Dakar	45 000	100
Abattoirs de Rufisque	5 000	100
Reste du Pays	150 000	75
<u>Peaux de Caprins</u>	345 000	57,50
<u>Peaux d'Ovins</u>	167 000	44,25

Les artisans tanneurs procèdent à un tannage très rudimentaire dans des solutions de gousses de gonakié (acacia); les cuirs et peaux ainsi tannées servent ensuite à confectionner des objets de maroquinerie, tapis de prières, etc... destinés au commerce local ou vendus aux touristes.

3.2.2. Exportations en brut

Une partie importante de la production est exportée en brut par l'intermédiaire des maisons d'import-export implantées à Dakar.

Les cuirs et peaux sont achetés pour la plupart en vrac, la seule distinction faite consiste à payer plus cher les peaux dites de "boucherie" qui proviennent des abattoirs urbains que les peaux dites "brousse" d'abattages familiaux non contrôlés.

A Dakar, les exportateurs procèdent à un classement en poids et en choix. Le tableau n° 12 donne une estimation du classement en choix.

TABLEAU N° 12

DESIGNATION	CHOIX (%)		
	1er Choix	2° Choix	3° choix
BOVINS (tout venant)	30	30	40
CAPRINS			
Boucherie	60	30	10
Brousse	50	30	20
OVINS			
Boucherie	50	30	20
Brousse	40	30	30

3.2.2.1. Circuits de collecte, de commercialisation et d'exportation

Bien que très rudimentaires, les circuits traditionnels de collecte sont encore utilisés par les commerçants et exportateurs européens qui "traitent" avec les quelques trois cents intermédiaires établis.

Les circuits de collecte, classiques dans une économie de traite, permettent aux négociants de s'approvisionner, même en brousse, sans avoir à intervenir directement; établis à Dakar, ceux-ci se bornent à acheter puis à traiter et à trier les peaux collectées par leurs intermédiaires.

Ceux-ci ne sont pas uniquement des négociants en cuirs et peaux mais s'intéressent également au commerce des tissus imprimés, des objets en émail etc.,

Ils sont en général liés aux bouchers et aux exportateurs par un système d'"avances" en argent liquide remboursables en cuirs et peaux.

Après traitement (arsenicage, salage, séchage etc...) les exportateurs procèdent à un classement en choix et constituent des "lots" qui sont ensuite expédiés vers l'Europe principalement, (tableau n°24) où parfois ils ne font que transiter.

En dehors de la société BATA dont nous étudierons plus loin les activités, il reste actuellement trois sociétés en présence, dont une société para-publique, la SERAS, dont l'action a pour but, nous l'avons vu, de réorganiser le secteur cuirs et peaux.

Les tableaux n° 13 et 14 donnent une estimation de l'importance des transactions de ces différentes maisons. L'intervention de la SERAS, très récente, a été extrapolée.

TABLEAU N° 13

VOLUME DES ACHATS CUIRS ET PEAUX REALISEES EN 1967

(en nombre de cuirs et peaux)

C A T E G O R I E	S O C I E T E S		
	BATA	SECTEUR PRIVE	SERAS
<u>BOVINS</u> Abattoirs de Dakar			45 000
Abattoirs de Rufisque	5 000		
Reste du pays	60 000 (1)	90 000	
<u>CAPRINS</u>		330 000	15 000 (2)
<u>OVINS</u>		115 000	52 000 (2)

Source : Négociants professionnels

(1) 30 000 salés vert 30 000 séchés arseniqués

(2) Ces deux chiffres représentent la production des abattoirs de Dakar.

La SERAS revend à la Société BATA 30 000 des 40 000 cuirs des abattoirs de Dakar, en vert, à un prix de cession de 22 F.CFA le kg. Le reste de ses achats (15 000 cuirs, 15 000 peaux d'ovins et 52 000 peaux de caprins) est cédé à l'un des deux exportateurs.

TABLEAU N° 14

VOLUME DES TRANSACTIONS CUIRS ET PEAUX REALISEES EN 1967

(en nombre de cuirs et peaux)

C A T E G O R I E	ACHATS BATA	EXPORTATIONS
<u>BOVINS</u> Abattoirs de Dakar	30 000	15 000
Abattoirs de Rufisque	5 000	
Reste du pays	60 000	90 000
<u>CAPRINS</u>		345 000
<u>OVINS</u>		167 000

Source : Négociants professionnels.

3.2.2.2. Règlementation

Dans ce paragraphe, nous exposerons brièvement la législation de l'abattage, du conditionnement et du commerce des cuirs et peaux ainsi que la fiscalité.

3.2.2.2.1. Législation

Elle est essentiellement contenue dans le texte d'un arrêté pris le 12 mars 1941 tendant à réglementer la production et le commerce des cuirs et peaux au Sénégal.

Jusqu'à présent, elle est toujours en vigueur mais peu appliquée en règle générale et inefficace. De nouveaux textes sont à l'étude à la Direction de l'Elevage.

Cette législation, manifestement dépassée et insuffisante, réglemente l'abattage des animaux, le dépouillement, interdit l'exposition des peaux au soleil et fixe la durée du séchage. En ce qui concerne la profession de boucher, ceux-ci doivent être pourvus d'une carte professionnelle et sont responsables de la qualité de leur travail vis à vis de l'administration.

La marque au feu des bovidés est interdite, mais cette décision reste du domaine de la théorie malgré les sanctions et pénalités.

Le commerce et l'exportation sont tout autant réglementés, et tous les négociants doivent, en principe, être munis, en plus de patente, de licence renouvelable chaque année; les cuirs et peaux exportés doivent être accompagnés obligatoirement d'un certificat de non-infection et d'un certificat d'origine et de salubrité. Les cuirs et peaux dits de rebut ne peuvent être en principe exportés.

Si l'on se borne à réécrire de nouveaux textes réglementant la production et le commerce des cuirs et peaux sans se donner le moyen de les appliquer, leur incidence sur la promotion et la valorisation sera presque nulle.

3.2.2.2.2. Fiscalité

Les professions se rattachant au commerce des cuirs et peaux se voient appliquer le régime général des patentes et des impôts. Jusqu'à présent le gouvernement ne favorise ce commerce par aucune subvention ou quota garanti par des accords avec les négociants et d'autres pays acheteurs.

En dehors des impôts qui se réduisent aux B.I.C. (30 % du bénéfice brut) les taxes sont calculées sur une valeur mercuriale (tableau n° 15)

TABLEAU N° 15

VALEUR MERCURIALE DES CUIRS ET PEAUX 1967

C A T E G O R I E	VALEUR MERCURIALE (en F.CFA par kg)
<u>Cuirs de Bovins</u> boucherie	65
brousse	44
<u>Peaux d'Ovins</u>	80
<u>Peaux de Caprins</u>	119

Source : Direction des Douanes

TABLEAU N° 16
DETAIL DES TAXES A L'IMPORTATION ET L'EXPORTATION
DES CUIRS ET PEAUX BRUTS

T A X E S	IMPORTATION	EXPORTATION
Droit fiscal	Exempt	1 %
Droit de Douane	Exempt	Exempt
Taxe de recherche	Exempt	Exempt
Taxe de conditionnement	Exempt	0,5 %
Droit de statistique	Exempt	Exempt
Taxe forfaitaire	20,6 %	5,4 %
Taxe sur le chiffre d'affaires	13,5 %	Exempt
TOTAL :	34,1 %	6,9 %

N.B. Le droit fiscal est de 20 % pour les peaux de reptiles et de batraciens et de 25 % pour les peaux d'antilopes.

Le détail des taxes à l'importation et à l'exportation des cuirs et peaux tannés et corroyés est donné dans le tableau n° 17

TABLEAU N° 17
DETAIL DES TAXES A L'IMPORTATION ET A L'EXPORTATION DES
CUIRS ET PEAUX TANNES OU CORROYES

T A X E S	IMPORTATION	EXPORTATION
Droit fiscal	10 %	Exempt
Droit de douane	5 %	Exempt
Taxe de recherche	Exempt.	Exempt
Taxe de conditionnement	Exempt	0,5 %
Droit de statistique	3 %	Exempt
Taxe forfaitaire	20,6 %	Exempt
Taxe sur le chiffre d'affaires	13,5 %	Exempt
TOTAL :	52,1 %	0,5 %

N.B. Pour les peaux de reptiles et de batraciens, le droit fiscal est de 10% et la taxe forfaitaire de 5,4 %

Sources : Direction des Douanes

3.2.2.3. Cours d'Achat

Nous distinguerons dans ce paragraphe les cours d'achat pratiqués par les négociants au Sénégal et les cours d'achat pratiqués en Europe par les négociants importateurs de cuirs et peaux.

Ces deux cours sont étroitement liés, le cours d'achat au Sénégal étant déterminé par le cours d'achat en Europe.

3.2.2.3.1. Cours d'Achat en Europe

Les cuirs et peaux bruts sénégalais sont exportés principalement vers l'Europe et transitent presque en totalité par Marseille (France).

Les cours suivants sont donc les cours pratiqués à Marseille en octobre 1967.

3.2.2.3.1.1. Cuirs de Bovins

Le tableau N° 18 donne les cours pratiqués en octobre 1967.

TABLEAU N° 18
COURS D'ACHAT EN EUROPE DES CUIRS SENEGALAIS
(Octobre 1967)

C A T E G O R I E	Cours en F.CFA le kg. CAF.MARSEILLE
Cuirs salés verts	60
Cuirs salés séchés	100
Cuirs arseniqués boucherie brousse	130

Source : Négociants professionnels.

3.2.2.3.1.2 Peaux d'ovins et de caprins

De même que les peaux d'ovins, les peaux de caprins sont très recherchées par les utilisateurs coupés de leurs anciennes sources d'approvisionnement (Afrique du Nord, Espagne, etc...).

Les peaux d'ovins sénégalaises sont achetées actuellement (octobre 1967) 300 F.CFA le kg CAF pour les peaux de boucherie et 240 F.CFA le kg CAF pour les peaux de brousse.

Les peaux de caprins sont, quant à elles, achetées un peu plus cher : 350 F.CFA le kg CAF pour les peaux de boucherie et 275 F.CFA kg CAF pour les peaux de brousse (cours "base" premier choix et répartition de 40/40/20).

3.2.2.3.2. Cours d'Achat au Sénégal

Ces cours sont liés aux cours d'achat pratiqués en Europe par les importateurs; ils font actuellement l'objet d'ententes tacites passées entre les divers négociants.

Les cours que nous donnons ici sont les prix d'achat consentis aux intermédiaires par les négociants établis à Dakar.

3.2.2.3.2.1. Cuir de Bovins

Les cuirs de bovins sont actuellement achetés sur les bases suivantes :

cuirs séchés	50 F.CFA le kg
cuirs verts (Dakar)	17 " " " "
cuirs verts (autres que Dakar)	15 " " " "

Notons que le cours d'achat des cuirs verts est fixé à 17 F.CFA le kg depuis février 1965 (tableau n° 19) et que la Société BATA achète les cuirs verts à 22 F.CFA le kg à la SERAS.

TABLEAU N° 19

COMPARAISON EVOLUTIVE DES PRIX PRATIQUES POUR
LES CUIRS DE BOVINS AUX ABATTOIRS DE DAKAR

A N N E E	Prix pratiqué à la (1) production		Prix payé par BATA (1)		Prix payé aux abattoirs d'Abidjan(qua- lité inférieure)
	1° choix	2° choix	1° choix	2° choix	
1961	26	20	32	25	
1962	25	18	30	23	
1963					
Août	27	21	32	26	
Septembre	27	21	32	26	
Octobre	25	18	30	24	
Novembre	20	14	25	19	
1964					
Janvier	20	14	25	19	
1965					
Janvier	20	14	25	19	
Février	17	11	22	16	
Octobre	17	11	22	16	
Novembre	17	11	22	16	
Décembre	17	11	22	16	
1966					
Janvier	17	11	22	16	25
Février	17	11	22	16	25
Mars	17	11	22	16	25
Avril	17	11	22	16	25
Mai	17	11	22	16	25
Juin	17	11	22	16	25
Juillet	17	11	22	16	25
Septembre	17	11	22	16	25
Octobre	17	11	22	16	25
Novembre	17	11	22	16	25
Décembre	17	11	22	16	25
1967					
Janvier	17	11	22	16	25
Février	17	11	22	16	25
Mars	17	11	22	16	25
Avril	17	11	22	16	25
Mai	17	11	22	16	25
Juin	17	11	22	16	25
Juillet	17	11	22	16	25

(1) en F.CFA le kg vert

Source : SERAS

3.2.2.3.2.2. Peaux de caprins et d'ovins

Les peaux d'ovins et de caprins sont achetées sur les bases suivantes (tableau n° 20).

TABLEAU N° 20
COURS D'ACHAT AU SENEGAL DES PEAUX
DE CAPRINS ET D'OVINS OCTOBRE 1967

C A T E G O R I E	COURS D'ACHAT en F.CFA le kg sec
<u>Peaux de caprins</u>	
Boucherie	250
Brousse	130
<u>Peaux d'Ovins</u>	
Boucherie	230
Brousse	90

Source : Négociants professionnels

3.2.2.4. Frais d'adduction sur l'Europe

Les informations recueillies auprès des négociants exportateurs de cuirs et peaux nous ont permis d'évaluer les frais d'adduction sur les ports méditerranéens à :

- cuirs de bovins séchés, arseniqués, le kg 20 F.CFA
- peaux d'ovins et de caprins séchés et arseniqués, brousse, le kg 30 F.CFA
- peaux d'ovins et de caprins séchés et arseniqués, boucherie, le kg 35 F.CFA

Ces frais d'adduction comprennent le fret, l'assurance et les différentes taxes dont le détail est donné dans le tableau n° 21.

TABLEAU N° 21

DETAIL DES FRAIS D'ADDUCTION SUR L'EUROPE DES CUIRS ET PEAUX

1 9 6 6

F R A I S	OVINS et CAPRINS	BOVINS
F R E T	9,40 F.CFA le kg	8,36 F.CFA le kg
Assurance	5% sur la valeur CAF	
Déchet	2% sur la valeur CAF	
Courtage	2% sur la valeur CAF	
Taxes portuaires	0,18 F.CFA le kg	
Taxes d'embarquement	0,92 F.CFA le kg	
Forfait transit	1,75 F.CFA le kg	
Vacation douane	1 500 F.CFA par opération	
Taxe exportation	6,9 % de la valeur mercuriiale	
TOTAL :	30 F.CFA (brousse) 35 F.CFA (boucherie)	20 F.CFA

Source : Négociants professionnels

3.2.2.5. Liste des Exportateurs

- Cuir et peaux bruts

Société Africaine des Peaux (SAP) B.P.1082 - Dakar

LATTES & Cie - B.P. 83 - Dakar

Société d'Exploitation des Ressources Animales du Sénégal (SERAS)
B.P. 14 - Dakar (Société d'économie mixte)

- Peaux brutes de crocodiles

Paul GELOT - B.P. 85 - Ziguinchor

Expansion des Peaux d'Afrique Occidentale (EPAO) B.P.5 Ziguinchor

- Cuir et Peaux tannés

S.A. Africaine BATA - B.P. 53 - Dakar

3.2.3. L'Industrie du Cuir

Actuellement , au Sénégal, il n'existe pas d'autres unités industrielles cuirs et peaux en dehors de la tannerie et de la manufacture de chaussures de la Société BATA.

3.2.3.1. Usines BATA

Les caractéristiques des usines de la société sont les suivantes :

- emplois

1 115 ouvriers et cadres sénégalais et 38 cadres européens expatriés.

La masse des salaires versés s'élève, pour 1966, à environ 374 millions de F.CFA auxquels il faut ajouter 51 millions de charges sociales.

- chiffres d'affaires

1 573 millions de F.CFA dont 1 505 pour la manufacture de chaussures et 64 millions pour la tannerie (les 3 millions restant forment la rubrique "divers").

Notons que la part "exportation" représente, avec 510 millions de francs CFA, environ le tiers du chiffre d'affaires global.

- Impôts et taxes versés au Sénégal

69 millions de francs CFA dont 50 millions de B.I.C. Par ailleurs, en 1966, la société a versé en douane environ 166 millions de F.CFA représentant le montant des droits perçus sur les importations et les exportations de la société.

- la tannerie

implantée à Rufisque depuis plus de 10 ans, est devenue récemment, après transformations, une usine très moderne. Pendant très longtemps déficitaire, ce n'est que depuis peu, après rôtage des techniques et transformation, qu'elle est devenue rentable.

Actuellement, la tannerie s'approvisionne pour un tiers en "vert" aux abattoirs de Dakar et Rufisque, pour un tiers en "salé frais" dans les saloirs rudimentaires installés en brousse le long de la route de St-Louis et pour un tiers en "sec" en brousse.

Spécialisée dans la fabrication des cuirs de bovins tannés, sa capacité de production est actuellement de 100 000 cuirs par an environ, à raison de 450 cuirs / jour. La production actuelle est de 71 500 cuirs environ, soit 2 262 000 pieds carrés dont 500 000 (22 % de la production) sont exportés, en majorité des peausseries "grainées", vers l'Europe.

Le reste de la production est utilisé dans la manufacture de chaussures.

La manufacture de chaussures, placée à côté de la tannerie est aussi de conception très moderne.

Equipée pour fabriquer des chaussures de cuir, plastique, caoutchouc et toile, sa capacité de production est de 2 millions de paires de chaussures cuir et, depuis sa création, sa production a oscillé entre 1,3 et 1,9 millions de paires.

La production totale (cuir et plastique) des usines BATA a été la suivante :

1959	3 044 000	paires
1961	4 765 000	"
1962	3 894 000	"
1963	5 746 000	"
1964	4 703 000	"
1965	3 775 000	"

La baisse enregistrée en 1964 et 1965 est due, en partie à la perte des marchés malien et guinéen. Les exportations en 1963 de 360 000 paires au Mali et 400 000 paires en Guinée, tombaient en 1964 à 6 000 paires au Mali et 0 en Guinée.

Le chiffre d'affaires de la manufacture de chaussures, de 1 505 millions de F.CFA, se décompose comme suit :

- chaussures plastiques	129 100 000 F.CFA
- chaussures caoutchouc	424 500 000 F.CFA
- chaussures cuir	951 600 000 F.CFA

Notons que les chaussures cuir représentent plus de 63 % du chiffre d'affaires réalisé par la manufacture de chaussures.

La production est vendue au Sénégal ou exportée vers les autres pays d'Afrique où la société, en dehors d'autres manufactures de chaussures (plastique et caoutchouc en majorité) possède de nombreux points de distribution.

Notons qu'en Afrique de l'ouest francophone, ce complexe est unique du genre. Implanté à Dakar près d'une source d'approvisionnement en cuirs bon marché et de débouchés importants -Sénégal, Mali, Mauritanie et Guinée - cette réalisation fut déficitaire pendant une dizaine d'années jusqu'à sa réorganisation en 1965-66. La leçon est à méditer !

Sa rentabilité actuelle s'appuie sur des activités multiples mais intégrées et sur des structures commerciales organisées communes au groupe BATA qui permettent un écoulement plus facile de la production de chaussures et de la partie de la production de la tannerie qui n'est pas absorbée par la manufacture de chaussures et qui est exportée en croûte semi-finie ou en fini, vers les autres usines européennes ou africaines du groupe.

Cependant, les besoins de la manufacture de chaussures ne sont pas satisfaits en totalité par la tannerie - exportatrice de cuirs tannés de bas choix - et les peausseries de qualité, encore impossibles à obtenir à partir des cuirs sénégalais, sont importées d'Europe.

3.2.3.2. Artisanat

Le tannage artisanal est surtout développé à Dakar et à Louga où des Maures produisent des cuirs et peaux tannés de très mauvaise qualité et à des prix très bas.

Une tannerie artisanale produit à Kaolack un millier de cuirs par an. Ces cuirs tannés dans des solutions de gousse de gonakié broyée sont de meilleure qualité et sont utilisés pour la fabrication de harnais.

Par ailleurs, un certain nombre de maroquiniers, de cordonniers, fabriquent différents articles (babouches, samaras, tapis de prières, sacs; etc...) de consommation locale ou qui sont vendus aux touristes. Ces articles sont d'assez mauvaise qualité et de présentation médiocre, en général.

3.2.3.3. Projets à l'étude

A côté d'un projet d'établissement d'une tannerie de peaux de reptiles, à propos de laquelle aucune étude n'a encore été faite, un projet d'établissement d'une tannerie semi-artisanale de peaux d'ovins et de caprins est à l'étude depuis un an. Cette tannerie serait située à Thiès.

L'avant projet a déterminé un programme de fabrication qui prévoit la production de 120 000 tonnes de peaux par an répartie en :

- 25 000 basanes naturelles de tannage végétal destinées au marché local
- 50 000 basanes couleur de tannage végétal et peaux de "velours" de tannage au chrome finies, destinées au marché local et à l'exportation.
- 35 000 peaux de tannage au chrome, teintées ou vernies

- 10 000 tapis de prière destinés au marché local.

L'équipement très moderne, est entièrement importé d'Europe et comprend toutes les machines spécialisées nécessaires à la production.

Les investissements représentent un total de 57 500 000 F.CFA se décomposant en :

- frais initiaux	2 500 000 F.CFA
- terrains et bâtiments	15 000 000 F.CFA
- matériel de production et de transport	32 400 000 F.CFA
- installations générales et mise en place du matériel	7 600 000 F.CFA
<hr/>	
TOTAL:	57 500 000 F.CFA

L'avant-projet ne comptabilise pas le terrain et les batiments qui seraient mis gratuitement à la disposition de la nouvelle entreprise.

Le compte d'exploitation prévisionnel ⁽¹⁾ dégage les chiffres suivants :

Chiffre d'affaires annuel	103 060 000 F CFA
Achat de peaux brutes	32 400 000 F CFA
Total des charges de transformation	41 140 000 F CFA
Impôts et taxes	9 275 000 F CFA
Bénéfice net	20 245 000 F.CFA

(1) Si le ratio du capital brut est excellent, par contre, le bénéfice net laisse rêveur. Il est douteux que l'on trouve des clients pour réaliser 103 millions de chiffre d'affaires, alors que le brut ne représente que 32% de ce chiffre. En fait, il manque à ce projet une étude de marché.

3.2.4. Bilans emplois et ressources

Les estimations que nous avons faites reposent sur les bases suivantes :

Cuir de Bovins

Poids unitaire moyen (sec)	5,5 kg
Valeur unitaire moyenne (a)	50 F.CFA

Peaux d'Ovins

Poids unitaire moyen (sec)	0,85 kg
Valeur unitaire moyenne (a)	150 F CFA

Peaux de Caprins

Poids unitaire moyen (sec)	0,60 kg.
Valeur unitaire moyenne (a)	180 F CFA

(a) valeur à la production

TABLEAU N° 22

PRODUCTION ET EMPLOIS	NOMBRE	Poids en Tonne (1)	Valeur en 1000 F. CFA (2)
<u>CUIRS DE BOVINS</u>			
Production brut (estimation globale)	300 000	1 650	82 500
Part commercialisée totale	200 000	1 100	55 000
dont : - Export en douane (5)	105 000	577,5	28 875
- Industrie	95 000	522,5	26 125
Autoconsommation familiale et artisanale et pertes (3)	100 000	550	27 500
<u>PEAUX D'OVINS</u>			
Production brute (estimation globale)	400 000	340	51 000
Part commercialisée totale	167 000	141,95	21 292,5
dont : - Export en douane (5)	167 000	141,95	21 292,5
- Industrie	0	0	0
Autoconsommation familiale et artisanale et pertes (3)	233 000	198,05	29 707,5
<u>PEAUX DE CAPRINS</u>			
Production brute (estimation globale)	600 000	360	64 800
Part commercialisée totale	345 000	207	37 260
dont : - Export en douane (5)	345 000	207	37 260
- Industrie	0	0	0
Autoconsommation familiale et artisanale et pertes (3)	255 000	153	27 540

TABLEAU N° 22 (suite)

PRODUCTION et EMPLOIS	NOMBRE	POIDS en T O N N E	VALEUR en 1000 F. CFA
<u>T O T A L</u>			
Production brute (estimation globale)		2 350	198 300
Part commercialisée totale		1 448,95	113 562,5
dont : - Export en douane (5)		926,45	87 427,5
- Industrie		522,50	26 125
Autoconsommation familiale et artisanale et pertes (3)		901,05	84 747,50

(1) poids sec.

(2) au prix producteur

(3) sont comptabilisés comme perdus les cuirs et peaux abandonnés.

(4) la totalisation des ressources et des emplois en nombre n'aurait aucun sens.

(5) le courant frauduleux se fait en direction du Sénégal. Il n'y a pas d'export hors douane.

4. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

4.1. Au niveau des Pouvoirs Publics

Si la presque totalité de la production sénégalaise de cuirs et peaux est utilisée et commercialisée - soit en brut à l'exportation, soit après transformation dans les usines de Rufisque - elle reste encore de qualité très médiocre, même au niveau des abattoirs de Dakar et de Rufisque.

A notre avis, la réalisation d'un programme de promotion ne peut se faire qu'en mettant en place un système de collecte organisé sur toute l'étendue du pays.

Nous ne saurions trop conseiller que pour la mise en place et l'organisation de la collecte des cuirs et peaux bruts, il soit largement fait appel aux spécialistes du négoce des cuirs et peaux. Outre leur expérience technique et commerciale, ils apportent, et c'est là l'essentiel, leurs réseaux commerciaux et une ouverture très large sur le monde.

Parallèlement à la réorganisation des structures commerciales et à la mise en place d'un système de collecte organisé - que nous étudierons en détail plus avant - dans lequel l'Etat participerait et auquel il devrait donner son appui, une série de mesures devrait être prise.

De nouveaux centres d'abattage, des séchoirs, des magasins de stockage devraient être installés en brousse, mais surtout le contrôle et l'utilisation des installations spécialisées doivent être renforcés, sous peine de voir les nouvelles installations subir le sort de l'équipement existant, à savoir : sous-utilisation parfois même inutilisation, entretien nul, dégradation.

Il s'avère indispensable que, parallèlement à l'action qui serait entreprise au sein de cet "organisme" ou "société" de

collecte, on procède à un contrôle sévère de l'abattage, du conditionnement, des séchoirs et des marchés.

Ce contrôle devrait être effectué par des agents spécialisés de l'Elevage qui pourraient être formés au Niger à l'Ecole de Maradi et par des stages pratiques chez les professionnels.

Ce contrôle doit se faire en brousse, comme au niveau des grands abattoirs urbains où, rappelons-le, les cuirs sont dépouillés dans de très mauvaises conditions. A ce propos, il serait souhaitable que les bouchers et leurs aides ne soient plus autorisés à entrer dans l'abattoir, et que le dépouillement et l'habillage soient assurés par des ouvriers spécialisés employés par l'abattoir.

Si la mise en place d'une nouvelle législation plus adaptée se révèle indispensable, on devra surtout se donner les moyens de l'appliquer sur l'ensemble du pays.

Les problèmes, parfois délicats, seront longs à résoudre et un résultat ne pourra être atteint qu'avec le soutien des responsables et une franche coopération entre les pouvoirs publics et le secteur privé.

4.2. Au niveau des structures commerciales

4.2.1. Buts et Objectifs de la mise en place d'une collecte organisée

Le principal objectif - la promotion commerciale des cuirs et peaux sénégalais - implique que la politique à suivre devrait être double :

- Au niveau de Dakar, améliorer le dépouillement; en brousse améliorer le dépouillement et le conditionnement.
- Commercialiser la production de manière à rentabiliser au maximum ces activités et permettre ainsi un auto-financement de l'infrastructure nécessaire.

Notons que l'amélioration du dépouillement et du conditionnement aura pour effet de valoriser la production et d'accroître ainsi la rentabilisation de ces activités.

4.2.2. Activités

Les activités de cette société seraient les suivantes:

- collecter pour son compte tous les cuirs et peaux commercialisables au Sénégal.
- améliorer la qualité de la dépouille.
- approvisionner la tannerie de Rufisque. Actuellement celle-ci a besoin de 100 000 cuirs environ pour que ses usines tournent à plein rendement.
- exporter, pour son compte, en brut, la totalité de la production commercialisable de peaux d'ovins et de caprins. Dans le cas où une partie de cette production pourrait être transformée sur place il serait souhaitable qu'on se limite alors à une semi-transformation.

- exporter, en brut, les 100 000 cuirs de bovins qui ne sont pas absorbés par la tannerie de Rufisque
- exporter, en brut, éventuellement les peaux de sauriens et de reptiles.

Cette activité, que nous avons considérée comme marginale et que nous n'avons pas chiffrée faute d'informations, ne devrait pas être négligée.

On pourrait ainsi commercialiser :

- 167 000 peaux d'ovins
- 345 000 peaux de caprins
- 200 000 cuirs de bovins
dont 100 000 à l'exportation

4.2.3. Fonctionnement et gestion

Il est indispensable que la gestion soit assurée par des spécialistes du négoce des cuirs et peaux suivant les règles en cours dans le secteur privé. Seule celui-ci peut apporter à notre avis l'expérience et l'efficacité souhaitées; une administration aussi compétente soit-elle ne peut se charger de la gestion d'un organisme de collecte à vocation commerciale.

Par ailleurs, et ce n'est pas là le moins important, le secteur privé spécialisé apporte avec ses réseaux commerciaux une large ouverture sur l'Europe et le monde.

La gestion et le fonctionnement seraient donc semblables à celui d'une des sociétés spécialisées dans le commerce des cuirs et peaux implantées à Dakar. La différence essentielle et la nouveauté consistent à ne plus se borner à traiter à Dakar avec des intermédiaires mais à mettre en place, en brousse, un système de collecte organisé qui permettrait une action efficace sur l'amélioration de la qualité des cuirs et peaux.

Le Sénégal serait découpé le long des grands axes routiers (cf Tableau N° 22).

Dans chacune de ces régions, les séchoirs-magasins de stockage et les séchoirs légers de brousse, installés sur chaque point d'abattage suffisamment important pour justifier de telles installations, seraient visités régulièrement par un acheteur moniteur de la société et son équipe qui collecteraient les cuirs et peaux et qui surveilleraient et conseilleraient les bouchers.

Cette équipe, basée dans le centre le plus important de la région (Thiès, Kaolak, Diourbel, Tambacounda, Louga, Podor, Ziguinchor) stockerait les cuirs et peaux dans les magasins prévus à cet usage après arsenicage ou réarsenicage des peaux si nécessaire.

Régulièrement les peaux seraient enlevées par un camion de Dakar qui les achemineraient vers les magasins centraux.

4.2.4. Equipement

Les équipements actuellement en place sont insuffisants, particulièrement en brousse où la plupart des installations inutilisées ou laissées à l'abandon depuis très longtemps sont difficilement récupérables.

A Dakar, les installations en place, éparpillées dans la ville ne peuvent pas être toutes utilisables; afin d'en faciliter le fonctionnement, il serait indispensable que celles-ci soient concentrées dans les mêmes bâtiments.

Conjointement avec le SERAS qui a étudié l'implantation en brousse d'une collecte organisée et des installations nécessaires, nous avons évalué à 27 millions de F.CFA le nouvel équipement à mettre en place.⁽¹⁾ Ce dernier se ait essentiellement composé de séchoirs, de magasins de stockage et de bacs à arsenicage.

(1) chiffre minimum.

Les séchoirs sont de simples hangars couverts, entièrement métalliques; un assemblage de tubes disposés entre les piliers permet de cadrer les cuirs et peaux.

Les magasins de stockage sont couverts de la même manière, seules des parois rigides remplacent l'assemblage de tubes.

L'unité à mettre en place sur chaque point d'abattage assez important pour la justifier, se compose d'un séchoir, d'un magasin de stockage et d'une cuve à arsenicage. Son prix varie entre 50 000 F.CFA pour une installation très légère en brousse à 250 000 F CFA pour une installation plus importante et 650 000 F.CFA pour l'installation d'une unité plus complète sur les points d'abattage importants, selon les données de la SERA qui nous paraissent cependant très sous-estimées.

Le tableau n° 22 donne le détail de l'implantation de ces installations.

A Dakar, il serait nécessaire de moderniser les installations existantes et de leur adjoindre un nouveau séchoir d'une capacité de 400 cuirs et 800 peaux d'ovins et de caprins environ.

En plus du petit matériel de dépouillement indispensable (couteaux divers etc...), deux camions chassis long ainsi qu'un véhicule de tournée seraient nécessaires.

TABLEAU N° 22

DETAIL DE L'IMPLANTATION DES SECHOIRS,
MAGASINS DE STOCKAGE ET BACS A ARSENICAGE
A METTRE EN PLACE

REGIONS	Installations complètes	Installations semi-légères	Séchoirs légers
Cap-Vert	1	-	-
Thiès	1	9	8
Kaolack	1	8	15
Diourbel	1	7	5
Tambacounda	1	5	4
Louga	1	6	6
Podor Matam	1	2	7
Ziguinchor	1	3	14

4.2.5. Personnel

Nous en donnons ici la liste dans l'hypothèse de mise en place d'un schéma idéal, qui nécessite alors :

- un directeur général, spécialiste des problèmes du commerce des cuirs et peaux
- un directeur technique, spécialiste des problèmes de collecte et chargé plus spécialement de la mise en place et du fonctionnement des séchoirs, de l'amélioration de la qualité de la production, etc...

Ce personnel devrait être hautement qualifié et présenter des références sérieuses.

- un comptable
- une secrétaire
- 8 acheteurs contrôleurs de marchés chargés de la gestion des installations et de la collecte dans chacune des huit régions.
- 4 classeurs

- 30 manoeuvres répartis dans ces régions
- 2 chauffeurs-mécaniciens
- Un gardien
- Un planton

Notons que les acheteurs et les contrôleurs de marché devraient être recrutés parmi les négociants expérimentés et leurs employés ; ceux-ci devraient recevoir un complément de formation.

4.2.6. Tableau des Investissements
"Techniques" à réaliser

	<u>en F.CFA</u>
- <u>INSTALLATIONS NOUVELLES A METTRE EN PLACE</u>	
7 séchoirs de 650 000 F.....	4 550 000
42 séchoirs de 250 000 F.....	10 500 000
59 séchoirs de 50 000 F.....	2 950 000
TOTAL :	18 000 000
- <u>AMENAGEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES A DAKAR:</u>	
Nouveau séchoir	3 000 000
<u>VEHICULES</u>	
2 camions chassis long	4 000 000
1 Land Rover	1 000 000
TOTAL:	5 000 000
- <u>PETIT MATERIEL</u>	500 000
<u><u>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</u></u>	26 500 000

N'ont pas été comptabilisés les installations existantes ainsi que les différents frais d'approche (frais d'étude, etc...)

Signalons que les deux séchoirs de THIES et de SAINT-LOUIS sont prévus dans la mise en place, sur Fonds F.E.D., des centres d'abattage de ces deux villes.

4.2.7. Etude de rentabilité

Cette étude est réalisée sur la base des prix Octobre 1967; nous n'avons pas tenu compte de la commercialisation éventuelle de peaux de sauriens et de reptiles.

Il est évident que cette étude a été faite pour un schéma idéal d'un "organisme" ou "société" qui serait chargé de la collecte sur l'ensemble du pays, sans pour cela préjuger des conclusions qui seront retenues par le Sénégal; cette étude de rentabilité n'est donc qu'indicative.

1. CHIFFRE D'AFFAIRES

en F.CFA

1.1. Exportations

-Peaux de caprins

47 000 peaux "Boucherie" séchée de 0,6 kg à 350 F.CFA le kg.CAF EUROPE	9 870 000
298 000 peaux "brousse" "séchées" de 0,6 kg à 275 F.CFA le kg CAF EUROPE	49 170 000

-Peaux d'ovins

73 000 peaux "Boucherie" séchées de 0,85 kg à 300 F.CFA le kg CAF EUROPE	18 615 000
94 000 peaux "Brousse" séchées de 0,95 kg à 240 F.CFA le kg CAF EUROPE	19 176 000

-Cuir de Bovins

20 000 cuirs "Boucherie" séchés arseniqués de 6,5 kg à 160 F.CFA le kg CAF EUROPE	20 800 000
80 000 cuirs "Brousse" séchés arseniqués de 6,5 kg à 130 F.CFA le kg CAF EUROPE	67 600 000

TOTAL :

185 231 000
=====

1.2. Approvisionnement de la Tannerie BATA de Rufisque

- 30 000 cuirs de Bovins "verts" de 25 kg à 25,2 F.CFA rendus Usine	17 364 600
- 30 000 cuirs de Bovins "salés verts" de 17kg. à 31 F.CFA rendus Usine	15 846 000
- 40 000 cuirs de Bovins "Brousse" séchés de 6,5kg. à 75,3 F.CFA rendus Usine	19 574 500
(1) TOTAL :	52 785 700
- Chiffre d'Affaires - Total	238 016 700

2. CHARGES VARIABLES

2.1. Achat des Cuirs et Peaux Bruts

- Peaux de Caprins - 47 000 peaux "Boucherie" de 0,6 kg à 250 F.CFA le kg	7 050 000
- Peaux de "brousse" séchées - de 0,6 kg 298 000 à 130 F.CFA	23 244 000
- Peaux d'Ovins - "Boucherie" séchées de 0,85kg 73 000 à 230 F.CFA	14 271 000
- Peaux "Brousse" séchées de 0,85 kg. 94 000 à 90 F.CFA	7 191 000
- Cuirs de Bovins "Verts" de 25 kg. 50 000 à 17 F.CFA	19 550 000
- Cuirs de Bovins "verts" de 23 kg 30 000 à 15 F.CFA	10 350 000
- Cuirs de Bovins "Brousse" séchés de 6,5 kg. 120 000 à 50 F.CFA	39 000 000
TOTAL :	120 656 500

On peut estimer la perte de poids qui intervient entre l'achat et la vente en EUROPE à 7 % du poids sec soit, arrondi globalement en valeur

8 400 000

(1) voir détails des calculs de prix de cession à BATA dans l'Analyse de rentabilité.

2.2. E a u

On peut estimer la consommation
à 10 000 m³ à 55 F.CFA le m³ 550 000

2.3. Matières consommables et Emballages

Arséniate de soude
8 000 kg à 130 F.CFA le kg, rendu DAKAR.... 1 040 000
Cordages - estimation 1 000 000
Sel - 250 000 kg à 5 F.CFA le kg
rendu DAKAR 1 250 000

TOTAL : 3 290 000

2.4. Main d'oeuvre

8 moniteurs - acheteurs à 30 000 F.CFA mois
plus charges sociales 20 % 3 456 000
4 Classeurs à 20 000 F.CFA mois
plus charges sociales 20 % 1 152 000
30 Manoeuvres à 13 000 F.CFA mois
plus charges sociales 20 % 5 616 000

TOTAL : 10 224 000

2.5. Frais de Transport au SENEGAL

On peut les estimer à 1 F.CFA le kg.
collecté pour 1 100 000 kg 1 100 000

2.6. Frais d'adduction sur l'EUROPE

Ces frais comprennent les frais de transport,
Douane, taxes, assurances et commissions
diverses intervenant entre Dakar et un port
méditerranéen.

47 000 peaux de caprins "Boucherie" de 0,6 kg à 35 F.CFA le kg	987 000
298 000 peaux de caprins "Brousse" de 0,6 kg à 30 F.CFA le kg	5 364 000
75 000 peaux d'ovins "Boucherie" de 0,85 kg à 35 F.CFA	2 171 750
94 000 peaux d'ovins "Brousse" de 0,85 kg. à 30 F.CFA le kg	2 397 000
100 000 cuirs de Bovins séchés arseniqués de 6,5 kg à 20 F.CFA le kg	13 000 000
TOTAL :	<hr/> 23 919 750 <hr/>
CHARGES VARIABLES - Total en F.CFA	168 140 250

3. CHARGES FIXES

3.1. Amortissements

Véhicules sur 3 ans	1 700 000
Séchoirs, hangars et installations diverses sur 15 ans	3 000 000
Mobilier et matériel sur 8 ans	450 000
TOTAL :	<hr/> 5 150 000

3.2. Personnel Général

Directeur commercial (Français expatrié par exemple) Salaire	2 640 000
Logement	480 000
Voyages	300 000
Charges sociales 20 %	528 000
TOTAL :	<hr/> 3 948 000

Directeur technique

Salaire	2 160 000
Logement	480 000
Voyages	300 000
Charges Sociales 20 %	432 000
TOTAL :	<u>3 372 000</u>

Comptable - 1

85 000 F.CFA mois plus charges sociales 20% 1 224 000

Secrétaire - 1

75 000 F.CFA mois plus charges sociales 20% 1 080 000

Chauffeurs - 2

25 000 F.CFA mois plus charges sociales 20% 720 000

Gardien - 1

15 000 F.CFA mois plus charges sociales 20% 216 000

Planton

13 000 F.CFA mois plus charges sociales 20% 187 200

TOTAL GENERAL : 10 747 200

3.3. Assurances

Personnel	50 000
Véhicules	200 000
Bâtiments	150 000
Stocks	80 000

TOTAL : 480 000

3.4. Frais de Gestion

Loyers	P M
P.T.T. - Telex	600 000
Papeterie - Documentation	150 000
Mission - Réception	200 000

TOTAL : 950 000

3.5. Frais d'Entretien

Bâtiments - 10 % de la valeur locative	250 000
Séchoirs, installations diverses	200 000
Matériels et Véhicules	500 000
TOTAL:	<u>950 000</u>

3.6. Frais Financiers

En admettant que le fonds de roulement soit fourni en partie par un apport des actionnaires, en partie par un emprunt B.N.D.S. (1), le montant des agios sera de

	800 000
--	---------

3.7. Frais de déplacement

Ils sont estimés à	1 000 000
--------------------------	-----------

3.8. Patentes

Estimées à	600 000
------------------	---------

RECAPITULATION

Charges variables	168 140 250
Charges fixes	20 677 200
TOTAL des charges	188 817 450
Chiffre d'affaires	238 016 700
Marge brute	49 199 250
BIC (30 %)	14 759 775
Marge nette	35 439 475
Taux de rentabilité	15 %

(1) Banque Nationale de Développement du Sénégal.

4.2.8. Analyse de Rentabilité

L'étude précédente a été faite sans tenir compte de la collecte éventuelle des peaux de reptiles et de sauriens.

Les conclusions que l'on peut tirer de cette étude de rentabilité ne sont qu'indicatives. Vouloir en particulier chiffrer des prévisions même à court terme, est rendu illusoire par les variations des cours de cuirs et des peaux dans le monde.

Cependant, la marge nette d'environ 35 millions de F.CFA reste assez importante pour permettre de conclure à une rentabilité certaine de l'ordre de 15 %.

Le tableau no. 24 donne une récapitulation par postes et par produits de l'étude de rentabilité. Cette analyse permet de déterminer à l'exportation les marges brutes par produit, et de calculer les prix de cession des cuirs à la Société BATA (Tableau no. 23).

Ces prix de cession ont été déterminés en calculant une marge brute de 10 % sur le total des frais d'achat des cuirs et peaux bruts et des frais de collecte.

Cette marge brute de 10 % est très faible comparée aux marges brutes réalisées sur l'exportation des cuirs bruts (plus de 46 %), ce qui représente un manque à gagner de 25 millions F.CFA. environ, mais reste justifiée ; cet "organisme" de collecte existe aussi pour faciliter l'approvisionnement de la Société BATA.

Rappelons que les chiffres dégagés dans cette étude de rentabilité ne sont valables que pour le schéma idéal pris comme exemple de référence.

TABLEAU N° 23

COMPARAISON ENTRE LES PRIX "EXPORT" ET LE PRIX DE CESSION
A LA TANNERIE DE RUFISQUE DES CUIRS BRUTS COLLECTES

Produits / Rubriques	Export (1)	Cession BATA (2)
<u>CAPRINS</u>		
- Boucherie séchés	350	
- Brousse séchés	275	
<u>OVINS</u>		
- Boucherie séchés	300	
- Brousse séchés	240	
<u>BOVINS</u>		
- Boucherie séchés	160	
- Brousse séchés	130	75,3
- V e r t s	-	25,2
- Salés verts	-	31

(1) Les prix EXPORT sont CAF MARSEILLE

(2) Les prix cession BATA sont rendus USINE DE RUFISQUE. Il faut multiplier par 3 pour retrouver le prix approximatif en sec.

- La marge nette de 35 439 475 F.CFA doit permettre soit de verser des dividendes importants soit de financer des installations nouvelles (Tableau n° 24).

5 - CONCLUSION

Les cuirs et peaux sénégalais représentent une source de profits et un potentiel économique intéressants. Leur volume est appelé à s'accroître avec l'expansion des abattages corrélative à la demande de viande.

La modernisation de l'équipement en brousse et dans les centres urbains, l'amélioration des techniques du conditionnement, l'organisation de la collecte dans des zones peu ou mal prospectées, sont certainement indispensables pour atteindre une exploitation rationnelle de ce sous-produit et combler un retard anormal.

Mais l'objectif prioritaire est incontestablement la remise en route de ce qui existe déjà. Les apports "marchands" restent limités par la qualité très moyenne sinon médiocre des dépouilles, même dans les grands abattoirs.

L'intervention "amont" de l'Etat est donc prépondérante et s'exercera dans le cadre d'un programme de développement soigneusement élaboré, particulièrement dans le domaine des choix économiques, les problèmes techniques n'offrant aucune difficulté insurmontable.

Ces moyens mis en place, des crédits convenables seront affectés au fonctionnement d'une section autonome du conditionnement.

Une partie peut en être ristournée à une société parapublique, soit par une affectation budgétaire soit par une taxe de service prélevée en un point judicieux des circuits d'échange pour les interventions en aval.

En attendant que le volume commercial permette la création d'un marché de libre concurrence, on ne peut que conseiller une entente amiable entre les négociants, dans la prospection systématique des zones d'abattage.

...

Dans le domaine industriel, l'existence d'un marché de consommation intérieur et extérieur a permis l'installation d'un complexe "tannerie-chaussures" employant 1100 ouvriers et cadres, distribuant chaque année 750 millions CFAde salaires, impôts, taxes et services divers.

Il serait contraire aux intérêts nationaux que de vouloir en restreindre, d'une manière ou d'une autre, l'approvisionnement en brut au profit d'une création concurrentielle, particulièrement dans le domaine des cuirs de bovins. La variété des choix exige en effet une grande souplesse dans la destination des produits généralement trop peu nombreux pour constituer à eux seuls un marché préférentiel .

En raison de la faiblesse persistante des cours mondiaux, cette production gagne en effet à être transformée sur place dans le cas particulier du Sénégal et il est normal qu'un placement "au mieux" exige l'exportation d'une certaine partie du brut ou du tanné dont l'usine ne peut assurer l'emploi pour la chaussure ou ses annexes.

Cette activité n'est concevable qu'en raison du caractère vertical du complexe, déjà amorti par une implantation ancienne et disposant dans tous les domaines de points d'achat et de vente à l'échelle des continents africain et européen.

Par contre, la création d'une tannerie de petites peaux présente un intérêt certain. Encore convient-il de bien s'entendre sur cette conception.

Elle exclut, à notre sens, que l'on fonde d'autres espoirs que marginaux dans le domaine du végétal pour l'approvisionnement d'un artisanat local en voie de disparition. Ce serait à coups sûr aller au devant d'un échec et ruiner définitivement la raison d'être des derniers tanneurs africains.

Reste la fabrication du semi-tanné "wet-blue" ou chrome humide, dont une étude technique et commerciale fixera les critères de rentabilité en fonction des approvisionnements et des débouchés.

Bien que le marché mondial soit très ouvert aux peaux brutes de petits ruminants et surtout de caprins, - qui, en tout état de cause, restent d'un placement facile si elles sont bien conditionnées et bien classées - leur transformation in situ est profitable dans la mesure où elle aboutit à la constitution de lots incorporables dans des séries de qualité et de coût homologues chez les finisseurs.

A ce stade en effet la notion de quantité et le petit nombre des opérations techniques deviennent beaucoup moins contraignants.

Il serait au contraire dangereux, en termes de profit, d'atteindre les stades ultimes de la valorisation, en raison de l'étroitesse des volumes finale, de son incidence sur les prix de revient et de la difficulté de constituer des séries "commerciales" suffisamment importantes pour intéresser les peaussiers européens, seuls juges en dernier ressort de leurs commandes et dont les tanneurs ne sont que les exécutants le plus souvent dociles.

Ces restrictions, qui décevront certainement nombre d'espairs, sont trop importantes pour ne pas mériter ce rappel.

Et, mutatis mutandis, elles s'appliquent malheureusement à la plupart des Etats visités, à une ou deux exceptions près.

6. ANNEXES

I - Compte d'exploitation prévisionnel de la
Société de Collecte : Tableau récapitulatif

II - Importations en Douane

III - Exportations en Douane

6. ANNEXES

I - Compte d'exploitation prévisionnel de la
Société de Collecte : Tableau récapitulatif

TABLÉAU N° 24
RÉCAPITULATION PAR PRODUITS

PRODUITS	EXPORTATION				TOTAL EXPORT	APPROVISIONNEMENT				TOTAL GENERAL :
	CARLINS	OVINS	BOVINS			Verts	Salés verts	Séchés	TOTAL B A T A	
			Boucherie séchés	Brousse séchés						
RUBRIQUES										
CHEVRE D'AFFAIRES	59 040 000	27 791 000	20 800 000	67 600 000	185 831 000	17 364 600	15 846 600	19 574 500	52 785 700	228 016 700
ACHAT CUIRS & PEAUX BRUTES	30 294 000	21 462 500	7 820 000	26 000 000	85 576 500	11 730 000	10 350 000	13 000 000	35 080 000	120 656 500
ADDITION SUR EUROPE	6 351 000	4 568 750	2 600 000	10 400 000	23 919 750					23 919 750
AUTRES FRAIS (1)	11 060 000	7 842 000	2 946 200	9 686 000	31 334 200	4 056 000	4 056 000	4 795 000	12 907 000	44 241 200
TOTAL DES FRAIS	47 705 000	33 873 250	13 336 200	46 086 000	140 830 450	15 786 000	14 406 000	17 795 000	47 987 000	188 817 450
MARGE BRUTE	11 335 000	3 914 750	7 433 800	21 514 000	44 400 550	1 578 600	1 440 600	1 779 500	4 798 700	49 199 250
B. I. C.										14 759 775
									MARGE NETTE	35 439 475

(1) Ce sont le total des frais fixes et variables diminués des frais d'adduction sur l'Europe et du poste Achat des cuirs et peaux bruts.

ANNEXE II

Importations en Douane

SENEGAL - IMPORTATIONS

Q = quantités en quintaux métriques V = Valeur en milliers de F.CFA

DESIGNATION	1960		1961		1962		1963		1964		1965		1966		1967	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Cuir frais de bovins	26	133			1	56			358	1661			77	1372	140	290
Peaux fraîches équidés																
Peaux fraîches ovins									19	154			1	102		
Peaux fraîches caprins									19	217						
Peaux fraîches reptiles div.					29	1 345			39	2499						
Autres cuirs et peaux frais			3		1	380										
Cuir de bovins tannés	16	756	9	361	17	706	18	4606	11	448	3	194	8	319	4	574
Cuir de bovins corroyés	18	919	16	762	4	238	4	440	7	355	6	722	7	405	19	738
Peaux de veaux tannées					3	123	4	292	365	2221	8	282	11	520	9	391
Peaux de veaux travaillées			1	63		36	16	1223	1	81						
Peaux d'équidés tannées					1	18										
Peaux d'équidés travaillées			1	74		18	1						1	64		
Peaux d'ovins tannées			7	145	2	64	4	104	12	265	24	390	28	574	6	179
Peaux d'ovins travaillées	1	101	1	189	1	41	6	389	3	149	28	1398	2	50	2	67
Peaux de caprins tannées					1	103	2	25								
Peaux de caprins travaillées			1	8	7	275		26	1	63				267		45
Peaux de reptiles tannées						20										
Peaux reptiles travaillées					1	16								6		
Autres cuirs et peaux tannées	2	230	1	110	1	70			7	73		26		21		21
Autres cuirs et peaux trav.	4	385	1	386	3	233	4	453	5	350		37		37	36	635
Cuir et peaux chamoisés	10	3567	10	3490	10	4279	70	5740	10	4561	65	4288	25	6496	32	4373
Cuir et peaux vernis	19	1652	30	2322	11	861	3	373	17	1672	25	2080	28	2675	10	7982
Déchets cuirs naturels			1	63	2	29										
TOTAUX :	96	7991	83	8158	95	8303	140	13759	874	15922	104	9573	188	12909	258	8093

CHAPITRE 3

M A L I

L'expert a séjourné au Mali
du 6 Novembre au 20 Novembre 1967

S O M M A I R E

	<u>P a g e s</u>
1. INTRODUCTION =====	239
1.1. <u>LE PAYS</u>	239
1.2. <u>CLIMATOLOGIE</u>	240
2. L'ELEVAGE =====	241
3. LES RESSOURCES EN CUIRS ET PEAUX ET LEURS EMPLOIS =====	248
3.1. <u>PRODUCTION ET CONDITIONNEMENT</u>	248
3.1.1. <u>Les cuirs de bovins</u>	253
3.1.2. <u>Les peaux de moutons</u>	254
3.1.3. <u>Les peaux de chèvres</u>	255
3.1.4. <u>Les peaux de reptiles</u>	256
3.2. <u>LES EMPLOIS</u>	257
3.2.1. <u>L'autoconsommation artisanale</u>	258
3.2.2. <u>L'exportation en brut</u>	259
3.2.3. <u>L'industrie du cuir</u>	273
3.2.4. <u>Bilan emplois et ressources</u>	280
4. PERSPECTIVES ET SUGGESTIONS =====	281
4.1. <u>AU NIVEAU DES STRUCTURES COMMERCIALES</u>	281
4.2. <u>L'INDUSTRIALISATION</u>	288
4.3. <u>AU NIVEAU DES POUVOIRS PUBLICS</u>	290
5. CONCLUSION =====	291

1. INTRODUCTION

1.1. LE PAYS

Au coeur de l'Afrique Occidentale, la vaste République du Mali couvre 1.200.000 kilomètres carrés.

Le nord du pays, en grande partie occupé par le Sahara, est sans relief marqué, alors qu'au sud et au sud-ouest le plateau central nigérien (6/700 mètres) descend vers les basses plaines.

Un millier de kilomètres séparent Bamako des ports maritimes les plus proches (Conakry, Abidjan, Dakar). Le réseau routier est encore insuffisant pour assurer le trafic des convois lourds avec l'extérieur, du moins tant que se posera le problème de la gestion du chemin de fer Bamako-Dakar.

Au dernier recensement actualisé la population dépassait 4.500.000 habitants en 1966.

La densité moyenne comprise entre 3,5 et 3,6 habitants au km² atteint cependant 50 habitants en certains points. Le taux d'urbanisation est faible (8%) (1) et la population urbaine ne dépasse pas 360.000 habitants répartis dans des agglomérations de plus de 2.500 personnes.

La population active, essentiellement rurale, est évaluée à 2.300.000 habitants (dont 20.000 salariés), surtout concentrée dans le sud et le sud-ouest du pays. Une part importante est vouée soit à la transhumance, avec les troupeaux qui descendent de la zone sahélienne et subsaharienne vers les points d'eau de saison sèche, soit à l'immigration saisonnière vers le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

Les peuples noirs forment les cinq-sixièmes de la population (Bambaras, Malinkés, Sénoufos, Dogons, etc...) ; les autres ethnies comprennent des Maures, des Touareg et des Peulh.

(1) mais plus élevé qu'au Niger (5,6) et qu'en Haute-Volta (6,2).

1.2. Climatologie

Entièrement situé dans la zone tropicale sèche, le Mali peut être divisé du nord au sud en trois zones climatiques :

- saharienne, désertique, aux rares pluies irrégulières (moins de 100 mm en août et septembre).
- sahélienne, avec des pluies ne dépassant pas 700 mm. entre juin et octobre et de forts écarts de température.
- soudanaise avec des précipitations variant entre 700 et 1 300 mm entre mai et octobre

Les zones de végétation coïncident sensiblement avec les zones climatiques : au nord, le désert couvre 400 000 km² alors qu'on trouve, plus au sud, la steppe parcourue par les pasteurs nomades et enfin une savane arbustive avec un tapis de hautes graminées propices à l'élevage bovin.

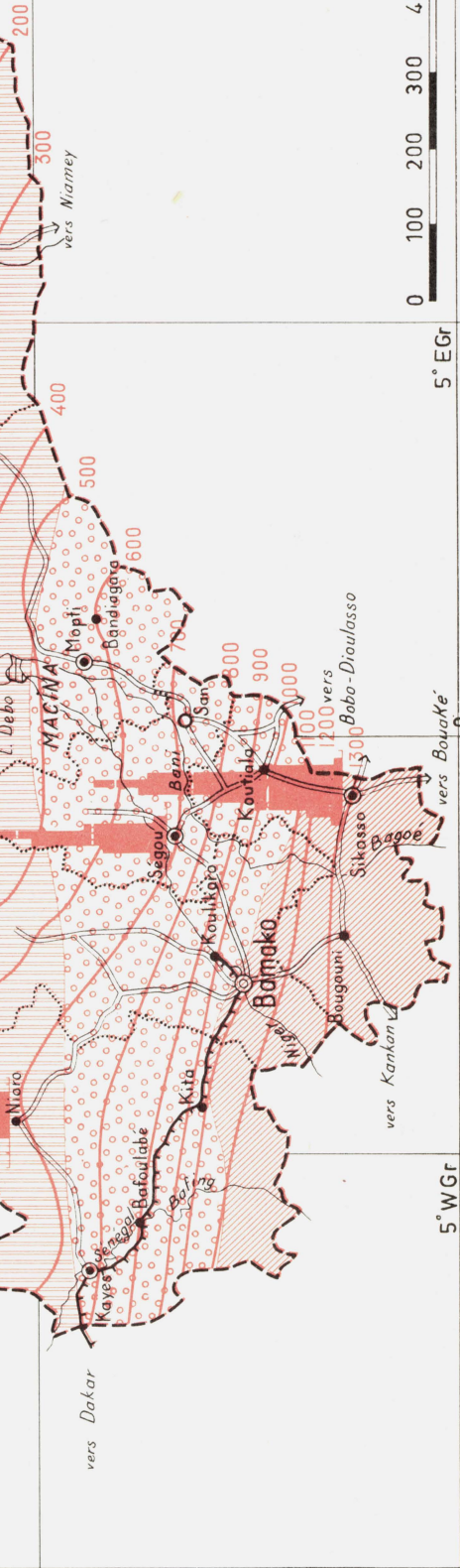
MALI

CLIMAT - VÉGÉTATION

- Limite de l'Etat
- Limite de région
- ◎ Chef-lieu de région
- Ville de plus de 10000 habitants
- Autres agglomérations
- Chemin de fer à voie métrique
- == Routes principales
- Isohyètes moyennes annuelles
- [Stippled pattern] Zone saharienne
- [Horizontal lines pattern] Zone subsaharienne
- [Vertical lines pattern] Zone sahélienne
- [Dotted pattern] Zone soudanienne
- [Diagonal lines pattern] Zone guinéenne

Selon l'enquête de la FAO sur l'Afrique

Les diagrammes de répartition mensuelle des pluies sont gradués par 100 mm.



Source: Atlas économique permanent de la Coopération (Ed. Secrétariat d'Etat à la Coopération)

2. L'ELEVAGE

L'objet de ce paragraphe n'est pas d'exposer en détail les caractères de l'élevage malien mais d'en présenter succinctement les grands traits de manière à mieux situer le poste "cuirs et peaux" (1)

Pour environ un demi-million d'habitants - principalement répartis dans l'Est - l'élevage représente la seule activité pratiquée et la seule source de revenus, mais une fraction de plus en plus importante du cheptel appartient à des agriculteurs qui, s'ils ne gèrent pas eux-mêmes leurs troupeaux, les confient souvent aux pasteurs.

Le revenu annuel moyen assuré par l'élevage représentait en 1965, environ 6 milliards de F.maliens (2) pour un revenu agricole annuel de 15 milliards.

Les statistiques de la Direction de l'Elevage et des Industries animales évaluent en 1964 le cheptel malien à environ 4 600 000 bovins⁽³⁾ et à 10 000 000 de petits ruminants.

- (1) nous conseillons au lecteur de se référer pour plus ample information à l'Etude réalisée par Mr.LACROUTS, SARNIGUET et TYC : Exploitation du cheptel au Mali. Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères Chargé de la Coopération. (France)
- (2) tous les chiffres cités correspondent à la nouvelle unité monétaire qui vaut 0,5 F CFA
- (3) 4 500 000 en 1965 selon d'autres sources.

TABLEAU N° 1

ESTIMATION DU CAPITAL ELEVAGE 1968

E S P E C E S	Nombre en 1000 têtes	Valeur moyenne(1)	Valeur globale (2)
Bovins	4 640	15 000	69 600
Ovins	5 200	2 000	10 400
Caprins	4 900	1 500	7 350
Anes	490	2 000	980
Chevaux	170	15 000	2 550
Chameaux	208	15 000	3 120
Porcins	50	?	?
TOTAL :			94 000

Source : Direction de l'Elevage et différents experts

(1) en F.maliens

(2) en millions de F.maliens

L'élevage présente une physionomie différente suivant les régions naturelles et les groupes ethniques qui s'y adonnent.

Dans la zone nord-sahélienne, entre le 15^{ème} et le 18^{ème} parallèle, l'élevage est à caractère extensif et transhumant; les éleveurs, pour la plupart peulh, maures et touareg sont nomades ou semi-nomades.

Dans la zone sud, l'élevage est extensif et relativement sédentaire; pendant la saison des pluies et après les récoltes, les animaux restent autour du village dont ils s'écartent progressivement en saison sèche.

Le troupeau malien est surtout concentré à l'Est du pays dans les régions de GAO et de MOPTI (tableau n° 2)

TABLEAU N° 2
REPARTITION REGIONALE DU CHEPTEL
(1964)

R é g i o n	Bovins	Ovins Caprins	Chevaux	Chameaux	Anes
GAO	1 660 000	5 800 000	32 000	205 000	270 000
MOPTI	930 000	1 760 000	24 000	1 000	60 000
SEGOU	580 000	900 000	31 000	-	36 000
SIKASSO	320 000	140 000	1 000	-	6 000
BAMAKO	520 000	780 000	23 000	-	40 000
KAYES	630 000	720 000	59 000	2 000	78 000
TOTAL:	4 640 000	10 100 000	170 000	208 000	490 000

Source : Direction de l'Elevage

Les estimations de la Direction de l'Elevage font état pour 1965 d'un cheptel composé de 4 800 000 bovins et 10 200 000 ovins et caprins environ, ce qui, compte tenu des chiffres avancés pour les années précédentes (tableau n° 3) permettrait d'estimer pour 1967 le cheptel à 5 millions de bovins et 11 millions d'ovins et caprins; ces chiffres sont, à notre avis, surestimés et nous avons retenu pour 1967 les chiffres de 4 500 000 bovins et 10 000 000 d'ovins et caprins étant entendu que ces données n'ont qu'une valeur indicative.

TABLEAU N° 3

ESTIMATION DU CHEPTEL MALIEN

TETES DE BETAIL	1960	1961	1962	1963	1964
<u>BOVINS</u>					
Recensement administratif	1 492 572	1 860 947	1 897 409	1 648 850	1 830 130
Estimation	3 510 000	3 860 000	3 920 000	4 260 000	4 640 000
<u>OVINS - CAPRINS</u>					
Recensement administratif	2 730 214	3 313 026	3 454 087	2 326 754	2 322 247
Estimation	8 190 000	7 880 000	9 150 000	9 860 000	10 100 000

Source : Direction de l'Élevage.

Ce cheptel est composé de boeufs zébu; les ovins métis sahéliens sont d'assez grande taille-alors que ceux rencontrés dans la zone soudanaise sont plus petits. On peut noter la présence dans le delta central nigérien de moutons porteurs de laine. Les chèvres du Fouta Djallon sont de plus petite taille que les chèvres sahé-
liennes. Des essais d'introduction de la chèvre de Maradi ont été tentés en station (Nioro).

TABLEAU N° 4

ESQUISSE DE LA PRODUCTION ELEVAGE 1965

(en nombre de têtes)

	BOVINS	OVINS CAPRINS	EQUINS
<u>CHEPTEL VIF</u>			
Exportations (contrôlées)	60 601	47 625	1 712
Exportations (estimation globale)	150 000	223 000	2 000
<u>CHEPTEL MORT</u>			
Abattages (contrôlés)	72 583	81 929	-
Abattages (estimation globale)	300 000	2 000 000	-

Source : Direction de l'Elevage et études Lacrouts, Tyc, Sarniguet.

Les exportations d'animaux sur pied se font à partir des régions de Gao, Mopti et de Bamako principalement vers la Côte d'Ivoire (27 000 bovins) le Ghana (41 000 bovins); les autres pays destinataires sont la Haute-Volta, le Niger, l'Algérie (30 000 petits ruminants).

Ces exportations sont en baisse par rapport à 1964 et 1963 (120 000 bovins et 270 000 ovins-caprins).

TABLEAU N° 5

CHEPTEL VIF (COMMERCIALISATION 1965)

(en nombre de têtes)

POSTES	BOVINS	OVINS CAPRINS	EQUINS
<u>EXPORTATIONS</u> (estimation globale)	150 000	225 000	2 000
<u>IMPORTATIONS</u> (contrôlées)	11 506	23 736	42
<u>IMPORTATIONS</u> (estimation globale)	20 000	50 000	?

Source : Direction de l'Élevage et études Lacrouts, Tyc, Sarniguet

Un des objectifs maliens consiste à substituer progressivement aux exportations sur pied d'animaux vivants, l'exportation de carcasses, mais se heurte actuellement, non à un problème de débouchés qui existent, mais à un problème d'organisation des structures commerciales et de trésorerie, etc.

Des obstacles identiques caractérisent d'ailleurs le marché des cuirs et peaux et freinent de façon encore plus spectaculaire son expansion, parmi d'autres difficultés inhérentes au continent africain dans son ensemble.

TABLEAU N° 6
ABATTAGES CONTROLES
ESTIMATION ET REPARTITION REGIONALE 1965

(nombre de têtes)

REGIONS	BOVINS	OVINS	CAPRINS	PORCINS
BAMAKO	44 362	6 711	11 420	471
KAYES	7 852	1 829	3 666	-
SIKASSO	4 979	1 407	14 753	-
SEGOU	5 480	525	1 605	-
MOPTI	3 397	25 518	1 291	-
GAO	6 513	9 638	7 660	-
TOTAL :	72 583	41 533	40 396	471

Source : Direction de l'Élevage

La part des abattages contrôlés sur les abattages estimés est relativement importante en ce qui concerne les bovins mais très faible (4% environ) pour les petits ruminants dont la viande constitue l'essentiel de la consommation en milieu rural.

Le Mali est relativement bien équipé en abattoirs urbains. L'abattoir frigorifique de Bamako a une capacité de 200 bovins et 500 ovins-caprins par jour soit 10 000 tonnes de viande par an ; l'abattoir de Gao (aide yougoslave) a une capacité théorique de 3 000 tonnes, ramenée en fait à moins de 1 800 par suite d'une conception erronée des installations frigorifiques. En outre il n'est pas achevé.

L'équipement d'autres centres prévu et parfois commencé comme à Kayes (1 600 T. projet local) et à Segou (aide yougoslave) semble abandonné pour le moment. Il en est de même de Mopti non réalisé.

En outre, les projets yougoslaves ne prévoient ni séchoirs ni cuves d'arsenicage (1).

(1) cf. Lacrouts, Tyc, Sarniguet - Exploitation du cheptel bovin au Mali (Coop. 1965)

3. LES RESSOURCES EN CUIRS ET PEAUX

3.1. PRODUCTION ET CONDITIONNEMENT

Les abattages contrôlés, en particulier de petits ruminants, ne représentent qu'une très faible partie du total des abattages nationaux, ce qui explique en partie que, du point de vue statistique, la production soit très mal connue.

TABLEAU N° 7
CUIRS ET PEAUX
ESTIMATION DE LA PRODUCTION BRUTE
1 9 6 5

P R O D U C T I O N	C A T E G O R I E		
	Cuir de bovins	Peaux d'ovins	Peaux de caprins
Production contrôlée (en 1000 peaux)	72,5	41,5	40,4
Production estimée (en 1000 peaux)	300	700	1 300
Poids unitaire frais (en kg)	20	2,9	2
Poids unitaire sec (en kg)	5,5	0,85	0,6
Surface moyenne par peau (en pied carré)	31	8	6
Production estimée (en kg)	1 650 000	595 000	780 000
Production estimée en valeur (en Francs maliens)	66 000 000	77 350 000	117 000 000

Source : Direction de l'Elevage

LE TONNAGE GLOBAL EST DE : 3 025 TONNES
et LA VALEUR GLOBALE DE: 260 350 000
F. Maliens

La centaine d'aires d'abattage cimentées en brousse, (tableau n° 9) se révèle par contre à la fois insuffisante mais aussi sous-utilisée.

Deux sociétés créées en 1962 et 1964 sont chargées de l'exploitation des abattoirs et des autres installations existantes ainsi que de la commercialisation des produits d'origine animale :

1 - la Société Nationale pour l'Exploitation des Abattoirs (SONEA), société d'Etat fondée en février 1962, a été chargée de la promotion et de l'exploitation rationnelle de tous les produits d'origine animale et, à cet effet, a reçu le monopole de l'abattage et de la préparation des animaux domestiques destinés à être mis en vente, tant pour la consommation locale que pour l'exportation, du fonctionnement et de la gestion des usines de conserve de viande ainsi que des ranchs d'embouche.

2 - La Société d'Exportation des Produits animaux du Mali, société d'économie mixte au sein de laquelle le Gouvernement malien est majoritaire avec 60 % des actions, avait été chargée de prospecter tous les marchés extérieurs pour la vente des produits et des sous-produits maliens d'origine animale provenant des abattoirs, de réaliser pour son compte la vente de ces produits pour lesquels elle était l'acheteur exclusif de la SONEA. Depuis 1966, son rôle a été restreint au profit de la SONEA.

La part réelle des abattages familiaux de toute origine, assez faible en ce qui concerne les bovins, très importante pour les petits ruminants, est très difficile à connaître, mais a été à notre avis sous-estimée par le Service de l'Elevage.

TABLEAU N° 8

ESTIMATION DE LA PRODUCTION BRUTE

1967 (1)

D E S I G N A T I O N	NOMBRE DE PEAUX
<u>Cuir de bovins</u>	
Abattoirs de Bamako	44 000
Boucherie (autres abattoirs contrôlés)	38 000
B r o u s s e	218 000
TOTAL :	<u>300 000</u>
<u>Peaux d'Ovins</u>	
Boucherie (abattoirs contrôlés)	40 000
Brousse	660 000
TOTAL :	<u>700 000</u>
<u>Peaux de Caprins</u>	
Boucherie (abattoirs contrôlés)	40 000
Brousse	1 260 000
TOTAL :	<u>1 300 000</u>

Source : Etudes Lacrouts, Tyc, Sarniguet

(1) La production est considérée comme stationnaire entre 1965 et 1968

Actuellement, les installations existantes proviennent de la nationalisation d'anciennes maisons de commerce ou ont été mises en place par le Service de l'Elevage.

La plupart des séchoirs sont de simples hangars couverts à l'abri desquels les cuirs et peaux sèchent à cheval sur un fil de fer tendu et sont souvent sous-utilisés.

Avant de prévoir l'implantation de nouvelles installations, néanmoins indispensables, il serait bon de se soucier de remettre en état et d'exploiter rationnellement les installations existantes.

Le tableau N° 9 donne une récapitulation (incomplète à cause du manque d'information) de ces installations.

TABLEAU N° 9
RECAPITULATION DES INSTALLATIONS DE
TRAITEMENT DES CUIRS ET PEAUX

<u>REGIONS</u>	<u>ABATTOIR</u>	<u>SECHOIR</u>	<u>MAGASIN</u>
<u>1ère région</u>			
<u>KAYES</u>	x	x	x
Kita	x	x	x
Toukoto	x	x	x
Nioro	x	x	x
Kéniéba	non	non	x
Mahina	x	x	x
Yalimané	x	x	x
<u>2ème région</u>			
<u>BAMAKO</u>	x	x	x
Koulikoro	x	x	x
Kati	x	x	x
Kolokani	x	x	x
Kangaba	x	x	x
Nara	x	x	x
TOTAL	12	12	13

REGIONS	ABATTOIR	SECHOIR	MAGASIN
Report	12	12	13
<u>3ème région</u>			
SIKASSO	x	x	x
Bougouni	x	x	x
<u>4ème région</u>			
Ségou	x	x	x
San	x	x	x
Koutiela	x	x	x
<u>5ème région</u>			
<u>MOPTI</u>	x	n o n	x
Bandiagara	x	x	x
Bankaso	non	n o n	x
Koro	x	x	x
Douentza	x	x	x
Djenné	x	?	x
Téniengkou	non	n o n	x
Niakunfé	x	x	x
<u>6ème région</u>			
<u>GAO</u>	x	x	x
Diré	x	x	x
Tombouctou	x	x	x
Ansongo	x	x	x
Bourem	x	x	x
TOTAL	28	26	31

Remarque : Les magasins utilisés actuellement sont de simples hangars loués par les commerçants et les collecteurs.

Avant d'étudier chaque produit, une remarque préalable est nécessaire. En règle générale, les cuirs et peaux maliens présentent tous les défauts classiques des cuirs et peaux sahélo-soudaniens; les marques de feu sont encore nombreuses. Cependant, les cuirs maliens sont de meilleure qualité que les cuirs sénégalais et mauritaniens et sont appréciés sur les marchés européens. Ceci tient à l'excellent dépouillement et conditionnement des cuirs de l'abattoir de Bamako; ces cuirs constituant près de 70 % des exportations maliennes vers l'Europe.

3.1.1. Les cuirs de bovins

On peut estimer la production de 1967 à 300 000 cuirs dont environ 15% provient de l'abattoir frigorifique de Bamako et environ 13 % des abattoirs et des centres d'abattage contrôlés. Cette production est disponible sous forme de cuirs frais (45 000 cuirs environ) n'ayant subi aucun traitement destiné à leur conservation et de cuirs secs arseniqués.

Les cuirs maliens, à la différence des cuirs provenant des états voisins (Haute-Volta, Mauritanie, Sénégal) sont de bonne qualité surtout les cuirs de dépouille mécanique.

Le poids frais moyen est de 20 kg; le poids sec moyen est de 5,5 kg ce qui les place dans la catégorie "bovins moyens".

Le conditionnement, particulièrement défectueux en brousse, diminue trop souvent la valeur marchande des dépouilles.

Le classement en choix donne :

- premier choix	30 %
- deuxième choix	40 %
- troisième choix	25 %
- quatrième choix	5 %

Pendant la saison des pluies, les conditions climatiques rendent plus difficile la sèche et ce classement devient le suivant:

- premier choix 20 %
- deuxième choix 40 %
- troisième choix 30 %
- quatrième choix 10 %

Ce classement représente un moyenne nationale⁽¹⁾; un classement en choix des cuirs boucherie donne :

- premier choix 40 %
- deuxième choix 40 %
- troisième choix 20 %

alors que pour les cuirs de Bamako :

- premier choix 50 %
- deuxième choix 40 %
- troisième choix 10 %

3.1.2. Les peaux de moutons

La production 1967 peut être estimée à 700 000 peaux dont moins du dixième provient des abattoirs et des centres d'abattage contrôlés. (2)

Ce sont en général des peaux de métis à poil ras , de qualité voisine de celle de Mauritanie. (Notons qu'en 1965 la tonte des animaux porteurs de laine a produit environ 354 tonnes d'une valeur de 22 millions de francs maliens).

Le poids moyen frais est de 2,9 kg et le poids moyen sec de 0,85 kg ce qui, comme les moutons sénégalais, les place dans la catégorie "moyens". Les qualités de la peau les destinent à la doublure, l'ameublement et, pour les derniers choix, à la basane.

(1) sur le total de la part exportée.

(2) Les abattages sont presque totalement familiaux et échappent à tout contrôle, aux dires des autorités.

Un classement en choix donne :

- premier choix	40 %
- deuxième choix	30 %
- troisième choix	30 %

3.1.3. Les peaux de chèvres

Cette production, la plus importante par le nombre de peaux, doit être chiffrée avec plus de réserves.

En 1967, on l'estime à 1 300 000 peaux dont seulement un peu plus de 40 000 proviennent des abattoirs et des centres d'abattages contrôlés. (1).

Les peaux de chèvres maliennes sont assez grandes, d'un poids moyen frais de 2 kg. et d'un poids moyen sec de 0,6 kg. Ces peaux sont de qualité très inférieure aux peaux nigériennes (Maradi, Kano et Sokoto).

(1) Les abattages sont presque totalement familiaux et échappent à tout contrôle aux dires des autorités.

3.1.4. Les peaux de reptiles

Ce sont des peaux de varans, lézards et serpents groupés sous le terme de reptiles et des peaux de crocodiles ; ce n'est plus un sous-produit mais le véritable produit de la chasse de ces animaux.

Bamako a été jusqu'en 1960 un centre important du négoce de peaux de reptiles et de crocodiles, mais depuis ces dernières années, on a enregistré une baisse considérable de ce rôle, due à la disparition presque complète des crocodiles de la boucle du Niger provoquée par le massacre de ces animaux.

Par ailleurs, une partie importante échappe à la SONEA dont le système de collecte est mal organisé et qui pratique des prix d'achat trop bas.

La collecte des peaux de crocodiles et de reptiles constitue une activité très différente du commerce des peaux d'animaux domestiques.

L'insuffisance de l'information statistique rend difficile une estimation de ce négoce et les seuls chiffres présentant une certaine valeur sont ceux communiqués par les douanes.

Le tableau n° 9 donne le détail des exportations en douane de 1964 à 1967, Ces dernières sont en baisse et se font principalement vers la France.

TABLEAU N° 9

EXPORTATIONS EN DOUANE

DESIGNATION	1964-1965	1965-1966	1966-1967
<u>Peaux de crocodiles</u>			
nombre de peaux	4 435	1 975	4 259
valeur	11 232 244	4 000 778	3 010 610
<u>Peaux de varans</u>			
nombre de peaux	8 711	1 398	5 211
valeur	2 474 936	669 586	454 735

Sources : Douanes

3.2. Les emplois

Depuis la nationalisation, aucune société privée n'est autorisée à exercer le négoce des cuirs et peaux et seul, un organisme d'Etat, la Société Nationale pour l'Exploitation des Abattoirs (SONEA), possède le monopole de la commercialisation des cuirs et peaux maliens.

Une société mixte, la Société d'Exportation des Produits Animaux du Mali (SEPAM), avait été chargée, entre autres activités, de l'exportation de cette production pour laquelle elle était l'acheteur exclusif de la SONEA.

Aujourd'hui celle-ci se charge aussi de l'exportation sans passer par l'intermédiaire de la SEPAM. Les circuits de commercialisation dont la SONEA forme l'aboutissement restent encore les circuits traditionnels de collecte sur lesquels jusqu'à présent les actions entreprises n'ont eu que peu d'incidence.

Parallèlement et en concurrence avec les exportations de la SONEA, une partie importante de la production malienne est exportée en fraude vers les pays voisins de la zone CFA. Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur ce sujet. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'autoconsommation artisanale et familiale, relativement importante surtout en pays nomade.

TABLEAU N° 10
COMMERCE EXTERIEUR

DESIGNATION	1963	1964	1965
I			
<u>IMPORTATIONS CONTROLEES</u> (en millions de francs maliens)			
Cuir et peaux	1,1	0,3	0,3
Articles de maroquinerie	13,1	29,4	12,5
Chaussures dessus cuir	54,8	21,4	24,1
II			
<u>EXPORTATIONS CONTROLEES</u> (en millions de francs maliens)			
Cuir et peaux bruts	65,4	35,1	40,7

Sources : Direction des Douanes.

3.2.1. L'autoconsommation artisanale et familiale

Elle est très difficile à évaluer si ce n'est par des recoupements assez imprécis.

Une estimation prudente de la production conduit aux chiffres suivants pour 1967 :

cuirs de bovins : 300 000 cuirs
peaux d'ovins : 700 000 peaux
peaux de caprins : 1 300 000 peaux

La part de la consommation artisanale de l'autoconsommation familiale et des pertes - estimée globalement - est très importante.

L'absence de collecte organisée en brousse et des prix d'achat très bas n'incitent pas le producteur à vendre ses cuirs qu'il autoconsomme ou même, qu'il abandonne dans des proportions très difficiles à appréhender.

Ainsi, 150 000 cuirs de bovins, 415 000 peaux d'ovins et 865 000 peaux de caprins auraient été perdus ou autoconsommés en 1966, représentant respectivement 50, 59 et 67 % de la production brute.

3.2.2. L'exportation en brut

La part de la production actuellement commercialisée en douane (tableau n° 11) reste très inférieure aux possibilités.

TABLEAU N° 11
PART COMMERCIALISEE DE LA
PRODUCTION BRUTE
1 9 6 7

DESIGNATION	NOMBRE DE PEAUX	% DE LA PRODUCTION BRUTE
Cuir de Bovins	68 840	23
Peaux de caprins	39 600	3
Peaux d'ovins	2 770	0,4

Source : SONEA

Ces chiffres représentent le volume de transactions réalisées par la SONEA au cours de l'exercice 1966-1967 (juillet 1966 à juin 1967). Notons le très faible pourcentage de la production de peaux de chèvres et de moutons qui est exporté.

La faiblesse de l'information statistique rend très difficile la détermination de la part commercialisée totale de la production malienne. Les estimations que nous avons faites n'ont donc qu'une valeur indicative. (tableau no.12)

TABLEAU N° 12
ESTIMATION DU TOTAL DE LA PART COMMERCIALISEE DE LA
PRODUCTION BRUTE 1967

D E S I G N A T I O N	NOMBRE DE PEAUX	% DE LA PRODUCTION BRUTE
<u>Cuir de Bovins</u>		
Abattoirs de Bamako	44 000	100
Boucherie (autres abattoirs contrôlés)	36 000	95
Brousse	70 000	32
TOTAL:	150 000	50
<u>Peaux d'Ovins</u>		
Boucherie (abattoirs contrôlés)	35 000	87
Brousse	250 000	38
TOTAL :	285 000	41
<u>Peaux de Caprins</u>		
Boucherie (abattoirs contrôlés)	35 000	87
Brousse	400 000	32
	435 000	33

Source : Direction de l'Elevage et divers experts.

Les chiffres cités dans le tableau N° 12 ne font pas ressortir la part très importante de la production malienne qui est exportée hors douane vers les pays voisins. Cette fraude représente le problème majeur à résoudre et nous lui consacrerons un chapitre spécial.

3.2.2.1. Circuits commerciaux

Comme dans tous les autres pays sahèlo-soudaniens, la collecte des cuirs et peaux est encore assurée en brousse par l'intermédiaire des circuits traditionnels.

La plupart des collecteurs ne sont pas uniquement des négociants en cuirs et peaux, mais c'est par eux que 90 % de la production malienne est expédiée frauduleusement vers les pays voisins de la zone CFA. Ceux-ci sont liés aux bouchers et à d'autres négociants par un système d' "avances" en argent liquide, remboursables en dépouilles, et par des habitudes dont il ne faut pas sous-estimer l'importance. Ce n'est pas la rentrée du Mali dans la zone franc et la libre-convertibilité du franc malien qui provoqueront à elles seules un changement sensible des habitudes et amèneront les négociants à vendre à la SONEA les cuirs et peaux qu'ils collectent.

Sauf au niveau de l'abattoir frigorifique de Bamako, le système de collecte de cette société reste encore à organiser; celle-ci achète soit à des commerçants, soit directement à des bouchers ce que ceux-ci veulent lui vendre. Sa position officielle d'acheteur exclusif est très mal connue, ce qui explique la faiblesse relative de la part de la production qui est commercialisée et exportée par la SONEA (tableau n° 11, 13 et 14).

TABLEAU N° 13
VOLUME DES EXPORTATIONS REALISEES PAR LA SONEA
(JUN 1966 à JUILLET 1967)

-:-:-:-

Désignation	% de la production en poids	Nombre de peaux	Poids en kg	Valeur en F.M. FCB. Dakar
Cuir de bovins	23	68 840	390 996	57 881 680
Peaux de caprins	3	39 600	23 836	7 943 970
Peaux d'ovins	0,4	2 770	1 650	346 600
TOTAL :			426 482	66 172 250

Source : SONEA

Durant cette période, le total de ces exportations s'est effectué vers la France où un négociant en cuir et peaux, lié par contrat à la SONEA, préfinance en devises les achats de celle-ci, ce qui allège ses problèmes de trésorerie.

Au cours des deux exercices précédents, les volumes exportés étaient sensiblement les mêmes, mais 20 % en valeur de celles-ci se faisait en direction de la R.A.U.

Notons que tous les cuirs exportés sont séchés et arseniqués à l'exclusion de quelques cuirs salés provenant de l'abattoir de Bamako.

La faiblesse des sorties de moutons et de chèvres ne peut s'expliquer que par un manque de prospection et non par le seul caractère "familial" des abattages. Au Niger, de tels abattages sont nombreux et non contrôlés mais leurs peaux sont néanmoins vendues.

TABLEAU N° 14

TABLEAU COMPARATIF PRODUCTION - TOTAL DE LA
PART COMMERCIALISEE DE LA PRODUCTION - PART
COMMERCIALISEE EN DOUANE 1 9 6 6

(en nombre de peaux)

DESIGNATION	PRODUCTION	TOTAL DE LA PART COMMERCIALISEE DE LA PRODUCTION	PART COMMERCIALISEE EN DOUANE
Cuir de Bovins	300 000	150 000	68 840
Peaux de Caprins	1 300 000	435 000	39 600
Peaux d'Ovins	700 000	285 000	2 770

3.2.2.2. Fraude

Une partie très importante de la production malienne est exportée frauduleusement vers les pays voisins de la zone CFA, vers le Niger, la Haute-Volta et le Sénégal.

Nous avons évalué le volume de ces exportations hors douane à près de 40 000 cuirs de bovins, 400 000 peaux de caprins et 200 000 peaux d'ovins (tableau n° 15) pour une valeur de 162 millions de francs maliens, plus de 2,3 fois la valeur des exportations en douane.

TABLEAU N° 15

ESTIMATION DU VOLUME DES EXPORTATIONS HORS DOUANE 1967

DESIGNATION	EN NOMBRE DE PEAUX	EN % DE LA PART DE LA PRODUCTION COMMERCIALISABLE :
Cuir de Bovins	81 000	54 %
Peaux d'Ovins	282 000	99 %
Peaux de Caprins	395 000	92 %

C'est ainsi que dans la région de Mopti (5 ème région) une des plus importantes quant aux abattages, principalement de petits ruminants, la presque totalité des cuirs et peaux est expédiée hors douane en direction du Niger.

L'importance de cette fraude ne s'explique pas seulement par l'intérêt trouvé depuis ces dernières années par les négociants à voir régler leurs ventes en francs CFA plutôt qu'en francs maliens non convertibles, mais aussi par le système de collecte rudimentaire et inorganisé pratiqué par la SONEA et les prix d'achat relativement faibles.

3.2.2.3. Règlementation

Dans ce paragraphe, nous exposerons brièvement la législation de l'abattage, du conditionnement, du commerce et de l'exportation des cuirs et peaux et la fiscalité.

3.2.2.4. Législation

Elle est essentiellement contenue dans le texte d'un nouvel arrêté pris le 15 mai 1967 dont les principales dispositions sont empruntées à la réglementation nigérienne :

- Les cuirs et peaux destinés à la vente doivent obligatoirement provenir d'animaux abattus et habillés dans les lieux régulièrement visités par les Agents du Service de l'Elevage et des Industries Animales. L'abattage doit se faire au moins sur une aire cimentée et à l'aide d'instruments agréés. La lame pointue à double tranchant est interdite.
- Le dépouillement doit se faire aussitôt après l'abattage, avant l'éviscération, et doit être suivi du lavage, de l'écharnage et la rectification des contours de la dépouille (contours maléables, queue, extrémités des membres, etc...)

- Les dépouilles doivent être traitées dans les installations spéciales agréées par les services compétents. Dans les deux heures qui suivent le dépouillement, elles doivent être plongées pendant une heure dans un bain d'arseniate de soude et être mises à la sèche,
- Le séchage des cuirs et peaux à même le sol est interdit et doit se faire à l'ombre, sa durée devant être de 48 heures en saison sèche et de 72 heures en saison humide.
- Les cuirs et peaux sont classés en choix dans chaque espèce en fonction de leur qualité et en catégories - correspondants à des conditions précises de préparation et de traitement - définies comme suit :

Boucherie arseniqué vert (BAV) désignant une dépouille entièrement préparée sous la surveillance d'un agent qualifié, arseniquée immédiatement après l'abattage et séchée à l'ombre.

Boucherie sec (BS) désignant une dépouille préparée dans les mêmes conditions que ci-dessus, mais n'ayant pas subi d'arsenicage avant le séchage.

Apprêté Brousse (AB) désignant une dépouille n'ayant pas fait l'objet d'une surveillance officielle à quelque stade que ce soit.

Apprêté Brousse arseniqué (ABA) désignant une dépouille préparée selon les normes "Boucherie sec" ou "apprêté brousse" puis soumise à un arsenicage.

- Les cuirs et peaux exportés doivent former des ballots homogènes ne comprenant qu'une seule espèce et un seul choix et devant porter les marques suivantes :

- a) le timbre PRM (produit de la République du Mali)
- b) un signe correspondant à l'espèce (cuir bossu, sans bosse, peau de chèvre etc...)
- c) le poids net du colis
- d) le nombre de pièces constituant le ballot
- e) la constitution du lot en choix
- f) des timbres, marques jugées utiles

- Les cuirs et peaux dits "Ecartés" ne peuvent être exportés et en règle générale, l'interdiction d'exportation sera prononcée pour tout le lot dont le classement sera reconnu inférieur au standard le plus bas.

3.2.2.5. Fiscalité

Jusqu'à présent, bien que le négoce des cuirs et peaux soit devenu un monopole, le Gouvernement ne favorise ce commerce par aucune subvention ou quota garanti par des accords avec les pays étrangers.

Les taxes sont calculées sur une valeur mercuriale révisée périodiquement (tableau n° 16)

TABLEAU N° 16
VALEUR MERCURIALE DES CUIRS ET PEAUX
1 9 6 7

D E S I G N A T I O N	VALEUR MERCURIALE EN FRANCS MALIENS par kg		
<u>Cuirs de Bovins</u>			
Boucherie	55	-	60
Brousse	40	-	45
<u>Peaux de Caprins</u>	110	-	120 (1)
<u>Peaux d'Ovins</u>	75	-	80
<u>Peaux de crocodiles</u>	50	-	55

Source : Douanes

(1) le premier chiffre représente la valeur mercuriale appliquée pour le calcul du droit fiscal de sortie, le deuxième, celle appliquée pour le calcul de la taxe forfaitaire.

Le détail des taxes à l'exportation des cuirs et peaux bruts est donné dans le tableau n° 17.

TABLEAU N° 17

DETAIL DES TAXES A L'EXPORTATION DES

CUIRS ET PEAUX BRUTS (1967)

(en francs maliens par kg)

T A X E S	CUIRS DE BOVINS		PEAUX D'OVINS	PEAUX de CAPRINS	PEAUX de CROCODILES
	Boucherie	Brousse			
Droit fiscal de sortie (1%)	0,55	0,40	0,75	1,10	10
Taxe forfaitaire (5,40%)	3,24	2	4,32	6,48	3,12
Taxe de conditionnement (0,50%)	0,27	0,20	0,37	0,55	0,25
Droit de statistique (20 F par envoi)	0,26	0,26	0,02	0,02	0,40
TOTAL :	4,32	2,86	5,46	8,11	13,47

Source : Douane

3.2.2.6. Cours d'Achat

Nous distinguerons dans ce paragraphe les cours d'achat pratiqués par les négociants (SONEA) au Mali, et les cours d'achat pratiqués en Europe par les importateurs de cuirs et peaux.

Ces deux cours sont étroitement liés, le cours d'achat au Mali étant déterminé par le cours d'achat en Europe; celui-ci est fonction de nombreux paramètres dont les variations sont indépendantes et difficiles sinon impossibles à prévoir dans le temps.

3.2.2.6.1. Cours d'Achat en Europe

Depuis 1964, les cuirs et peaux bruts maliens sont exportés principalement vers la France et transitent presque en totalité par Dakar et Marseille.

Actuellement, le contrat passé entre la SONEA et l'importateur français qui constitue presque son unique clientèle, fixe pour l'année, (jusqu'à complète livraison du volume de cuirs et peaux que la SONEA s'est engagée à expédier), un cours d'achat FOB. Dakar. Ce sont ces cours que nous donnons et qui sont variables jusqu'en avril 1968.

3.2.2.6.1.1. Cuirs de bovins

Les cuirs de bovins sont vendus en lots composés de la manière suivante :

- cuirs "boucherie"	90 %	dont
- premier choix	40 %	
- deuxième choix	40 %	
- troisième choix	20 %	
- cuirs brousse	10 %	

Le cours d'achat FOB Dakar du lot est de 265 Francs maliens le kg (1) .

Compte tenu des frais d'adduction Dakar-port européen (32 francs maliens), le cours d'achat FOB Dakar du lot est de 297 F.maliens

Rappelons que le cours d'achat des cuirs boucherie sénégalais, de qualité inférieure, est de 320 F.maliens le kg. (160 F.CFA). Cette différence ne peut s'expliquer que par une volonté spéculative comme mesure de rétorsion.

(1) un cuir de bovin séché arseniqué pèse 5,5 kg en moyenne

3.2.2.6.1.2. Peaux d'ovins et de caprins

Les peaux de caprins sont achetées sur la base d'un choix unique, FOB. DAKAR aux cours suivants:

Peaux "boucherie"	600 F.maliens le kg sec
" "brousse"	380 " " " " "

Les peaux d'ovins sont aussi achetées sur la base d'un choix unique FOB. Dakar aux cours suivants :

Peaux "boucherie"	440 F.maliens le kg sec
" "brousse"	220 " " " " "

Compte tenu des frais d'adduction Dakar-Port Européen, les cours d'achat CAF Marseille sont les suivants : (1)

Peaux de Caprins

boucherie	716 F.maliens le kg sec
brousse	428 " " " " "

Peaux d'Ovins

boucherie	496 " " " " "
brousse	268 " " " " "

Notons que les cours d'achat CAF Marseille, des peaux sénégalaises , de qualité comparable sont en général bien supérieurs (Tableau N° 18) ; le Mali semble donc, sans raisons valables, lourdement pénalisé.

(1) Nous donnons tous ces cours en francs maliens, mais les règlements se font en F.français pour le Mali et en F.CFA pour le Sénégal. Rappelons que depuis la récente dévaluation 1 F.CFA = 2 F.maliens= 0,02 F.Français.

TABLEAU N° 18

COMPARAISON DES PRIX D'ACHAT (CAF MARSEILLE)

DES CUIRS ET PEaux MALIENS ET SENEGALAIS

(en francs maliens)

C A T E G O R I E S	M A L I	S E N E G A L
<u>Cuir de Bovins</u>		
Boucherie	297	320
<u>Peaux de Caprins</u>		
Boucherie	716	700
Brousse	428	500
<u>Peaux d'Ovins</u>		
Boucherie	496	600
Brousse	268	480

3.2.2.6.2. Cours d'Achat au Mali

Les cours d'achat que nous donnons ici sont les prix d'achat consentis par la SONEA aux négociants maliens avec qui elle traite.

3.2.2.6.2.1. Cuir de Bovins

Ils sont actuellement achetés sur les bases suivantes (tableau n° 19)

TABLEAU N° 19
COURS D'ACHAT DE CUIR DE BOVINS 1967

D E S I G N A T I O N	COURS D'ACHAT (en F. maliens le kg.sec)			
	CHOIX I	CHOIX II	CHOIX III	CHOIX IV
<u>Cuir "boucherie"</u>				
avec bosse	65	55	40	15
sans bosse	75	60	45	20
<u>Cuir "brousse"</u>				
avec bosse	45	40	25	5
sans bosse	55	45	30	15
<u>Cuir de dépouille mécanique</u>	85	60	35	20

Source : SONEA

3.2. 2.6.2.2. Peaux de caprins et d'ovins

Elles sont achetées sur les bases suivantes :

TABLEAU N° 20
COURS D'ACHAT AU MALI DES PEAUX DE CAPRINS ET D'OVINS
1 9 6 7

D E S I G N A T I O N	COURS D'ACHAT (en F. maliens le kg.sec)			
	CHOIX I	CHOIX II	CHOIX III	CHOIX IV
<u>Peaux de Caprins</u>				
boucherie	210	210	210	210
brousse	120	120	120	120
<u>Peaux d'Ovins</u>				
boucherie	180	180	180	180
brousse	115	115	115	115

Source : SONEA.

Actuellement, étant donné qu'à l'exportation, les peaux de caprins et d'ovins sont vendues sans distinction de choix, la SONEA n'a pas jugé bon de tenir compte des choix dans l'établissement de son barème des prix à l'achat ce qui, à notre avis, est une erreur.

3.2.2.7. Frais d'adduction sur l'Europe

Rappelons qu'actuellement les cuirs et peaux exportés sont vendus FOB. Dakar. Les informations recueillies à Bamako et à Dakar nous ont permis d'évaluer ces frais.

- Frais d'adduction BAMAKO-DAKAR Ils étaient de 21 F. maliens par kilo avant la récente dévaluation et font l'objet de réajustements : ils devraient atteindre 35-40 francs maliens.
- Frais d'adduction Dakar-Europe (port méditerranéen)

Cuirs de Bovins	32 F.maliens le kg sec
Peaux de Caprins et d'Ovins "Boucherie"	56. " " " " " "
"brousse"	48 " " " " " "

Source : SONEA.

3.2.2.8. Liste des Exportateurs

SONEA - Bamako - BP. 1382

3.2.3. L'Industrie du Cuir

Après la disparition de la tannerie de Koulikoro, dont la production de cuir de bovins de tannage végétal était exportée vers l'Europe, il n'existe pas actuellement d'unité industrielle spécialisée dans le tannage ou le semi-tannage des cuirs et peaux.

Le Gouvernement malien ayant rejeté un projet yougoslave d'installation d'une tannerie industrielle à vocation exportatrice d'un produit semi-transformé, un projet d'installation d'une tannerie et d'une manufacture de chaussures en cuir sur Fonds d'Aide de la Chine populaire est à l'étude, (cfr 3.2.3.2.).

3.2.3.1. Artisanat

En pays nomade, l'artisanat cuirs et peaux est très développé. Les peaux de moutons servent à confectionner des couvertures, des tapis; les peaux de chèvres sont utilisées pour la fabrication des outres, des tentes, des sacs à chameau.

Ces peaux sont traitées suivant des procédés artisanaux très rudimentaires soit à l'intérieur de la famille soit par des artisans tanneurs.

Un certain nombre de maroquiniers, de cordonniers, confectionnent différents articles (babouches, samaras, tapis de prières, etc...) de consommation locale ou qui sont vendus aux touristes.

Actuellement, la Régie Coopérative Malienne du Cuir regroupe à Bamako 65 artisans maroquiniers, cordonniers, bourelliers, dont les fabrications sont vendues par l'intermédiaire de l'UNICOOP, Société Coopérative d'Etat à vocation commerciale.

Les problèmes auxquels se trouvent confrontés ces artisans se situent au niveau de la qualité, très médiocre, de leur approvisionnement en peaux et cuirs tannés et au niveau de la recherche des débouchés intérieurs et extérieurs.

3.2.3.2. Projets à l'étude

Dans le cadre des accords passés entre le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement de la République Populaire de Chine, les conditions techniques et économiques d'établissement d'une tannerie industrielle de cuirs de bovins à laquelle serait annexée une manufacture de chaussures ont été étudiées par une mission d'experts chinois. Cette tannerie serait fixée à Bamako.

L'avant projet a déterminé un programme de fabrication qui prévoit la production de 20 000 cuirs de bovins par an dont 30 à 40 % de cuirs à semelle de tannage végétal et 60 à 70 % de cuirs à dessus de tannage minéral au chrome. Une production annexe de 35 000 paires de chaussures, dont 15 000 paires de chaussures militaires et 20 000 paires de chaussures civiles a été prévue.

L'équipement, brièvement décrit dans l'avant projet, comprend toutes les machines modernes spécialisées nécessaires à la production de cuirs tannés et de chaussures de cuirs.

L'Usine emploierait 165 ouvriers et cadres environ.
L'avant projet n'a ni chiffré les investissements, ni établi un compte d'exploitation prévisionnel et avant la remise du projet définitif par la partie chinoise, les Services du Plan maliens ont tenté, sur la base des normes européennes, de faire l'un et l'autre.

Les investissements représentent un total de 154 millions de francs maliens qui se décomposent en :

- frais initiaux de premier établissement etc...		P. M.	
- terrain et bâtiments (4 200 m ²)	104 000 000	F.M.	
- matériel de production	33 500 000	F.M.	
- installations générales, transport et mise en place du matériel	16 500 000	F.M.	
	<hr/>		
	TOTAL	154 000 000	F.M.

Le compte d'exploitation prévisionnel dégage les chiffres suivants :

	<u>en francs maliens</u>
- Achats de cuirs bruts	5 500 000
- Produits chimiques (Tannerie)	7 200 000
- Matières de transformation (fabrique de chaussures)	2 000 000
- Utilités (Electricité : 50 000 KWH, Eau:7 000 M ³ Mazout : 25 tonnes)	2 100 000
- Main d'oeuvre	30 000 000
- Amortissements	10 000 000
- Frais d'administration	100 000
	<hr/>
	TOTAL 61 900 000
	<hr/> <hr/>

Le prix de revient moyen de la paire de chaussures est dans ces conditions de 1 768 F.maliens ou 884 F.CFA.

Dans le cas où l'activité de la manufacture serait orientée vers la fabrication de 50 000 paires de sandales et babouches à l'exclusion d'autres modèles, le prix de revient moyen d'une paire de sandales serait dans ces conditions de 1218 F.maliens ou 609 F.CFA.

La critique du projet, très objective, qu'ont fait les Services du Plan maliens, développe plusieurs points sur lesquels nous ne saurions aussi trop insister:

- 1 - Il existe déjà une usine - "Mali-Plastiques" - d'une capacité de production de 6 à 800 000 paires de chaussures en plastique par an, et dont le fonctionnement est déjà très difficile, en particulier en raison de la pénurie de devises nécessaires à son approvisionnement en matières premières. Avant de créer une manufacture de chaussures en cuir, il faudrait d'abord choisir si l'on veut assurer le fonctionnement de "Mali-Plastiques" ou substituer à des importations une fabrication avec un produit brut national : un calcul économique intéressant est à faire.
- 2 - Il faut cependant pressentir déjà que ce complexe tannerie-manufacture de chaussures ne sera pas rentable, en terme de projet capitalistique, en particulier parce que le seul débouché - l'exportation de chaussures vers d'autres pays africains étant impossible - est le marché malien, très étroit (tableau n° 21) . En dehors du fait que les chaussures militaires en cuir - dont l'usage est de plus en plus abandonné dans le monde - fabriquées dans cette manufacture, seront lourdes, de qualité médiocre et moins adaptées à un usage militaire en Afrique que des chaussures en toile et caoutchouc de

type PATAUGAS, le prix élevé des chaussures civiles en cuir limitera leur vente à une catégorie, numériquement très étroite, de citoyens aisés et probablement exigeants sur les modèles, donc difficiles à satisfaire. Cependant la demande existe, mais moins forte que ne le suppose la prévision des promoteurs.

TABLEAU N° 21
IMPORTATION DE CHAUSSURES

C A T E G O R I E S	V A L E U R	1963	1964	1965
Chaussures en caoutchouc, tissu matière plastique	Valeur CAF Frontière en milliers F.M.	43,7	60,5	50,3
Chaussures dessus c u i r	Nombre de paires	250 000	530 000	500 000
	Valeur CAF Frontière en milliers de F.M.	54,8	21,4	24,1
	Nombre de paires	64 400	31 800	25 900

Source : Services du Plan

3 - Les chiffres qu'a tenté de dégager un compte d'exploitation prévisionnel approché sont à notre avis sous-estimés; en dehors des amortissements, le total comptabilisé des charges fixes représente 100 000 F. maliens, personnel exclu. Le total des charges fixes et variables devrait plutôt être compris entre 70 et 75 millions de F. maliens.

4 - Les différents calculs des effets induits, en particulier la détermination de l'économie de devises qui résulterait de la création d'une telle unité ne peuvent - le projet n'étant pas rentable - être qu'artificiels. Leur intérêt est cependant évident pour comparer deux projets entre eux.

5 - Plutôt que de créer une telle unité dont, à notre avis, l'intérêt ne semble pas prouvé, plutôt que de vouloir réaliser des économies de devises - 6 millions de F.maliens - en fabriquant au Mali des chaussures "cuir" dont la vente (au prix de revient prévisionnel) s'annonce problématique, il serait dans un premier stade, plus intéressant d'organiser le conditionnement, le marquage, la collecte et le commerce des cuirs et peaux dont l'exportation en brut constitue non seulement une source appréciable de devises, mais aussi une activité très rentable.

Dans un deuxième stade, on pourra alors envisager la création d'une tannerie dans laquelle les peaux de petits ruminants (ovins et caprins) seraient pré-tannées sans être ni pigmentées ni finies pour être ensuite exportées en "chrome humide" (wet blue) vers l'Europe par exemple, car, si l'exportation de cuirs et peaux pigmentés et finis reste encore très problématique, celle des peaux semi-transformées devient actuellement et, dans certaines limites, possible.

Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur ces deux derniers points et développer, à ce propos, un certain nombre de suggestions et de recommandations.

3.2.4. Bilan emplois et ressources

Les estimations que nous avons faites reposent sur les bases suivantes :

Cuir de Bovins

Poids unitaire moyen (sec) 5,5 kg
 Valeur unitaire moyenne (a) 40 F.M.

Peaux d'Ovins

Poids unitaire moyen (sec) 0,85
 Valeur unitaire moyenne (a) 130 F.M.

Peaux de Caprins

Poids unitaire moyen (sec) 0,6 kg
 Valeur unitaire moyenne (a) 150 F.M.

TABLEAU N° 22
BILAN EMPLOIS ET RESSOURCES

PRODUCTION ET EMPLOIS (cuirs de bovins)	NOMBRE	POIDS EN TONNE	VALEUR EN 1000 F.M.
Production brute (estimation globale)	300 000	1 650	66 000
Part commercialisée dont	150 000	825	33 000
- Export en douane	69 000	379,5	15 180
- Export hors douane	81 000	445,5	17 820
Autoconsommation familiale et artisanale et perte	150 000	825	33 000

(a) valeur à la production

TABLEAU N° 22 (suite)

PRODUCTION ET EMPLOIS	NOMBRE	POIDS EN TONNE	VALEUR EN 1000 F.M.
	<u>PEAUX D'OVINS</u>		
Production brute (estimation globale)	700 000	595	77 350
Part commercialisée dont	285 000	242,25	36 337,5
-Export en douane	3 000	2,55	332,5
-Export hors douane	282 000	239,70	39 955
Autoconsommation familiale et artisanale et pertes	415 000	352,75	41 012,5
	<u>PEAUX DE CAPRINS</u>		
Production brute estimation globale	1 300 000	780	117 000
Par commercialisée dont	435 000	261	39 150
-Export en douane	40 000	24	3 600
-Export hors douane	395 000	237	35 550
Autoconsommation familiale et artisanale et pertes	865 000	519	77 850
	<u>T O T A L</u>		
Production brute (estimation globale)	-	3 025	260 350
Part commercialisée dont	-	1 328,25	108 487,5
-Export en douane	-	406,05	19 162,5
-Export hors douane	-	922,20	89 235
Autoconsommation familiale et artisanale et pertes	-	1 696,75	151 862,5

4. PERSPECTIVES ET SUGGESTIONS

=====

Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la dépouille et le conditionnement des cuirs et peaux maliens, surtout en brousse. Cependant, l'effort le plus important à fournir se situe au niveau, d'une part, de la lutte contre les exportations frauduleuses vers la zone CFA et d'autre part de l'accroissement du volume de la collecte.

La réalisation d'un tel programme ne peut se faire, à notre avis, qu'à travers un système organisé sur toute l'étendue du pays et en pratiquant une politique commerciale cohérente et suivie.

Après rôdage de cette collecte organisée, on pourra alors dans un deuxième stade étudier sur des bases plus saines, l'implantation d'une tannerie.

Nos suggestions porteront donc sur la mise en place de structures commerciales organisées, sur la possibilité de la création d'une tannerie et, parallèlement sur les mesures que devraient prendre les pouvoirs publics.

4.1. Au niveau des Structures commerciales

4.1.1. Buts et objectifs

La mise en place de telles structures répond aux objectifs suivants :

- accroissement du volume de cuirs et peaux collectés
- arrêt des exportations frauduleuses
- amélioration du dépouillement, du conditionnement
- commercialisation de la production malienne de manière à accroître au maximum la rentabilité de cette opération.

4.1.2. Activités, fonctionnement et gestion

Nous ne saurions trop conseiller que l'organisation et la gestion de la collecte des cuirs et peaux bruts soient confiées à des spécialistes du négoce des cuirs et peaux qui seuls peuvent apporter l'expérience et l'efficacité souhaitées.

Cette "assistance technique" pourrait s'effectuer au sein d'une association plus étroite de l'Etat malien avec les professionnels européens.

Financière et commerciale, elle présente à notre avis plus d'avantages qu'une simple assistance technique dont elle garantit l'efficacité.

A notre avis, la création d'une telle association qui regrouperait maliens et négociants étrangers au sein d'une société mixte malienne ne peut que garantir et accroître les chances de succès d'une telle opération.

Les activités d'une telle société pourraient être les suivantes :

- collecter pour son compte tous les cuirs et peaux commercialisables au Mali. A cet effet, le monopole de la collecte et la commercialisation accordée par le Gouvernement malien au département cuirs et peaux de la SONEA, pourrait être reporté sur cette société.
- exporter, pour son compte, en brut, la totalité de la production malienne commercialisable, à charge pour elle d'approvisionner les artisans locaux.
- approvisionner, dans un deuxième stade, si elle était créée, une tannerie industrielle
- améliorer la qualité du produit collecté.

La Société devrait pouvoir commercialiser au moins

90 000	cuirs de bovins
150 000	peaux de caprins
300 000	Peaux d'ovins

Ces chiffres tiennent compte du fait qu'il sera très difficile de récupérer la totalité de la part commercialisable de la production dont une partie, tout au moins pendant les premières années de fonctionnement, continuera à être exportée frauduleusement vers les pays voisins.

Par ailleurs, si l'on ne veut pas arriver bientôt à la disparition des crocodiles maliens, il serait souhaitable d'en interdire la chasse et le négoce pour au moins cinq ans de manière à leur permettre de se reproduire.

Le fonctionnement et l'organisation de la collecte et de la commercialisation seraient les suivants :

Dans chacune des régions (1), une équipe composée d'un chef collecteur et de deux ou trois aides, basée dans le centre le plus important de la région est responsable de la collecte, tant en quantité qu'en qualité. Cette équipe visite régulièrement les abattoirs et les sèchoirs de la région dont elle est responsable, achète la maximum de cuirs et peaux, surveille, conseille les bouchers. Cette équipe sera chargée du stockage des cuirs et peaux dans les magasins prévus à cet usage après arsenicage ou réarsenicage.

(1) Le découpage du pays par la Direction de l'Elevage prévoit 6 régions.

Régulièrement, une équipe basée à Bamako visite toutes les "bases" principales de collecte, achemine les cuirs et peaux collectés vers les magasins centraux de Bamako, contrôle, supervise et coordonne les opérations au niveau national.

Ce type de structure, très brièvement décrit et dont l'étude détaillée dépasse les cadres de cette monographie, devrait permettre d'atteindre les objectifs prévus.

Notons que sa présence, sur toute l'étendue du pays sans exception, est une des conditions indispensables d'efficacité de la collecte en même temps que l'arme principale de la lutte contre la fraude.

4.1.3. Equipement

Les équipements actuellement en place seraient suffisants en ce qui concerne les abattoirs-sèchoirs sous réserve de la mise en place, en brousse, de quelques aires d'abattage et de sèchoirs supplémentaires.

Par contre, les magasins de stockage sont inexistants; ce sont actuellement des bâtiments loués par les négociants collecteurs et qui, n'étant pas destinés à l'origine au stockage des cuirs et peaux, ne sont pas adaptés à cet usage. Il faut donc prévoir la mise en place de ces magasins au moins sur toutes les "bases" principales où une équipe de collecte stocke les cuirs et peaux avant que ceux-ci soient acheminés vers Bamako.

Notre propos n'est pas de donner ici la description détaillée des installations à mettre en place, qui devrait faire l'objet d'une étude complète, et nous nous bornerons à faire quelques suggestions.

Les sèchoirs et les magasins de stockage à installer doivent être classiques et rationnels. Les sèchoirs sont des hangars couverts, entièrement métalliques; un assemblage de tubes

disposés entre les piliers permet de cadrer les peaux. Pour les magasins de stockage, seules des parois rigides remplacent l'assemblage de tubes.

Le tableau N° 23 donne le détail prévisionnel de l'implantation de ces installations.

En plus du petit matériel de dépouillement (couteaux divers à dépouiller, écharner etc...), il est indispensable de prévoir un camion chassis-long pour assurer le ramassage des peaux stockées sur les "bases" de collecte.

TABLEAU N° 23

DETAIL DE L'IMPLANTATION DES SECHOIRS-MAGASINS DE STOCKAGE

REGIONS	SECHOIRS	SECHOIRS LEGERS (1)	MAGASINS DE STOCKAGE
<u>1ère Région</u>			
Kayes			1
Brousse	1 (Kénébia)	5	
<u>2ème Région</u>			
Bamako			déjà existant
Brousse		5	
<u>3ème Région</u>			
Sikasso			
Brousse		5	1
<u>4ème Région</u>			
Ségou			1
Brousse		7	
<u>5ème Région</u>			
Mopti	1 (Bankass)	10	1
Brousse	2 (Djenné)		
<u>6ème Région</u>			
Gao			1
Brousse		8	
TOTAL	4	40	5

(1) Les sècheirs légers sont composés d'une simple charpente de tubes métalliques couverts reposant directement sur le sol simplement stabilisé.

4.1.4. Personnel

Le personnel nécessaire au fonctionnement et à la gestion d'un tel complexe commercial - collecte, exportation - n'est pas très important, une quarantaine d'ouvriers et cadres; mais on doit pouvoir exiger de celui-ci un rendement normal.

La mise en place de séchoirs et de magasins de stockage est certes indispensable, mais, et nous **insistons** particulièrement sur ce point, il ne servirait à rien de mettre en place de nouvelles installations si celles-ci étaient aussi destinées à être sous-utilisées de la même manière que les installations existantes; l'effort à fournir réside non pas dans la mise en place de nouvelles installations, mais dans l'organisation de la collecte, et en particulier dans l'utilisation rationnelle et cohérente de ces anciennes et nouvelles installations.

Actuellement, le personnel du département cuirs et peaux de la SONEA dépasse cinquante cadres et ouvriers, ce qui est énorme quand on le compare au volume des cuirs et peaux collectés et exportés par cette société et donne à penser que ce personnel est largement sous-utilisé.

Le personnel à mettre en place comprendrait :

- un directeur général spécialiste des problèmes de la collecte et de la commercialisation des cuirs et peaux; ce pourrait être un expatrié pour une période limitée.
- un comptable et une secrétaire
- 6 acheteurs-contrôleurs de marchés chargés de la gestion des installations et de la collecte des cuirs et peaux dans chacune des six régions. Ceux-ci devraient être recrutés parmi les négociants expérimentés qui exercent actuellement ce commerce et devraient être intéressés par un système de primes sur les bénéfices de la société.
- 3 classeurs, basés à Bamako
- une vingtaine de manoeuvres répartis dans ces régions

- 2 chauffeurs-mécaniciens
 - 1 gardien-planton
- soit 35 personnes au maximum.

4.1.5. Tableau des Investissements

Nous avons évalué à 30 Millions de F.maliens le nouvel équipement à mettre en place se décomposant en

	<u>F. maliens</u>
- 4 sècheirs implantés dans les centres importants de 1 500 000 F.M.....	8 000 000
- 5 Magasins de stockage dans les centres importants de 2 000 000 FM	10 000 000
-40 sècheirs légers en brousse de 150 000 FM. ⁽¹⁾	6 000 000
- petit matériel de dépouillement	1 000 000
- 1 camion chassis long	5 000 000
TOTAL....	<hr/> 30 000 000

(1) M. Robinet estime ce chiffre très sous-estimé.

4.2. INDUSTRIALISATION

Nous avons donné une étude critique du projet de tannerie et de manufacture de chaussures actuellement à l'étude et conclu que la promotion et la valorisation des cuirs et peaux maliens ne se situaient pas au niveau d'une transformation mais à celui de l'organisation de la collecte et du commerce du produit brut. Cette réorganisation des structures commerciales permettrait dans un deuxième stade, la création d'une tannerie industrielle.

Notre propos n'est pas de nous livrer ici à une étude technique et économique détaillée d'un tel projet mais de donner quelques suggestions et d'en préciser quelques points.

1 - Il est indispensable d'ajuster la capacité de production de la tannerie avec les possibilités d'approvisionnement offertes par le Mali qu'elle ne doit pas dépasser. Ainsi, compte tenu du volume collecté annuellement (9 000 cuirs, 3 000 peaux d'ovins, 40 000 peaux de caprins) et des perspectives que nous avons dégagées sans tenir compte d'un éventuel accroissement des abattages (110 000 cuirs, 285 000 peaux d'ovins, 435 000 peaux de caprins (1)), la capacité de production maximum d'une future tannerie ne devrait pas dépasser théoriquement :

- 55 000 cuirs
- 150 000 peaux d'ovins
- 300 000 peaux de caprins

Seule, une partie de la production est de qualité suffisante pour justifier une transformation; par ailleurs ces chiffres représentent une estimation valable du volume que l'on peut espérer collecter pourvu que les structures commerciales soient réorganisées.

(1) ces chiffres correspondent au volume de la part commercialisée.

2 - Il est tout autant indispensable d'ajuster la capacité de production avec la demande du marché en aval.

Or, une tannerie de cuirs de bovins ne peut trouver de débouchés que dans une maroquinerie-cordonnerie dont les débouchés seront limités au Mali à une clientèle étroite de citadins aisés. Une tannerie de cuirs de bovins n'est pas rentable en dessous de 35-40 000 cuirs par an, ce qui situe son seuil d'équilibre nettement au dessus de la capacité d'absorption du pays.

Par contre, une production de peaux de petits ruminants pré-tannées et semi-finies - sans être pigmentées ni finies - peut être exportée vers l'Europe.

3 - La tannerie malienne "idéale" pourrait donc avoir une production de 300 à 400 000 peaux de petits ruminants pré-tannées aux sels de chrome et destinées à l'exportation.

4 - Les problèmes techniques - bâtiments, matériels etc., - sont alors très faciles à résoudre pourvu que les problèmes commerciaux aient trouvé une solution durable.

4.3. Au niveau des Pouvoirs Publics

Les installations sont suffisantes sous réserve de mise en place de sècheurs supplémentaires et de magasins. La législation en vigueur est adaptée aux besoins mais les problèmes posés par la collecte en brousse, les exportations frauduleuses, l'amélioration de la qualité, l'accroissement du volume collecté, du chiffre d'affaires à l'exportation exigent des solutions. A cet effet une série de mesures devrait être prise.

- 1 - La politique commerciale du département cuirs et peaux de la SONEA devrait être entièrement repensée. La création d'une société mixte - regroupant l'état et les négociants européens - spécialisée dans les cuirs et peaux serait une solution heureuse.
- 2 - Des moyens devraient être donnés au Service de l'Elevage pour qu'un contrôle des installations, de leur utilisation, des techniques d'abattage, de dépouillement et de conditionnement puisse devenir une réalité, particulièrement en brousse. Il convient donc de créer à l'exemple du Niger, un corps de moniteurs conditionneurs des cuirs et peaux, chargés d'appliquer la réglementation.

Les problèmes à résoudre sont parfois difficiles, les modifications à apporter souvent profondes et un résultat ne pourra être atteint qu'avec le ferme soutien des responsables politiques.

CONCLUSION

Les dépouilles maliennes représentent une source appréciable de devises et ce potentiel peut être accru rapidement.

Les cuirs de l'abattoir de Bamako ont une présentation plus correcte que ceux des pays voisins et, dans l'ensemble, cette production se classe par sa structure histologique parmi les meilleures du continent.

L'équipement des marchés de brousse est suffisant par rapport aux moyens de collecte actuels, mais leur exploitation est mauvaise sur le plan technique et commercial et leur plein emploi laisse à désirer.

Le conditionnement reste encore en 1968 un problème prioritaire et urgent pour le Mali.

Il exige des crédits convenables, un personnel qualifié pour le contrôle et la préparation; mais les résultats seront rapides et certains si les moyens préconisés sont mis en place.

Des installations complémentaires ne sont donc à conseiller que si le développement du marché le justifie.

L'évasion frauduleuse ou traditionnelle vers le Niger ou le Sénégal ne constitue un préjudice important que pour les peaux de petits ruminants.

Les exportations de la SONEA se limitent en fait aux cuirs de bovins d'abattoirs et à moins de 50 000 petites peaux vendus à un cours inférieur à ceux des productions limitrophes, alors qu'elles sont d'une qualité égale, sinon supérieure.

Les coûts de transports ne justifient pas entièrement cette discrimination et le préjudice qui en résulte est évident.

Si la politique du Service de l'Élevage devrait avant tout être axée sur la solution des problèmes techniques et budgétaires de l'amont, par contre celle de la SONEA devrait avoir pour objectifs :

- d'améliorer la collecte et les moyens de stockage,
- de rechercher de nouveaux débouchés pour la part de la production exportable soit en brut, soit semi-transformée.

Une association plus étroite qu'un simple contrat de courtage entre cette société et les professionnels européens est donc à recommander. Elle reste préférable à une action directe de bout en bout.

Les quantités disponibles - sous les réserves ci-dessus exprimées - laissent également une marge suffisante pour une création industrielle mais dans un contexte plus réaliste que le projet dont nous avons eu connaissance.

La tannerie devrait avoir comme activité principale le traitement des petites peaux jusqu'au stade du chrome humide en vue de leur exportation.

Les autres fabrications porteront essentiellement sur les cuirs, dont la capacité d'absorption par le marché extérieur est appelée à décroître. Elles seront en nombre aussi réduit que possible pour ne pas entraîner de charges supplémentaires trop lourdes et présenteront donc un caractère marginal par rapport à la première. Elles serviront à l'approvisionnement d'un marché intérieur qui ne semble pas susceptible d'une grande expansion.

Si une position différente devait être adoptée, elle ne se justifierait que dans le cadre d'accords commerciaux avec une puissance étrangère au moins aussi favorables dans leurs résultats financiers et économiques globaux que la solution proposée ci-dessus.

CHAPITRE 4

HAUTE - VOLTA

L'expert a séjourné en Haute-Volta

du 18.11. au 27.11. et

du 3.12 au 10.12.1967

S O M M A I R E

	<u>P a g e s</u>
1. <u>INTRODUCTION</u>	295
1.1. <u>LE PAYS</u>	295
1.2. <u>CLIMATOLOGIE</u>	296
2. <u>L'ELEVAGE</u>	296
3. <u>LES RESSOURCES EN CUIRS ET PEAUX ET LEURS EMPLOIS</u>	300
3.1. <u>PRODUCTION ET CONDITIONNEMENT</u>	300
3.1.1. <u>Les cuirs de bovins</u>	304
3.1.2. <u>Les peaux de moutons</u>	305
3.1.3. <u>Les peaux de chèvres</u>	306
3.1.4. <u>Les peaux de reptiles</u>	307
3.2. <u>LES EMPLOIS</u>	309
3.2.1. <u>L'autoconsommation artisanale et familiale</u>	309
3.2.2. <u>L'exportation en brut</u>	310
3.2.3. <u>L'industrie du cuir</u>	325
3.2.4. <u>Bilan emplois et ressources</u>	331
4. <u>SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	334
4.1. <u>MISE EN PLACE DE LA SOCIETE VOLTAIQUE DES CUIRS ET PEAUX</u>	335
4.2. <u>REORGANISATION INTERNE DU CENTRE TANNAGE MANUFACTURE CUIRS ET PEAUX</u>	346
5. <u>CONCLUSION</u>	350

INTRODUCTION

=====

1.1. LE PAYS

La Haute-Volta, située entre le 10^{ème} et le 15^{ème} parallèle a une superficie de 274 000 km². C'est un pays plat dont le relief culmine entre 200 et 400 mètres d'altitude.

Elle est limitée par le Mali, le Niger, le Dahomey, la Côte d'Ivoire et le Ghana; plus d'un millier de kilomètres séparent Ouagadougou, sa capitale, d'Abidjan, le port maritime le plus proche auquel elle est reliée par chemin de fer.

D'après les résultats de l'enquête INSEE en 1964, la population dépasserait 4 760 000 habitants (1) celle-ci devrait atteindre en 1975, 5 900 000 habitants, au taux de croissance de 1,8 à 1,9 %, émigrés de moins de cinq ans inclus.

La densité moyenne est relativement élevée avec 16 habitants au km², répartie inégalement.

La population active est évaluée à 2 500 000 personnes dont 25 000 seulement sont salariées.

Les Mossis, avec 2 500 000 habitants, représentent l'ethnie prédominante. Dans le nord du pays, la nomadisation n'affecte que quelques fractions peuhl et touareg.

(1) en 1967

1.2. CLIMATOLOGIE

De type soudanien, le climat est marqué par l'alternance d'une saison sèche et d'une saison humide - de mai à octobre - .

Les précipitations sont comprises entre 500 et 1 200 mm et ne sont jamais inférieures à 400 mm.

2. L'ELEVAGE

=====

Notre propos n'est pas d'exposer ici en détail les caractères de l'élevage voltaïque mais d'en présenter brièvement les grands traits.

TABLEAU N° 1
ESTIMATION DU CAPITAL ELEVAGE
EN 1966

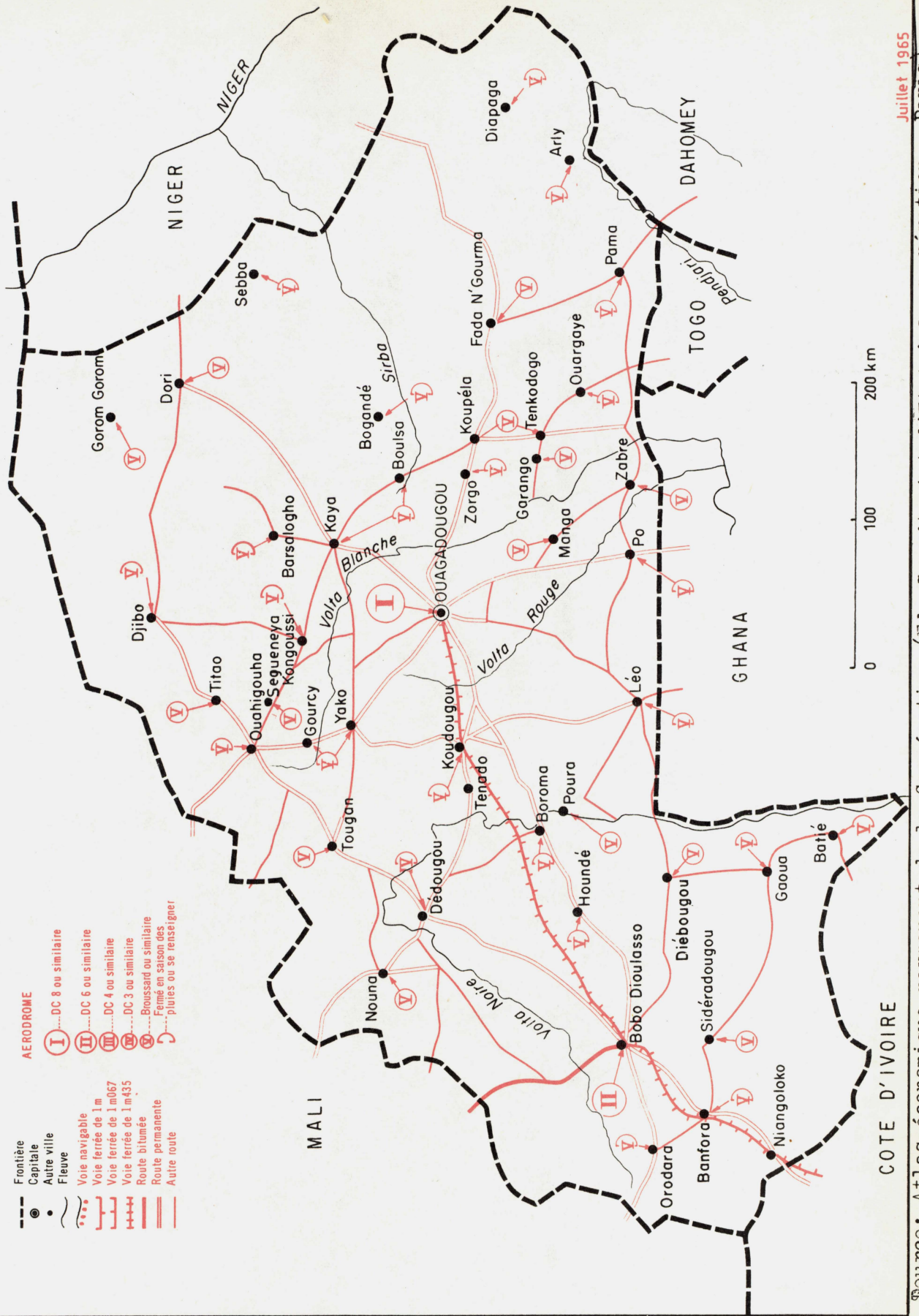
ESPECES	N o m b r e en 1 000 têtes	Valeur unitaire moyenne en F.CFA	Valeur globale en 1 000 F. CFA
Bovins	2 400	8 000	19 200
Ovins	1 400	1 000	1 400
Caprins	2 200	800	1 760
Ânes	180	800	144
Chevaux	80	10 000	800
Chameaux	5	10 000	50
Porcins	140	1 000	140
<u>TOTAL :</u>			23 494

Source : Direction de l'Elevage

HAUTE - VOLTA

VOIES DE COMMUNICATIONS INTERIEURES

- FRONTIERES**
- Capitale
 - Autre ville
 - ~ Fleuve
- AERODROME**
- I DC 8 ou similaire
 - II DC 6 ou similaire
 - III DC 4 ou similaire
 - IV DC 3 ou similaire
 - ⊖ Broussard ou similaire
 - ⊘ Fermé en saison des pluies ou se renseigner
- VOIES DE COMMUNICATIONS**
- Voie navigable
 - Voie ferrée de 1 m
 - Voie ferrée de 1 m 067
 - Voie ferrée de 1 m 435
 - Route bitumée
 - Route permanente
 - Autre route



0 100 200 km

Juillet 1965

Source: Atlas économique permanent de la Coopération (Ed. Secrétariat d'Etat à la Coopération - Paris)

TABLEAU N° 2

DISTRIBUTION REGIONALE Du CHEPTEL 1966

(en milliers de têtes)

	Bovins	Ovins	Caprins	Chevaux	Ânes	Porcs
Ouagadougou	340	200	250	17	25	80
Ouahigouya	425	250	300	15	65	10
Kaya	255	250	400	10	25	10
Fada N'Gourma	250	150	250	5	12	10
Dori	430	200	400	25	33	
Bobo-Dioulasso	400	300	400	1	2	15
Dedougou	300	100	200	7	18	15
TOTAL :	2 400	1 400	2 200	80	180	140

Source : Direction de l'Elevage

Le cheptel est composé de boeufs zébu, (1 500 000 à 1 600 000) de taurins, (7 à 800 000 dans l'est du pays) d'ovins métis (1 400 000) et de caprins de taille moyenne (2 200 000).

L'exploitation du cheptel voltaïque reste difficile à évaluer. La Haute-Volta est un carrefour géographique important et la perméabilité des frontières ne permet pas toujours à un contrôle, qu'on pourrait souhaiter plus efficace, de distinguer la part prise par le transit dans le courant des importations et des exportations.

TABLEAU N° 3

ESQUISSE DE LA PRODUCTION ELEVAGE 1966

(en nombre de têtes)

	Bovins	Ovins et Caprins
<u>Cheptel vif</u>		
Entrées (estimation globale)	130 000	250 000
Sorties (contrôlées)	200 000	310 000
Sorties (estimation globale)	250 000	500 000
<u>Cheptel mort</u>		
Abattages (contrôlés)	77 000	135 600
Abattages (estimation globale)	120 000	700 000

Source : Direction de l'Elevage et rapport Robinet

Les sorties d'animaux (65 000) sur pied se font vers le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Dahomey; ceux qui entrent en Haute-Volta proviennent du Mali et du Niger.

Un des objectifs voltaïques, tout comme en Mauritanie, au Mali, au Niger, consiste à substituer aux sorties sur pieds l'exportation de carcasses; dans le cadre de ce programme, il a été prévu de créer deux abattoirs frigorifiques, l'un à Ouagadougou, ravitaillé par un ranch sahélien, l'autre à Bobo-Dioulasso, ravitaillé par une station d'embouche intensive.

TABLEAU N° 4

1) ABATTAGES TOTAUX CONTROLÉS

(en nombre de têtes)

A n n é e s	Bovins	Petits ruminants	Porcs	Equidés
1958	38 532	63 584	4 374	-
1959	37 034	70 409	3 426	142
1960	42 995	79 476	4 541	264
1961	50 820	92 997	6 629	624
1962	53 348	99 816	6 220	739
1963	62 866	121 937	5 716	1 200
1964	75 239	130 921	6 903	1 419
1965	77 515	136 134	7 965	1 509

TABLEAU N° 5

2) ABATTAGES TOTAUX ESTIMÉS EN 1965

(en nombre de têtes)

(chiffres arrondis)

Abattages	Bovins	Ovins	Caprins	Equidés	Porcs
estimés	100 000	150 000	550 000	1 600	48 000
contrôlés	77 000	30 600	105 000	1 500	8 000

Source : Direction de l'Elevage et Rapport Robinet

Il convient de considérer ces estimations comme des minimas plus que comme des moyennes.

3. LES RESSOURCES EN CUIRS ET PEAUX

3.1. PRODUCTION ET CONDITIONNEMENT DES CUIRS ET PEAUX

Les abattages contrôlés, en particulier de petits ruminants, ne représentent qu'une très faible partie du total des abattages nationaux, ce qui explique en partie que la production soit très mal connue. Il convient de considérer ces estimations comme des minimas plus que comme des moyennes.

TABLEAU N° 6

CUIRS ET PEAUX

ESTIMATION DE LA PRODUCTION BRUTE 1967

DESIGNATION	C A T E G O R I E S		
	Cuires de Bovins	Peaux d'Ovins	Peaux de Caprins
Production contrôlée (en 1 000 peaux)	75	140	
Production (estimation globale en 1 000 peaux)	120	150	550
Poids unitaire frais (en kg)	18	2,2	2,1
Poids unitaire sec (en kg)	5,5	0,6	0,6
Surface moyenne par peau (en pieds carrés)	28	6	5
Production (estimation globale en kg)	636 000	90 000	330 000
Production (valeur globale en F.CFA) ⁽¹⁾	41 976 000	18 900 000	66 000 000

(1) valeur à la production calculée sur la base du cours d'achat au producteur.

Source : Centre de Tannage et Manufacture des Cuires (CTMC) à Ouagadougou

Tonnage global : 1 056 tonnes Valeur globale : 126 786 000 F.CFA

TABLEAU N° 7
ESTIMATION DE LA PRODUCTION 1967

D é s i g n a t i o n	Nombre de peaux
<u>Cuir de Bovins</u>	
- Abattoirs de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso	40 000
- Autres centres d'abattage contrôlés	37 000
- Brousse	43 000
<u>Total :</u>	120 000
<u>Peaux d'Ovins</u>	
- Boucheries (abattoirs contrôlés)	60 000
- Brousse	90 000
<u>Total :</u>	150 000
<u>Peaux de Caprins</u>	
- Boucherie (abattoirs contrôlés)	80 000
- Brousse	470 000
<u>Total :</u>	550 000

Source : Service de l'Elevage/Divers Experts.

L'irrégularité et la faiblesse de l'information statistique interdit non seulement de comparer valablement la production 1966 avec celles des années précédentes, mais aussi de dégager des prévisions chiffrées.

Le tableau N° 8 donne un rappel depuis 1957 de la production contrôlée.

TABLEAU N° 8
PRODUCTION CONTROLÉE DES CUIRS ET PEAUX
(en nombre de peaux et en tonnes)

Année	Cuir de bovins	Peaux d' Ovins	Peaux de caprins	Tonnage Global
1957	36 004	12 495	51 292	156
1958	38 532	11 057	52 527	256
1959	37 034	15 099	55 310	283
1960	42 995	19 041	60 435	292
1961	48 564	34 287	75 724	334
1962	56 346	19 424	84 150	371
1963	63 583	23 188	101 337	426
1964	80 344	52 771	84 514	517
1965	50 217	109 078		337
1966	75 258	140 515		500

Source : Direction de l'Elevage
Robinet

En matière de conditionnement, la situation peut être qualifiée de désastreuse.

Il convient, avant toutes choses, de remettre en état les 15 abattoirs-séchoirs de brousse abandonnés et, pour ce faire, de créer un corps de moniteurs du conditionnement et de la surveillance des marchés. Sans ces mesures, les pertes dont nous parlerons plus loin rendront inefficaces tous les projets de développement qui pourraient être proposés aux autorités.

Avant d'étudier chaque produit, nous ferons trois remarques préalables :

- 1 - en règle générale, les cuirs et peaux voltaïques présentent tous les défauts classiques des cuirs et peaux sahélo-soudaniens. Ils sont, par rapport aux cuirs maliens et aux peaux de chèvres du Niger, de qualité inférieure et peu appréciés sur le marché européen;
- 2 - la part réelle des abattages familiaux et clandestins, assez faible en ce qui concerne les bovins, importante pour les petits ruminants, est très difficile à connaître, ce qui rend aléatoire l'évaluation de la production nationale. Nos estimations (150 000 peaux d'ovins, 550 000 peaux de caprins) n'ont donc qu'une valeur indicative et sûrement minimale.
- 3 - la production des peaux de reptiles et de caïmans est encore moins bien connue. Ces peaux représentent, non plus un sous-produit, mais le véritable produit d'une chasse et elles font l'objet d'un trafic très difficile à estimer et pour lequel la Haute-Volta a servi de plaque tournante.

3.1.1. Les cuirs de bovins

La production 1967 est en première analyse équivalente à 1966 : 120 000 cuirs dont 30 % proviennent des centres contrôlés et 1/3 des seuls abattoirs de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

Cette production est disponible sous forme de cuirs frais (40 000) provenant des deux abattoirs urbains, et pour le reste, sous forme de "brousse sec" dont très peu sont arseniqués.

Le poids frais moyen est de 18 kg, le poids sec moyen de 5,3 kg ce qui place les cuirs dans la catégorie "bovins moyens" .

Les cuirs provenant de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso sont en général beaucoup plus mal dépouillés que ceux de brousse; cela est dû au fait que les professionnels se déchargent du travail sur des apprentis bénévoles et inexpérimentés qui effectuent la dépouille sans aucun soin et livrent un cuir mal écharné, coutelé et souillé. En brousse, le travail est meilleur parce que la plupart du temps assuré par des bouchers plus consciencieux et directement responsables.

Cette situation, qui n'est pas propre à la Haute-Volta, est caractéristique des abattoirs municipaux dépourvus d'un budget autonome qui permet seul, par le salariat, de remédier à cet état de choses.

Sur les marchés, les cuirs ne sont pas conditionnés dans les installations prévues à cet effet. pliés à terre, ils sont emportés par les bouchers vers midi alors que l'abattage a eu lieu vers 6 heures.

La dépouille médiocre et l'absence de conditionnement diminuent la valeur marchande et font classer 3^{ème} choix des cuirs qui, mieux dépouillés et mieux conditionnés, pourraient se vendre, sinon en premier, du moins en 2^{ème} choix, compte tenu de la fréquente et grave dépréciation que constitue la marque au feu.

Le classement moyen de la production commercialisée s'établit comme suit :

	<u>Boucherie</u>	<u>Brousse Saison sèche</u>	<u>Brousse Saison humide</u>
premier choix :	20 %	20 %	10 %
deuxième " :	50 %	40 %	30 %
troisième " :	20 %	20 %	40 %
quatrième " :	10 %	20 %	20 %

Pendant la saison des pluies, les conditions climatiques et l'état des routes rendent plus difficiles la sèche et le ramassage, et les pourcentages, en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} choix sont encore plus élevés.

3.1.2. Les peaux de moutons

La production 1967 peut être estimée à 150 000 peaux dont sans doute un peu plus du tiers provient des centres contrôlés et moins du dixième des deux abattoirs de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Il est encore très difficile d'obtenir ailleurs la distinction entre chèvres et moutons toujours confondus sous la rubrique "petits ruminants".

Ce sont en général des peaux de métis à poils ras dont les caractéristiques sont voisines des peaux maliennes et nigériennes.

Le poids moyen frais est de 2,2 kg et le poids moyen sec de 0,7 kg, compte tenu des différences de poids des peaux de la région de Bobo-Dioulasso (0,8 kg) et celles de la région de Ouagadougou (0,5 kg).

Les qualités de la peau sont très variables; les peaux de la région de Bobo-Dioulasso, plus lourdes, plus grandes, d'une texture plus serrée, sont de meilleure qualité que celles de la région de Ouagadougou et de la région nord, plus légères et trop "creuses". Seules, jusqu'à présent, les peaux de la région de Bobo-Dioulasso étaient exportées, ce qui explique que certains experts aient retenu 0,8 kg, comme poids moyen national.

Un essai de classement en choix sur la totalité de la production voltaïque commercialisée, donne :

<u>Production boucherie</u>		<u>Production Brousse</u>
- premier choix	25 %	10 %
- deuxième choix	35 %	30 %
- troisième choix	30 %	40 %
- quatrième choix	10 %	20 %

3.1.3. Les peaux de chèvres

Cette production, la plus importante par le nombre de peaux, doit être chiffrée avec plus de réserve encore; les abattages sont presque totalement familiaux et clandestins et, en l'absence de contrôle, échappent à toute estimation autre que celle qui peut relever de la vraisemblance.

On peut évaluer la production 1967 à 550 000 peaux dont un peu plus de 80 000 proviennent des centres d'abattage contrôlés et seulement 25 000 peaux (environ 3%) des abattoirs de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Les peaux de chèvres voltaïques sont de taille moyenne, et d'un poids moyen frais de 2 kg environ et d'un poids moyen sec de 0,6 kg.

Leurs qualités, certes inférieures à celles des peaux nigériennes (Maradi, Kano, Sokoto), ne justifient pas leur mauvaise réputation actuelle, due surtout au faible intérêt porté par les importateurs européens à un marché trop étroit et totalement inorganisé.

Le classement en choix est semblable à celui des peaux de moutons.

3.1.4. Les peaux de reptiles

Ce sont des peaux de lézards et serpents groupés sous le terme de reptiles, et des peaux de crocodiliens; ce n'est plus un sous-produit mais le véritable produit de la chasse de ces animaux.

En 1964, la Haute-Volta était encore un centre très important du négoce des peaux de reptiles et de sauriens originaires non seulement de Haute-Volta, mais aussi des pays voisins. Des mesures douanières et la mise en place d'un système fiscal maladroit ont eu pour résultat d'inverser les courants commerciaux et de provoquer la fuite des peaux vers les pays voisins.

Depuis, une nouvelle réglementation fiscale et douanière a été établie de manière à favoriser ce négoce et à faire à nouveau de la Haute-Volta un centre important de commerce des peaux de sauriens.

Cependant la baisse considérable du tonnage exporté surtout dû à la raréfaction des crocodiles provoquée par le massacre de ces animaux.

TABLEAU N° 9
EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS
EN DOUANE
CROCODILES ET REPTILES

Années de référence	Exportations vers l'Europe et les pays voisins		Importations en provenance des pays voisins	
	en tonnes	en millions de F. CFA	en tonnes	en millions de F. CFA
1963	82,4	106		
1964	160	190	51	31
1965	31,4	85	11	2,8
1966	31	100	7	1,8

Source : Douanes

Les peaux de serpents et varans représentent environ 30 % de la valeur totale.

La société spécialisée dans la collecte des peaux de sauriens et de reptiles et leur exportation a réalisé en 1966 un chiffre d'affaires d'environ 85 millions de F.CFA.

3.2. LES EMPLOIS

Jusqu'en 1967, le commerce et l'exportation des cuirs et peaux étaient entre les mains des intermédiaires suivants : le département spécialisé d'une société privée voltaïque d'import-export, une Société d'Etat à vocation industrielle, le Centre de Tannage et de Manufacture de Cuirs (C.T.M.C.) et une foule de négociants et trafiquants africains pas toujours voltaïques.

Inorganisation, contrôle insuffisant à tous les niveaux, fraude : telles sont les caractéristiques du commerce des cuirs et peaux en Haute-Volta ce qui, joint à des techniques de dépouillement et de conditionnement rudimentaires donne bien la mesure de l'effort à fournir dans ce secteur.

Ces carences et l'absence de politique commerciale cohérente au niveau de la collecte en brut et du Centre de Tannage et de Manufacture de Cuirs, hypothèquent lourdement l'avenir de ce secteur.

La création de la Société Voltaïque des Cuirs et Peaux (S.V.C.P.), chargée de la collecte et du négoce du brut et des peaux traitées par le C.T.M.C. a été retardée, et en janvier 1968, on pouvait enregistrer une baisse générale de la qualité de la production provoquée par le retrait provisoire - dans l'attente d'une décision des pouvoirs publics - du privé.

3.2.1. L'Autoconsommation artisanale et familiale

Elle reste très difficile à estimer sinon par des recoupements imprécis.

Une estimation prudente de la production brute 1967 a conduit aux chiffres suivants :

- cuirs de bovins : 420 000 cuirs
- peaux d'ovins : 150 000 peaux
- peaux de caprins : 550 000 peaux

La part de l'autoconsommation artisanale et familiale reste relativement importante (30 000 cuirs de bovins, 80 000 peaux d'ovins, 350 000 peaux de caprins). Il faut lui ajouter 10 000 cuirs de bovins et 70 000 peaux d'ovins et de caprins, qui doivent être considérés comme techniquement "perdus".

3.2.2. L'exportation en brut

La part de la production actuellement commercialisée (tableau n° 10) reste largement inférieure aux possibilités, du moins en ce qui concerne les peaux de chèvres et les peaux de moutons.

TABLEAU N° 10
PART COMMERCIALISEE DE LA
PRODUCTION 1966
(en nombre de peaux) (1)

DESIGNATION	Exportation contrôlée en brut	Tannage par le C.T.M.C.
Cuirs de bovins	58 500	1 700
Peaux d'ovins	45 000	7 500
Peaux de caprins		57 000

Source : Douanes

(1) Les chiffres ont été arrondis à la centaine supérieure

Notons qu'une partie seulement des cuirs et peaux traités par le C.T.M.C. était ensuite vendue à l'exportation et sur le marché voltaïque, le reste de la production allant grossir le stock sans cesse croissant d'invendus, ce qui se traduisait au niveau des recettes par un déficit.

La faiblesse de l'information statistique, rappelons-le, rend très difficile la détermination de la part commercialisée totale de la production voltaïque.

TABLEAU N° 11
ESTIMATION DU TOTAL DE LA PART
COMMERCIALISEE DE LA PRODUCTION 1 9 6 7

DESIGNATION	NOMBRE DE PEAUX	% DE LA PRODUCTION
<u>Cuirs de bovins</u>		
Abattoirs de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso	40 000	100
Autres centres d'abattage contrôlés	35 000	95
Brousse	<u>5 000</u>	<u>65</u>
TOTAL	80 000	66
<u>Peaux d'ovins</u>		
Boucherie (abattoirs contrôlés)	30 000	50
Brousse	<u>20 000</u>	<u>23</u>
TOTAL	50 000	30
<u>Peaux de caprins</u>		
Boucherie (abattoirs contrôlés)	70 000	88
Brousse	<u>230 000</u>	<u>49</u>
TOTAL	300 000	56

(1) les pourcentages ont été arrondis à l'unité supérieure.

Les chiffres cités dans le tableau n° 11 ne font pas ressortir la part très importante de la production voltaïque qui est exportée en fraude vers le Ghana et le Niger.

3.2.2.1. Circuits de collecte, de commercialisation et d'exportation

Les circuits de collecte actuels sont, comme dans les autres pays sahélo-soudaniens francophones, de type traditionnel et comprennent un grand nombre de collecteurs qui, même pour les plus importants, ne sont pas en général exclusivement des négociants en cuirs et peaux.

Qu'ils soient voltaïques ou étrangers, pour la plupart Haoussas, c'est par leur canal qu'une partie de la production voltaïque est exportée vers le Ghana et le Niger où les prix pratiqués sont plus élevés qu'en Haute-Volta.

Jusqu'à ce que la trésorerie du C.T.M.C. lui interdise d'acheter des cuirs bruts, celui-ci assurait une collecte, parfois seul, parfois en concurrence avec les acheteurs privés et les Haoussas. En réalité, et c'est une des causes de la situation actuelle, le C.T.M.C. s'est montré tout à fait incapable de créer les circuits d'achat nécessaires à son fonctionnement.

Sa création a donc constitué une anticipation dangereuse en elle-même, tant par son incapacité d'assurer son approvisionnement, que par la mauvaise qualité des apports.

Tout reste à organiser si l'on ne veut pas voir la dégradation s'accroître et le volume déjà peu important des exportations en douane diminuer encore un peu plus. (voir tableau n° 12) .

TABLEAU N° 12
EXPORTATION EN DOUANE 1966

Désignation	Nombre de peaux	Poids en kg.	
<u>En brut</u>			
cuirs de bovins	58 500	310 000	35 100 000
peaux d'ovins	45 000	27 500	8 500 000
peaux de caprins			
<u>En tanné</u>			
cuirs de bovins	0	0	0
peaux de bovins	0	0	0
peaux de caprins	23 332		7 200 000

Source : Douanes

(1) En 1966 , les exportations du C.T.M.C. se sont limitées à 23 332 peaux de caprins semi-transformées de **tannage** minéral au chrome.

Notons qu'en 1967, la C.T.M.C. a exporté 225 cuirs de bovins et 600 peaux d'ovins transformés.

Nous aurons l'occasion d'étudier plus avant les activités du C.T.M.C.

TABLEAU N° 13
COMPARAISON - PRODUCTION
TOTAL DE LA PART COMMERCIALISEE DE LA PRODUCTION
PART COMMERCIALISEE 1966
(en nombre de peaux)

Emplois	Désignation	Cuirs de bovins	Peaux de caprins	Peaux d'ovins
	Production	120 000	550 000	150 000
	Part commercialisée totale	80 000	300 000	50 000
	Exportation en brut en douane (1)	58 500	45 000	
	Achats réalisés par le C.T.M.C.(2)	1 700	57 000	7 500
	TOTAL (1 + 2) =	60 000	109 500	
	Exportations en tanné en douane (3)	0	23 332	0
	Total (1 + 3) =	58 500	68 332	

3.2.2.2. Fraude

Une partie importante de la production voltaïque est exportée hors douane, en fraude, vers le Niger et le Ghana principalement.

Il est particulièrement difficile d'évaluer le volume de ces exportations hors douane dont l'estimation que nous donnons ici (tableau n° 14) ne peut prétendre à avoir qu'une valeur indicative.

TABLEAU N° 14

ESTIMATION DU VOLUME DES EXPORTATIONS
HORS DOUANE, 1967

Désignation	En nombre de peaux	en % de la part commercialisable de la production
Cuir de bovins	20 000	20 % (1)
Peaux d'ovins	25 000	17 %
Peaux de caprins	150 000	50 %

(1) les pourcentages ont été arrondis à l'unité supérieure.

En valeur, ces exportations hors douane représentent, avec près de 110 millions de F.CFA, un peu plus de deux fois la valeur des exportations en douane (y compris celles des peaux tannées), chiffres minimaux.

Il serait vain de chercher les raisons de cette fraude ailleurs que dans l'absence, à tous les niveaux, d'une politique commerciale cohérente. Le mot fraude offre d'ailleurs en Afrique une conception beaucoup plus nuancée qu'en Europe et son emploi ne reflète pas la réalité psycho-sociale des échanges traditionnels.

Actuellement, comme au Niger et au Mali, c'est par camions entiers que les peaux quittent la Haute-Volta et, sans s'illusionner sur la valeur et l'efficacité d'un contrôle de frontières essentiellement artificielles et très fluides, il n'en reste pas moins vrai que la mise en place d'une réglementation sévère et d'un contrôle plus rigoureux sont indispensables.

3.2.2.3. Réglementation

Dans ce paragraphe, nous exposerons brièvement la législation de l'abattage, du commerce et de l'exportation des cuirs et peaux, ainsi que la fiscalité.

3.2.2.3.1. Législation

Elle est essentiellement contenue dans le texte d'un arrêté pris en novembre 1958, et reste, comme partout ou presque, très insuffisamment respectée, faute d'une politique commerciale et de moyens trop faibles au niveau de la Direction de l'Elevage.

En 1967, c'est encore le C.T.M.C., organisme commercial, qui est chargé du contrôle des cuirs et peaux exportés et qui accorde les visas de sortie !

Les dispositions essentielles paraissent inspirées de la réglementation nigérienne prise 6 mois plus tôt.

- seuls les bouchers titulaires d'une carte professionnelle peuvent, après paiement d'une patente, abattre et faire commerce de la viande.

- l'abattage dans un but commercial est interdit en dehors des marchés coutumiers ou des établissements agréés. Il se fera obligatoirement sur une plateforme cimentée quand elle existe.

- le dépouillement des grandes espèces est exécuté au marteau ou à l'aide d'instruments approuvés par le Service de l'Elevage.

- l'emploi de lames pointues et à double tranchant est rigoureusement interdit, alors que l'écorchage de petites espèces doit se faire au poing après insufflation.

A noter que les installations dans lesquelles les dépouilles doivent être obligatoirement traitées sont soumises à la réglementation concernant les établissements dangereux et insalubres.

- Immédiatement après lavage, écharnage et rectification, sectionnement du scrotum, des mamelles, queue, extrémités des membres etc., les dépouilles doivent être intégralement immergées dans une solution d'arseniate de soude, la concentration du bain étant définie de manière très précise.

- Le séchage des cuirs et peaux à même le sol est interdit et doit se faire à l'ombre; les dépouilles doivent être disposées parallèlement aux vents dominants. Si elles sont cadrées, elles doivent être séparées les unes des autres par un intervalle de 25 cm. La durée minimum de la sèche doit être de 48 heures pour les cuirs, 36 heures pour les peaux en saison sèche de 72 et 48 heures en saison humide.

- Les cuirs et peaux doivent être classés en choix dans chaque espèce en fonction de leur qualité et en catégories - correspondantes à des conditions précises de préparation et de traitement - définies comme suit :

Boucherie arseniquée vert (BAV)

désignant une dépouille entièrement préparée sous la surveillance d'un agent qualifié, arseniquée immédiatement après abattage et séchée à l'ombre.

Boucherie sec (BS)

désignant une dépouille préparée dans les mêmes conditions que ci-dessus, mais n'ayant pas subi d'arsenicage avant séchage.

Apprêté brousse (AB)

désignant une dépouille n'ayant fait l'objet d'aucune surveillance officielle à quelque stade que ce soit.

Boucherie sec arseniqué (BSA) et
Apprêté brousse arseniqué (ABS)

désignant une dépouille BS ou AB qui a subi à l'état sec une pulvérisation d'arseniate de soude à 10 % sur les deux faces.

- les cuirs et peaux exportés doivent former des lots homogènes, ne comprenant qu'une seule espèce ayant subi le même traitement, conditionnée de façon identique et devant porter les marques suivantes :

- a) le timbre PHV (produit de la Haute-Volta)
- b) un signe correspondant à l'espèce (chèvre, mouton, etc...)
- c) le poids net du colis
- d) un numéro d'identification
- e) les cuirs et peaux doivent porter, outre la lettre H., une lettre et un chiffre de code permettant de connaître leur provenance et les estampilles de traitement (BAV, BSA, etc...).

- les cuirs et peaux exportés doivent être accompagnés d'un certificat de non-infection, d'un certificat de conditionnement et d'un certificat sanitaire, les cuirs et peaux "écarts" ne pouvant en aucun cas être exportés.

3.2.2.3.2. Fiscalité

Jusqu'à présent, sauf en ce qui concerne les peaux transformées par le C.T.M.C., le Gouvernement voltaïque ne favorise ce commerce par aucune subvention ou quota garanti par des accords avec des commerçants ou des pays étrangers.

Les taxes à l'exportation et à l'importation sont calculées sur une valeur mercoriale (tableau n° 15).

TABLEAU N° 15
VALEUR MERCURIALE DES CUIRS ET PEAUX 1967
A L'EXPORTATION

D é s i g n a t i o n	Valeur mercoriale en F.CFA (1)	
	1	2
<u>Cuir de bovins</u>		
- boucherie	40	44
- brousse	55	38
<u>Peaux de caprins</u>		125
<u>Peaux d'ovins</u>		125
<u>Peaux de crocodiles</u> (2)	250	500
<u>Peaux de reptiles</u> (2)	300	500

Source : Douanes

(1) le premier chiffre représente la valeur mercoriale appliquée pour le calcul du droit fiscal de sortie, le deuxième chiffre représente la valeur mercoriale appliquée pour le calcul de la taxe forfaitaire.

(2) le premier chiffre concerne les peaux salées, le deuxième les peaux séchées.

TABLEAU N° 16

VALEUR MERCURIALE DES CUIRS ET PEAUX 1967

A L'IMPORTATION

Désignation	Valeur mercuriale en F.CFA le kg	
Peaux brutes salées ou séchées	150	
Peaux de crocodiles et de reptiles	150	200 (1)

Source : Douanes

(1) le premier chiffre concerne les peaux salées, le deuxième les peaux séchées.

TABIEAU N° 17

DETAIL DES TAXES A L'EXPORTATION DES CUIRS ET PEAUX BRUTS

1 9 6 7
(en F. CFA par kg)

P o s t e	CUIRS DE BOVINS		PEAUX D'OVINS et DE CAPRINS	PEAUX DE SAURIENS		PEAUX DE REPTILES	
	Boucherie	Brousse		salées	séchées	salées	séchées
Droit fiscal de sortie 1 %	0,40	0,35	1,25	2,5	5	3	5
Taxe forfaitaire 5,40 %	2,37	2,05	6,75	13,5	27	16,2	27
Taxe de conditionnement 0,50 %	0,20	0,17	0,60	1,25	2,5	1,5	2,5
Droit statistique 1 %	0,40	0,35	1,25	2,50	5	3	5
<u>TOTAL :</u>	3,37	2,92	9,85	19,75	39,5	23,7	39,5

3.2.2.4. Cours d'achat

Nous distinguerons dans ce paragraphe les cours d'achat pratiqués en Haute-Volta par les négociants et ceux pratiqués en Europe par les importateurs de cuirs et peaux bruts. Les cours de vente CAF EUROPE des cuirs et peaux tannés et transformés par le C.T.M.C. seront donnés plus loin.

Ces cours sont étroitement liés; ceux de Haute-Volta étant déterminés par le cours européen, lui-même fonction de nombreux facteurs dont les variations sont indépendantes et difficiles à prévoir.

3.2.2.4.1. Cours d'achat en Europe

L'acheteur traditionnel reste la France, le Ghana n'étant qu'au deuxième rang. Une partie des dépouilles importées ne fait que transiter en France pour être ensuite revendue en Europe, principalement en Italie et en Espagne.

3.2.2.4.1.1. Cuirs de bovins

Les cuirs de bovins sont séchés et arseniqués.

En avril 1967, les cours d'achat CAF MARSEILLE étaient de 170 F.CFA le kg sec.

Ces cours sont base premier choix pour une raie 30/30/40.

3.2.2.4.1.2 Peaux de caprins et d'ovins

Elles sont séchées et arseniquées.

En avril 1967, les cours d'achat CAF MARSEILLE étaient, pour une raie de 40/40/20, base premier choix, les suivants :

- peaux de caprins 350 F.CFA
- peaux d'ovins 400 F.CFA

3.2.2.4.2. Cours d'achat en Haute-Volta

Les cours que nous donnons ici sont les prix d'achat consentis par le C.T.M.C. aux bouchers et aux intermédiaires voltaïques.

3.2.2.4.2.1. Cuir de bovins

Ils sont actuellement achetés sur les bases suivantes (tableau n° 18) :

TABLEAU N° 18

COURS D'ACHAT DES CUIRS DE BOVINS - AVRIL 1967

Désignations	Choix I	Choix II	Choix III
Cuir frais	25	22	11
Cuir secs arseniqués	75	57	38

Source : Négociants

On peut retenir comme prix moyen 66 F.CFA le kg sec.

3.2.2.4.2.2. Peaux de caprins et d'ovins

Le prix moyen, rendu Ouagadougou, payé par les exportateurs est de 200 à 210 F.CFA le kg sec pour les peaux de caprins et de 210 F.CFA le kg sec pour les peaux d'ovins.

Ces prix sont basés premier choix pour une répartition en choix 40/40/20.

Notons qu'en règle générale, les exportateurs achètent les peaux de petits ruminants sans tenir compte des choix et ne procèdent à un classement qu'au moment de la constitution des lots à exporter.

Si l'on désire améliorer la qualité du dépouillement et du conditionnement, il deviendra alors nécessaire d'acheter en choix, c'est-à-dire de surpayer les premiers choix pour créer une émulation.

3.2.2.5. Frais d'adduction sur l'Europe

Les informations recueillies auprès des négociants exportateurs de cuirs et peaux nous ont permis d'évaluer les frais d'adduction sur les ports européens à :

-cuirs de bovins séchés arseniqués, le kg	45,20 F.CFA
-peaux d'ovins et de caprins séchés arseniqués, le kg	87,50 F.CFA

Ils comprennent aussi l'assurance, les différentes taxes douanières voltaïques, les frais de transit et les commissions diverses qui interviennent entre Ouagadougou et un port méditerranéen d'Europe.

3.2.2.6. Liste des exportateurs

De profonds changements intervenant actuellement, nous ne pouvons donner ici que la liste des exportateurs à la date du 31.12.67 :

S.O.V.O.L.C.I.	Ouagadougou
C. T. M. C.	Ouagadougou
Mr. HOURCAILLOUX (peaux de crocodiles)	Ouagadougou

Rappelons la présence de nombreux négociants africains dont il est impossible de donner une liste nominative.

3.2.3. L'industrie du cuir

Actuellement, en Haute-Volta, il n'existe pas d'autres unités industrielles ou semi-industrielles en dehors du Centre de Tannage et de Manufacture de Cuirs de Ouagadougou réalisé en 1962 sur fonds F.A.C.

Les erreurs commises, un déficit croissant régulièrement, la situation critique de cette unité exigeaient un règlement rapide et de nouvelles mesures que nous avons déjà eu l'occasion (1) de suggérer au Gouvernement voltaïque et dont l'application ne saurait plus maintenant tarder.

Les critiques, les recommandations et les suggestions que nous avons déjà faites dès juin 1967 restent actuelles et, dans ces deux derniers chapitres, nous ne ferons que les rappeler.

Mais il nous paraît aussi indispensable d'analyser ici les erreurs commises lors de la création du C.T.M.C. ; elles risquent de n'être pas seulement voltaïques, car trop d'Etats Africains s'appêtent à commettre les mêmes, par un manque évident d'expérience des activités de cette branche et de ses critères de rentabilité.

(1) L'expert et son consultant ont présenté, à la suite d'une mission auprès du Gouvernement Voltaïque, un projet concernant la réorganisation du C.T.M.C. et la création d'une Société commerciale spécialisée dans la collecte et le négoce des cuirs et peaux. L'analyse des documents comptables et la détermination du seuil de rentabilité ont été effectuées par Monsieur Flavigny (SEDES).

3.2.3.1. Centre de Tannage et de Manufacture de
Cuir de Ouagadougou

En l'absence de toute politique cohérente en matière de conservation et de conditionnement des cuirs et peaux bruts, la création d'une tannerie et d'un atelier de maroquinerie-cordonnerie a représenté une anticipation aberrante; les erreurs commises depuis n'ont fait qu'accélérer la détérioration de la situation au point qu'après trois ans à peine d'activité le déficit cumulé atteint 30 millions de F.CFA et que 35 ouvriers sont en chômage.

3.2.3.1.1. Activités du C.T.M.C.

Avant la réorganisation du C.T.M.C., ses activités se répartissaient au 31.12.67 :

- en concurrence avec les autres exportateurs en brut; l'achat, le séchage, l'arsenicage et l'exportation en brut de cuirs et peaux;
- le tannage de cuirs et peaux et leur commercialisation sur le marché voltaïque et à l'exportation;
- la fabrication d'articles chaussants en cuir et de divers articles de maroquinerie et leur commercialisation sur le marché voltaïque;
- la fabrication d'une poudre tannante obtenue par broyage de gousses de gonakié, celle-ci étant soit exportée, soit consommée par le C.T.M.C.

En résumé, le C.T.M.C. achetait des cuirs et peaux en brut, en exportait une partie tandis qu'une autre partie était transformée dans la tannerie et commercialisée, soit finie, soit teinte, soit semi-transformée; la dernière partie enfin était cédée à l'atelier de maroquinerie - cordonnerie. Ces activités multiples, trop nombreuses, n'étaient ni suivies, ni comptabilisées;

La tannerie, à elle seule, a eu jusqu'à 27 fabrications différentes : en réalité, seule la production de peaux de chèvres semi-transformées était importante et était presque totalement exportée.

La production totale du C.T.M.C. représentait 3 000 cuirs et 65 000 peaux dont seule une partie trouvait acheteur, le reste allant grossir les stocks d'invendus qui représentaient en juin 1967 plus de 14 millions de F.CFA et dont la valeur réelle ne dépasse pas 5 millions de francs CFA. Les exportations en brut du C.T.M.C. ont été pour 1966 de 10 000 cuirs de bovins.

3.2.3.1.2. Analyse des circuits commerciaux en amont et en aval du C.T.M.C.

a) Les circuits commerciaux placés en amont du C.T.M.C., et dont nous avons détaillé les caractéristiques, ne permettaient pas l'installation d'une tannerie industrielle de cette taille en Haute-Volta.

Nous ne répéterons jamais assez que la promotion et le développement du secteur cuirs et peaux voltaïques passe d'abord par l'organisation de la collecte et de la commercialisation en brut.

Si la part commercialisable de la production reste très importante, celle-ci est en grande partie exportée hors-douane, limitant ainsi, en l'absence d'une collecte organisée, ses possibilités d'approvisionnement. Par ailleurs, la qualité médiocre des cuirs et peaux voltaïques, qu'une transformation mécanique et chimique ne peut améliorer que dans des limites très étroites, rendait très difficile leur exportation sous forme d'un produit semi-transformé ou transformé.

3.2.3.1.3. Analyse technique du C.T.M.C.

a) en dehors des séchoirs, son équipement composé de matériel de tannerie et de machines nécessaires à l'atelier de maroquinerie-cordonnerie sera bientôt à renouveler.

La tannerie a été initialement mal conçue et ne se prête pas à une circulation simple des produits; perte de place, engineering irrationnel, se traduisant par des investissements trop élevés en comparaison d'une capacité trop faible de :

200 000 peaux ou: 1 000 000 pieds carrés

b) le personnel : 30 ouvriers pour la tannerie, 16 pour la maroquinerie, suffiraient largement pour assurer le fonctionnement d'une usine de capacité double :

400 000 peaux ou: 2 000 000 pieds carrés

3.2.3.1.4. L'échec du C.T.M.C. , sa leçon

Confondre la promotion et la valorisation des cuirs et peaux avec leur transformation dans une tannerie industrielle et commerciale repose sur une idée simpliste et fausse, et l'échec du C.T.M.C. en est la démonstration.

Les erreurs et les faiblesses de sa gestion n'ont fait que marquer et précipiter cet échec, inévitable en l'absence d'une politique cohérente en matière de collecte et de conditionnement.

Les difficultés financières du C.T.M.C. , sa politique - forcée - à court terme, lui interdisaient par ailleurs d'assurer correctement son approvisionnement et il ne devait jamais atteindre sa capacité de production.

b) les circuits commerciaux, en aval, étaient plus complexes. Très isolée, l'usine trouvait difficilement des débouchés, tant à l'intérieur qu'à l'exportation.

- le marché national n'est représenté que par des européens résidant, ou de passage, à Ouagadougou, et des voltaïques appartenant à une certaine bourgeoisie. Ceux-ci n'achètent annuellement que quelques centaines de peaux finies et teintes et ne peuvent constituer une clientèle valable. On ne peut non plus prétendre fabriquer et vendre en concurrence avec la Société BATA (africaine) des articles chaussants, ou même dans le cadre d'une politique protectionniste, substituer aux importations de chaussures et d'articles de maroquinerie une production voltaïque. En dehors de l'étroitesse du marché qui place une telle unité automatiquement en position de sous-emploi, sa qualité resterait pendant une période assez longue inférieure à celle des articles importés.

- le marché extérieur est limité au marché européen, actuellement encore très réticent quant à l'importation de cuirs et peaux finis et teints, mais qui s'ouvrira de plus en plus largement aux peaux semi-finies, (tannées au "chrome " ou wet blue principalement) .

Au 30.1.1968, après la mise à pied du personnel, la Banque Nationale de Développement et le Ministère des Finances ont consenti de nouveaux prêts qui permettent de régler le passif important du C.T.M.C. et d'affronter l'avenir.

Les suggestions et recommandations que nous avons faites en juin 1967 et que nous rappelons dans le chapitre suivant sont orientées de manière à lever les hypothèques qui pèsent sur cet avenir.

3.2.3.2. Artisanat

L'artisanat cuirs et peaux est très développé, principalement dans le nord-est, dans la région du Dori et Markoye.

Les peaux sont tannées suivant des procédés artisanaux très rudimentaires à l'aide de produits locaux (gousses de gonakié etc...) . En règle générale, les méthodes de tannage ne diffèrent pas de celles employées dans les autres états sahélo-soudaniens et qui sont étudiées à l'annexe VII.

Un certain nombre de maroquiniers et de cordonniers confectionnent différents articles de consommation locale ou qui sont vendus aux touristes de passage.

Notons qu'actuellement, cet artisanat ne peut valablement pas encore constituer un débouché potentiel pour une tannerie industrielle.

Le C.T.M.C. avait été initialement prévu pour devenir un centre de formation professionnelle où les artisans tanneurs et les maroquiniers-cordonniers, après un ou deux ans

passés dans les ateliers à s'initier à des méthodes de travail rationnelles, seraient repartis dans leurs ateliers artisanaux; ce principe énoncé comme un des buts de la création du C.T.M.C. est resté théorique et était d'ailleurs impossible à mettre en pratique.

3.2.4. Bilan emplois et ressources

Les statistiques que nous avons faites reposent sur les bases suivantes :

Cuir de bovins

poids unitaire moyen (sec)	5,3 kg
valeur unitaire moyenne (a)	66 F.CFA

Peaux d'ovins

poids unitaire moyen (sec)	0,6 kg
valeur unitaire moyenne (a)	210 F.CFA

Peaux de caprins

Poids unitaire moyen (sec)	0,6 kg
valeur unitaire moyenne (a)	200 F.CFA

(a) valeur à la production

TABLEAU N° 19

BILAN EMPLOIS ET RESSOURCES

1 9 6 6

PRODUCTIONS et EMPLOIS	NOMBRE	POIDS EN TONNES	VALEUR en 1000 F.CFA (a)
CUIRS DE BOVINS			
Production brute (estimation globale)	120 000	636	41 976
Part commercialisée totale	80 000	424	27 984
dont : - Export en brut en douane (A)	58 000	307,4	20 288,4
- Achats réalisés par le C.T.M.C. (B)	2 000	10,6	699,6
TOTAL (A + B)	60 000	318	20 988
- Export en brut hors douane	20 000	106	6 996
Exportation en tanné en douane (C)	-	-	-
Autoconsommation familiale et artisanale	30 000	159	10 494
Pertes (1)	10 000	53	3 498
PEAUX D'OVINS			
Production brute (estimation globale)	150 000	90	18 900
Part commercialisée totale	50 000	30	6 300
dont : - Export en brut en douane (A)	17 500	10,5	2 205
- Achats réalisés par le C.T.M.C. (B)	7 500	4,5	945
TOTAL (A + B)	25 000	15	3 150
- Export en brut hors douane	25 000	15	3 150
Exportation en tanné en douane (C)	-	-	-
Autoconsommation familiale et artisanale	80 000	48	10 080
Pertes	20 000	12	2 520

TABLEAU N° 19 (s u i t e)

PRODUCTION et EMPLOIS	NOMBRE	POIDS EN TONNES	VALEUR en 1000 F.CFA (a)
PEAUX DE CAPRINS			
Production brute (estimation globale)	550 000	330	66 000
Part commercialisée totale	300 000	180	36 000
dont : - Export en brut en Douane (A)	93 000	55,8	11 160
- Achats réalisés par le C.T.M.C. (B)	57 000	34,2	6 840
TOTAL (A + B)	150 000	90	18 000
- Export hors douane	150 000	90	18 000
Exportation en tanné en douane (C)	23 332	?	7 200°
Autoconsommation familiale et artisanale	200 000	120	24 000
Pertes (1)	50 000	30	6 000
T O T A L			
Production brute (estimation globale)		1 056	126 876
Part commercialisée totale		634	70 284
dont : - Part commercialisée = Total A + B		423	42 138
- Export hors douane		211	28 146
Autoconsommation familiale et artisanale		327	44 574
Pertes (1)		95	12 018

(1) ce sont les cuirs et peaux abandonnés
(a) valeur au producteur

° Valeur F.O.B. frontière

4. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

=====

Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la qualité de la production principalement en brousse. Cependant, l'effort se situe également au niveau de la lutte contre les exportations traditionnelles ou frauduleuses, ce qui ne peut intervenir qu'en mettant en place une société spécialisée dans la collecte et la commercialisation des cuirs et peaux bruts ou tannés suivant le cas. Elle recevrait du Gouvernement voltaïque un monopole et son action serait sous le contrôle direct du Service de l'Elevage.

Au cours d'une précédente mission nous avons déjà eu l'occasion de développer ce thème et à la veille de la création d'une telle société, nous ne pouvons que renouveler nos encouragements dans cette voie.

Nos recommandations ne feront que rappeler et développer nos premières suggestions sur les deux points suivants :

- mise en route d'une Société Voltaïque des Cuirs et Peaux (S.V.C.P.);
- réorganisation du Centre de Tannage et de Manufacture des Cuirs et Peaux (C.T.M.C.)

4.1. MISE EN PLACE DE LA S.V.C.P.

4.1.1. Buts et objectifs

La mise en place de la S.V.C.P. correspond à deux objectifs :

- a) solutionner les problèmes posés par l'approvisionnement en cuirs et peaux bruts, et la commercialisation de la production du C.T.M.C., alléger sa gestion et son fonctionnement. Celui-ci devient une tannerie " à façon " dont les seuls problèmes ne sont plus que techniques.
- b) organiser et promouvoir le secteur cuirs et peaux et plus précisément :
 - accroître le volume des cuirs et peaux collectés;
 - lutter contre la fraude aux frontières et sur les marchés
 - améliorer le dépouillement et le conditionnement.

Ainsi la S.V.C.P. n'est pas seulement spécialisée dans la collecte et la commercialisation des cuirs et peaux bruts, mais approvisionne la tannerie dont elle se charge de commercialiser la production des peaux semi-transformées.

4.1.2. Activités

Elles sont les suivantes :

- collecter pour son compte tous les cuirs et peaux commercialisables en Haute-Volta. A cet effet, le gouvernement voltaïque lui donne le monopole de la collecte et de la commercialisation des cuirs et peaux.
- alimenter la C.T.M.C. en peaux de chèvres jusqu'à concurrence de sa capacité de production;
- exporter pour son compte les peaux de chèvres transformées suivant ses instructions, et pour son compte, par le C.T.M.C.

- exporter en brut la totalité de la production voltaïque commercialisable de cuirs de bovins, de peaux d'ovins et le surplus éventuel de peaux de chèvres qui ne seraient pas absorbées par le C.T.M.C.
- exporter en brut, éventuellement, les peaux de sauriens et de reptiles; cette activité peut être considérée comme marginale malgré le chiffre d'affaires qu'elle représente.

Dès la mise en place de la S.V.C.P., on peut espérer que le volume de cuirs et peaux commercialisé sera de :

- 60 000 peaux d'ovins en brut
 - 20 000 peaux d'ovins en brut
 - 100 000 peaux de caprins semi-transformées
- Celui-ci devrait très vite au moins doubler

4.1.3. Statuts, fonctionnement et gestion

Les statuts de la S.V.C.P. seront ceux d'une Société Anonyme d'Economie Mixte - voir l'annexe I - formée d'une part par la Société Européenne des Peaux (S.E.P.) à 51 % et de l'Etat voltaïque à 49 %.

La gestion de la S.V.C.P. sera assuré par la S.E.P. société française spécialisée dans le négoce des cuirs et peaux et qui, outre une très grande expérience de la collecte dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, possède en Europe de nombreuses ramifications commerciales.

Son fonctionnement et son organisation pourraient être les suivants :

La Haute-Volta pourrait être divisée en régions dans chacune desquelles une équipe composée d'un chef collecteur et de deux ou trois aides serait responsable de la collecte.

A partir d'un point d'éclatement, elle visite régulièrement tous les marchés et, outre sa fonction d'acheteur joue en liaison avec le Service de l'Elevage, le rôle de conseiller et d'informateur statistique, permettant de recouper le travail des moniteurs.

Sa présence sur tous les marchés est indispensable si l'on désire lutter efficacement contre la fraude et améliorer la qualité.

Depuis Ouagadougou les responsables visitent les " bases " principales, collectent les dépouilles achetées, les acheminent vers le magasin central et coordonnent les opérations au niveau national.

Les accords commerciaux entre la S.V.C.P. et le C.T.M.C. qui, rappelons-le, forment deux sociétés distinctes, sont définis dans un protocole d'accord (cf Vol.III). La S.V.C.P. s'engage à fournir au C.T.M.C. la totalité de la production de peaux de chèvres que celui-ci transforme à façon pour le compte de son client et suivant ses ordres, en percevant une rémunération sur la base du travail effectué.

4.1.4. Equipement

Tant que le recensement des installations, accompagné d'un état des lieux, n'aura pas été fait, on ne peut savoir si celles-ci sont suffisantes ou pas; par contre, il est nécessaire de prévoir la mise en place de magasins de stockage actuellement inexistantes, les séchoirs et les différentes installations appartenant à l'Etat et aux collectivités pourraient être loués à la S.V.C.P. à charge pour elle de les entretenir.

4.1.5. Personnel

Les activités de la S.V.C.P. se bornent techniquement à la collecte des cuirs et peaux et à leur expédition; le partenaire français - la Société Européenne des Peaux - se chargeant de la prospection des marchés en général et de la commercialisation en Europe.

La S.V.C.P. utilisant au maximum les circuits traditionnels sur lesquels elle exercera un contrôle efficace, son fonctionnement n'exigera pas un personnel important; il pourrait comprendre :

- un directeur expatrié, spécialiste des problèmes de collecte en Afrique,
- des acheteurs-contrôleurs, en nombre variable,
- un classeur,
- des manoeuvres, chauffeurs,
- un comptable-secrétaire.

4.1.6. Tableau des investissements

	<u>en F.CFA</u>
- frais de constitution	200 000
- frais de premier établissement	P.M.
- véhicules	2 000 000
1 break 404 Peugeot	
1 Camionnette 403	
- Mobilier de bureau, matériel divers, bascules	500 000
<u>TOTAL</u> :	<u>2 700 000</u>
- <u>fonds de roulement</u>	
il est estimé à :	
- débit client (3 mois)	13 000 000
- stock- (2 mois).....	4 000 000
- caisse	1 000 000
- débit fournisseurs (15 jours)	
(avances aux collecteurs)	2 000 000
<u>TOTAL</u> :	<u>20 000 000</u>

4.1.7. Etude de rentabilité

Cette étude ne tient pas compte de la période de démarrage et de la commercialisation éventuelle de peaux de reptiles.

Compte tenu des fluctuations du marché et des cours et de l'insuffisance actuelle des statistiques, il est difficile de faire des prévisions sur le développement des activités de la S.V.C.P.

Nos chiffres paraissent toutefois se situer dans le domaine de la vraisemblance.

Cette étude est réalisée sur la base des prix
Avril 1967 pour une activité qui porte sur :

- 100 000 peaux de chèvres semi-tannées
- 60 000 cuirs de bovins en brut
- 20 000 peaux d'ovins en brut

<u>4.1.7.1. Chiffre d'affaires</u>	<u>en F.CFA</u>
a) <u>peaux de caprins semi-tannées</u>	
- 80 000 peaux chromées "sur bleu" humides, de 4,87 pieds carrés en moyenne à 54,31 F.CFA le pied carré	21 181 000
- 20 000 peaux chromées "sur bleu" semi-nourries de 4,87 pieds carrés en moyenne à 64,27 F.CFA le pied carré	6 260 000
b) <u>peaux d'ovins en brut</u>	
- 20 000 peaux en brut à 0,6 kg en moyenne à 375 F.CFA le kg CAF France	4 500 000
c) <u>Cuir de bovins en brut</u>	
- 60 000 cuirs en brut de 5 kg en moyenne à 175 F.CFA le kg. CAF France	52 500 000
TOTAL GENERAL	84 441 000

4.1.7.2. Charges variables

a) <u>achat de cuirs et peaux en brut</u>	
- 100 000 peaux de caprin de 0,5 kg à 260 F.CFA le kg	13 000 000
- 20 000 peaux d'ovin de 0,6 kg à 210 F.CFA le kg	2 520 000
- 60 000 cuirs de bovin de 5 kg à 73 F.CFA le kg	21 900 000
TOTAL	37 420 000

en F.CFA

report: 37 420 000

b) rémunération du travail
à façon du C.T.M.C.

- 100 000 peaux de caprins de
4,87 pieds à 27,9 F.CFA le pied carré 13 584 000

c) E a u

On peut estimer la consommation à
3 m³ par jour pendant 360 jours,
soit 1 080 m³ à 50 F.CFA le m³ 54 000

d) matières consommables

sel, arséniate, ficelle, etc. 300 000

e) main-d'oeuvre

14 manoeuvres à 10 000 F.CFA
par mois 1 600 000
plus charges sociales et congés,
soit 17,5 % 280 000

f) frais de transport en Haute-Volta

ils sont compris dans le prix
d'achat des peaux en brut P M

g) frais entre Ouagadougou et Marseille

ces frais comprennent les frais de
transport, douane, assurance et
commissions diverses intervenant
entre Ouagadougou et Marseille.
Ces tarifs ont été communiqués par
la S.E.P. et le Centre de Tannage.

- 60 000 cuirs de bovin de 5 kg en
moyenne à 47,20 F.CFA le kg 14 160 000
- 20 000 peaux d'ovin de 0,8 kg en
moyenne à 87,5 F.CFA le kg 1 050 000
- 20 000 peaux de caprin semi-nourries
de 0,2 kg en moyenne à 65 F.CFA le kg. 260 000
- 80 000 peaux de caprin humides de
0,8 kg à 60 F.CFA le kg (par avion) 3 840 000

TOTAL : 19 310 000

Charges variables : Total : 69 368 000

en F.CFA

4.1.7.3. Charges fixes

a) Amortissement

Frais de constitution sur 10 ans	20 000
Véhicules sur 8 ans	250 000
Mobilier de bureau sur 8 ans	40 000
	<hr/>
Total	310 000

b) Personnel-Service Général

Directeur	
ce sera un Français expatrié	
- salaire	2 400 000
- logement	600 000
- voyages	400 000
- charges	450 000
	<hr/>

Total 3 850 000

Secrétaire	
- salaire	340 000
- charges	60 000
	<hr/>

Total 400 000

Chauffeur	
- salaire	180 000
-charges	30 000
	<hr/>

Total 210 000

c) Assurances

Personnel	20 000
Assurance incendie sur	
les bâtiments et les stocks	60 000
Assurances véhicules	25 000
	<hr/>

Total 105 000

d) Frais de gestion générale

loyer de bureau	150 000
PTT, Telex	300 000
Papeterie, documentation	150 000
Missions, réceptions	100 000
	<hr/>

Total 700 000

	<u>en F.CFA</u>
e) <u>Frais d'entretien</u>	
Bâtiments (10% de la valeur locative)	15 000
Matériel	50 000
Total	<u>65 000</u>
f) <u>Frais financiers</u>	
En admettant que le fonds de roulement de 20 millions soit fourni en partie par un apport des actionnaires, en partie par un emprunt BND, on peut estimer le montant des agios à	700 000
g) <u>Frais de déplacement</u>	
Ils sont estimés à	700 000
Charges fixes - T o t a l	7 040 000
=====	

Récapitulation

Charges variables	69 368 000
Charges fixes	7 040 000
	<u>76 408 000</u>
<u>Total :</u>	<u>76 408 000</u>
	=====

Analyse de la rentabilité de la S.V.C.P.

L'étude précédente a été faite sans tenir compte d'une période de démarrage. On devrait atteindre le premier palier (100 000 peaux de chèvres , 60 000 cuirs de bovins, 20 000 peaux d'ovins) en janvier 1969 au plus tard.

L'analyse suivante a distingué quatre hypothèses de production :

1ère hypothèse	A)	(100 000 peaux de caprins
		(60 000 cuirs de bovins
		(20 000 peaux de caprins
2 ème hypothèse	B)	(120 000 peaux de caprins
(hypothèse A x 1,2)		(72 000 cuirs de bovins
		(24 000 peaux d'ovins
3 ème hypothèse	C)	(150 000 peaux de caprins
(hypothèse A x 1,5)		(90 000 peaux de bovins
		(30 000 peaux d'ovins
4 ème hypothèse	D)	(200 000 peaux de caprins
(hypothèse A x 2 pour les bovins		(90 000 cuirs de bovins
et C pour les autres)		(30 000 peaux d'ovins

Le tableau suivant résume l'analyse. Les chiffres cités sont en milliers de F.CFA.

Hypothèses de Production

	A	B	C	D
<u>Charges fixes</u>				
- caprins	2 267	2 267	2 267	2 267
- ovins	398	398	398	398
- bovins	4 375	4 375	4 375	4 375
<u>Charges variables</u>				
<u>Caprins</u>				
- achat du brut	13 000	15 600	19 600	26 000
- frais S.V.C.P.	4 410	5 292	6 615	8 820
- frais tannage (rétribution du CTMC)	13 584	14 098	15 184	17 246
<u>TOTAL :</u>	30 994	34 990	41 299	52 066
<u>Ovins</u>				
- achat du brut	2 520	3 024	3 780	3 780
- frais S.V.C.P.	1 125	1 350	1 687,5	1 687,5
<u>TOTAL :</u>	3 645	4 374	5 467,5	5 467,5
<u>Bovins</u>				
- achat du brut	21 900	26 280	32 850	32 850
- frais S.V.C.P.	16 020	19 224	24 030	24 030
<u>TOTAL :</u>	37 920	45 504	56 880	56 880
<u>Total charges fixes et variables</u>				
- <u>caprins</u>	33 261	37 257	43 557	54 333
- <u>ovins</u>	4 093	4 772	5 865,5	5 865,5
- <u>bovins</u>	42 295	49 879	61 255	61 255
<u>TOTAL :</u>	79 599	91 908	110 677,5	121 443,5
<u>Chiffre d'affaires</u>				
<u>caprins</u>	27 441	32 992	41 166	54 880
<u>ovins</u>	4 500	5 400	6 750	6 750
<u>bovins</u>	52 500	63 000	78 750	78 750
<u>TOTAL :</u>	84 441	101 392	126 666	140 380
<u>Marges brutes</u>				
<u>caprins</u>	- 5 280	- 4 265	- 2 391	+ 545
<u>ovins</u>	457	628	884,5	884,5
<u>bovins</u>	10 305	3 121	17 495	17 495
<u>TOTAL :</u>	5 482	9 484	15 988,5	18 298,5

De cette analyse, il ressort que la commercialisation des cuirs de bovins en brut rentabilisera les activités de la S.V.C.P. Par ailleurs, la commercialisation des peaux de caprins pré-tannées sera déficitaire jusqu'à ce que la production du Centre de Tannage atteigne, avec le chiffre de 200.000 peaux, son nouveau seuil de rentabilité.

Cependant, cette étude de rentabilité et les conclusions que l'on peut tirer ne sont qu'indicatives. Il n'est pas possible en particulier de savoir si les hypothèses de production B, C ou D seront atteintes après 6 mois de fonctionnement.

Les variations brutales et difficiles à prévoir des cours des cuirs et peaux dans le monde rendent difficiles par ailleurs les estimations à moyen et à long terme.

4.2. REORGANISATION INTERNE DU C.T.M.C.

Dans le cadre de la réorganisation de la commercialisation des cuirs et peaux en Haute-Volta et conjointement à la création de la S.V.C.P., le C.T.M.C. doit être complètement réorganisé sur la base de la réduction de ses activités - trop nombreuses - et du doublement de sa production qui devrait pouvoir atteindre le plus rapidement possible au moins 150 000 peaux de chèvres.

4.2.1. Gestions, activités, fonctionnement, rapports avec la S.V.C.P.

Les activités du C.T.M.C. se réduisent au pré-tannage "à façon" pour le compte de la S.V.C.P. et suivant ses ordres, de peaux de chèvres exclusivement.

Son fonctionnement et sa gestion seront très simplifiés; ses seuls problèmes techniques ne consistent plus qu'à "sortir" régulièrement une fabrication de qualité et accroître son rendement.

Les rapports du C.T.M.C. avec la S.V.P.C. définis dans une convention - voir Annexe I - ne sont que commerciaux.

4.2.2. Problèmes techniques

Ces problèmes ont été analysés en Juin 1967 et des suggestions portant sur la réduction du personnel, la fermeture du département maroquinerie-cordonnerie ont été faites au Gouvernement voltaïque - leur exposé dépasse nettement le cadre de cette étude.

4.2.3. Etude de rentabilité

Les bases de cette étude sont une production annuelle de 100 000 peaux de chèvres chromées, dont 80 000 "sur bleu" humides et 20 000 "sur bleu" semi-nourries. Il est évident que cette base est toute théorique et que ces proportions dépendront des débouchés. Dans l'analyse de la rentabilité du Centre de Tannage, les prévisions concernant un accroissement de la production ont été chiffrées.

Rappelons que la tannerie sera une tannerie "à façon" et que les seules charges sont les charges directes et indirectes de "transformation".

Les calculs tiennent compte des pertes de fabrications et les chiffres, volontairement surestimés, devraient être des maximum.

4.2.3.1. Charges variables

en F. CFA

1.1. Produits chimiques

pour conduire les peaux au stade de l'humide ou du semi-nourri, on peut estimer la consommation à 10 000 F.CFA par passe de 500 peaux, soit par an

2 000 000

1.2. Eau, électricité

- il faut 25 M³ d'eau par passe de 500 peaux, soit 5 000 M³ par an à 50 F.CFA le m³

250 000

en F CFA

- il faut 150 KWH par passe de 500 peaux, soit
30 000 KWH par an auxquels il faut ajouter
6 000 KWH pour les peaux semi-nourries, soit
36 000 KWH par an à 22 F.CFA en moyenne 792 000

1.3. Main d'oeuvre

28 ouvriers qui représentent, y compris les
charges, un total annuel de : 2 800 000

1.4. Matières consommables et emballages

- gaz-oil et divers - la consommation est
estimée à 250 F.CFA par passe de 500
peaux, soit un total annuel de : 50 000

- emballage - sur la base de 300 F.CFA pour
100 peaux "sur bleu" humide et 150 F.CFA
pour 100 peaux "sur bleu" semi-nourries,
soit un total annuel de : 270 000

Charges variables : Total 6 162 000

4.2.3.2. Charges fixes

1.1. Amortissements

le détail des amortissements donne un total de
4 600 000 pour 1966. Les amortissements relevant
de la part des immobilisations "exploitation géné-
rale" vont peser lourdement sur la tannerie, et
il ne faut enlever du total que les amortissements
relevant du séchoir, du matériel de la maroquinerie-
cordonnerie et du matériel utilisé de la tannerie.
Le total est donc : 3 000 000

1.2. Personnel général

le personnel reste inchangé et représente
un total de : 2 000 000
-le personnel d'assistance technique qui
représente une charge de 4 300 000 F.CFA
n'a pas été comptabilisé.

1.3. Assurances

total 350 000

1.4. Frais d'entretien

total 800 000

1.5. Frais de gestion générale

total 600 000

1.6. <u>Frais financiers</u>	<u>en F.CFA</u>
total	150 000
1.7. <u>Frais pour biens meubles et immeubles</u>	
total	500 000
1.8. <u>Impôts et taxes</u>	
total	22 000

charges fixes - total : 7 422 000

charges fixes + charges variables
total général : 13 584 000

Frais de transformation - total 13 584 000 F.CFA
qui se répartissent en :

- peaux semi-nourries
total : 3 292 000 F.CFA
soit 164,50 F.CFA par peau
soit 33,80 F.CFA par pied carré

- peaux humides
total : 10 288 000 F.CFA
soit 128,6 F.CFA-par peau
soit 26,24 F.CFA par pied carré

Le personnel d'assistance technique devrait être pris en charge par la tannerie deux ans après son redressement définitif.

5. CONCLUSION

=====

Sauf au niveau des abattoirs de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, tout est à faire ou à reprendre. La plus grande partie de la production est exportée hors-douane, et non conditionnée, ce qui représente un manque à gagner fiscal et commercial de l'ordre de 50 millions de F.CFA

Il est impossible de déterminer si les installations actuelles - abattoirs, séchoirs, magasins de stockage - sont suffisantes ou non. La plupart d'entre elles sont sous-utilisées, mal entretenues et elles doivent être remises en état, après un inventaire détaillé des lieux et le recrutement du personnel de surveillance.

En l'absence d'une politique commerciale cohérente, l'issue de la création du Centre de Tannage et de Manufacture du Cuir était aisément prévisible.

Le succès de sa réorganisation est lié à l'aménagement d'une collecte organisée à l'échelon national.

Les suggestions que nous avons déjà faites dès juin 1967 au Gouvernement Voltaïque ont été reprises dans ce rapport et les différents protocoles et conventions afférents à la création de la Société Voltaïque des Cuirs et Peaux devraient être signés en 1968.

C H A P I T R E 5

N I G E R

L'expert a séjourné au Niger
du 27/11 au 31/12/67

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
1. INTRODUCTION =====	353
1.1. <u>LE PAYS</u>	353
1.2. <u>CLIMATOLOGIE</u>	356
2. L'ELEVAGE =====	357
3. RESSOURCES EN CUIRS ET PEAUX ET LEURS EMPLOIS =====	362
3.1. <u>PRODUCTION ET CONDITIONNEMENT</u>	362
3.1.1. <u>Les cuirs de bovins</u>	368
3.1.2. <u>Les peaux de moutons</u>	369
3.1.3. <u>Les peaux de chèvres</u>	370
3.1.4. <u>Les peaux de reptiles</u>	374
3.2. <u>LES EMPLOIS</u>	376
3.2.1. <u>L'autoconsommation artisanale et familiale</u>	377
3.2.2. <u>L'exportation en brut</u>	378
3.2.3. <u>L'industrie du cuir</u>	395
3.3. <u>BILAN</u>	409
4. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS =====	411
4.1. <u>AMENAGEMENT DES STRUCTURES COMMERCIALES</u>	413
4.2. <u>AU NIVEAU DES POUVOIRS PUBLICS</u>	421
5. CONCLUSION =====	
6. ANNEXES =====	

1. INTRODUCTION

1.1. LE PAYS

Compris entre les 12^{ème} et 23^{ème} degré de latitude Nord et les degrés 0 et 15 de longitude Est, le Territoire de la République du Niger se présente comme une vaste pénéplaine d'une superficie un peu supérieure à 1 185 000 km². Seul élément dominant le relief, le Massif de l'Aïr qui culmine à 2 300 m.

Il est limité par le Mali, l'Algérie, la Lybie, le Tchad, le Nigéria, le Dahomey et la Haute-Volta. Plus d'un millier de kilomètres séparent Niamey, sa capitale, de Cotonou, le port maritime le plus proche, auquel il n'est encore relié que par route jusqu'à Parakou, puis par chemin de fer de Parakou à Cotonou.

La population (1) dépasse en 1966. 3 350 000 habitants; la densité moyenne de 2,6 habitants au km² est donc faible, mais il est juste de noter que dans les zones sub-désertiques et désertiques, cette densité varie de 0 à 0,25 sans jamais dépasser ce chiffre (tableau n° 1). Les différentes enquêtes démographiques donnent un taux moyen d'accroissement de 2,6 % par an.

(1) chiffre actualisé par enquête démographique

TABLEAU N° 1

CLIMATOLOGIE - SUPERFICIE - DEMOGRAPHIE - 1 9 6 6

ZONES	CLIMATOLOGIE climat	PLUVIOMETRIE millimètres:	SUPERFICIE 1 000 km ²	DEMOGRAPHIE	
				habitants	densité
				1 000 h	h/km ²
I	Sahélo-soudanien	550/850	100	1 750	17
II	Sahélien	350/550	250	1 000	4
III	Sahélo-saharien	100 /350	300	500	1,7
IV	Saharien	3/100	550	50	0,09
a)	<u>dont</u> :				
	avec élevage seul possible	75/100	200	50	0,25
b)	sans élevage	0/75	350	0	0,0
	<u>T O T A L</u> :		1 200	3 350	2,80

Source : Robinet/ Divers rapports - chiffres approchés

La répartition des principales ethnies est la suivante

Extrême Ouest et Ouest :

700 000 personnes le plus souvent apparentées au groupe linguistique Djerma/Souhaï. Dans cette zone la densité moyenne est inférieure à 5 habitants au km².

Centre et Est

Cette population rattachée aux groupes de langue Haoussa, rassemble 1 600 000 personnes; la densité moyenne est de 16 habitants au km²; c'est de loin la plus élevée du pays, pouvant atteindre 25 habitants en milieu rural sédentaire.

N o r d

Les éléments targui et protégés y prédominent, groupant environ 400 000 personnes.

Est et Extrême-Est

On remarque 150 000 Kanouris et leurs nombreuses fractions dont un groupement Mobeur et quelques minorités de moindre importance numérique.

Notons un important rameau peulh réparti sur l'ensemble du pays, fort de 500 000 individus d'origines géographiques diverses, mais de vocation identique.

Du point de vue pastoral, on admet aisément que les groupements Peulh, Toubbou, Béribéri, Targui et protégés, qui réunissent près de 100 000 personnes en constituent l'élément dominant; mais les fractions djermaphone et haoussaphone, fortes de 2 000 000 d'individus sont bien loin d'être composées de sédentaires purs, voire de cultivateurs purs. Tous possèdent un ou plusieurs animaux domestiques, allant de quelques chèvres au troupeau à prédominance de vaches laitières, confiés au berger peulh pendant la transhumance par une sorte de contrat.

1.2. CLIMATOLOGIE

Sahélien au centre et à l'est, devanant saharien strict au nord, il impose la vocation pastorale d'une vaste zone de plus de 700 000 km², soit 60 % de la superficie totale. Il conditionne la répartition et le mode d'exploitation de l'élevage traditionnel.

Au sud, par contre, sur une bande frontalière de 100 à 120 000 km², il est de type sahélo-soudanien, voire soudanien dans la pointe limitrophe des Républiques du Dahomey et du Nigeria. Il a pour corollaire une extension croissante des cultures de type industriel au détriment de l'élevage du gros bétail et au premier chef des cultures vivrières.

La carte climat et végétation et le tableau n° 1 font ressortir ce partage en zones de dominance dont les limites restent cependant assez arbitraires pour des raisons économiques, humaines et climatologiques.

NIGER

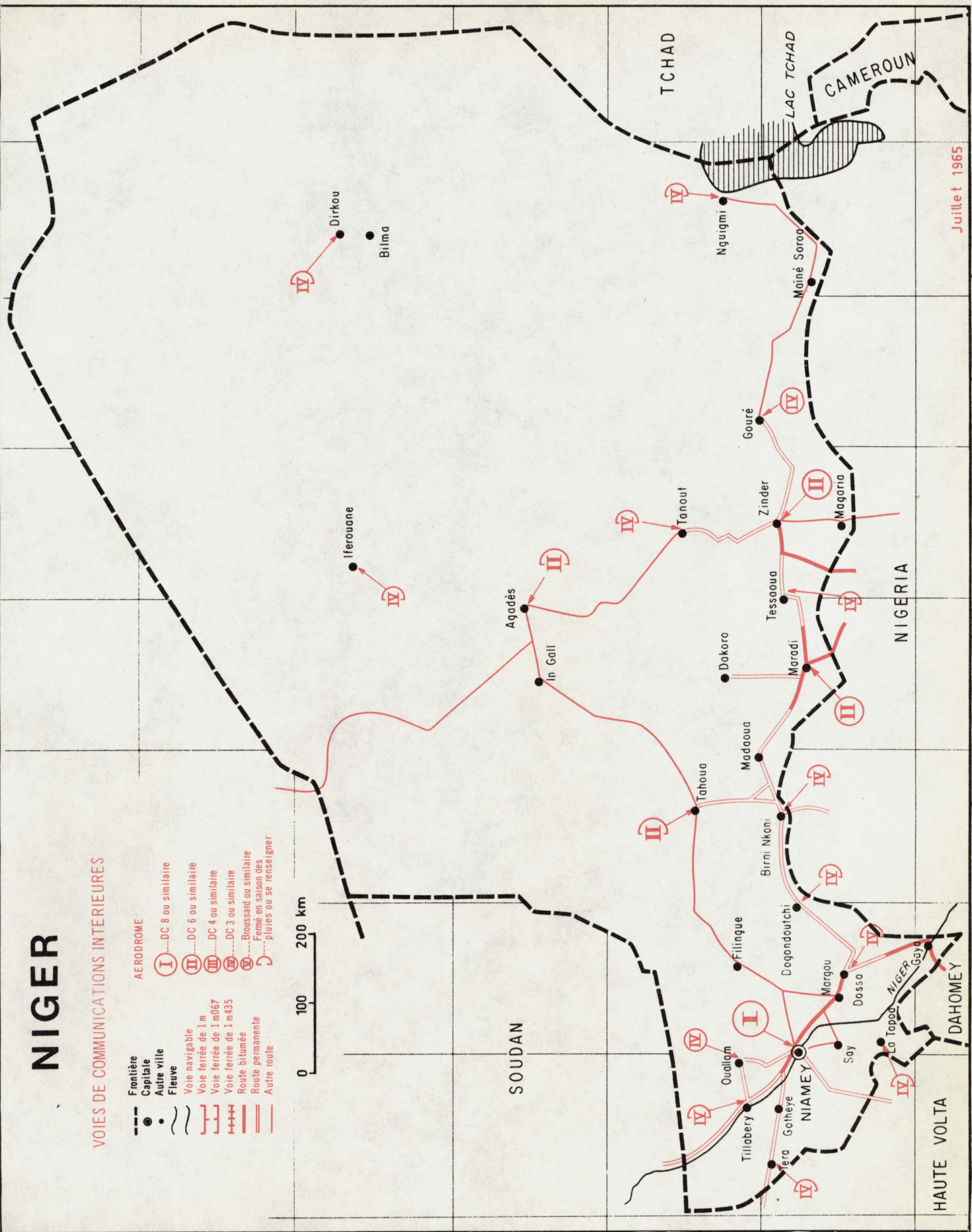
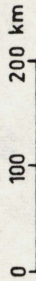
VOIES DE COMMUNICATIONS INTERIEURES

AERODROME

- I DC 8 ou similaire
- II DC 6 ou similaire
- III DC 4 ou similaire
- IV DC 3 ou similaire
- V Broussard ou similaire
- VI Ferraie en saison des pluies ou se renseigner

- Frontière
- Capitale
- Autre ville
- Fleuve

- Voie navigable
- Voie ferrée de 1m
- Voie ferrée de 1m067
- Voie ferrée de 1m435
- Route bitumée
- Route permanente
- Autre route



Juillet 1965

Source: Atlas économique permanent de la coopération (Ed. Secrétariat d'Etat à la coopération - PARIS)

2. L'ELEVAGE

Avant d'aborder en détail l'objet même de cette étude, il est indispensable de présenter brièvement les grands traits de l'élevage nigérien et de son économie. On compte 1,2 bovins et 2,3 petits ruminants par habitant.

Le produit intérieur brut global estimé à 60 milliards de F.CFA en 1964, est constitué à 90 % d'opérations primaires portant sur l'agriculture, l'élevage, la chasse et la pêche avec une forte part d'auto-consommation. La production animale, sensu lato, y participe pour 20 % environ, évaluée au prix producteur.

Le cheptel vif peut être capitalisé à 37,5 milliards de F.CFA et procure un revenu moyen brut de l'ordre de 23 à 24 % soit en chiffre rond 9 milliards. Pour cette même année, les prélèvements fiscaux directs portant essentiellement sur le capital "Bovin" ont dépassé 900 millions de F.CFA. Si l'on y ajoute les revenus indirects, on voit que la production animale est durement imposée.

Avec 400 millions, la part des cuirs et peaux apparaît bien modeste, mais ce poste représente l'unique source de devises hors de la zone franc, les transactions officielles avec le Nigéria étant quasi inexistantes.

Sur le plan "intérieur", le commerce des produits et sous-produits de l'élevage représentent 95 % du budget de certaines couches de la population.

De type extensif et transhumant dans le nord du pays, l'élevage devient partiellement sédentaire au dessous de l'isohyète 500. Les statistiques de la Direction de l'Élevage, basées sur des sondages, des campagnes de vaccination et de très nombreux recoupements sont rassemblées au tableau suivant (N° 2).

TABLEAU N° 2
ESTIMATION DU CAPITAL ELEVAGE
1966

Espèces	Nombre de têtes	Valeur unitaire moyenne en F.CFA	Valeur globale arrondie en millions de F.CFA
Bovins	4 000 000 (1)	7 000	28 000
Ovins	2 150 000	800	1 720
Caprins	5 800 000	600	3 480
Anes	315 000	500	157
Chevaux	160 000	10 000	1 600
Chameaux	260 000	10 000	2 600
			37 557

Source : Direction de l'Elevage / Robinet

Le cheptel est composé de boeufs zébus en très grande majorité et de quelques taurins dans l'est, d'ovins peulh et touareg, de caprins de race sahélienne, et, dans le centre, de chèvres rousses sédentaires de Maradi dont la peau est particulièrement appréciée sur le marché mondial.

(1) Courant 1968, la Direction de l'Elevage estimait le cheptel bovin à 4.200.000 têtes en 1966, après étude des derniers résultats de la campagne anti-pestique. Par contre, selon certains experts, la valeur monétaire serait un peu sur-estimée. Finalement, la valeur globale de 28.000 peut être conservée pour cette espèce.

TABLEAU N° 3

DISTRIBUTION REGIONALE DU CHEPTEL 1966

(en nombre de têtes)

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Chevaux	Chameaux	Anes
Niamey	825 000	350 000	780 000	37 000	16 000	40 000
Dosso	255 000	155 000	315 000	23 000	12 000	15 000
Tahoua	900 000	565 000	1 645 000	28 000	130 000	80 000
Maradi	470 000	260 000	1 100 000	17 000	29 000	45 000
Zinder	890 000	420 000	1 250 000	46 000	48 000	95 000
Agadez	130 000	100 000	200 000	1 000	100 000	30 000
Diffa	500 000	300 000	510 000	8 000	25 000	20 000
TOTAL :	4 000 000	2 150 000	5 800 000	160 000	260 000	315 000

TABLEAU N° 4

REPARTITION DU TRUCPEAU DES PETITS RUMINANTS DANS LE DEPARTEMENT DE MARADI

1 9 6 6

Maradi	Caprins	Ovins
Maradi	300 000	40 000
Tessaoua	300 000	80 000
Mayahi	250 000	80 000
Dakoro	<u>250 000</u>	<u>60 000</u>
TOTAL:	1 100 000	260 000

Source : Direction de l'Élevage

L'exploitation du cheptel nigérien est impossible à décrire avec exactitude. Mais les rendements généralement admis, non compris la capitalisation, sont les suivants :

TABLEAU N° 5

RENDEMENT DE L'EFFECTIF ESTIME

1 9 6 6

(nombre de têtes et pourcentage)

Espèces	Effectifs estimés	Taux minimum	Rendement	Taux maximum	Rendement
Bovins	4 000 000	8,0	320 000	10,0	400 000
Ovins	2 150 000	20,0	430 000	30,0	645 000
Caprins	5 800 000	30,0	1 750 000	40,0	2 300 000

Source : Direction de l'Elevage / Robinet

La perméabilité des frontières, l'étendue du pays ne permettent pas un contrôle rigoureux tant sur les courants des animaux vivants que sur les abattages. Les chiffres que nous citons ne peuvent donc être qu'indicatifs et ne se recourent pas toujours avec exactitude.

En principe, entrées, sorties, transit sont des rubriques distinctes, alors qu'il est souvent impossible de distinguer les animaux en transit de ceux réellement importés et des animaux nigériens exportés.

TABLEAU N° 6

ESQUISSE DE LA PRODUCTION ELEVAGE 1 9 6 6

(en nombre de têtes)

	Bovins	Ovins	Caprins
<u>Cheptel vif</u>			
Entrées (contrôlées) (1)	1 489	144	109
Sorties (contrôlées) (2)	74 695	71 114	22 964
Sorties (estimation globale)(3)	184 000	235 000	200 000
Transit (contrôlé) (4)	48 254	46	-
<u>Cheptel mort</u>			
Abattages (contrôlés)	76 358	94 893	446 755
Abattages (estimation globale)	220 000	500 000	1 900 000

Source : Direction de l'Elevage et divers experts

(1) en provenance du Mali en direction de Niamey

(2) en direction du Nigéria et du Ghana principalement

(3) chiffre 1963 considéré comme relativement stable

(4) entre le Tchad et le Nigéria, mais il existe un transit parallèle notamment à partir du Mali.

3. LES RESSOURCES EN CUIRS ET PEAUX ET LEURS EMPLOIS

3.1. PRODUCTION ET CONDITIONNEMENT

Il reste encore malaisé de déterminer avec rigueur le volume de la production mais, à la différence des pays voisins, de nombreux recoupements permettent d'en obtenir une approximation d'ensemble très satisfaisante.

TABLEAU N° 7

CUIRS ET PEAUX

ESTIMATION DE LA PRODUCTION BRUTE 1966

P r o d u c t i o n	C A T E G O R I E S		
	Cuirs de bovins	Peaux d'ovins	Peaux de Caprins
Production contrôlée en nombre de peaux	152 969	332 905	838 379
Production (estimation globale en nombre de peaux)	220 000	500 000	1 900 000
Poids unitaire frais (en kg) moyen	19	3	2
Poids unitaire sec (en kg) moyen	5,5	0,75	0,45
Surface moyenne par peau en pieds carrés	30	7	4,9
Production (estimation globale en kg)	1 210 000	375 000	855 000
Production (valeur globale en F.CFA) (au prix producteur)	84 700 000	67 500 000	247 950 000

Tonnage global : 2 440 tonnes
 Valeur globale : 400,15 millions de F.CFA

TABLEAU N° 7 bis
ESTIMATION DE LA PRODUCTION BRUTE 1966

D é s i g n a t i o n	Nombre de Peaux
<u>Cuir de bovins</u>	
- abattoirs de Niamey	25 438
- autres centres d'abattage contrôlés	51 920
- TOTAL (BAV + BS) (1)	76 358
- Brousse contrôlée (AB) (2)	76 611
- Brousse non contrôlée	<u>67 031</u> (1)
Total général	220 000
<u>Peaux d'Ovins</u>	
- boucherie (abattoirs contrôlés) (BAV + BS)	94 893
- Brousse contrôlée (AB)	238 012
- Brousse non contrôlée	<u>167 095</u> (1)
Total général	500 000
<u>Peaux de Caprins</u>	
- boucherie (abattoirs contrôlés) (BAV + BS)	464 060
- Brousse contrôlée (AB)	374 319
- Brousse non contrôlée	<u>1 071 621</u> (1)
Total général	1 900 000

(1) obtenu par différence entre le total général estimé et la somme (BAV+BS+AB)

(2) BAV désigne les cuirs de boucherie arseniqués verts

BS désigne les cuirs de boucherie secs

AB désigne les cuirs dits apprêtés de brousse qui n'ont fait l'objet d'aucune surveillance.

TABLEAU N° 8
EVOLUTION DE LA PRODUCTION CONTROLÉE DE CUIRS ET PEAUX
(en nombre)

ANNEE	CUIRS	MOUTONS	CHEVRES
1967	164 329	369 517	979 006
1966	152 969	332 905	838 379
1965	148 625	351 200	1 088 264
1964	169 500	359 590	1 116 748
1963	166 623	340 587	1 144 251
1962	165 229	317 402	1 019 851
1961	156 047	307 615	945 002
1960	132 489	270 736	1 026 922
1959	125 831	252 831	930 245
1958	102 937	181 681	812 197
1957	84 231	177 382	856 828
1956	55 242	175 051	65 724
1955	36 408	168 358	552 785
1949	8 769	56 597	186 849

Source : Direction de l'Elevage, Monographie Robinet.

Avant d'étudier chaque produit, voici quelques remarques essentielles :

- 1 - Si les dépouilles nigériennes présentent encore des défauts, ceux-ci sont essentiellement liés à la pathologie et à la préparation en dehors des abattoirs. L'effort entrepris par le Service de l'Elevage porte ses fruits. Les marques de feu ont presque totalement disparu. La peau représente pour le boucher une marchandise de valeur. La production est abondante et suivie.
- 2 - La chèvre rousse de Maradi est connue et recherchée sur le marché mondial.
- 3 - Comme pour les autres pays sahélo-soudaniens et malgré un contrôle plus étroit des abattoirs et des marchés, la part réelle des abattages familiaux et clandestins reste difficile à apprécier.
- 4 - La production de peaux de reptiles est mal connue. Ceux-ci, dont la peau est très demandée en maroquinerie, ont fait l'objet d'un véritable massacre et d'un trafic frontalier important, rendant difficile une estimation approchée.
- 5 - A la différence des autres pays sahélo-soudaniens, le contrôle du Service de l'Elevage est réel et concerne autant la production de brousse, au moment de sa vente sur un marché, que celle des abattoirs où la dépouille et le conditionnement s'effectuent sous la surveillance d'un corps d'agents spécialisés, théoriquement du moins.

TABIEAU N° 9
Production contrôlée 1966
REPARTITION REGIONALE

DEPARTE- MENTS	CUIRS DE BOVINS			PEAUX DE MOUTONS			PEAUX DE CHEVRES				
	BAV (1)	BS (2)	AB (3)	BAV	BS	AB	TOTAL	BAV	BS	AB	TOTAL
NIAMEY	31 272	1 407	14 858	49 471	42 180	39 567	82 218	55 279	8 345	71 309	134 933
DOSSO	5 293	439	1 872	3 636	595	2 149	6 380	20 660	3 170	9 391	33 221
TAHOUA	10 577	3	19 985	16 467	1 215	68 633	86 315	74 831	12 008	163 947	250 786
MARADI	10 434	70	16 193	8 092	974	63 323	72 389	104 744	15 407	-	120 151
ZINDER	11 695	148	21 309	13 002	1 251	62 129	76 382	93 737	36 446	121 280	251 463
AGADEZ	276	-	705	6 588	-	905	7 493	17 732	-	1 067	18 799
DIFFA	1 755	64	1 709	399	23	1 036	1 728	17 755	3 946	7 325	29 026
TOTAL 1966 :	73 812	2 546	76 611	88 655	6 238	238 012	332 905	384 738	79 322	374 319	838 379
1965	75 061	1 968	71 596	81 589	4 811	244 597	351 200	400 548	62 341	625 375	1088 264
1964	73 433	3 272	92 795	80 041	6 622	272 927	359 590	413 222	89 984	613 542	1116 748
1963	68 069	4 282	94 930	80 993	5 307	254 287	340 587	474 495	88 765	580 991	1144 251

Source: Direction de l'Elevage

(1) BAV : Boucherie arseniquée vert

(2) BS : Boucherie s e c

(3) AB : Apprêté brousse

6 - Les installations à la fois complètes et suffisantes; l'effort entrepris par les secteurs privés et publics est à noter, et 235 abattoirs-séchoirs sont actuellement en service (1) . Adaptés au volume à traiter, ils ont été choisis pour leur légèreté, leur prix de revient très bas, leur simplicité de montage et de conception, et la modicité de leur charge récurrente.

Nous exposerons plus loin - paragraphe 3.2.2.3. le détail de ces installations mises en place par le Service de l'Elevage dans le cadre du développement et de la promotion de ce secteur.

3.1.1. Les cuirs de bovins

En 1968, on peut estimer la production à 220 000 cuirs dont 153 000 contrôlés, parmi lesquels un peu plus de 76 000 proviennent des abattoirs et des centres régulièrement visités.

Disponible en cuirs frais aux abattoirs de Niamey-Ville, Zinder, Maradi, Tahaoua, Agadès, le reste est séché et arseniqué.

Sur le plan technique, la conformation des cuirs en fait un article indiqué pour une production de type "vachette" ou box au chrome. Le poids sec moyen est de 5 kg pour les abattages urbains destinés à la consommation intérieure, 6 kg pour les abattages de brousse, de 6 à 8 kg pour les cuirs provenant d'abattages réservés à l'exportation des viandes (Niamey). Ceci les range dans les catégories "moyens" et "légers". Leur texture est solide, le grain peu marqué, l'épaisseur moyenne.

(1) De 1950 à 1965 plus de 200 unités ont été construites pour un montant de 300 millions de F.CFA sur le FIDES, le FAC et le budget national. -Les abattoirs urbains ne sont pas inclus dans ce chiffre - .

Malgré l'effort entrepris - près de 50 % de la production conditionnée, disparition de la marque à feu - le dépouillement, mais surtout le conditionnement, particulièrement en brousse, restent défectueux, ce qui diminue la valeur marchande des cuirs. On voit encore les dépouilles jetées sur le sol ou sur le ciment de l'abattoir, souillées de sang, pliées en paquet, attendant leur enlèvement.

Le classement moyen de la production commercialisée est le suivant :

<u>Production</u>	<u>Boucherie</u>	<u>Brousse</u>
premier choix	50 %	0 %
deuxième choix	30 %	15 %
troisième choix	20 %	50 %
quatrième choix	-	25 %
rejets	-	10 %

Les cuirs de brousse proviennent en règle générale d'abattages rituels - baptêmes, mariages - ou d'animaux malades, sacrifiés d'urgence.

3.1.2. Les peaux de moutons

La production 1966 est estimée à 500 000 peaux dont 332 905 contrôlées parmi lesquelles 94 893 proviennent des abattoirs et des centres régulièrement visités.

En règle générale, la viande de mouton est chère, réservée à des cérémonies traditionnelles, et seuls les centres urbains importants peuvent justifier pour leur clientèle l'achat et l'abattage d'ovins. L'exportation sur pieds est une opération beaucoup plus lucrative.

Ces raisons expliquent en partie la faiblesse de cette production en comparaison de celle des peaux de chèvres. (1 900 000 peaux).

Ce sont, en général, des peaux de métis à poil ras dont le poids moyen frais est de 3 kg et le poids moyen sec compris entre 750 et 800 g ; leur texture est moins grasse que celle des moutons à laine et les destine à la ganterie pour les choix supérieurs et à l'ameublement, la doublure et la basane pour les choix inférieurs.

Notons que ces peaux sont très appréciées par le consommateur nigérien pour lequel elles correspondent à de multiples emplois, au point que les tanneurs entrent en concurrence directe avec les acheteurs de peaux brutes.

Un essai de classement en choix sur la totalité de la production nigérienne commercialisée donne :

<u>Production</u>	<u>boucherie</u>	<u>brousse</u>
premier choix	50 %	30 %
deuxième choix	30 %	30 %
troisième choix	20 %	30 %
quatrième choix	-	10 %

3.1.3. Les peaux de chèvres

Cette production, la plus importante tant en valeur que par le nombre de peaux, est mondialement connue.

Globalement, on peut estimer la production 1967 à 1 900 000 peaux dont 838 379 sont contrôlées parmi lesquelles 464 052 proviennent des abattoirs et des centres d'abattages contrôlés où dépouillement et conditionnement sont effectués sous la surveillance d'agents spécialisés.

L'importance de cette production s'explique par le fait que la viande de chèvre est très bon marché et constitue, pour la grande masse de la population, la seule viande "courante"; par ailleurs, une assez forte demande mondiale fait que le prix seul de la peau a parfois justifié l'abattage des chèvres, en période de hausse des cours.

Le poids moyen sec varie de 400 à 500 g mais les exigences du marché à l'exportation font adopter des catégories bien définies sur lesquelles nous aurons à revenir. Au point de vue structure, la peau de chèvre est d'un grain toujours prononcé et profond; ses fibres élastiques, denses et compactes, peu grasses, font que les peausseries obtenues sont souples, nerveuses et conviennent parfaitement pour la maroquinerie, la ganterie, la reliure et la chaussure de qualité.

Il est nécessaire de distinguer la peau de chèvre rousse de Maradi et la peau de chèvre bariolée; suivant l'origine, les appellations sont les suivantes :

Peaux de chèvres de Maradi	rousses
Peaux de chèvres de Maradi	bariolées
Peaux de chèvres de Zinder	rousses
Peaux de chèvres de Zinder	bariolées

Les autres origines sont appelées chèvres du Niger ou chèvres ordinaires.

Les appellations sont également sanctionnées par les arrêtés qui délimitent l'aire d'extension de la chèvre rousse, elle-même en principe, précisée aux acheteurs par l'estampille comprenant une lettre et un numéro d'identification.

(1) Ces réglementations feront l'objet d'un paragraphe spécial.

TABLEAU N° 10

MOYENNE DES POIDS SELON L'ORIGINE

Classe	Rousses	Bariolées	Autres
Kids	250	275	300
médiums	400	450	500 et plus
lourdes	600	650	700 et plus

TABLEAU N° 11

POURCENTAGE DES POIDS SELON L'ORIGINE

Classe	Rousses	Bariolées	Autres
Kids	25	20	10
médiums	70	70	65
lourdes	5	10	20

Source : Direction de l'Elevage/Rapport monographie Robinet

Mais un grand nombre de peaux, surtout celles provenant de l'abattage familial, échappent à toute investigation et autorisent de ce fait des mélanges peu orthodoxes et toujours nuisibles à la réputation de la production nigérienne.

Un essai de classement en choix sur la totalité de la production nigérienne commercialisée donne :

<u>production boucherie</u>	<u>Chèvres rousses</u>	<u>Chèvres bariolées</u>
premier choix	50 %	40 %
deuxième choix	30 %	40 %
troisième choix	10 %	10 %
quatrième choix	10 %	10 %
 <u>production brousse</u>		
premier choix	40 %	30 %
deuxième choix	40 %	30 %
troisième choix	10 %	20 %
quatrième choix	5 %	10 %
rejets	5 %	10 %

3.1.4. Les peaux de reptiles

Ce sont des peaux de crocodiliens groupés sous la rubrique " crocodiles " et des peaux de sauriens et ophidiens - varans, lézards et serpents - groupés sous le terme de " reptiles " .

Les tentatives faites pour classer ces dépouilles font apparaître les faits suivants :

- les peaux de varans et lézards dépassent 100 g alors que les peaux de serpents atteignent 250 g.
- ces peaux sont séchées, alors que les peaux de crocodiles, parfois séchées, sont plus souvent traitées salées vertes.
- les peaux de crocodiles nigériens sont de bonne qualité, bien dépouillés et d'un poids moyen de 800 à 1 000 g.

Les 5 000 peaux utilisées au stade familial, principalement par les artisans de Zinder et d'Agadès sont en majorité constituées de varans et serpents; le volume d'affaires que représente cette maroquinerie exotique peut être évalué à 5 millions de F.CFA pour 95 000 000 de F.CFA à l'exportation en brut.

Depuis 1963, une baisse considérable des exportations en douane a été enregistrée, due à la raréfaction des crocodiles provoquée par le massacre de ces animaux et l'accroissement des exportations hors douane impossible à évaluer. Un texte interdit bien la chasse mais ses effets sont à long terme et son application malaisée.

TABLEAU N° 12

EXPORTATIONS EN DOUANE

CROCODILES ET REPTILES

Années de Référence :	IMPORTATEURS	REPTILES		CROCODILES	
		Poids	Nombre	Poids	Nombre
1 9 6 3	France	3 675	20 203	38 042	41 916
	Nigéria	510	1 066	6 564	4 052
	Espagne	4	30	0	0
	Italie	0	0	212	133
	Sénégal	0	0	200	107
	<u>TOTAL :</u>	4 189	21 889	45 018	46 208
1 9 6 6	France	100	200	15	117
		100	200	15	117

Source : Direction de l'Élevage

Ces chiffres sont les seuls connus; il est impossible d'évaluer la "production nigérienne".

Une partie des peaux provenait de Haute-Volta et des rives maliennes du Niger, l'autre de la région du lac Tchad, mais depuis les derniers massacres, l'espèce se raréfie, et quand on sait que la croissance du crocodile est très lente - une femelle met 5 ans pour atteindre la maturité sexuelle - les demi-mesures de droit ou de fait qui réglementent la chasse du crocodile sont apparemment encore bien insuffisantes.

3.2. LES EMPLOIS

Jusqu'à maintenant, commercialisation et exportation sont le fait de départements spécialisés de sociétés privées implantées au Niger. Ces activités ne bénéficient actuellement d'aucune garantie ni d'une aide économique de la part des autorités.

Le marché le plus important est Maradi, suivi par Zinder, pour les peaux de petits ruminants. Depuis l'indépendance, ces deux centres ont été supplantés par Niamey pour les cuirs.

Outre les intermédiaires avec lesquels ils traitent, de nombreux négociants africains collectent et exportent en douane et plus souvent hors-douane, pour leur propre compte. Actuellement les problèmes posés par ces exportations, restent très importants.

Si la qualité du conditionnement et de la conservation des dépouilles place le Niger au dessus de la moyenne des Etats visités, les systèmes commerciaux sont encore caractérisés par leur conservatisme. L'absence de coordination entre les secteurs privé et public est évident.

La voie à suivre apparaît donc assez simple. Elle ne concerne que les emplois, alors que dans les autres pays, elle intéresse à la fois production et consommation.

3.2.1. L'autoconsommation artisanale
et familiale

Une estimation prudente de la production 1967
a conduit aux chiffres suivants :

Cuir de bovins	220 000
Peaux d'ovins	500 000
Peaux de caprins	1 900 000

La part de l'autoconsommation artisanale et
familiale, estimée par des recoupements imprécis, reste
importante :

Cuir de bovins	60 000
Peaux d'ovins	200 000
Peaux de caprins	600 000

Sont comptabilisées comme perdues les dépouilles
qui ne donnent pas lieu à un emploi spécifique. Ces pertes
se situent rarement à l'abattoir mais plutôt sur les marchés
coutumiers, dans les magasins plus ou moins rudimentaires des
Dioulas ou chez les particuliers.

Nous les avons comptabilisées pour :

C u i r s	20 000
Peaux de moutons	50 000
Peaux de chèvres	200 000

3.2.2. L'Exportation en brut

Les collecteurs sont en majorité des bouchers, 150 peut-être. Les intermédiaires, une cinquantaine dont moins d'une dizaine sont de véritables professionnels, constituent la classe des négociants nigériens.

C'est par le canal des plus importants d'entre eux, qu'une fraction de la production, variable, mais jamais inférieure à 30 %, rejoint au Nigéria les magasins des grandes maisons d'Impor-Export. Ils reviennent au Niger nantis de biens d'usage courant, achetés à un cours raisonnable mais revendus au prix fort et sans avoir nécessairement acquité de droits fiscaux.

Ces circuits, qui ne peuvent être qualifiés de rudimentaires, reposent sur un compte "revolving" d'avances remboursables en nature. Le nombre élevé des intermédiaires, les intérêts qui les lient aux producteurs et aux exportateurs, l'absence de concurrence réelle entre les acheteurs, toutes ces pratiques traduisent la complexité et le traditionalisme des circuits de collecte.

Les départements spécialisés des exportateurs au Niger comme au Nigéria, n'interviennent que rarement en brousse. En règle générale, ils achètent les dépouilles collectées par les intermédiaires et procèdent dans leurs magasins à un traitement (arsenicage ou réarsenicage), un tri et un classement en choix pour constituer des lots. Ceux-ci sont expédiés vers l'Europe par voie de surface via Kano et Lagos ou Cotonou.

La production commercialisée est supposée entièrement exportée et nous n'y comptabiliserons pas les dépouilles achetées par l'artisanat ou autoconsommées, qui font l'objet d'une rubrique spéciale.

TABIEAU N° 13
ESTIMATION DU TOTAL DE LA PART
COMMERCIALISEE DE LA PRODUCTION
1 9 6 6

(déduction faite de l'autoconsommation et des pertes)

DESIGNATION	Nombre de peaux	en % de la production
<u>Cuir de bovins</u>		
- abattoirs de Niamey	25 000	100
- autres centres d'abattage contrôlés	50 000	96
- brousse contrôlée (AB)	53 000	70
- brousse non contrôlée	12 000	26
<u>TOTAL :</u>	140 000	70
<u>Peaux d'Ovins</u>		
- boucherie (BAV + BS)	60 000	63
- brousse contrôlée (AB)	130 000	55
- brousse non contrôlée	60 000	35
<u>TOTAL :</u>	250 000	50
<u>Peaux de caprins</u>		
- boucherie (BAV + BS)	450 000	96
- brousse contrôlée (AB)	300 000	80
- brousse non contrôlée	350 000	35
<u>TOTAL :</u>	1.100 000	58

(1) ces chiffres ont été volontairement arrondis.

Source : Service de l'Elevage et professionnels.

3.2.2.1. L'Exportation en Douane

La part de la production actuellement commercialisée en douane (tableau n° 14) est inférieure aux possibilités . Une partie très importante est exportée hors douane.

TABLEAU N° 14
PART COMMERCIALISEE DE LA PRODUCTION 1966
(Exportations en douane)

IMPORTATEURS	Cuir s bruts		Moutons		C h è v r e s	
	P	N	P	N	P	N
FRANCE	225537	59496	16496	19631	100273	254355
NIGERIA	99938	2152	24483	33554	85437	167262
U.S.A.	-	-	9191	10300	71521	157000
ESPAGNE	10253	2000	-	-	-	-
R.A.U.	-	-	-	-	-	-
ALLEMAGNE	-	-	-	-	2653	6000
ITALIE	-	-	-	-	9276	21000
ANGLETERRE	-	-	-	-	2772	6000
IRLANDE	-	-	-	-	-	-
<u>TOTAL :</u>	245728	63648	50170	63485	271932	602617
1 9 6 5	219059	44329	30576	41739	195839	432858
1 9 6 4	311479	43341	36111	50858	214751	522209
1 9 6 3	199671	40746	54517	70020	226789	529263

Source : Direction de l'Elevage

P = poids en kg

N = N o m b r e

TABEAU N° 14 bis
EXPORTATIONS CUIRS ET PEUX PAR DESTINATIONS EN 1967

ORIGINE	DESTINATIONS	CUIRS		MOUTONS		CHEVRES	
		P	N	P	N	P	N
NIAMEY	NIGERIA	400	100	44 691	62 230	44 463	85 110
MARADI	"			3 515	4 100		
ZINDER	"					16 090	65 061
TAHOUA	"	2 160	390	480	600	1 830	4 010
DIFFA	"			90	113	7 799	19 429
	TOTAL NIGERIA		490	48 776	67 043	70 182	173 610
NIAMEY	FRANCE	2 560	10 670	6 340	8 542	8 515	19 205
MARADI	"	57 961	2 305	9 750	12 000	50 083	142 000
ZINDER	"	14 163	5 333	2 195	3 422	11 408	4 953
	TOTAL FRANCE	26 823	18 308	18 285	23 964	70 006	166 158
NIAMEY	U.S.A.	98 947		28	25	545	200
MARADI	"	19	3	5 172	6 000	70 480	142 100
ZINDER	"			3 884	5 000		
	TOTAL U.S.A.	19	3	9 084	11 025	71 025	143 000
NIAMEY	ESPAGNE	11 593	2 490				
MARADI	"	13 215	2 230				
ZINDER	"	33 963	6 840			8 072	17 000
	TOTAL ESPAGNE	58 771	11 560			8 072	17 000
NIAMEY	LIBAN	10 225	2 090				
	TOTAL LIBAN	10 225	2 090				
NIAMEY	TUNISIE					267	500
	TOTAL TUNISIE					267	500
MARADI	ITALIE			4 162	5 000	25 810	54 500
ZINDER	"			4 162	5 000	25 810	54 500
	TOTAL ITALIE						
TOTAL NIGER		170 522	32 451	80 307	107 032	245 422	554 768

3.2.2.2. Exportations hors douane

La frontière avec le Nigéria, longue de plus de 1 700 km, est certes très difficile à contrôler. A certaines époques, c'est par camions entiers et par les pistes que les peaux quittent le pays.

On conçoit combien il est délicat d'évaluer le volume de ces transactions semi-clandestines et les chiffres que nous citons ne peuvent avoir plus qu'une valeur indicative.

En dehors de ce commerce, il faut signaler, pour se garder de le confondre dans sa forme comme dans son esprit, le trafic frontalier habituel auquel se livrent les bouchers des villages limitrophes. Ces derniers vendent leurs peaux à des collecteurs du Nigéria, faute de trouver des acheteurs nigériens. On ne saurait les en blâmer.

TABLEAU N° 15
ESTIMATION DU VOLUME DES EXPORTATIONS HORS-DOUANE
HORS - DOUANE
1966

<u>P r o d u i t s</u>	<u>En nombre de peaux</u>	<u>En % de la part commercialisée de la production</u>
Cuir de bovins	76 000	54,3
Peaux d'ovins	186 000	54,4
Peaux de caprins	500 000	45,5

(1) les pourcentages ont été arrondis à l'unité supérieure.

En valeur, ces exportations sont estimées à 120 millions de F. CFA. Jusqu'à présent, il n'était pas considéré comme souhaitable d'interdire réellement les sorties vers le Nigéria. Nous avons dit que la carence vraie ou supposée de certains commerçants justifiait pour les producteurs et les intermédiaires les passages clandestins. Mais la création de la tannerie de Maradi amènera fatalement les services publics à se montrer plus sévères et à contrôler plus efficacement les frontières, ce qui reste, il faut en convenir d'une application malaisée.

3.2.2.3. Réglementation

Notons tout d'abord qu'à la différence des autres pays visités, le Niger, outre une législation adaptée, a non seulement défini pour ce secteur une politique, mais s'est aussi donné les moyens de l'appliquer, en créant un service du Conditionnement qui comptait 82 moniteurs et surveillants d'Elevage en 1967.

Ces derniers appartiennent à un corps proche de celui des infirmiers-vétérinaires alors que les moniteurs sont engagés à titre précaire. Les uns et les autres contrôlent les marchés, le conditionnement des produits d'origine animale, plus particulièrement des cuirs et peaux, et surveillent les bouchers.

Leur niveau de recrutement reste trop bas bien qu'en relèvement constant pour les surveillants. Leur formation professionnelle pourrait être meilleure. L'Ecole de Maradi qui leur est réservée, a été surtout utilisée pour former des infirmiers vétérinaires. Elle reviendra à sa vocation originale dès la mise en service de l'Ecole de Niamey en construction sur crédits F.E.D. Parallèlement au recrutement du personnel (cfr annexe A), l'équipement des marchés s'est amélioré et standardisé.

Le critère retenu pour cet équipement est celui -
des abattages calculés en unités peaux selon le décompte suivant :

Une peau de chèvre = une unité
Une peau de mouton = deux unités
Un cuir de bovin = dix unités

TABLEAU A MONITEURS ET SURVEILLANTS EN SERVICE AU 1.1.1968 (1)

Arrondissements	Budget National	Budget d'Arrondissement	TOTAL
Niamey	3		3
Say	1		1
Téra	2		2
Tillabéri		1	1
Filingué	3		3
Ouallam	1		1
Dosso	2		2
Birni N'gaouré	2		2
Gaya	2		2
Doutchi	2	1	3
Tahoua et Tchintabaraden	5		5
Madoua-Bouza	4	1	5
Konni-Illela	3	2	5
Maradi	7		7
Tessaoua-Mayani	8		8
Dakoro	7		7
Zinder-Myrriah	6		6
Gouré	4		4
Tanout	3		3
Magaria-Matameye	5	2	7
Agadez	1		1
N'guimi	1	1	2
Mainé-Soroa	1	1	2
T O T A U X	73	9	82

(1) plus 7 postes budgétaires en cours de recrutement

L'unité P.A.S. (Puits-Abattoir-Séchoir) doit traiter annuellement un minimum de 1 000 unités peaux pour justifier son installation.

Un seul agent peut surveiller 3 à 4 unités selon la répartition géographique des marchés et compte tenu des jours d'activité dans une même région. Certaines installations nécessitent cependant une présence quotidienne.

Rappelons qu'en 1967, l'entretien et le fonctionnement de près de 240 installations contrôlées par 82 moniteurs et surveillants ⁽¹⁾ a représenté pour le budget national une charge de 30 millions de F. CFA balancée par des recettes (droits de sorties à l'exportation, patentes des bouchers, des acheteurs de cuirs et peaux, taxes d'abattage) se montant à environ 20 millions de F.CFA.

Le détail précis des dépenses et des recettes relatives au fonctionnement du Service du Conditionnement est donné comme exemple d'un compte d'exploitation prévisionnel au chapitre 3 "Suggestions et recommandations" du Tome I.

3.2.2.3.1. Législation

Elle est essentiellement contenue dans quatre textes :

- un arrêté local de base créant un Service du conditionnement dans le territoire du Niger du 6.1.1948.
- un arrêté organisant la marque au feu du 30.1.1954.
- un arrêté organisant la profession de boucher avec délivrance d'une carte professionnelle du 7.7.1958
- un arrêté organisant la profession d'acheteur des cuirs et peaux dans des conditions analogues du 16 . 1. 1960.

(1) cfr tableau n° 24, p. 423 bis.

Ces textes sont cités in extenso dans le volume 3 de la présente étude.

3.2.2.3.2. Fiscalité

Jusqu'à présent, le Gouvernement nigérien ne favorise le négoce des cuirs et peaux par aucune subvention ou quota garantis par des accords avec des sociétés nigériennes ou étrangères ou avec des pays étrangers.

Les professions se rattachant à ce commerce se voient appliquer le régime général des patentes et des impôts. Les taxes d'entrées et de sorties des cuirs et peaux bruts ou transformés sont calculés sur une valeur mercuriale assez faible (tableau n° 19) .

Les mesures fiscales prises à la demande de la Direction de l'Elevage en 1952 visaient déjà à détourner les produits nigériens des marchés traditionnels du Nigéria - Kano, Sokoto, Maïduguri.

TABLEAU N° 16

VALEUR MERCURIALE DES CUIRS ET PEAUX
BRUTS (1967) A L'EXPORTATION

DESIGNATION	VALEUR MERCURIALE (en F.CFA)
<u>cuirs de bovins</u>	50
<u>peaux d'ovins</u>	50
<u>peaux de caprins</u>	60
<u>peaux de crocodiles</u>	
- salées	40
- séchées	80 (1964)

Source : Direction de l'Elevage

TABLEAU N° 17

DROITS ET TAXES DE SORTIE DES CUIRS ET PEAUX BRUTES

T a x e s	Cuirs de bovins	Peaux d'ovins	Peaux de crocodiles
Droit fiscal de sortie 1%	0,50	0,50	0,60
Droit de statistique 1%	0,50	0,50	0,60
Taxe de conditionnement 0,5%	0,25	0,25	0,30
Taxe forfaitaire :			
6% de la valeur mercuriale augmentée des précédentes taxes	3,08	3,08	4,54
total	4,33	4,33	6,04

Source : Douanes

3.2.2.4. Cours d'achat

Nous distinguerons dans ce paragraphe les cours d'achat pratiqués au Niger par les acheteurs, et ceux pratiqués en Europe par les importateurs; ces cours sont étroitement liés entre eux - le cours "nigérien" étant déterminé par le cours "européen" - et sont fonction de nombreux paramètres liés à l'offre et à la demande sur le marché mondial dont les variations sont très difficiles à prévoir.

3.2.2.4.1. Cours d'achat en Europe

Les acheteurs traditionnels sont par ordre d'importance la France, le Nigéria, les U.S.A. (acheteurs surtout de peaux de petits ruminants;) l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre (traditionnellement acheteurs au Nigéria de peaux de petits ruminants souvent en provenance du Niger). (tableaux n° 13 et 18).

Notons qu'une partie très importante des cuirs et peaux collectés et achetés par les importateurs français ne font que transiter en France pour être ensuite revendus en Europe principalement, mais aussi dans le monde.

TABIEAU N° 18
PRINCIPAUX ACHETEURS

Catégories	Importa- teurs	1963	1962	1961	1960
CUIRS	France	31 337	31 500	28 000	
	Sénégal	2 172	13 200	8 500	
	Italie	2 920			
MOUTONS	U.S.A.	25 300	35 000	55 000	
	France	4 920	7 500	12 000	
	Italie	9 800	8 000		
CHEVRES	Hollande	65 020			
	U.S.A.	123 000	265 000	314 000	495 000
	France	126 547	253 000	180 000	185 000
	Italie	57 800	110 000	20 000	25 000
	Allemagne	30 000	52 000		22 000
	Irlande		15 000		
	Espagne	57 000			
CROCODILES et REPTILES	France	60 000	36 000	37 300	30 000

Source : Douanes

3.2.2.4.1.1. Cuir de bovins

Tous les cuirs exportés sont séchés et arseniqués.

En décembre 1967, les cours d'achat F.O.B. Cotonou, de 155 F.CFA le kg sec, étaient en baisse par rapport à la "moyenne" obtenue pour l'ensemble de l'année 1967 : 160 F.CFA, ce qui correspond à 175 F.CFA le kg sec CAF Marseille.

Ces cours sont basés premier choix et pour une répartition en choix de 30/30/40.

3.2.2.4.1.2. Peaux d'ovins

Celles-ci sont très recherchées par l'artisanat, et la concurrence de tanneurs locaux qui n'hésitent pas souvent à surpayer pour se procurer la marchandise se fait nettement ressentir et stabilise les cours dont la moyenne pour l'ensemble de l'année 1967 se situe autour de 360 F.CFA le kg sec FOB.Cotonou ou 375 F.CFA le kg CAF Marseille.

Ces cours sont basés premier choix pour une répartition en choix de 40/40/20.

3.2.2.4.1.3 Peaux de caprins

Très appréciées dans le monde, leur cours est lié à leur provenance (Maradi, Zinder etc...), leur origine et évidemment le choix, le poids, la préparation.

Il faut distinguer les peaux de chèvres rousses et les peaux de chèvres bariolées.

3.2.2.4.1.3.1. Peaux de chèvres "rousses"

Leur qualité, très appréciée, leur réputation mondiale, font qu'elles sont très recherchées et que les cours sont élevés : 550 F.CFA le kg sec FOB.Cotonou ou 656 F.CFA CAF Marseille (1) - moyenne établie pour l'ensemble de l'année 1967.

(1) la chèvre voltaïque se vend 425 F.CFA le kg sec CAF Marseille.

3.2.2.4.1.3.2. Peaux de chèvres "bariolées"

Moins appréciées , parfois difficiles à vendre dans les bas choix, elles sont cotées en règle générale 10 % moins cher que les rousses, soit : 500 F.CFA le kg FOB Cotonou pour les peaux de Maradi et 450 F.CFA pour celles de Zinder.

Tous ces cours sont aussi basés premier choix pour une répartition en choix de 40/40/20.

3.2.2.4.2. Cours d'achat au Niger

Rappelons que les maisons de commerce achètent par l'intermédiaire de négociants-collecteur qui traitent avec les bouchers ou même d'autres intermédiaires. Définir un prix d'achat au producteur est impossible, et les cours que nous donnons ici correspondent aux prix pratiqués à l'achat par les maisons de commerce.

3.2.2.4.2.1. Cuir de bovins

On peut retenir pour l'ensemble de l'année 1967 un prix moyen de 70 F.CFA le kg sec.

Actuellement en baisse, 65 F.CFA en décembre 1967, les cours d'achat sont relativement stables et n'ont jamais dépassé 95 et 60 F.CFA depuis 1960, oscillant entre 75 et 60 le plus souvent.

Ce cours , basé premier choix, correspond à un cuir rendu Niamey ou Maradi.

3.2.2.4.2.2. Peaux de caprins et d'ovins

Les prix moyens - rendus Maradi ou Zinder , les deux principaux centres de collecte de ces peaux - payés par les exportateurs aux intermédiaires sont les suivants :

peaux d'ovins

- boucherie	le kg sec	225 F.CFA
- brousse	le kg sec	165 F.CFA

peaux de caprins rousses

- boucherie	le kg sec	300 F.CFA
- brousse	le kg sec	300 F.CFA

peaux de caprins bariolées

- boucherie	le kg sec	275 F.CFA
- brousse	le kg sec	275 F.CFA

Ces prix sont basés premier choix pour une répartition en choix de 40/40/20.

Notons qu'actuellement (décembre 1967) les cours ont baissé de 10 à 20 %.

TABEAU N° 19
EVOLUTION DES COURS A MARADI

E p o q u e	Chèvres médiums		moutons	Cuirs
	rousses	bariolées		
Janvier 1960	400	360	175	60
Janvier 1961	290	260	160	95
Janvier 1962	185	130	160	65
Janvier 1963	250	225	150	70
Janvier 1964	310	270	200	80
Juillet 1964	230	215	200	70
Janvier 1965	260	210	200	60
Juillet 1965	275	210	195	65
Janvier 1966	420	380	210	65
Janvier 1967	300	275	225	70
Décembre 1967	285	250	220	65

3.2.2.5. Frais d'adduction sur l'Europe

Les informations recueillies auprès des négociants exportateurs de cuirs et peaux nous ont permis d'évaluer les frais d'adduction sur les ports européens à :

		<u>F.CFA</u>
cuirs de bovins séchés arseniqués	le kg	41,44
peaux d'ovins séchées arseniquées	le kg	43
peaux de caprins séchées arseniquées	le kg	43

Ils comprennent aussi les assurances, les différentes taxes douanières nigériennes, les frais de transit et les commissions diverses qui interviennent entre Maradi, pris comme centre de collecte principal, et un port méditerranéen d'Europe.

3.2.2.6. Liste des Exportateurs

Cuirs et peaux bruts

Compagnie Française d'Afrique Occidentale (CFAO)
Niamey

Compagnie du Niger Français (CNF)
Niamey

Union Commerciale du Niger (UCN)
Niamey

M. POYET
Zinder

COPRONIGER
Niamey

Peaux tannées

M. POYET
Zinder (1)

(1) à partir de mars 1968, dès le fonctionnement de la tannerie.

3.2.3. L'Industrie du Cuir

Pendant la dernière guerre mondiale, une tannerie industrielle de taille modeste fonctionnait à Tessaoua de manière satisfaisante, jusqu'à ce que le retour à la liberté commerciale, la reprise des transports dans des conditions et à des tarifs satisfaisants la rendent très rapidement impro-ductive.

Depuis sa fermeture, il n'existe pas actuellement d'unité industrielle spécialisée dans le tannage ou le semi-tannage ; cependant de nombreux projets sont à l'étude.

3.2.3.1. Artisanat (1)

Principalement en pays nomade où la peau de mouton mais aussi la peau de chèvre et le cuir, représentent un matériau indispensable à la vie (tentes, tapis, vêtements, outres, chaussures etc...), cet artisanat est très développé.

Les peaux sont tannées suivant des procédés qui ne permettent pas l'obtention d'un cuir résistant.

A Agadès, à Tahaoua et à Zinder, un nombre important de maroquiniers et de cordonniers fabriquent des articles de consommation locale ou d'objets exotiques qui sont vendus aux touristes de passage.

Notons à Niamey, la présence , au sein du musée de l'I.F.A.N., de quelques cordonniers et maroquiniers représentant une tentative de promotion.

(1) cf : Tome III, annexe 8 : "Le tannage artisanal au Niger : aspects et perspectives" (étude de MM. Robinet et Lobry)

ARTISANAT DU CUIR (1964)

Secteur	Tanneurs	Cordonniers	Maroquiniers	Aides diverses	Acheteurs Cuir et Peaux
Maradi	154	124	2	105	37
Zinder	143	155	7	169	47
Agadez	9	53	4	52	2
N'Guigmi	7	22	15	-	5
Tera	5	16	1	-	5
Doutchi	-	52	50	9	-
Gaya	1	27	16	-	-
Dosso (1)	-	-	-	-	-
Margou	-	11	-	15	-
Filingué	-	63	-	30	9
Tillabery	6	11	7	-	3
Gouré	18	17	7	44	4
Mainé	11	20	2	5	8
Niamey Ext.	3	16	1	-	-
Niamey Ville (1)	?	?	-	-	-
Tahoua (1)	?	?	-	-	-
Madaoua	60	32	3	119	24
Konni (1)	?	-	-	-	-
TOTAL (3)	351	576	105	429 (2)	117 (4)

(1) Questionnaire non retourné au 30 juin 1964, mais un nouveau recensement est en cours en 1968.

(2) Les aides diverses comprennent quelques artisans tanneurs, occasionnels ou saisonniers.

(3) Le total général provisoire dépasse 1.550 emplois.

(4) Y compris les bouchers/acheteurs.

Cet essai reste limité par les structures même de cet artisanat, mais aussi par les problèmes technico-économiques auxquels il se trouve confronté : un marché nigérien trop étroit nécessitant la recherche de débouchés à l'exportation, la qualité très médiocre des peaux utilisées et des articles manufacturés.

Les tanneurs s'approvisionnent le plus souvent en "frais" directement auprès du boucher ou du propriétaire le jour de l'abattage, ou en sec, quand leurs disponibilités financières leur permettent, en rachetant à bas prix auprès des maisons de commerce, les quatrième choix et rejets.

3.2.3.2. Projets à l'étude

Trois projets d'établissement de tanneries industrielles sont à l'étude.

3.2.3.2.1. Tannerie de Zinder

En décembre 1967, les travaux de génie civil étaient terminés, la plupart des machines étaient montées et le promoteur se livrait aux premières séries d'essais techniques.

Cette micro-unité d'une capacité de production de 100 000 petites peaux a été entièrement réalisée par le promoteur et sans aide financière nigérienne ou étrangère.

Caractéristiques générales

Définies dans l'avant-projet, elles sont les suivantes :

Société Anonyme Nigérienne	
personnel de production	12
personnel général	1
bâtiments et génie civil	7 120 000 F.CFA
matériel et équipement général	4 449 000 F.CFA
montant des investissements	13 100 000 F.CFA
capacité de production	100 000 peaux de petits ruminants

3.2.3.2.1.1. Activités et marchés

Pas encore délimitées, les activités de la tannerie sont orientées vers le prétannage végétal à l'écorce de bagaroua de peaux de chèvres et de moutons de troisième et quatrième choix et ce pour les raisons suivantes :

- Une partie de la production est destinée à l'exportation vers l'Europe et les U.S.A. Le reste doit être en principe réservé principalement aux maroquiniers de Zinder et Maradi, ce qui a amené le promoteur à étudier un unité susceptible d'agrandissements ultérieurs, de faible investissement, et dont les coûts de la fabrication doivent être compétitifs avec ceux des tanneurs locaux.

- le procédé technique a été étudié le meilleur marché possible de façon à ce que l'entreprise puisse être rentable.

- les investissements que nécessite une unité de finissage et le coût élevé de cette opération délicate qui exige des techniciens européens l'ont fait exclure au profit du pré-tannage, une peau finie et pigmentée étant au surplus difficile à exporter.

Des débouchés incertains, plus spécialement l'étroitesse du marché nigérien, justifient la prudence du promoteur. Rien ne prouve par contre que les artisans nigériens accueilleront favorablement cette initiative. Quant aux peaux de troisième et quatrième choix "végétales" elles risquent de trouver difficilement preneur sur les marchés étrangers comme on l'a constaté en Haute-Volta.

3.2.3.2.1.2 Approvisionnement en peaux brutes

Depuis longtemps, le promoteur collecte pour son compte et pour celui de tiers, et n'aura pas de difficultés à trouver d'abord 50 000, puis 100 000 peaux de chèvres et de moutons. Exportant les meilleurs choix en brut, les derniers seront réservés à la tannerie.

3.2.3.2.1.3 Programme et procédés de fabrication

La production annuelle de 30 000 peaux de moutons et 20 000 peaux de chèvres de tannage végétal peut doubler et même tripler sans qu'il soit nécessaire d'agrandir l'usine.

La fabrication, simplifiée au maximum, a été voulue très bon marché :

- les peaux de moutons et de chèvres sont travaillées de la même manière, avec les mêmes produits et les mêmes machines;
- les opérations sont faites à froid, ce qui en climat tropical n'est pas un inconvénient; les bains froids moins favorables au développement microbien réclament moins de soins;
- les produits chimiques très courants, très bon marché, peuvent se trouver auprès d'un grossiste quelconque, leur conservation en milieu tropical est très facile ; la bagaroua est collectée dans la région.

3.2.3.2.1.4. Equipement

Une partie importante du matériel a été fabriquée au Niger (coudreuse, cuves, etc...); seuls l'écharneuse , l'entraînement des coudreuses , les deux foulons et leur entraînement, ont été achetés neufs ou révisés en Europe.

Le personnel comprendra en principe une quinzaine d'ouvriers engagés dans la mesure du possible dans la corporation des tanneurs nigériens et encadrés par un technicien nigérien formé en Europe.

3.2.3.2.1.5. Tableau des Investissements

	<u>en F.CFA</u>
- frais de constitution et de premier établissement	1 000 000
- terrain	500 000
- Genie Civil	7 120 000
- Matériel et équipement général (rendu Zinder)	4 449 000
	<hr/>
	13 069 000

3.2.3.2.1.6 Etude de rentabilité

En l'absence de prix de vente connus sur les marchés nigériens et étrangers et compte tenu des modifications apportées à l'avant-projet, il n'est pas possible de donner ici un compte d'exploitation prévisionnel, ce qui ne manque pas d'être inquiétant pour l'avenir du projet.

Il n'y a pas lieu cependant d'être exagérément pessimiste car les investissements sont faibles et l'activité tannage restera sans doute marginale par rapport aux affaires traitées en brut.

3.2.3.2.2. Tannerie de Maradi

En projet depuis 1963, après une étude réalisée par un expert de l'O.N.U., ce n'est qu'en 1967 que les différentes études publiques ou privées ont abouti et le dossier final a été déposé début 1968 par les promoteurs.

Ceux-ci, un Groupe d'industriels tanneurs français, recherchent essentiellement une source nouvelle de peaux de chèvres et s'intéressent plus spécialement aux chèvres rousses du Maradi.

La production sera uniquement composée de chèvres rousses et bariolées présentées en "wet blue" (littéralement bleu-humide) tannées aux sels de chrome.

Caractéristiques générales

définies dans l'avant-projet, elles sont les suivantes :

- <u>Société Anonyme Nigérienne</u>	
- personnel de production	27
- personnel général	6
- bâtiments et génie civil	43 000 000 F.CFA
- matériel et équipement général	18 350 000 " "
- montant des investissements (sans le fond de roulement)	61 000 000 " "
- capacité de production initiale	500 000 peaux de chèvres prêtannées

3.2.3.2.2.1. Activités et marchés

La production sera entièrement absorbée par les usines françaises du groupe promoteur , à un prix de "vente" qui devrait être compris entre 60 et 75 F.CFA le pied carré.

De cette manière, le problème posé très souvent lors de la création d'une tannerie " africaine " par la recherche de débouchés est ainsi résolu, par intégration directe.

3.2.3.2.2.2. Approvisionnement en peaux brutes

C'est à ce niveau que se situent les faiblesses du projet et les inconnues les plus difficiles à lever, car si la part commercialisable de la production est très importante, celle-ci est en grande partie exportée hors-douane en direction du Nigéria.

La demande porte sur la fourniture progressive, étalée sur 3 ans de 500 000 peaux, aux conditions suivantes :

- 75 % en chèvres rousses, soit 375 000 peaux et
- 25% en chèvres bariolées soit 125 000 peaux;
- répartition en choix :
 - 40 % en premier choix
 - 40 % en deuxième choix
 - 20 % en troisième choix
- les peaux provenant des régions situées au nord et à l'est d'une ligne Dakoro - Tessaoua sont à écarter.
- seules les peaux dont le poids est compris entre 225 et 600 g seront traitées.

Devant les difficultés d'assurer dans ces conditions l'approvisionnement de la tannerie, ces promoteurs préféreraient la confier à des professionnels spécialistes des problèmes de collecte, ceux-là même qui sont en activité actuellement au Niger et qui se regrouperaient au sein d'une même société qui recevrait le monopole de la collecte et de la commercialisation des cuirs et peaux bruts. Cette idée rencontre une opposition assez vive de leur part.

Plus loin, nous étudierons en détail ce projet de société de collecte à caractère de monopole.

3.2.3.2.2.3. Programme et procédé de fabrication

Le programme prévoit une production annuelle de 500 000 peaux sur la base de 140 douzaines par jour. La capacité de l'usine pourrait atteindre 800 000 peaux après des compléments relativement modestes.

Le procédé de fabrication est celui utilisé dans les usines françaises du groupe, ce qui permet d'y inclure les peaux pré-tannées à Maradi.

3.2.3.2.2.4. Equipement et personnel

L'équipement, moderne, composé en majeure partie de matériel neuf, a une capacité de 500 000 pièces pouvant être portée à 800 000.

Le matériel de production représente un peu moins de 14 millions de F.CFA - valeur CAF MARADI - alors que le matériel annexe et le génie civil représente plus de 47 millions (1).

Le personnel de production est de 25 ouvriers et manoeuvres nigériens encadrés par deux techniciens français; le personnel général étant de 5 nigériens (comptables, secrétaire, chauffeurs) et d'un directeur expatrié.

3.2.3.2.2.5. Tableau des investissements

Bâtiments et génie civil	43 000 000	F.CFA
Matériel de production	13 850 000	" "
Matériel annexe	4 500 000	" "
Frais de constitution et de premier établissement	1 534 000	" "

Total 62 884 000 F.CFA

soit environ : 63 millions.

(1) ces chiffres sont pour la tannerie de Kaedi (Mauritanie) de 66 et 16 millions de F.CFA.

3.2.3.2.2.6. Etude de rentabilité

Nous ne donnerons ici qu'un résumé des charges d'exploitation pour une production de 500 000 peaux, d'après l'avant projet.

TABLEAU N° 20

CHARGES DE TRANSFORMATION	TOTAL EN F.CFA	PRIX au pied carré F.CFA
produits chimiques	14 505 750	7,84
personnel	13 653 000	7,38
utilités	4 255 000	2,30
amortissements	5 000 000	2,70
frais généraux	4 625 000	2,50
frais de vente (transport)	11 100 000	6,00
frais financiers	1 850 000	1,00
	54 988 750	29,72

Le prix de la peau brute n'intervient pas puisque celle-ci peut aussi bien être achetée en l'état et importée par le même tanneur pour le même traitement dans son usine.

Les charges afférentes à la collecte de 500 000 peaux de chèvres, (dont nous donnerons plus loin le détail) sont de 66 160 000 F.CFA . Si l'on prend 70 F. comme prix de vente CAF EUROPE du pied carré, le chiffre d'affaires est de 129 500 000 F. CFA.

TABLEAU N° 21

ESTIMATION DE LA RENTABILITE DE LA TANNERIE

C h a r g e s	Total en F.CFA
charges de collecte	66 160 000
charges de transformation	54 988 750
<u>Total</u> :	121 148 750
chiffre d'affaires (1)	129 500 000
bénéfice net	8 351 250
- brut (avant amortissements)	13 351 250

(1) 1 850 000 pieds carrés à 70 F.CFA le pied carré.

3.2.3.2.3. Tannerie de Niamey

Une première étude technique et économique d'une tannerie de cuirs de bovins et d'une manufacture de chaussures avait été faite en 1963. (projet allemand)

Depuis, priorité avait été donnée à la tannerie de MARADI et le projet mis en sommeil; une nouvelle étude technique est en cours - réalisée par un expert de l'O.N.U. - et ses conclusions devraient être déposées auprès du Gouvernement nigérien en 1968. Les privés ne restent pas non plus inactifs.

Sans vouloir en préjuger nous ne saurions trop conseiller la plus grande prudence. Si la tannerie de Maradi, spécialisée dans le tannage des peaux de chèvres, placée en amont des usines du groupe promoteur qu'elle approvisionne en un produit semi-transformé est viable, une tannerie de cuirs de bovins représente actuellement pour le Niger une impossibilité économique et technique à la fois.

Non seulement elle ne trouvera pas en 1968 les quelque quarante à cinquante mille cuirs de qualité qui sont nécessaires pour asseoir sa rentabilité, mais encore il sera très difficile d'assurer des débouchés pour sa production.

Le marché européen reste fermé aux cuirs exotiques tannés, finis et pigmentés ou même semi-transformés. Le Niger et l'Entente ne peuvent en outre constituer un marché suffisant et d'ailleurs déjà soumis à forte concurrence.

Adjoindre une manufacture de chaussures à cette tannerie ne résout pas le problème des débouchés mais aggrave au contraire le déficit global : le Niger ainsi que les autres pays de l'Afrique de l'Ouest se fournissent en chaussures de qualité en Europe.

Il n'est pas possible de leur substituer une production nigérienne identique. Une unité nigérienne ne peut prétendre lutter efficacement contre le groupe BATA en ce qui concerne la chaussure de qualité courante.

En conclusion , comme en matière de conditionnement du brut, le Niger doit aussi servir d'exemple à propos du développement industriel.

Le nombre des projets présentés prouve l'intérêt que les milieux professionnels portent à sa production. Les embûches et les difficultés sont pourtant évidentes, la hâte mauvaise conseillère, et chaque affaire devrait donc être examinée avec soin, dans un esprit critique qui respecte les intérêts de chacune des parties sans pourtant exclure les concessions inévitables.

TABLEAU N° 22

IMPORTATIONS D'ARTICLES EN CUIR DANS LA REPUBLIQUE DU NIGER

ANNEE 1966

N° de l'article en douane	Désignation de la Marchandise	Origine	Prix en 1000 F.CFA	Poids en 10 kg
41.05.09	Peaux tannées	Côte d'Ivoire	30	2
41.08.00	Cuirs peaux vernis	Allemagne Féd.	4	
42.01.00	Articles sellerie	France	18	
	Bourrellerie	Allemagne Féd.	107	1
		Nigéria	38	9
		Ghana	8	
		Indéterminé	7	1
42.02.08	Articles de voyage en cuir	France	3 083	600
		Tchécoslovaquie	520	364
		Sénégal	310	80
		Côte d'Ivoire	31	11
		Nigéria	38	2
42.02.11	Sacs militaires	France	146	12
42.02.20	Étuis-Ecrins	France	434	17
		Allemagne Fédérale	22	
42.02.31	Cartables en cuir	France	785	96
42.02.40	Sacs à main dames	France	3	
		Chine	2	
42.02.51	Trousses, étuis	France	448	31
42.02.60	Autres articles en cuir maroquinerie	France	1 436	150
		Royaume-Uni	80	25
		Mali	319	319
42.03.11.	Équipement de protection	France	140	6
42.03.20	Gants en cuir		97	2
42.03.30	Ceintures en cuir	France	758	42
		U.S.A.	1 580	250
		Chine	1	
42.03.41	Accessoires de vêtements -en cuir	France	16	
42.04.01	Courroies en cuir	France	49	5
42.04.11	Articles emboutis en cuir	France	318	17
42.04.31	Cuir technique	France	51	5
42.05.01		France	159	4
		France	134	2
		Nigéria	175	89

IMPORTATIONS D'ARTICLES EN CUIR DANS LA REPUBLIQUE DU NIGER

ANNEE 1966 (S u i t e)

N° de l'article en douane	Désignation de la Marchandise	Origine	Prix en 1000 F.CFA	Poids en 10 kg	
64.02.08	Chaussures dessus en cuir	France	31 593	30 121	
		Italie	38		
		Hongrie	1		
		Maroc	1 931		228
		Sénégal	14 685		1 940
	TOTAL		48 248	32 289	
64.02.11.	Dessus plastique semelle cuir	France	2 962	350	
		Sénégal	2		
		Ghana	27	32	
		TOTAL	2 922	382	
64.02.39	Chaussures semi-cuir	France	858	78	
		Mali	5	2	
		Nigéria	2 132	949	
			2 995	1 029	

Source : Statistiques du Commerce Extérieur

3.3. BILAN

Nos estimations reposent sur les bases suivantes:

Cuir de bovins

- poids unitaire moyen(sec) 5,5 kg
- valeur unitaire moyenne (1) 70 F.CFA

Peaux d'ovins

- poids unitaire moyen (sec) 0,75 kg
- valeur unitaire moyenne (1) 180 F.CFA

Peaux de caprins

- poids unitaire moyen (sec) 0,45 kg
- valeur unitaire moyenne (1) 290 F.CFA

TABLEAU N° 23

BILAN EMPLOIS ET RESSOURCES 1966

Poste	Rubrique	Nombre (unités)	Poids en tonne	Valeur en 1000 F.CFA
CUIRS DE BOVINS				
	Production brute (Ressources globales)	220 000	1 210	84 700 (1)
	<u>EMPLOIS (marges exclues)</u>			
	Part commercialisée totale	140 000	770	53 900
	dont - Export en brut en douane	64 000	352	24 640
	- Export en brut hors douane	76 000	418	29 260
	Autoconsommation familiale et artisanale	60 000	330	23 100
	Pertes	20 000	110	7 700

(1) valeur au producteur

(s u i t e)	N o m b r e	P o i d s	V a l e u r
<u>PEAUX D'OVINS</u>			
Production brute (Ressources globales)	500 000	375	67 500
Emplois (marges exclues)			
Part commercialisée totale	250 000	187,5	33 750
dont : - Export brut en douane	64 000	48	8 640
- Export en brut hors douane	186 000	139,5	25 110
Autoconsommation familiale et artisanale	260 000	150	27 000
Pertes	50 000	37,5	6 750
<u>PEAUX DE CAPRINS</u>			
Production brute (Ressources globales)	1 900 000	855	247 940
Part commercialisée totale	1 100 000	495	143 550
dont : - Export en brut en douane	600 000	270	78 300
- Export en brut hors douane	500 000	225	65 250
Autoconsommation familiale et artisanale	600 000	270	78 300
Pertes	200 000	90	26 100
<u>T O T A L</u>			
Production brute (Ressources globales)		2 440	400 150
Part commercialisée totale	Sans	1 452,5	231 200
dont :-Export en brut en douane	objet	670	111 580
-Export en brut hors douane		782,5	119 620
Autoconsommation familiale et artisanale		727,5	121 875
Pertes		260	47 075

4. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

=====

Malgré les efforts et la persévérance exceptionnelle dont les pouvoirs publics n'ont jamais cessé de donner la preuve, il reste à consolider les résultats techniques acquis, notamment en brousse.

L'action se situe désormais en priorité sur un plan nettement commercial. A ce titre, elle intéresse trois objectifs essentiels.

- 1 - Renforcement des contrôles statistiques et techniques
- 2 - Accroissement du volume de la collecte
- 3 - Lutte contre les exportations élandestines.

Le succès de ce programme ne peut être assuré que si tous les responsables publics et privés - fonctionnaires, négociants et tanneurs - repensent en commun leur politique et leurs interventions.

En dehors du statu-quo, deux solutions s'offrent au Gouvernement. La première consiste à mettre en place une Société spécialisée dans la collecte. En échange d'un monopole de fait, celle-ci garantirait aux tanneries un approvisionnement régulier en quantité et en qualité. Les surplus en brut seraient exportés ou vendus aux artisans.

Nous avons proposé ce schéma dès 1967, et il semblait à l'époque qu'il ait reçu, du moins dans son principe, un préjugé généralement favorable, encore que bien des réticences soient faites quant à la vente directe aux tanneurs à un coût difficile à calculer pour contenter tous les intéressés. Jusqu'à ce jour tanneurs et collecteurs n'ont d'ailleurs pas réussi à s'entendre, pour de nombreuses raisons que l'on a pu présenter au long de ce rapport.

La solution de rechange fait appel à un partage des attributions, en laissant à la tannerie de Maradi le soin de collecter elle-même les peaux qui lui sont nécessaires, rien n'étant modifié quant au reste.

L'un des négociants installé à Maradi, et dont le dynamisme s'est affirmé en 1967, a paru intéressé par ce schéma. Il apporterait en participation son organisation, ses marchés et son personnel.

Il est encore trop tôt pour dire si l'une ou l'autre de ces formules entrera dans le domaine du concret. On ne peut que le souhaiter car la viabilité de la tannerie serait fortement contrariée dans l'hypothèse contraire.

Nos suggestions porteront donc :

- sur l'aménagement des structures commerciales
- sur la mise en place d'un contrôle plus sévère des transactions.

Quant à une tannerie de cuirs à Niamey, elle nous paraît beaucoup plus une affaire de placement de matériel et de machines qu'une création offrant toutes les garanties d'une rentabilité satisfaisante. Les cours mondiaux de la matière première et son importance croissante ne font que confirmer cette position.

4.1. AMENAGEMENTS DES STRUCTURES COMMERCIALES

4.1.1. Objectifs

La création d'une société commerciale spécialisée dans la collecte répond à deux objectifs qui sont :

- l'amélioration de la qualité de la dépouille, essentiellement par une meilleure conservation entre l'abattage et la vente aux exportateurs.
- la lutte contre les passages clandestins.

4.1.2. Activités

Elles découlent de ce qui précède :

- a) stockage sur les marchés éloignés des dessertes routières
- b) collecte des dépouilles. A cet effet, le Gouvernement Nigérien devrait accorder un monopole pour la collecte et la vente en brut. Celui-ci résulterait d'ailleurs d'une situation de fait si les négociants actuels mettent en commun leurs activités.
- c) approvisionnement des tanneries suivant les termes des contrats commerciaux classiques et sans privilèges particuliers.
- d) exportation, pour son compte, des surplus disponibles
- e) exportation des peaux de sauriens et de reptiles si cette activité peut reprendre sur une base raisonnable.

Le volume collecté pourrait être le suivant, après 2 à 3 ans d'activité :

- Bovins : 100 000 cuirs
- Ovins : 200 000 peaux
- Caprins : 750 000 peaux

et pourrait ultérieurement atteindre :

150 000 cuirs
250 000 peaux d'ovins
1 000 000 peaux de caprins

Au delà de ces chiffres , trop d'incertitude subsiste pour pronostiquer l'évolution du marché.

4.1.3. Statuts, fonctionnement et gestion

Les statuts pourraient être ceux d'une Société Anonyme d'Economie mixte formée entre les professionnels et le Gouvernement du Niger, d'une part, les tanneurs d'autre part si une telle association s'avère possible. Elle n'est pas indispensable d'ailleurs.

Le fonctionnement pourrait être le suivant :

Les négociants privés ou parapublics (COPRONIGER) s'effacent complètement au profit d'une société unique à laquelle ils participent tant financièrement que techniquement. Le Niger pourrait alors être partagé en quatre zones de ramassage (Niamey, Tahoua, Maradi, Zinder) .

Dans chacune d'elles, une équipe composée d'un chef collecteur et de deux ou trois aides, visite régulièrement tous les marchés où il existe une installation de conditionnement. La présence des agents de la société dans tout le pays, et plus spécialement sur les points de passages clandestins vers le Nigeria, est indispensable si l'on désire lutter efficacement contre l'évasion actuelle.

Ces agents seront rétribués par un salaire fixe complété par des primes calculées sur le volume collecté et la qualité des apports.

Leur rôle consistera en effet à stocker dans des conditions rationnelles les dépouilles qui attendent généralement plusieurs semaines dans un coin de case ou de magasin à tout faire, le passage d'un marchand.

Un responsable commercial et financier gère les magasins centraux, de Zinder, Tahaoua, Maradi et Niamey, et contrôle les opérations.

Lorsqu'on sera parvenu à un accord tripartite (collecteurs, tanneurs et pouvoirs publics) on étudiera avec précision les modalités pratiques de l'affaire.

4.1.4. Equipement

Sous réserve de quelques nouveaux séchoirs sur une dizaine de marchés frontaliers particulièrement importants, les installations existantes sont suffisantes, après remise en état éventuelle.

L'équipement pourrait constituer l'apport en nature du gouvernement nigérien au capital social. Les moniteurs resteraient à sa charge, mais non les collecteurs.

4.1.5. PERSONNEL

Les activités de cette société n'exigent pas un personnel important; celui-ci pourrait être le suivant :

- un directeur, spécialiste des problèmes de collecte en Afrique,

- un adjoint financier
- un secrétaire comptable
- des acheteurs-contrôleurs
- 2 ou 3 classeurs
- des manoeuvres, chauffeurs

4.1.6 Tableau des investissements

	<u>EN F.CFA</u>
a) <u>A la Direction</u>	
Frais de constitution	200 000
Frais de ler établissement	P M
Véhicules	
- 1 break 404	
- 1 Camion 403	
	1 800 000
Remboursement des apports privés - magasins -	2 500 000
Mobilier	<u>500 000</u>
TOTAL :	5 000 000
b) <u>Dans les Centres régionaux</u>	
Un magasin (Tahaoua)	2 000 000
Un véhicule par centre	
4 x 750 000	3 000 000
Mobilier	
4 x 250 000	1 000 000
Remboursement des apports privés (installations)	14 000 000
	<u>20 000 000</u>
TOTAL :	20 000 000
c) <u>Sur les marchés frontières</u>	
10 Magasins	10 000 000
5 abattoirs-séchoirs	20 000 000
	<u>30 000 000</u>
TOTAL :	30 000 000

	<u>F. CFA</u>
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	55 000 000
Fonds de roulement - estimé à	<u>45 000 000</u>
<u>Total</u> :	<u>100 000 000</u>

Les apports du privé et les investissements a), b), et d) peuvent être étalés sur dix ans. L'équipement prévu en c) doit être réalisé sur Fonds publics nationaux ou extérieurs.

4.1.7 Etude de rentabilité

4.1.7.1. Chiffre d'affaires

En année pleine (dépouilles
séchées, arseniquées, classées)

1.1.) peaux de caprins en brut

- 1 000 000 peaux en brut de 0,4 kg.
par peau à 375 F.CFA le kg (1) 50 000 000

1.2) peaux d'ovins en brut

- 250 000 peaux en brut de 0,750 kg
par peau de 375 F.CFA le kg.(1) 70 312 000

1.3) cuirs de bovins en brut

- 150 000 cuirs en brut de 5,5kg.
par cuir à 175 F.CFA le kg.(1) 144 375 000

T o t a l 364 687 000

4.1.7.2. Charges variables

2.1) achat des cuirs et peaux en brut

- 1.000.000 peaux caprins de 0,4kg
à 300 F.CFA le kg 90 000 000

- 250 000 peaux d'ovins de 0,750 kg
à 275 F.CFA le kg 51 562 000

- 150 000 cuirs de 5,5 kg
à 75 F.CFA le kg 61 875 000

(1) prix de vente CAF, port européen

	<u>F. CFA</u>
2.2) <u>Eau</u>	
- on peut estimer la consommation à 6 m ³ pendant 360 jours, soit 2 160 m ³ à 55 F.CFA le m ³ (797,5 tonnes de peau)	120 000
2.3) <u>Matières consommables et emballages</u>	
- sel, arséniate, ficelle, etc...	1 000 000
2.4) <u>Main-d'oeuvre</u>	
- 25 manoeuvres à 10 000 F.CFA par mois plus charges sociales, congés, soit	3 000 000 600 000
TOTAL :	<hr/> 3 600 000
2.5) <u>Frais de transport au Niger</u>	
- ils sont compris dans le prix d'achat des peaux en brut	P . M .
2.6) <u>frais de transport sur la France</u>	
- 250 000 peaux de caprins en brut soit 1000 kg à 43 F.CFA le kg	4 300 000
- 250 000 peaux d'ovins en brut soit 187 500 kg à 43 F.CFA le kg	8 062 500
- 150 000 cuirs de bovins en brut soit 825 000 kg à 41,44 F.CFA le kg	34 188 000
TOTAL :	<hr/> 36 550 500
<u>CHARGES VARIABLES = 244 747 000</u>	
4.1.7.3 <u>Charges fixes</u>	
3.1) <u>Amortissement</u>	
- frais de constitution sur 10 ans	20 000
- véhicules sur 3 ans	1 600 000
- mobilier de bureau sur 8 ans	200 000
- bâtiments sur 20 ans	925 000
Total :	<hr/> 2 745 000
3.2) <u>personnel - service général</u>	
- Directeur (français expatrié)	
salaire	2 400 000
logement	600 000
voyages	400 000
charges	450 000
Total :	<hr/> 3 850 000

- Secrétaire-caissier	
salaire	680 000
charges	120 000
Total :	<u>800 000</u>

3.3) Assurances

- personnel	20 000
- assurance incendie sur bâtiments, véhicules	160 000
Total :	<u>180 000</u>

3.4) Frais de gestion générale

- loyer de bureau	300 000
- P.T.T. - Téléx	600 000
- Papeterie, documentation, missions, réception	150 000
	200 000
Total :	<u>1 250 000</u>

3.5) Frais d'entretien

- bâtiments (10% de la valeur locative)	30 000
- matériel	50 000
Total :	<u>80 000</u>

3.6) Frais de déplacement

estimés à	1 000 000
-----------	-----------

3.7) Remboursement du capital en 10 ans	5 000 000
--	-----------

3.8) Frais financiers	3 000 000
-----------------------	-----------

<u>TOTAL CHARGES FIXES</u>	<u>17 905 000</u>
----------------------------------	-------------------

RECAPITULATION

Total des charges fixes	17 905 000
Total des charges variables	<u>244 747 000</u>
TOTAL DES CHARGES	262 652 000
Chiffre d'affaires	364 687 000
Bénéfice net	
(avant impôts et taxes)	102 035 000

4.2. INTERVENTION DIRECTE DES POUVOIRS PUBLICS

Dans cette monographie, nous avons longuement insisté sur l'exemple que constitue le Niger. Mais, outre la préservation de l'acquis, des progrès décisifs restent encore à accomplir.

L'action entreprise par le Service de l'Elevage a permis d'enregistrer des résultats satisfaisants : disparition des marques à feu, mise en place d'un équipement très complet (abattoirs, puits, séchoirs) contrôlé par des agents spécialisés permanents et un appareil statistique au point.

La surveillance de l'abattage et du conditionnement, particulièrement en brousse, doit être maintenue, et renforcée ou étendue selon les cas. Quelques installations sont sous-utilisées, mal entretenues et parfois abandonnées au profit d'anciennes méthodes de préparation.

C'est sur les marchés éloignés et les frontières que de nouvelles dispositions qui ressortent des domaines fiscaux, juridiques et financiers, doivent être prises pour canaliser les échanges afin de les utiliser au mieux de l'intérêt national.

Le maintien d'un budget convenable de complément avec une expansion satisfaisante des emplois est donc une nécessité absolue.

5. CONCLUSION

Plus que dans tout autre pays africain, les cuirs et peaux nigériens représentent un potentiel important.

Sous réserve de quelques compléments, notamment en matière de stockage, l'équipement et le personnel administratif apparaissent suffisants. Parfois, malgré le contrôle du Service de l'Elevage, les installations restent sous employées et celles qui sont gérées par les municipalités reçoivent des crédits d'entretien trop modiques.

L'exemple du Niger est à citer et à suivre. Dans les années à venir, les pouvoirs publics et les professionnels auront à poursuivre leurs efforts dans cinq directions principales :

- 1 - Equipement des centres de préparation à partir d'un certain seuil d'abattages.
- 2 - Extension du conditionnement afin d'obtenir en grande quantité un produit de qualité marchande.
- 3 - Formation d'une personne qualifiée. L'Ecole des Moniteurs et des Surveillants de Maradi devrait revenir sans tarder à sa vocation première. En élargissant son recrutement, elle est appelée à devenir le centre de formation de l'Afrique francophone des agents spécialisés dans le conditionnement et le négoce des cuirs et peaux.
- 4 - Création urgente et prioritaire d'une industrie de transformation des peaux de chèvres, compatible avec les possibilités commerciales.

- 5 - Soutien de ce projet par une restriction progressive des sorties clandestines de peaux brutes.

- 6 - Prudence pour tous les autres projets industriels qui paraissent prématurés notamment pour les cuirs de bovins.

x
x x

Tous ces problèmes sont délicats à résoudre et les services intéressés, notamment l'Élevage et les Industries Animales, doivent pouvoir compter sur le soutien des responsables politiques locaux et sur celui des plus hautes autorités nationales.

Annexe

TABIEAU N° 24

DETAIL DE L EQUIPEMENT ET DU CONTROLE DES MARCHES

1 9 6 7

ARRONDISSEMENTS	M A R C H E S				R V %	Moniteurs Surveil- -lants	Abattoirs	Séchoirs	Pourcentage abattoirs séchoirs marchés ouverts
	ouverts	RV	AV	NV					
Niamey	12	5	2	5	41,6	3	9	8	75
Say	13	5		8	38,4	1	3	3	23
Filingué	22	11	4	7	50	3	6	6	27,2
Ouallam	9	4	3	2	44,4	1	3	2	33,3
Tillabéri	13	9		4	69,2	1	7	6	53,8
Téra	24	6	5	13	25	2	5	5	20,8
Dosso	9	8		1	88,8)	2	6	6	66,6
Loga	8			8	0)		1	0	12,5
Birni N'gaouré	13	7		6	53,8	2	7	7	53,8
Doutchi	20	9	1	10	45	3	4	4	20
Gaya	9	7		2	77,7	2	3	3	33,3
Maradi	28	22	1	5	78,5	7	22	21	78,9
Tessaoua	25	22		3	88)	8	15	15	60
Mayahi	18	8	7	3	44,4)		14	14	77,7
Dakoro	25	19		6	76	7	16	16	64
Tahoua	13	10		3	76,9)	5	8	6	61,5
Keita	12	11		1	91,5)		7	7	58,3
Tchintabaracén	3	1		2	33,3)		-	-	-
Madaoua-Bouza	37	20		17	54	5	22	22	59,4
Konni	8	8			100)	5	6	4	75
Illéla	11	10		1	90,9)		4	3	36,3

(S u i t e)

ARRONDISSEMENTS	M A R C H E S				R V %	Moniteurs surveill- -lants	ABATTOIRS	SECHOIRS	Pourcentage abattoirs séchoirs marchés ouverts
	ouverts	RV	AV	NV					
Zinder	39	39			100	6	21	21	53,8
Gouré	30	18	5	7	60	4	7	7	23,3
Tanout	27	15		12	55,5	3	10	9	37
Magaria	24	18	-	6	75)	7	13	11	54,1
Matameye	6	4		2	66,6)		3	3	50
Agadez	3	2		1	66,6	1	2	2	66,6
N'guigmi	11	7	1	3	63,6	2	5	4	45,4
Mainé - Soroa	17	12	5		70,6	2	8	7	47
<u>T o t a l :</u>	489	317	34	138	65,2	82+7 en cours de recrut.	237	224	48,7

R.V. = Régulièrement visités

A.V. = accidentellement visités

N.V. = non visités

CHAPITRE 6

C A M E R O U N

L'expert a séjourné au Cameroun

du 3.1. au 15.1.68 et

du 18.1. au 28.1.68

S O M M A I R E

	<u>P a g e</u>
1. <u>INTRODUCTION</u>	426
1.1. <u>LE PAYS</u>	426
1.2. <u>CLIMATOLOGIE</u>	427
2. <u>L'ELEVAGE</u>	429
3. <u>LES RESSOURCES EN CUIRS ET PEAUX ET LEURS EMPLOIS</u>	433
3.1. <u>PRODUCTION ET CONDITIONNEMENT</u>	433
3.1.1. <u>Les cuirs de bovins</u>	435
3.1.2. <u>Les peaux de moutons</u>	438
3.1.3. <u>Les peaux de chèvres</u>	439
3.1.4. <u>Les peaux de reptiles</u>	440
4. <u>LES EMPLOIS</u>	441
4.1. <u>L'AUTOCONSOMMATION ARTISANALE ET FAMILIALE</u>	442
4.2. <u>L'EXPORTATION EN BRUT</u>	443
4.3. <u>L'INDUSTRIE DU CUIR</u>	455
5. <u>SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	465
5.1. <u>AU NIVEAU DES POUVOIRS PUBLICS</u>	466
5.2. <u>AU NIVEAU DES STRUCTURES COMMERCIALES</u>	468
6. <u>CONCLUSION</u>	479
7. <u>ANNEXES</u>	480

1. INTRODUCTION

1.1. LE PAYS

Formée du Territoire de la République du Cameroun appelé depuis 1961 Cameroun oriental, et du Territoire du Cameroun occidental, anciennement sous tutelle britannique, la République fédérale du Cameroun couvre une superficie d'environ 475 500 km² dont 43 500 km² pour le Cameroun Occidental.

Situé entre les 2° et 13° parallèles Nord et les 9° et 16° méridiens Est, le Cameroun oriental, dont il sera pratiquement seul question ici, se présente comme un plateau central de 600 à 800 mètres d'altitude dominant au sud-ouest une étroite plaine littorale, s'abaissant vers l'est mais se relevant à l'ouest, avec le Mont-Cameroun (4 070 m). Au nord, les hauts plateaux de l'Adamaoua (de 1000 à 1500 m d'altitude) séparent le sud du pays de la plaine de Maroua.

Au 1er janvier 1965 la population s'élevait à 5 150 000 habitants et devrait dépasser 7 000 000 en 1980. Sa répartition est très inégale : 55 % sont concentrés sur 10 % de la superficie.

La population urbaine évaluée en 1965 à 825 000 habitants (16 % du total) est répartie entre Douala, métropole économique de 230 000 habitants, Yaoundé (120 000 habitants), 20 villes de plus de 10 000 habitants et une vingtaine de centres secondaires de 5 à 10 000 habitants. La densité moyenne est de 11 habitants au km², mais elle dépasse 100 dans certaines zones (Wouri, pays Bamoun et Bamiléké).

80 % de la population active vit cependant exclusivement de l'agriculture et de l'élevage qui représentent 40 % de la production intérieure brute.

1.2. Climatologie - Hydrographie - Végétation

Le climat comprend deux variétés bien distinctes de part et d'autre d'une ligne imaginaire passant entre le 5° et le 6° de latitude.

Au nord, il est de type tropical soudano-sahélien. La pluviométrie y est comprise entre 600 et 700 mm, atteignant 1 600 mm sur les hauts plateaux de l'Adamaoua.

Au sud, le climat équatorial comporte deux saisons sèches et deux saisons humides, à l'exception de la zone côtière que n'en comporte que deux.

La hauteur des pluies atteint 4 000 mm dans la région Douala-Buéa.

Deux réseaux hydrographiques découlent du relief : l'un au sud avec les bassins du Mungo, du Wouri, de la Dibamba et de la Sanaga (920 km), du Nyong (860 km) et du N'tem, l'autre au nord avec le bassin du lac Tchad et celui de la Benoué.

Enfin, deux grandes zones de végétation se superposent à ces divisions climatologiques : la forêt dense équatoriale au sud, la savane au Nord, l'Adamaoua (quoique plus boisée) se rattache en fait à cette dernière formation.

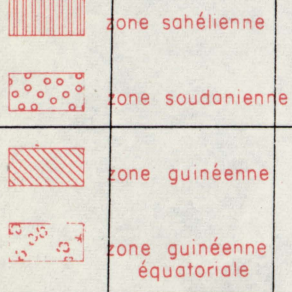
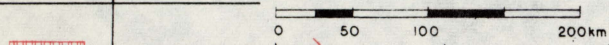
Les potentialités et les besoins du Cameroun sont considérables dans le domaine des sols comme d'ailleurs dans celui du sous-sol.

Celles de l'Elevage ne sont pas moins importantes. Aussi consacrerons nous un développement substantiel à la présentation des caractères généraux de la production animale sans en discuter d'ailleurs les données fondamentales, travail qui ne relevait pas de notre mission.

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN

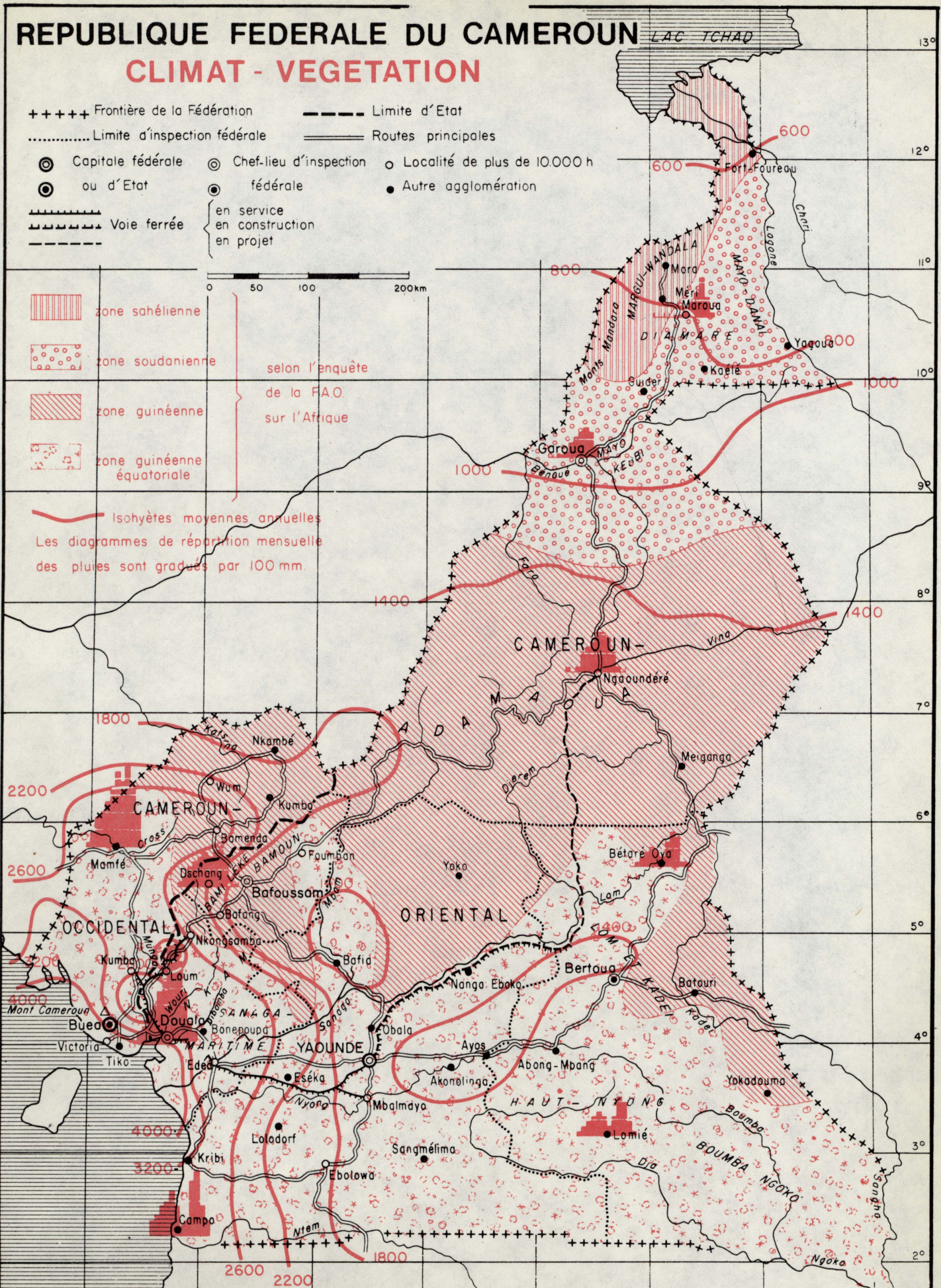
CLIMAT - VEGETATION

- +++++ Frontière de la Fédération
- Limite d'Etat
- Limite d'inspection fédérale
- ==== Routes principales
- ⊙ Capitale fédérale
- ⊙ ou d'Etat
- ⊙ Chef-lieu d'inspection fédérale
- Localité de plus de 10.000 h
- Autre agglomération
- Voie ferrée
- en service
- en construction
- en projet



selon l'enquête de la FAO sur l'Afrique

Isohyètes moyennes annuelles
Les diagrammes de répartition mensuelle des pluies sont gradués par 100 mm.



Source: Atlas économique permanent de la Coopération (Ed.: Secr. d'Etat à la Coopération)

2. L'élevage (1)

La combinaison de différents facteurs (hydrographiques, climatologiques, etc. ...) découpe le territoire en trois grandes zones : Le Nord, le Plateau de l'Adamaoua et le Sud.

La première entretient un élevage de type "déambulateur" dont la conduite est actuellement perturbée par la poussée démographique et l'appropriation des terrains de parcours par les cultivateurs. Elle compte 850 000 bovins et plus de 1,7 million de petits ruminants.

La seconde nourrit un troupeau important (950 000 bovins) sur des pâturages de bonne qualité. Les deux caractéristiques essentielles résident dans la transhumance annuelle, qui déplace pendant la saison sèche les troupeaux d'ouest en est, et la pratique du gardiennage par des bergers salariés.

Ovins et caprins réunis n'atteignent pas 100 000 têtes.

Enfin, exception faite des parcours d'altitude de l'Ouest où l'élevage bovin est pratiqué (80 000 têtes), le cheptel de la région Sud est surtout constitué de petits ruminants : 1 500 000 ovins et caprins.

(1) L'essentiel de ce paragraphe est emprunté au rapport annuel du département de l'élevage pour l'année 1966.

Mention doit cependant être faite de deux documents établis antérieurement :

- Le cheptel bovin du Cameroun - Lacroux et Sarniguet - 1965
- Introduction au deuxième plan quinquennal - Bremond - 1966.

Le cheptel bovin est composé à 95% de zèbres. Ceux de l'Adamaoua appartiennent aux races Peulh et Bororo.

Dans les trois régions administratives du Cameroun occidental les effectifs estimés sont rassemblés au tableau no. 1.

Espèce	Nord	Centre	Sud	TOTAL
Bovins	850 000	950 000	80 000	1 880 000
Ovins	680 000	40 000	750 000	1 470 000
Caprins	1 120 000	30 000	750 000	1 900 000

En y incorporant les effectifs du Cameroun Occidental on obtient le total fédéral du tableau no. 2.

Etat	Bovins	Ovins	Caprins	TOTAL Petit ruminants
Oriental	1 880 000	1 470 000	1 900 000	3 370 000
Occidental	320 000	300 000	400 000	700 000
Total fédéral	2 200 000	1 770 000	2 300 000	4 070 000

Exploitation des Bovins

Avec un rendement net, croit exclu, de 10 %, le disponible gros bétail atteint 120 000 têtes pour le Cameroun Oriental.

L'exportation en vif et équivalent carcasse est estimée à 20 000 têtes, compensées par une entrée nette de 10 000 unités. Le déficit théorique serait de 10 000 têtes en 1966.

Les abattages contrôlés sont répartis en:

- abattages sur les lieux de production	45 000
- abattages après transfert	<u>135 000</u>
TOTAL	180 000.

Exploitation des petits ruminants

Les données sont extrêmement fragiles et les taux d'exploitation sont inspirés de ceux en usage pour ces espèces dans les pays voisins. On obtient les abattages en négligeant arbitrairement les entrées et les sorties, faute de trouver dans les publications une indication sérieuse quelconque sur ces deux postes.

Ovins : 1 470 000 x 27,5 % ~~400 000~~ têtes
Caprins : 1 900 000 x 42 % ~~800 000~~ têtes.

Le pourcentage "caprins" nous paraît trop élevé. Les résultats seront cependant conservés car s'ils ne représentent pas les abattages réels, ils permettent de tenir compte des entrées et peaux tchadiennes incorporées aux peaux nationales.

En 1966, le rapport annuel indique en effet au titre "Transit" les quantités suivantes :

	<u>Nombre</u>
Cuir de zèbres	6 775
Peaux de moutons	24 744
Peaux de chèvres	99 882

L'existence de ce courant déclaré permet sans grands risques d'en déduire l'existence d'un courant parallèle.

Abattages contrôlés - Tableau no. 3

Année	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins
1966	119 161	21 463	7 676	19 595
1965	110 360	23 937	3 799	20 615
1964	109 184	29 361	6 756	19 864
1963	87 421	21 171	-	17 771

Malgré les difficultés, les planificateurs ont utilisé les données de base 1965 pour établir les postes exploitation et croissance. Les chiffres ne diffèrent pas sensiblement de ceux retenus pour 1966.

Enfin, à partir de tous les éléments disponibles, contrôlés ou estimés, et avec les réserves déjà dites, nous avons dressé une esquisse de la production animale au Cameroun Occidental pour 1966.

TABLEAU NO. 4

RENDEMENT DE L'EFFECTIF ESTIME 1965

EN REPUBLIQUE FEDERALE

(en nombre de têtes - chiffres arrondis)

	EFFECTIF	Exploitation		Croissance	
		%	Nombre	%	Nombre
<u>BOVINS</u>					
<u>Cameroun Oriental</u>					
- Secteur Nord	850 000	9	76 500	2	17 000
- Secteur Centre (Adamaoua)	950 000	10	95 000	8	76 000
- Secteur Sud	80 000	10	8 000	4	3 200
TOTAL	1 880 000	-	179 500	-	96 200
<u>Cameroun Occiden- tal</u>					
	320 000	10	32 000	2	6 400
Total FEDERAL	2 200 000	9 à 10	211 500	4 à 5	102 600
<u>OVINS et CAPRINS</u>					
Total FEDERAL	3 900 000	30	1 170 000	5	195 000

TABLEAU NO. 5

ESQUISSE DE LA PRODUCTION ANIMALE 1966

Emplois du cheptel	Bovins	Ovins	Caprins
Entrées contrôlées (Tchad)	17 000	1 026	4
Entrées globales estimées	40 000	-	-
Sorties contrôlées (Gabon - Nigéria)	2 594	37	-
Sorties nettes estimées	20 000	-	-
Transit contrôlé (Nigéria)	37 304	13 428	-
Transit net estimé	30 000	-	-
Abattages contrôlés	119 161	21 463	7 676
Abattages estimés globaux	<u>180 000</u>	<u>400 000</u>	<u>800 000</u>

3. LES RESSOURCES EN CUIRS ET PEAUX

3.1. Production et Conditionnement

Les abattages contrôlés, en particulier des petits ruminants, ne représentent qu'une très faible partie du total des abattages nationaux. Ceci explique que la production des cuirs et plus spécialement des peaux soit très mal connue.

Un contrôle inexistant dans les petits centres et en brousse au moment de l'abattage mais aussi - sinon en douane sur le port de Douala - du négoce des cuirs et peaux, ne nous a donc pas toujours permis de procéder à des recoupements. La plupart de nos informations proviennent pour l'essentiel des professionnels du secteur privé et nos estimations ne peuvent avoir qu'une valeur indicative.

TABLEAU N° 6
CUIRS ET PEAUX - ESTIMATION DE LA
PRODUCTION BRUTE 1966

P R O D U C T I O N	C A T E G O R I E S		
	CUIRS DE BOVINS	PEAUX D'OVINS	PEAUX DE CAPRINS
Production contrôlée (en 1000 peaux)	119	21,4	7,6
Production (estimation globale, en 1000 peaux)	180	400	800
Poids unitaire frais (en kg)	30,4	2,4	2
Poids unitaire sec (en kg)	8,5	0,6	0,45
Surface moyenne par peau (en pieds carrés)	48	5,6	4,9
Production (estimation globale en kg)	1 530 000	240 000	360 000
Production (estimation globale en valeur)(1)	76 500 000	36 000 000	72 000 000

Source : Direction de l'Elevage et négociants professionnels.

(1) Estimation faite sur la base des cours d'achat au producteur.

TABLEAU N° 7
REPARTITION DE LA PRODUCTION BRUTE 1966

DESIGNATION	NOMBRE DE PEAUX
<u>CUIRS DE BOVIN</u>	
Abattoir de Yaoundé	21 000
Abattoir de Douala	19 000
Autres abattoirs de centres urbains	20 000
Abattoirs des petits centres administratifs	60 000
Brousse	60 000
<u>TOTAL :</u>	180 000
<u>PEAUX D'OVINS</u>	400 000
<u>PEAUX DE CAPRINS</u>	800 000

Source : Direction de l'Elevage

La valeur globale de la production de cuirs et peaux représentait en 1965 environ 184 millions de F.CFA.

Le tonnage total était de 2 130 tonnes.

L'accroissement de la production, elle-même très difficile à appréhender en l'absence d'un contrôle généralisé, reste impossible à définir d'une manière valable, plus spécialement en ce qui concerne les peaux de petits ruminants.

Avant d'étudier chaque produit, nous ferons quelques remarques préalables :

- 1 - Les cuirs de bovins seuls intéressent les négociants qui n'achetaient jusqu'à présent qu'une faible partie de la production des peaux de petits ruminants.
- 2 - Les cuirs, mais surtout les peaux, présentent de nombreux défauts dus à un dépouillement et à un conditionnement défectueux.

- 3 - Une partie de la production est utilisée - particulièrement au Cameroun occidental et dans le sud du pays - comme nourriture : les chèvres ne sont pas dépouillées à l'abattage et sont cuites dans leur peau ; une certaine quantité - difficile à apprécier - de cuirs de bovins est débitée en lamelles et vendue comme protéines d'appoint.
- 4 - La production de peaux de reptiles est très mal connue et, malgré le chiffre d'affaires important qu'elle représente, est encore considérée comme marginale.
- 5 - Malgré l'existence d'un Service spécialisé Cuirs et Peaux dépendant de la Direction de l'Elevage, beaucoup reste encore à faire. Les installations en place - appartenant presque en totalité au secteur privé - sont insuffisantes, particulièrement dans le Nord du pays, centre très important de production de peaux de petits ruminants. Le Dr. LACROUTS signale qu'un seul abattoir - celui de Batouni - possède un équipement public spécialisé pour le traitement des cuirs et peaux. A Yaoundé et Douala, les cuirs et peaux frais des abattoirs sont arseniqués et séchés dans les installations appartenant au secteur privé.

A Nkongsamba, Bafang, Kribi et dans moins d'une dizaine d'autres centres d'abattage de moyenne importance, des négociants camerounnais ont construit avec l'aide financière et technique de négociants européens des séchoirs et des bacs d'arsenicage.

Notons qu'il a été inscrit au dernier plan quinquennal 1966 - 1971 la modernisation des abattoirs existants et la construction de hangars séchoirs (25 millions de F.CFA).

3.1.1. Les cuirs de bovins

On peut estimer la production 1966 à 180 000 cuirs dont près de 120 000 sont contrôlés et dont un peu plus de 60 000 proviennent des centres urbains et des deux métropoles.

Les cuirs achetés en frais à Yaoundé et à Douala (40 000) sont arseniqués verts et séchés sur cadre dans de bonnes conditions. 50 000 des 80 000 pièces qui proviennent des petits centres sont traitées. Une très faible partie est arseniquée en frais, le reste étant repris en sec par les exportateurs de Douala. Enfin, un cinquième de la production de brousse, soit 12 000 pièces, est également réarseniqué.

Sur le plan technique, les dépouilles sont lourdes, de texture solide et en général d'assez bonne qualité. Le poids sec moyen est de 8,5 kg environ (moyenne nationale pondérée) et varie de 7 kg pour les abattages de brousse à 9,5 - 10 kg pour les abattages urbains.

La production régionale paraît la suivante :

- 50 000 cuirs - proviennent de Douala, du littoral et de l'Ouest,
- 70 000 de la région de Yaoundé et du Sud-Est ,
- 30 000 de la région de l'Amadoua,
- 30 000 de la région du Nord.

Dépouille et conditionnement restent encore défectueux, diminuent la valeur marchande et rendent difficile l'exportation.

Un classement en choix donne pour l'ensemble de la production camerounaise les pourcentages suivants :

a) production boucherie

premier choix	40 %
deuxième choix	40 %
troisième choix	15 %
quatrième choix	5 %

dont, pour les grands centres urbains :

premier choix	45 %
deuxième choix	45 %
troisième choix	7 %
quatrième choix	3 %

et pour les petits centres administratifs :

premier choix	35 %
deuxième choix	35 %
troisième choix	20 %
quatrième choix	10 %

b) production brousse

premier choix	15 %
deuxième choix	35 %
troisième choix	30 %
quatrième choix	20 %

Notons que les cuirs exportés sont très souvent crouponnés à Douala et que croupions, collets et flancs sont vendus séparément.

3.1.2. Les peaux de moutons

On peut chiffrer la production actuelle (1966) à 400 000 peaux, estimation particulièrement difficile en l'absence de statistiques valables.

Les contrôles effectués au niveau de l'abattage font état d'environ 10 000 peaux; ceux effectués sur les marchés sont dans la plupart des cas inefficaces (les mêmes lots sont contrôlés plusieurs fois sur des marchés différents et la base de notre évaluation a été l'étude réalisée par MM. LACROUTS et SARNIGUET).

Ce sont en général des peaux de métis à poil long dont le poids moyen frais est de 2,4 kg et le poids moyen sec à 600 g environ; leur texture assez médiocre les destine à l'ameublement pour les bons choix, à la doublure et la basane pour les choix inférieurs.

La plus grande partie de cette production provient du nord-Cameroun, (250 000 peaux), pour 50 000 dans l'ouest, 20000 dans l'Adamaoua, et 80 000 dans le centre, le sud et le littoral soit 400000.

Notons que ces peaux sont très appréciées par les artisans, tanneurs et maroquiniers, particulièrement nombreux dans le nord, (région de Maroua) ainsi que par les populations rurales nomades et semi-nomades.

Un essai de classement en choix sur la totalité de la production camerounaise commercialisée donne les pourcentages suivants :

- premier choix 50 %
- deuxième choix 30 %
- troisième choix 10 %
- rejets 10 %

3.1.3. Les peaux de chèvres

Cette production, la plus importante en nombre, approche en valeur celle des cuirs de bovins.

Nous avons évalué - sous les mêmes réserves - la production actuelle à 800 000 peaux.

La plus grande partie de cette production provient du Nord-Cameroun (580 000 peaux) pour 140 000 dans l'ouest et 80 000 dans le centre sud et sur le littoral.

Le poids moyen sec varie de 400 à 600 g. Une répartition plus élaborée donne :

- peaux d'un poids inférieur à 400 g	40 %
- peaux d'un poids compris entre 400 et 500 g	40 %
- peaux d'un poids compris entre 500 et 600 g	15 %
- peaux d'un poids supérieur à 600 g	5 %

En qualité, la peau de chèvre camerounaise, bien que d'un petit format, est inférieure à celle des peaux nigériennes ; le classement en choix comporte en moyenne :

- premier choix	30 %
- deuxième choix	30 %
- troisième choix	30 %
- rejets	10 %

3.1.4. Les peaux de reptiles

Ce sont des peaux de crocodiliens groupés sous la rubrique "crocodiles" et des peaux de sauriens et ophidiens - varans, lézards, serpents - groupés sous les termes de "reptiles" alors que zoologiquement elles appartiennent au même ordre.

Cette production, très mal connue, ne représente cependant pas pour le Cameroun un potentiel important. Les quelques 2 000 peaux utilisées au stade artisanal par les tanneurs et maroquiniers de Maroua sont en majorité constituées de varans, serpents et lézards; le reste est exporté en brut vers l'Europe.

Certains de ces artisans les reçoivent du Tchad.

TABLEAU N° 8
EXPORTATIONS EN DOUANE 1966
Crocodiles et reptiles

RUBRIQUE	IMPORTATEURS	POIDS EN TONNES	VALEUR EN F.CFA -
Peaux de serpents	France	1,1	30 000
	Nigéria	0,1	525 000
Peaux de lézards	France	0,1	378 000
	Nigéria	0,3	721 000
Peaux de varans	France	0,3	1 032 000
	Nigéria	0,7	1 394 000
Peaux de crocodiles	France	1,9	3 778 000
	Nigéria	0,4	748 000
TOTAL		4,9	8 606 000

Source : Douanes Camerounaises.

4. LES EMPLOIS

Le commerce et l'exportation des cuirs et peaux sont, pour le Cameroun Oriental, entre les mains de quatre sociétés privées possédant un département spécialisé et confié à un Marketing-Board pour le Cameroun Occidental. Ce négoce ne bénéficie actuellement de la part des autorités du Cameroun Oriental d'aucune aide économique et ne fait pas l'objet d'accord ou de quota garantis par le Gouvernement.

Les centres les plus importants sont Douala, Yaoundé, N'gaoundéré, Maroua, N'Kongsamba, Ebolowa, et Bamenda pour le Cameroun Occidental.

Les circuits de commercialisation dont les exportateurs forment l'aboutissement restent encore les circuits traditionnels de collecte.

Ces exportateurs "traitent" avec des intermédiaires et négociants camerounais qui souvent exportent pour leur propre compte, en douane ou la plupart du temps hors douane, vers les pays voisins (Nigéria).

Les politiques différentes suivies par les exportateurs, le problème posé par les exportations frauduleuses, les techniques rudimentaires de collecte, un manque de coordination entre secteur public et privé montrent le sens de l'action à entreprendre.

4.1. L'autoconsommation artisanale et familiale

Elle reste très difficile à évaluer sinon par des recou-
pements imprécis.

Une estimation prudente de la production brute a conduit
aux chiffres suivants :

- Cuir de bovins	180 000 cuirs
- peaux d'ovins	400 000 peaux
- peaux de caprins	800 000 peaux

La part de l'autoconsommation - estimée globalement -
reste faible en ce qui concerne les cuirs de bovins (15 000 cuirs),
mais est très importante pour les peaux de petits ruminants
(180 000 peaux de caprins et 250 000 peaux d'ovins).

Notons qu'une partie de la production - impossible à
évaluer d'une manière sérieuse - est utilisée, principalement
dans le sud et en pays bamiléké comme nourriture d'appoint.

4.2. Exportation en brut

Si une partie importante de la production de cuirs est exportée en brut, ce n'est que depuis 1967 que les maisons d'import-export s'intéressent aux peaux de caprins et d'ovins qui étaient jusqu'à cette année exportées en douane ou hors douane vers le Nigéria par l'intermédiaire des acheteurs africains des maisons de commerce de Maiduguri.

TABLEAU N° 9

PART COMMERCIALISEE DE LA PRODUCTION 1966

(exportations en douane)

R u b r i q u e s	Importateurs	Poids en tonne	Valeur en F.CFA(1)
<u>Peaux de veaux</u>	Espagne	3,2	245 000
<u>Cuir de bovins</u>	France	72,2	10 482 000
	Pays Bas	4,3	775 000
	Italie	347,8	41 102 000
	Espagne	574,8	67 376 000
	Sénégal	4,9	912 000
	Nigéria	154,6	12 977 000
<u>TOTAL</u>		1 138,6	134 224 000
<u>Peaux d'ovins</u>	France	4,3	1 128 000
	Italie	8,2	2 430 000
	Espagne	5,8	778 000
	Nigéria	21,8	3 960 000
<u>TOTAL</u>		40,1	8 296 000
<u>Peaux de caprins</u>	Nigéria	137,9	27 267 000

Source : Direction des douanes - Valeur globale 169 787 000 F CFA

(1) valeur FOB frontière.

4.2.1. Circuits commerciaux

Ceux-ci ne sont pas caractéristiques d'une situation spécifique et présentent les mêmes structures complexes qu'au Sénégal ou au Niger: intermédiaires d'importance variable par le canal desquels une partie de la production camerounaise est exportée hors douane vers le Nigéria, système des "avances" en argent liquide remboursables en cuirs et peaux, la différence entre le prix d'achat et de cession servant à alimenter un commerce d'articles divers "en retour".

L'aboutissement de ces circuits est représenté par les magasins des maisons de commerce établies à Douala mais aussi à Maïduguri et à Kano au Nigéria.

Ces maisons n'interviennent que très rarement en brousse et en règle générale se bornent à acheter les cuirs et peaux collectés par les négociants et intermédiaires auxquels une avance a été consentie, et à leur revendre certains produits. D'où une balance des comptes tenue en permanence.

Les peaux de chèvres et de moutons sont achetées en choix et payées sur la base du kg sec; les cuirs de bovins sont, soit achetés séchés, soit en vert, mais payés sur la base du kg sec après traitement (écharnage, arsenicage et séchage). Après tri, reclassement, crouponnage pour les cuirs, constitution en lots homogènes, les peaux sont expédiées par voie de surface vers l'Europe principalement.

La part commercialisée de la production (production brute - autoconsommation) est difficile à évaluer et les estimations que nous donnons ici ne peuvent avoir qu'une valeur indicative (tableau n° 10).

Quant à la part commercialisable par prélèvement d'une fraction supplémentaire, qui reste à déterminer, sur la consommation intérieure autotransformée, elle est essentiellement fonction de la mise en place d'un double circuit :

- de conditionnement
- et de collecte

dont nous reparlerons à propos des recommandations ainsi que du choix d'une politique concertée par le Gouvernement.

TABLEAU N° 10
ESTIMATION DE LA PART COMMERCIALISEE
TOTALE DE LA PRODUCTION 1966
(en nombre de peaux)

DESIGNATION	AUTO - CONSUMMATION	% (1)	PART COMMER- CIALISEE	% (1)	TOTAL
<u>CUIRS DE BOVINS</u>					
Abattoirs de Yaoundé et Douala	-	-	40 000	-	40 000
Autres abattoirs de grands centres urbains	-	-	20 000	-	20 000
Abattoirs de petits centres urbains	5 000	-	55 000	-	60 000
Brousse	10 000	-	50 000	-	60 000
TOTAL	15 000	8	165 000	92	180 000
<u>PEAUX D'OVINS</u>	180 000	45	220 000	55	400 000
<u>PEAUX DE CAPRINS</u>	250 000	32	550 000	68	800 000

Source : Négociants professionnels.

(1) - exprimé par rapport à la production brute.

4.2.2. Fraude

Si des importations hors douane en provenance du Tchad principalement et de la R.C.A. viennent s'ajouter, dans des proportions impossibles à définir, à la production du Nord-Cameroun, une partie importante de celle-ci est exportée hors douane vers le Nigéria et plus précisément vers Maïduguri.

Dans la plupart des cas, les cuirs et peaux tchadiens ne font que transiter sur les marchés du Nord-Cameroun avant d'atteindre à leur tour le Nigéria.

Les frontières sont très difficiles à surveiller; dans certains villages, le marché se trouve à moins de cent mètres du poste frontière, en territoire nigérian et le contrôle est pratiquement impossible.

Il reste donc aléatoire d'évaluer le volume de ces exportations hors-douane et l'estimation (1) que nous donnons ici (tableau n° 11) ne peut avoir qu'une valeur indicative.

TABLEAU N° 11
ESTIMATION DU VOLUME DES EXPORTATIONS
HORS DOUANE 1966

D é s i g n a t i o n	En nombre de P e a u x	En % de la part commercialisée de la production (a)
Cuirs de bovins	15 000	9%
Peaux d'Ovins	154 000	70%
Peaux de caprins	275 000	50%

(a) les pourcentages ont été arrondis à l'unité supérieure.

(1) Il s'agit du solde (exportations hors douane-importations hors douane)

En valeur, ces exportations représentent près de 80 millions de F.CFA.

Actuellement, les négociants camerounais ne sont pas autorisés à se rendre au Nigéria avec des F CFA et les cuirs et peaux - dont la sortie est autorisée - sont devenus un objet de troc qu'ils vendent ou échangent auprès des intermédiaires des maisons de commerce de Maiduguri et Kano contre des produits manufacturés.

4.2.3. Réglementation

Datant de 1947, restée sommaire, elle est toujours en vigueur. Elle régleme l'abattage et la dépouille, interdit l'exposition des peaux au soleil et fixe la durée du séchage. Son application est pratiquement inexistante.

Le commerce est tout autant réglementé. Les lots exportés doivent être accompagnés obligatoirement d'un Certificat de non-infection et d'un Certificat d'Origine. Les rebuts ne peuvent être en principe exportés.

Ces textes devraient être entièrement refondus sur le modèle de ceux du Niger après d'indispensables adaptations.

4.2.4. Fiscalité

Jusqu'à présent, le Gouvernement ne favorise le négoce des cuirs et peaux par aucune subvention ou quota garanti par des accords avec des sociétés camerounaises ou des pays étrangers.

Les professions se rattachant à ce commerce se voient appliquer le régime général des patentes et des impôts.

Ce libéralisme présente apparemment plus d'inconvénients que d'avantages dans un pays en voie de développement.

Les taxes d'entrée et de sortie des cuirs et peaux bruts ou transformés sont calculées sur une valeur mercuriale (tableau n° 12).

TABLEAU N° 12

VALEUR MERCURIALE DES CUIRS ET PEAUX BRUTS

1 9 6 7

A L 'EXPORTATION

D E S I G N A T I O N	Valeur mercuriale en F.CFA par kg.
<u>Cuirs de bovins bruts</u>	
boucherie	75
brousse	60
<u>Peaux d'ovins brutes</u>	150
<u>Peaux de caprins brutes</u>	195
<u>Peaux de serpents, varans et lézards</u>	1 800

Ces mercuriales sont un encouragement à négliger le conditionnement puisque les cuirs de brousse paient moins de droits que les cuirs de boucherie.

En outre, leur produit devrait être affecté en totalité au chapitre du conditionnement.

TABLEAU NO. 13

DETAIL DES TAXES A L'EXPORTATION EN BRUT - 1967

RUBRIQUE	Cuirs de bovins		Peaux d'Ovins	Peaux de Caprins
	Boucherie	Brousse		
Droit fiscale de sortie (2 %)	1,500	1,2	3	3,9
Taxe de contrôle de conditionnement (0,50 %)	0,375	0,3	0,75	0,975
Inspection sanitaire vétérinaire (1 %)	0,750	0,6	1,5	1,95
Contrôle sanitaire (50 F.CFA/tonne)	0,050	0,05	0,05	0,05
TOTAL : F.CFA/kg	2,775	2,15	5,30	6,875

Source : Douanes

4.2.5. Cours d'achat

Nous distinguerons ceux pratiqués au Cameroun et ceux pratiqués en Europe. Ces cours sont étroitement liés entre eux - le cours "camerounais" étant déterminé par le cours "européen" - et sont fonction de nombreuses variables liées à l'offre et à la demande sur le marché mondial, dont les variations, très difficiles à prévoir, se répercutent toujours avec retard à la hausse et par anticipation à la baisse.

4.2.5.1. Cours d'achat en Europe

Les acheteurs traditionnels sont la France, l'Italie, l'Espagne (actuellement le plus important) et le Nigéria.

En règle générale, notons qu'une partie importante des cuirs et peaux importés en France ne fait qu'y transiter pour être revendus principalement en Europe.

4.2.5.1.1. Cuirs de Bovins

Les cours sont actuellement très bas et les cuirs camerounais, assez lourds, trouvent difficilement preneurs.

Tous les cuirs exportés sont séchés mais tous ne sont pas arseniqués. Environ 70 % sont crouponnés.

Les cours d'achat CAF MARSEILLE sont en Janvier 1968 en baisse par rapport à la moyenne des prix pratiqués en 1967.

Il faut distinguer croupons, collets, flancs et les provenances : abattoirs grandes villes, abattoirs petites villes, brousse :

TABLEAU N° 14

COURS DE VENTE CAF MARSEILLE DES CUIRS DE 1967

(en F.CFA par kg)

PROVENANCES	CROUPON	COLLET ⁽¹⁾	FLANCS ⁽¹⁾
Abattoirs grandes villes	165	158	78
Abattoirs petites villes	155	158	78
Brousse	Le cuir entier 115 F.CFA le kg		

(1) les flancs et les collets sont vendus depuis une date récente sur la même base.

Source : Négociants professionnels.

Ces cours sont base premier choix et pour une répartition en 40/40/20 pour les cuirs "grandes villes" et 30/40/30 pour les "petites villes".

Notons que le croupon représente en poids 48 % du cuir "grande ville" (9,5 kg en moyenne) et 50 % du "petite ville" (8,5 kg en moyenne le collet 25 % du cuir "grande ville" et 24% du "petite ville" et le flanc 27% et 26 %.

Le calcul montre qu'en moyenne un cuir "grande ville" était vendu CAF Marseille 139,76 F.CFA le kg et un cuir "petite ville" 136,70 F.CFA le kg en janvier 1968.

4.2.5.1.2 Peaux d'ovins

Celles-ci sont très recherchées par les artisans de Maroua et par le négociants nigériens et jusqu'à ces dernières années n'étaient pas collectées par les négociants Camerounais en vue de l'exportation.

La moyenne des cours pour l'ensemble de l'année 1967 se situait autour de 275 F.CFA le kg sec "base" premier choix et pour une répartition de 30/30/40.

4.2.5.1.3 Peaux de caprins

Beaucoup moins connues sur le marché mondial que les peaux du Nigéria ou du Niger, leurs cours en janvier 1968 se situe autour de 325 F.CFA le kg sec "base" premier choix et pour une répartition 50/30/20.

4.2.5.2. Cours d'achat au Cameroun

Le nombre important d'intermédiaires placés entre le producteur et les maisons de commerce interdit de définir valablement un prix "producteur" et les cours que nous donnons ici correspondent aux prix pratiqués à l'achat par les maisons de commerce.

Suivant l'habitude de ces maisons, ces prix sont donnés rendus Douala.

4.2.5.2.1. Cuir de bovins

TABLEAU N° 15

COURS D'ACHAT DES CUIRS DE 1967

(en F.CFA le kg sec)

PROVENANCE	CHOIX	REPARTITION EN CHOIX	PRIX D'ACHAT
Abattoirs des Grandes villes	1	60 %	70
	2	30 %	55 Moyenne
	3	10 %	40 <u>62,5</u>
	4	0	25
Abattoirs des Petites villes	1	60 %	68
	2	25 %	52 Moyenne
	3	10 %	35 <u>58,4</u>
	4	5 %	22,5
Brousse	Tout venant		35

Source : Professionnels.

Les cuirs d'abattoirs "grandes villes" sont livrés frais mais sont payés sur la base du kg sec après écharnage et arsenicage.

On note une différence de 100 % entre le brousse tout venant (35 F.) et le 1er choix abattoirs grandes villes (70^F) ce qui indique bien dans quel sens doit se situer l'amélioration.

4.2.5.2.2. Peaux de caprins et d'ovins

Les prix moyens - rendus Douala - payés par les exportateurs aux intermédiaires sont les suivants :

Peaux d'ovins

premier choix	225 F.CFA le kg sec
deuxième choix	195 " " " " "
troisième choix	75 " " " " "

moyenne 201 F.CFA le kg sec sur la base 60/30/10

Peaux de caprins

premier choix	295 F. CFA le kg sec
deuxième choix	230 " " " " "
troisième choix	70 " " " " "

moyenne 250,50 F.CFA le kg sec sur la base de 50/30/20

4.2.5.2.3. Frais d'adduction sur l'Europe

Les informations recueillies auprès des négociants exportateurs de cuirs et peaux nous ont permis de les évaluer pour 1967 à :

- Cuirs de bovins séchés arseniqués

boucherie - le kg sec	16,042 F.CFA	
brousse - " " "	15,547 " "	
- Peaux d'ovins séchés arseniqués	23,365 " "	le kg sec
- Peaux de caprins séchés "	23,937 " "	" " "

Ils comprennent fret, assurance, taxes, transit; le détail en est donné dans le tableau N° 16.

TABLEAU N° 16

DETAIL DES FRAIS D'ADDUCTION SUR L'EUROPE 1967

(en F.CFA / Tonne)

F r a i s	Cuir de Boucherie	Cuir de Brousse	Peaux d'ovins	Peaux de caprins
<u>Fr è t</u>	11 170	11 170	13 735	13 735
<u>T a x e s</u>				
Droits de douane et T.C.A.	1 500	1 200	3 000	3 900
Taxe conditionnement et recherche	375	300	750	975
Taxe d'embarquement	400	400	400	400
Taxe phytosanitaire	50	50	50	50
Taxe d'inspection vétérinaire	750	600	1 500	1 950
Taxe péage	22	22	22	22
Taxe d'accorage	558	558	558	558
Camionnage entre magasins et quais	532	532	532	532
Honoraires d'agrée en douane	265	265	265	265
Frais divers	440	440	1 550	1 550
TOTAL	16 402	15 547	22 365	23 937

4.2.6. Liste des Exportateurs

- Compagnie Française d'Afrique Occidentale (CFAO) DOUALA
- Patterson and Zokonnis (P.Z.) - DOUALA
- COMPAGNIE COMMERCIALE HOLLANDO-AFRICAINE (C.C.H.A.) DOUALA
- M U N V I - DOUALA

4.3. Industrialisation

4.3.1. Artisanat

Particulièrement développé dans le nord du pays (Maroua), il existe à l'échelon familial chez certains nomades pour lesquels la peau, principalement de mouton, représente un matériau indispensable à la vie (tapis, vêtements, outres, etc...) Il regroupe des tanneurs et des maroquiniers, cordonniers dont les touristes représentent la principale clientèle.

Si les méthodes de tannage et la facture des objets fabriqués ne diffèrent guère de celles du Niger ou du Sénégal et restent rudimentaires, la facture artistique correspond à une demande certaine.

Plusieurs essais de promotion n'ont pas donné jusqu'à présent de résultats intéressants et sont limités par les structures de l'artisanat et des problèmes commerciaux.

Le dernier projet en date (1966) concerne la création d'une tannerie artisanale à Maroua, toujours à l'étude; celui-ci concluait que : "à partir d'un tannage rénové, il est permis d'envisager une amélioration technique et une expansion des artisanats dérivés, en fonction de la culture et du tourisme". L'objectif, nous citons, était de "créer des techniques et des besoins qui sont une des conditions nécessaires à l'enracinement définitif des procédés culturels et de mise en valeur du cheptel entrepris à une grande échelle et constituant une réussite certaine ". Le coût de l'opération est d'environ 10 millions de F.CFA.

Mais, si les problèmes techniques - amélioration des méthodes de tannage principalement - sont relativement faciles à résoudre, en raison de leur coût en particulier, les solutions pratiques dépendent étroitement des débouchés de cet artisanat.

Un programme cohérent de promotion doit donc déboucher sur de nouveaux marchés , ce qui implique nécessairement une amélioration de la qualité de l'objet manufacturé et la création de nouveaux objets dont le style et l'inspiration pourraient être puisés dans le folklore africain.

La promotion se situe donc sur un quadruple plan :

- technique, le plus facile
- social, apparemment plus délicat
- artistique, qui nécessite une mise au point très soignée et un goût très sûr
- économique enfin qui découle des paramètres exposés ci-dessus.

4.3.2. Projets à l'étude

Outre celui d'une tannerie artisanale à Maroua, plusieurs projets d'établissement de tanneries industrielles sont à l'étude.

4.3.2.1. Société Industrielle des Cuirs et du Caoutchouc (S I C C A)

A l'étude depuis 1964 - 1965, le premier projet, très ambitieux, prévoyait un ensemble d'industries intégrées : abattoirs frigorifiques, commerce de la viande, conserverie, tannerie, manufacture de chaussures et traitement du 5^{ème} quartier (os, cornes, etc...) Par la suite, il s'est réduit à une tannerie de cuirs de bovins et à une manufacture de chaussures en cuir, toile et caoutchouc.

4.3.2.1.1. Caractéristiques générales

Définies dans l'avant-projet, elles sont les suivantes :

Société Anonyme Camerounaise S I C C A

Siège Social : Douala

Personnel de production :

tannerie 80

manufacture de

chaussures 160

a) Personnel général 44

TOTAL : 284

b) Montant des investissements

(sans le fonds de roulement) (1) 400 000 000 F.Camerounais

c) Fonds de roulement 95 000 000 " " " "

d) Capacité de production annuelle:

- tannerie : 35 000 cuirs de bovins ou 1 000 000 de pieds carrés

- manufacture de chaussures : 790 000 paires cuir, caoutchouc et toile.

4.3.2.1.2 Activités et marchés

Les activités de la SICCA se répartissent entre:

- tannage et finissage des cuirs de bovins

(35 000 cuirs par an)

- la fabrication d'articles chaussants à semelle

caoutchouc et tiges caoutchouc, cuir ou textile.

(790 000 paires dont 120 000 paires de chaussures

cuir fermées)

(1) Dans l'avant-projet que nous avons consulté, le détail des investissements n'est pas donné.

Le programme d'activité prévoit :

- l'achat du cuir brut, l'installation de centres de ramassage et de saloirs en liaison avec le Service de l'Elevage, l'amélioration de la qualité des cuirs et peaux;
- l'organisation d'un marché stable de peaux de crocodiles, de lézards et autres animaux "fauves" ;
- l'encouragement des artisans maroquiniers et la création d'ateliers semi-industriels de maroquinerie-cordonnerie;
- l'exportation du cuir semi-fini et fini, traité dans la tannerie;
- l'installation de magasins de vente du cuir et d'articles en cuir et caoutchouc et éventuellement l'établissement d'autres tanneries;
- l'achat de caoutchouc naturel en feuille et de textile, l'encouragement technique ou financier des plantations de caoutchouc et éventuellement la création de nouvelles plantations.

Ce programme très intégré, et surtout très ambitieux, parfois très peu en rapport avec les activités propres d'une tannerie et d'une manufacture de chaussures, manque, à l'évidence, de réalisme, ne serait-ce que sur la dispersion et l'ampleur de ses objectifs dont certains sont inadaptés.

En principe, toute la production de la tannerie doit être consommée par l'usine de chaussures; cependant il n'est pas exclu que la tannerie exporte une partie de sa production en fini ou semi-fini.

70 % de la production de la manufacture de chaussures sont réservés au marché camerounais, 30 % étant exportés vers les pays voisins (R.C.A 5 %, Gabon 3 %, Congo-Brazzaville 2 %, Nigéria 15 %, Tchad 5 %; ce qui, pour ce dernier pays du moins, est en contradiction complète avec le projet similaire "ORSHAN" à Fort Archambault) .

Précisons, à ce propos, que l'UDEAC n'existe plus avec les mêmes partenaires, au moment de la mise sous presse.

4.3.2.1.3 Approvisionnement en cuirs bruts

Les promoteurs estiment pouvoir trouver très facilement les 35 000 cuirs nécessaires aux abattoirs de Douala, Yaoundé, N'Gaoundéré, Maroua et Foumbam sans pour cela exclure l'utilisation des cuirs de brousse de second choix ; mais techniquement leur espoir de dissimuler les défauts des cuirs défectueux par certaines méthodes de finition sera obligatoirement limité aux cuirs ne portant que des défauts de fleur et ne peut s'appliquer aux cuirs coutelés, troués, échauffés ou à ceux atteints de maladies cutanées, qui constituent malheureusement la majorité de la production de brousse.

L'avant-projet définit que le complexe assurera seul son approvisionnement, donc semble-t-il, sans passer par l'intermédiaire des négociants en place. Les cuirs de Yaoundé seraient salés alors que les cuirs du Nord et de l'Adamaoua seraient séchés dans les centres qu'installerait - sans que cela soit précisé - la SICCA.

4.3.2.1.4 Programme et procédé de fabrication

Le programme de production de la tannerie prévoit une production annuelle de 35 000 cuirs teints de finition aniline fleur lisse ou imprimée et de cuirs fendus de finition "suède" destinés aux doublures, aux empeignes, aux premières.

Le programme de la manufacture de chaussures prévoit la fabrication de bottes et chaussures tout caoutchouc, de chaussures fermées en cuir obtenues par collage et chaussures vulcanisées à tiges textile ou cuir.

4.3.2.1.5. Equipement et personnel

L'équipement n'est pas décrit dans l'avant-projet. La tannerie devrait employer 80 ouvriers, chiffre qui nous semble surestimé. 160 camerounais seront employés par la fabrique de chaussures auxquels il faut ajouter 44 employés et cadres des services administratifs, d'entretien et commerciaux, soit 284 personnes.

Les salaires versés aux camerounais employés sont évalués dans le projet initial à plus de 35 millions de F.CFA par an.

4.3.2.2. Société BATA

La Société BATA possède déjà une manufacture de chaussures et se propose d'étendre ses activités à une tannerie de cuirs, dont la production serait absorbée, pour une part par la manufacture de chaussures, et pour l'autre par les succursales africaines et européennes de la Société.

Caractéristiques générales

Société Anonyme Camerounaise

Siège Social : Douala

Personnel de production : 50

Personnel général : 2

Montant des investissements : 190 millions de F.CFA

Capacité de production annuelle : 2 millions de pieds carrés
ou environ 40 000 cuirs⁽¹⁾

(1) dont pour 1969, 984 000 pieds carrés de box lisse et 197 000 pieds carrés de croute.

4.3.2.2.1. Activités et marchés

Ces activités se répartissent entre : le tannage et le finissage des cuirs de bovins (30 à 40 000 par an) à l'exclusion en principe des peaux de petits ruminants.

La production de la tannerie sera absorbée à 70 % environ par la manufacture de chaussures, le reste par les utilisateurs camerounais (6 %), par l'UDEAC (1) (12 %) et par l'Afrique et l'Europe (en cuirs semi-finis).

4.3.2.2.2 Approvisionnement en cuirs bruts

Les promoteurs indiquent que c'est là le problème le plus important. Ils n'ont pas encore arrêté leur décision mais préféreraient assurer leur approvisionnement en brut par l'intermédiaire de spécialistes de la collecte.

4.3.2.2.3 Programme et procédés de fabrication

Le programme de production prévoit une production annuelle de:

en 1969	:	1 181 000	pièds carrés
" 1970	:	1 876 000	" "
" 1971	:	2 490 000	" "
" 1972	:	2 766 000	" "
" 1973	:	3 166 000	" "

(1) l'UDEAC n'existe plus avec les mêmes partenaires au moment du tirage de cette étude.

4.3.2.2.4. Equipement et personnel

L'équipement est très classique et en harmonie avec le programme.

Le personnel de production sera au démarrage de 50 ouvriers et cadres et atteindra au total 70 personnes en 1971. Dix camerounais sont déjà en stage à Dakar.

4.3.2.2.5. Conclusions

Sans préjuger des décisions prises, nous ne saurions trop conseiller la plus grande prudence. Le marché du Cameroun et celui de l'UDEAC⁽¹⁾ ne permettent pas la création d'une nouvelle manufacture de chaussures rentable au Cameroun.

Par contre, la création d'une tannerie en amont d'une manufacture de chaussures existante peut s'intégrer dans le cadre du développement de ce secteur, si l'Etat consent à assurer un conditionnement satisfaisant. Le problème de la fourniture de 100 000 cuirs en 1973 n'en sera pas pour autant résolu. Il faudrait en effet, pour assurer une origine correcte, que la production urbaine double en cinq ans, ce qui semble impossible même par la combinaison de tous les facteurs d'expansion :

- démographie naturelle moyenne,
- démographie urbaine spécifique,
- accroissement des revenus et de la consommation de viande,
- amélioration permanente du conditionnement,
- création de circuits de collecte,
- rentabilité satisfaisante des investissements.

(1) cf. note page 461

4.4. Bilan Emplois et Ressources

Les estimations que nous avons faites reposent sur les bases suivantes :

Cuir de bovins

poids unitaire moyen (sec)	8,5 kg
valeur unitaire moyenne (a)	50 F.CFA

Peaux d'ovins

poids unitaire moyen (sec)	0,60 kg
valeur unitaire moyenne (a)	150 F.CFA

Peaux de caprins

poids unitaire moyen (sec)	0,45 kg
valeur unitaire moyenne (a)	200 F.CFA

Les valeurs "producteur" et "emplois" s'entendent sans marges pour être comparables.

Les pertes sont incorporées aux emplois et comprennent
- les peaux utilisées comme aliment par certaines ethnies
- et les pertes réelles par défaut de conditionnement ou de stockage.

(a) valeur à la production

TABLEAU N° 17

PRODUCTIONS ET EMPLOIS	NOMBRE	POIDS EN TONNES (1)	VALEUR EN 1000 F.CFA (2)
	<u>CUIRS DE BOVINS</u>		
Production brute (estimation globale)	180 000	1 530	76 500
Part commercialisée dont	165 000	1 402,5	70 125
- Export en douane	150 000	1 275	63 750
- Export hors douane	15 000	127,5	6 375
Autoconsommation familiale et artisanale et pertes (3)	15 000	127,5	6 375
	<u>PEAUX D'OVINS</u>		
Production brute (estimation globale)	400 000	240	36 000
Part commercialisée totale dont	220 000	132	19 800
- Export en douane	66 000	39,6	5 940
- Export hors douane	154 000	92,4	13 860
Autoconsommation familiale et artisanale et pertes (3)	180 000	108	16 200
	<u>PEAUX DE CAPRINS</u>		
Production brute (estimation globale)	800 000	360	72 000
Part commercialisée totale dont	550 000	247,50	49 500
- Export en douane	275 000	123,75	24 750
- Export hors douane	275 000	123,75	24 750
Autoconsommation familiale et artisanale et pertes (3)	250 000	112,50	22 500

(1) Poids sec

(2) Valeur au producteur

(3) Pertes: peaux perdues ou abandonnées ne donnant lieu à aucun emploi.

5. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

En raison de l'effort qui reste à fournir pour améliorer la qualité des dépouilles, l'action se situe en brousse avec un contrôle plus sévère de la production et du commerce, de l'accroissement de la qualité et de la quantité des cuirs et peaux collectés et de la lutte contre les exportations frauduleuses vers le Nigeria.

La réalisation d'un tel programme de promotion ne peut se faire qu'en mettant en place des installations spécialisées - séchoirs, magasins - mais surtout en créant au niveau du producteur un marché organisé.

Il est indispensable que les Pouvoirs Publics, les négociants et les promoteurs des tanneries projetées adoptent une politique commune. Une solution consiste à mettre en place une société unique.

Regroupant comme au Niger et au Sénégal, les professionnels en activité, elle serait chargée d'assurer sur l'ensemble du pays la collecte et garantirait à l'industrie un approvisionnement satisfaisant.

5.1. Au niveau des pouvoirs publics

Les installations-appartenant en presque totalité au secteur privé - sont très insuffisantes et le contrôle des marchés inexistant. La définition d'une politique unique et la réorganisation du commerce doit se doubler, dans le cadres des structures existantes, de la mise en place de tous les éléments d'intervention administrative.

Ceux-ci nécessitent :

1 - Un budget d'investissement

correspondant à de nouveaux abattoirs-séchoirs de brousse, des magasins de stockage, des véhicules. Le budget, sous réserve d'un calcul plus précis, peut être évalué à une centaine de millions de F.CFA; il s'inscrit logiquement dans le cadre du plan quinquennal d'équipement qui pourrait être réétudié à ce sujet. La remise en état des installations actuelles vient s'ajouter à ce chiffre.

2 - Un budget de fonctionnement

dont le financement peut provenir de diverses origines: taxes, fonds propres, et dont le mode d'affectation devrait être étudié. Il est indispensable que le Service du Conditionnement soit doté d'un budget réellement opérationnel, comprenant :

2.1. Des dépenses de matériel

- contrôle des interventions sur le terrain
- produits chimiques(arséniate, produits antiparasites)
- eau, cordes, cadres, etc...
- entretien des installations
- déplacement des véhicules de contrôle
- gestion générale du Service

2.2. Des dépenses correspondant au personnel :

Salaires et frais de tournée des agents. Il faut prévoir un moniteur pour 3 marchés hebdomadaires en brousse et un par marché quotidien de moyenne importance.

3. Une législation appropriée

qui pourrait être calquée sur celle du Niger, du Kenya ou du Sénégal, interdisant la marque au feu et réglementant :

- la profession de boucher
- le conditionnement
- le négoce

Le conditionnement des dépouilles rentre, à notre avis, dans le même cadre opérationnel que l'exploitation des abattoirs. Il s'agit d'un service public qui doit aboutir à la mise en consommation d'un produit brut, marchand, conforme à certaines normes et valorisé au maximum avant son entrée dans un circuit commercial.

L'Etat devrait donc prendre en charge le programme d'équipement, le fonctionnement des installations, leur entretien et les charges de personnel.

5.2. Au niveau des structures commerciales

5.2.1. Objectifs

Le principe est d'amener les sociétés actuellement en place qui s'intéressent exclusivement ou partiellement à ce commerce, à concentrer avec l'aide de l'Etat leurs efforts et leurs moyens, à la fois en amont dans la collecte et en aval dans un placement plus dynamique des produits.

Cette conception est indispensable pour :

- améliorer les revenus du producteur camerounais;
- valoriser le conditionnement;
- justifier les investissements et le recrutement.

Elle fait appel à la notion de Société de collecte, dotée d'une autonomie totale, créée sous forme anonyme ou mixte, si les partenaires ne peuvent s'entendre, l'Etat devant en tout état de cause jouer le rôle moteur et s'assurer en dernier ressort que ses buts ne seront ni détournés ni affaiblis au profit d'intérêts particuliers contraires au processus national d'expansion. Il conviendra de conserver à l'esprit que dans la conjoncture actuelle, le bon produit se vend bien et en tout cas mieux que le produit mal conditionné, mal payé, toujours difficilement exportable en raison des frais d'approche, de stockage et d'adduction identiques à ceux supportés par les meilleurs choix.

La création d'une telle société de collecte répond aux objectifs suivants :

- créer au niveau du producteur un marché organisé, condition indispensable à tout programme de promotion
- améliorer la qualité de la dépouille
- constituer la structure d'accueil d'installations spécialisées
- lutter contre la fraude aux frontières
- solutionner le problème de l'approvisionnement de futures tanneries
- accroître le volume commercialisé et ceci dans l'intérêt bien compris de tous.

5.2.2. Activités

Elles seraient les suivantes :

- collecter pour son compte tous les cuirs et peaux. A cet effet, le gouvernement pourrait lui accorder le monopole, - au stade brut - de la collecte et du négoce.
- exporter en brut, pour son compte
- assurer l'approvisionnement des tanneries camerounaises suivant les termes des contrats commerciaux classiques.

Le volume collecté pourrait être le suivant en 1969 :

- 150 000 cuirs de bovins
- 500 000 peaux de caprins
- 200 000 peaux d'ovins

5.2.3. Statuts, fonctionnement et gestion

Les statuts d'une telle société restent à définir. Sa gestion devrait être assurée, pour des raisons d'efficacité, par des professionnels qui, outre leur grande expérience possèdent en Europe une vaste clientèle susceptible de s'adresser à la production camerounaise.

Sa mise en place, son fonctionnement et son organisation pourraient être les suivants, décrits dans leurs grandes lignes :

I - L'Etat donne au Service de l'Elevage les moyens d'organiser le fonctionnement d'un service du conditionnement de la production animale.

II- Les départements cuirs et peaux des maisons d'Export-import s'effacent au profit d'une société unique à laquelle ils participent financièrement et techniquement dans des conditions qui restent à définir.

III- Le Cameroun pourrait alors être régionalisé en zones de collecte dans chacune desquelles une équipe opérationnelle composée d'un chef collecteur et de quelques aides, visite régulièrement tous les marchés, procède à l'achat, au stockage, à la conservation et à l'évacuation.

Ces collecteurs devraient être recrutés parmi les négociants camerounais qui pour leur compte ou pour celui de sociétés font aujourd'hui commerce de cuirs et peaux.

Ils seraient rétribués sur la base d'un salaire fixe et de primes calculées sur la base du volume collecté et de sa qualité. Ainsi, une dizaine de négociants de moyenne importance intégrés à la Société, seraient par le jeu des primes, intéressés et concernés par la politique de promotion.

IV - Ceux-ci seront alors obligatoirement amenés à intéresser financièrement - primes, avances - les bouchers et les petits collecteurs avec lesquels ils traitent habituellement.

Une équipe centrale serait chargée du contrôle et de la coordination des opérations. La présence des collecteurs de la Société sur tous les marchés intéressants et particulièrement sur ceux de la frontière du Nigéria est indispensable si l'on désire améliorer la qualité de la production et lutter efficacement contre la fraude.

Nous ne pouvons prétendre ici donner plus de détails et les techniques à mettre en place devraient être précisées sur le terrain.

5.2.4. Equipement

Les installations existantes sont insuffisantes, spécialement au Nord-Cameroun. Une dizaine de séchoirs à cadre comportant un bac à arsenicage et un magasin, des séchoirs de brousse - simples hangars couverts en tubes métalliques - devraient être implantés sur les marchés intéressants.

Des unités très légères, mobiles, d'un coût réduit - moins de 1000000 FCFA devraient être installées sur certains marchés de moyenne importance, sans oublier des magasins de stockage.

On peut évaluer grossièrement à une centaine de millions de F.CFA le coût des installations à mettre en place dont l'implantation et la taille devraient être étudiées avec précision lors de la création de la Société.

5.2.5. Personnel

5.2.5.1. Au niveau de l'Etat

Une centaine environ de moniteurs du conditionnement sont nécessaires. Il serait souhaitable que soient en place, dès 1970, vingt moniteurs, formés rapidement au cours de stages chez les négociants.

5.2.5.2. Au niveau de la Société

Nous donnons ici la liste, dans l'hypothèse de la mise en place d'un schéma idéal, du personnel nécessaire :

- un directeur général, spécialiste des problèmes du commerce des cuirs et peaux, à Douala
- un directeur technique, spécialiste des problèmes de collecte et chargé plus spécialement de la mise en place et du contrôle des séchoirs à Yaoundé

A Douala

- un comptable
- un responsable caisse-administration
- un commis-dactylo
- un magasinier
- un classeur
- 18 manoeuvres

A Yaoundé

- un responsable caisse-administration
- un classeur-magasinier
- un collecteur
- 10 manoeuvres

A N'Gaoundéré

- un collecteur
- 3 manoeuvres

A Maraoua

- un collecteur
- un assistant-collecteur
- 3 manoeuvres

A N'Kongsamba

- un collecteur
- 2 manoeuvres

Soit au total 50 employés

5.2.6. Investissements

5.2.6.1. Au niveau de l'Etat

Rappelons que le coût des séchoirs et magasins à mettre en place, peut être évalué, en première estimation, à une centaine de millions de F.CFA; son financement serait assuré si besoin, par une aide extérieure. Mais il ne servirait à rien si parallèlement aucun moniteur n'était recruté et formé pour assurer leur fonctionnement.

Ces installations pourraient être louées à la Société, à charge pour elle de les entretenir et de les gérer.

5.2.6.2. Au niveau de la Société

FORMATION DE LA SOCIETE

<u>Investissements</u>	<u>En F.CFA</u>
Frais de constitution	500 000
Frais de 1er établissement	P.M.
Véhicules:	
1 camionnette 404	1 000 000
1 break 404	1 000 000
Mobilier	800 000
	<hr/>
TOTAL :	3 300 000

Fonds de roulement

Charges variables (3 mois)	35 000 000
Charges fixes (2 mois)	2 000 000
	<hr/>
	37 000 000

5.2.7. Etude de rentabilité de la Société

<u>1. Chiffres d'affaires</u>	<u>en F.CFA</u>
<u>1.1. Cuirs de bovins en brut</u>	
60 000 cuirs boucherie de 9,7 kg (582 tonnes)	
95% à 139,76 F.CFA	77 273 000
5% de IV choix à 84 F.CFA Caf.France	2 444 000
60 000 cuirs boucherie de petites villes	
de 8,5 kg (510 tonnes)	
90% à 136,70 F.CFA	62 745 000
10% " 84 " " CAF.France	4 284 000
30 000 cuirs de brousse de 7 kg (210 Tonnes)	
à 115 F.CFA le kg.	
CAF France	24 150 000
	<hr/>
TOTAL :	170 896 000
	=====

	<u>en F.CFA</u>
1.2 <u>Peaux de caprins en brut</u>	
150 000 peaux de 450 g (67,5 tonnes) à 325 F.CFA Caf.France	21 937 000
1.3 <u>Peaux d'ovins en brut</u>	
100 000 peaux de 600 g (60 tonnes) à 275 F.CFA Caf France	16 500 000
	<hr/>
TOTAL :	38 437 000
	<hr/> <hr/>
<u>Chiffres d'affaires TOTAL</u>	209 333 000
	<hr/> <hr/>

2. Charges variables

2.1. Achat des cuirs et peaux en brut

60 000 cuirs de boucherie de 9,7 kg (582 tonnes) à 625 F.CFA le kg sec	36 375 000
60 000 cuirs boucherie petites villes de 8,5 kg (510 tonnes) à 58,4 F.CFA le kg sec	29 784 000
30 000 cuirs de brousse de 7 kg (210 tonnes) à 35 F.CFA le kg sec	7 350 000
150 000 peaux de caprins de 450 g. (67,5 tonnes) à 250,5 F.CFA le kg sec	16 909 000
100 000 peaux d'ovins de 600 g (60 tonnes) à 192 F.CFA le kg sec	11 520 000
	<hr/>
TOTAL :	101 938 000
	<hr/> <hr/>

2.2. Eau

On peut estimer la consommation à

19 000 m ³ à 36 F CFA le m ³	TOTAL :	684 000
--	---------	---------

2.3. <u>Matières consommables et emballages</u>	<u>F.CFA.</u>
Sel, arséniate etc., Evaluation	2 000 000
2.4. <u>Main d'oeuvre</u>	
36 manoeuvres à 10 000 plus charges sociales et congés (20%) soit	3 960 000
2.5. <u>Frais de transport au Cameroun</u>	
Compris dans le prix d'achat des peaux en brut	P. M.
2.6. <u>Frais d'adduction sur l'Europe</u>	
60 000 cuirs boucherie de 9,7 kg (582 tonnes) à 16 042 F.CFA la tonne	9 337 000
60 000 cuirs boucherie petites villes de 8,5 kg (510 tonnes) à 16 042 F.CFA la tonne	8 180 000
30 000 cuirs de brousse de 7 kg (210 tonnes) à 15 547 F.CFA la tonne	3 265 000
150 000 peaux de chèvres de 450 g (67,5 tonnes) à 23 937 F.CFA la tonne	1 616 000
150 000 peaux de moutons de 600 g (60 tonnes) à 23 365 F.CFA la tonne	1 342 000
	<hr/>
	TOTAL : <u>23 741 000</u>
<u>Charges variables</u>	TOTAL : <u>132 323 000</u>
3. <u>Charges fixes</u>	
3.1. <u>Amortissements</u>	
Frais de constitution sur 10 ans	50 000
Véhicules sur 3 ans	700 000
Mobiliers de bureau sur 8 ans	100 000
	<hr/>
	TOTAL : <u>850 000</u>

3.2. Personnel général

	<u>en F.CFA</u>
-Directeur général (expatrié puis camerounais)	
salaire	3 600 000
logement	1 200 000
voyages	600 000
charges (20%)	720 000
	<hr/> 6 120 000
-Directeur adjoint	
salaire	1 200 000
charges (20%)	240 000
	<hr/> 1 440 000
-Responsable administratif (Douala)	
salaire et charges sociales (20%)	1 200 000
-Comptable	
salaire et charges sociales (20%)	576 000
-Responsable administratif-caissier (Yaoundé)	
salaire et charges sociales (20%)	324 000
-Classeurs: 2	
salaires et charges sociales (20%)	720 000
-Magasiniers (Douala)	
salaires plus charges sociales (20%)	480 000
-Collecteurs-acheteurs: 4	
salaires plus charges sociales (20%)	720 000
-Collecteurs-acheteurs assistants (Maraoua)	
salaires plus charges sociales (20%)	120 000
-Chauffeur-planton	216 000
	<hr/>
TOTAL :	15 126 000
	=====

3.3. Assurance	<u>F.CFA</u>
personnel	100 000
incendie sur bâtiments véhicules et stocks	500 000
TOTAL :	<u>600 000</u>
	=====
3.4. Frais Généraux	
loyer bureaux	360 000
loyer installations (1)	2 000 000
P.T.T. Téléx	600 000
Papeterie, documentation, missions	300 000
Frais de représentation, divers	300 000
TOTAL :	<u>3 560 000</u>
	=====
3.5. Frais d'entretien	
bâtiments (10% de la valeur locative)	236 000
véhicules	600 000
TOTAL :	<u>836 000</u>
	=====
3.6. Frais financiers	
Evaluation	2 400 000
3.7. Frais de déplacement	
Evaluation	2 500 000
<u>Charges fixes TOTAL :</u>	<u>23 262 000</u>
	=====
<u>Total des charges</u>	155 585 000
(+ 5 % imprévus)	7 779 000
TOTAL	<u>163 354 000</u>
	=====
<u>Bénéfice brut</u>	<u>45 979 000</u>
ratio $\frac{\text{bénéfice brut}}{\text{chiffre d'affaires}}$	= 22 %

(1) Séchoirs, hangars et magasins appartenant au secteur privé et public.

6. Conclusion

Jusqu'en 1967, seuls les cuirs des centres urbains et dans une moindre mesure ceux de brousse ont intéressé les exportateurs.

Les peaux de petits ruminants sont achetées par des intermédiaires nigériens et camerounais pour le compte des sociétés européennes représentées à Naïduguri et à Kano.

Cette situation est cependant au cours d'évolution. Pour améliorer la qualité et la valeur finale du produit, brut ou transformé, il faut au moins intervenir dans quatre domaines :

- dans le cadre des structures administratives, la santé animale, et particulièrement la lutte contre les parasites externes qui causent dans ce pays de grands dommages aux dépouilles, doit être considérée comme un objectif immédiat et prioritaire ;

- en matière de conditionnement, le Cameroun connaît un retard anormal face à l'importance des abattages. Les solutions financières et techniques sont classiques ; elle ont été exposées à leur place et leur impact relève également de la puissance publique après un inventaire des marchés ou des centres et de l'importance de leurs abattages ;

- sur le plan commercial, la collecte doit être organisée en dehors des centres urbains par le recours à une société parapublique pour pallier certaines carences ou prétentions du secteur privé. Une entente est de toute façon préférable ;

- enfin, dans le domaine industriel, l'étroitesse du marché intérieur et extérieur commandé de ne retenir pour l'immédiat qu'un seul investissement par type de transformation, le projet le plus économique devant avoir la préférence.

Les actions à entreprendre sans tarder intéressent donc en premier lieu la production de brousse pour laquelle

l'un des meilleurs critères de décision sera d'améliorer la qualité avant la quantité.

On peut estimer à

150 000 cuirs de bovins

200 000 peaux d'ovins

400 000 à 500 000 peaux de caprins,

le volume de la production nationale qui pourrait être affecté aux emplois d'un secteur moderne.

Le reste serait laissé à la disposition de la consommation intérieure sous toutes ses formes, particulièrement les peaux de petits ruminants dans le cadre d'un artisanat renoué selon des principes et des techniques artistiques et commerciales qui méritent d'être soigneusement étudiés pour écarter un échec. Dans cette branche le contexte social pèsera en effet aussi lourde que les considérants économiques.

Enfin, le volume global de la production et la situation de l'économie nationale autorisent les autorités à mener de front l'ensemble des politiques préconisées au besoin en faisant appel temporairement à une assistance extérieure pour certains investissements et pour la formation des cadres nationaux du conditionnement.

7. ANNEXE
DEMANDE DE PRODUITS FINIS

PRODUCTION CHAUSSURES DE L'UDEAC

	<u>CAMEROUN BATA</u>	<u>CAMEROUN AUTRES</u>	<u>CONGO BATA</u>	<u>R.C.A.</u>	<u>TOTAL</u>
1962	630 370	200 000	- -	80 000	910 370
1963	1 265 522	200 000	- -	82 000	1 547 522
1964	2 557 794	200 000	- -	119 015	2 876 809
1965	2 868 808	300 000	222 620	900 000	4 291 428
1966	3 338 562	950 000	519 574	600 000	5 408 136

PREVISIONS PRODUCTION UDEAC

1967 - 1970

1967	4 210 000	1 100 000	952 000	1 000 000	7 262 000
1968	4 510 000	1 300 000	1 020 000	1 200 000	8 030 000
1969	4 970 000	1 500 000	1 100 000	1 400 000	8 970 000
1970	5 230 000	1 700 000	1 225 000	1 600 000	9 755 000

CONSOMMATION CHAUSSURES DE L'UDEAC

	<u>CAMEROUN</u>	<u>CONGO</u>	<u>R.C.A.</u>	<u>GABON</u>	<u>TCHAD</u>	<u>TOTAL</u>
1962	3 295 000	603 972	720 000	288 000	-	-
1963	3 370 000	529 512	729 000	300 000	-	-
1964	4 121 000	730 772	1 023 000	365 000	-	-
1965	4 294 000	653 611	1 411 000	357 000	572 428	7 288 039
1966	4 866 000	694 479	1 000 000	373 000	558 000	7 491 479

PREVISIONS DE CONSOMMATION

1967 - 1970

1967	4 800 000	750 000	1 200 000	400 000	600 000	7 750 000
1968	5 200 000	825 000	1 300 000	450 000	650 000	8 425 000
1969	5 700 000	900 000	1 500 000	500 000	725 000	9 325 000
1970	6 200 000	1 000 000	1 750 000	550 000	800 000	10 300 000

COMPARAISONS PRODUCTIONS ET CONSOMMATIONS

U D E A C

	<u>CONSOMMATIONS</u>	<u>PRODUCTIONS</u>	
1965	7 288 039	4 291 428	2 996 611
1966	7 491 479	5 408 136	2 083 343
1967	7 750 000	7 262 000	488 000
1968	8 425 000	8 030 000	395 000
1969	9 325 000	8 970 000	355 000
1970	10 300 000	9 755 000	545 000

CHAPITRE 7

T C H A D

L'expert a séjourné au Tchad
du 15 janvier au 19 janvier
et du 26 janvier au 3 février
1968

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
1. <u>INTRODUCTION</u>	483
1.1. <u>LE PAYS</u>	483
1.2. <u>CLIMATOLOGIE</u>	484
2. <u>L'ELEVAGE</u>	486
3. <u>LES RESSOURCES EN CUIRS ET PEAUX, LEURS EMPLOIS</u>	489
3.1. <u>PRODUCTION ET CONDITIONNEMENT</u>	489
3.1.1. <u>Les cuirs de bovins</u>	494
3.1.2. <u>Les peaux de moutons</u>	496
3.1.3. <u>Les peaux de chèvres</u>	497
3.1.4. <u>Les peaux de reptiles</u>	497
3.2. <u>LES EMPLOIS</u>	500
3.2.1. <u>L'autoconsommation artisanale et familiale</u>	500
3.2.2. <u>L'exportation en brut</u>	501
3.2.3. <u>L'industrie du cuir</u>	510
3.2.4. <u>Bilan emplois et ressources</u>	514
4. <u>SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	516
5. <u>CONCLUSION</u>	517

1. INTRODUCTION

1.1. LE PAYS

La République du Tchad, située entre le 8ème et le 24ème degré de latitude nord, entre le 14ème et le 24ème degré de longitude est, est un carrefour d'échanges au centre de l'Afrique. Privée d'accès direct à la mer, son isolement est aggravé par l'aridité et l'étendue de son territoire : 1 284 000 km² de superficie.

Les problèmes de transports, extérieurs et intérieurs, compliquent l'évacuation des produits et grèvent lourdement le prix des échanges. 1 500 km séparent Fort-Lamy de Douala, 2 500 km de Port-Harcourt au Nigéria et 3 000 km de Pointe-Noire.

La population, actualisée selon l'enquête INSEE 1964, dépasse, en 1966, 3 270 000 habitants. La densité moyenne est de 2,4/km² avec de très larges variations. Le taux d'accroissement annuel est compris entre 1,8 à 1,9 % selon les régions.

Plus de 90 % de la population active vit de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage.

Deux grands centres urbains - Fort-Lamy (110 000 h) et Fort-Archambault (35 000 h) totalisent 145 000 h, dix petits centres 125 000. Le taux d'urbanisation, 8,6 %, est donc faible.

...

Le partage à peu près égal entre l'Islam et l'animisme a marqué le monde rural d'une façon aussi profonde que les aptitudes du sol et du climat.

1.2. CLIMATOLOGIE - HYDROGRAPHIE - RELIEF

Les différences de climat définissent trois zones de végétation qui s'allongent d'est en ouest.

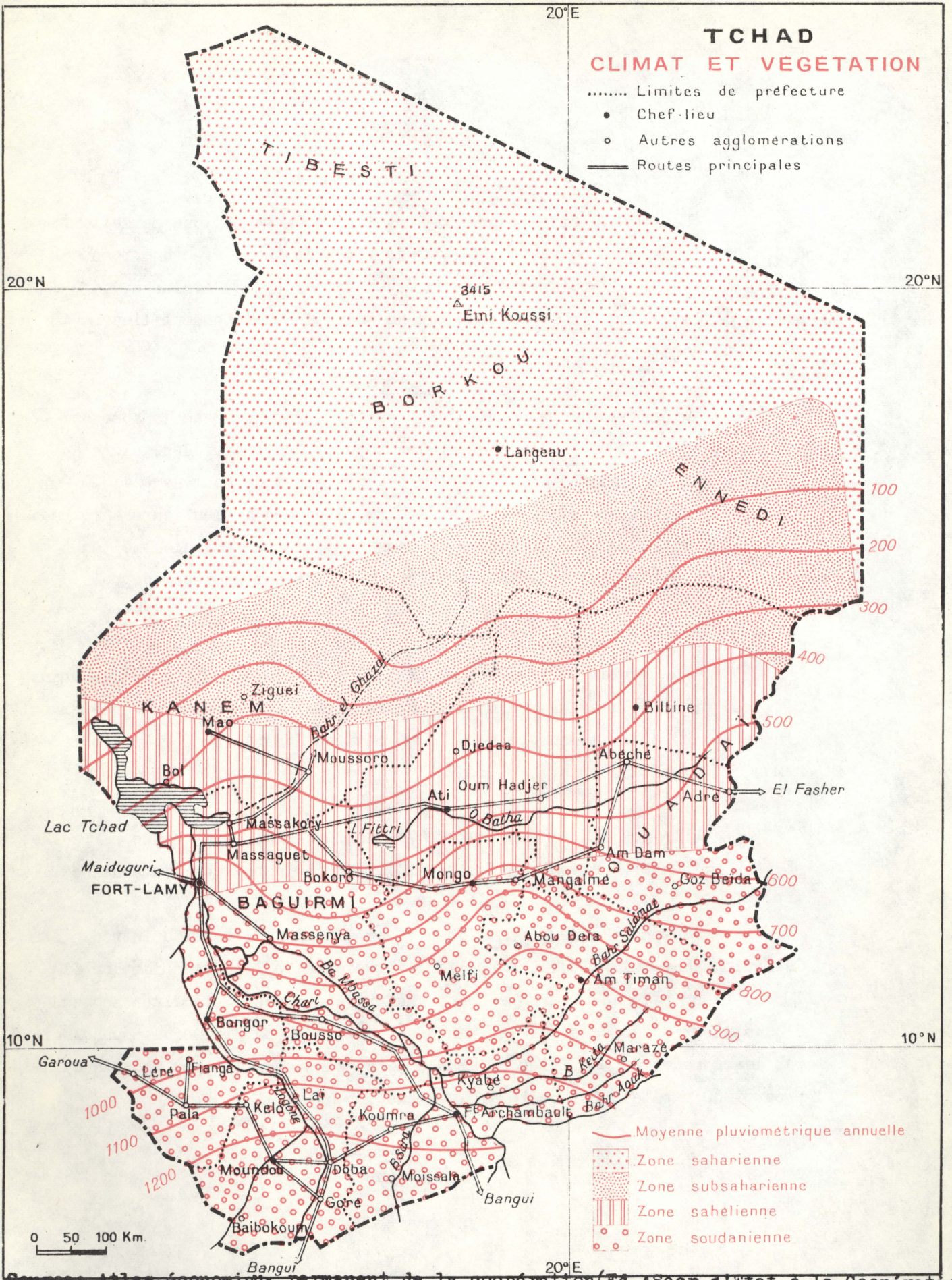
- au sud, la zone la plus riche et la plus peuplée s'étend sur 400 000 km². Le climat y est du type soudano-guinéen dans la partie inférieure, soudanien plus au nord et permet les cultures vivrières et industrielles. Mais l'association avec l'élevage y fait de réels progrès par le biais de la traction animale. La pluviométrie est comprise entre 1200 et 600 m/m.
- au centre, une zone de climat sahélo-soudanien s'étend également sur 400 000 km². Les cultures - mil, blé, coton - n'y sont possibles que dans les dépressions et au bord des ouaddi ; l'élevage en est la principale ressource. La pluviométrie s'étage entre 200 et 5 à 600 m/m.
- au nord, une zone désertique de 500 000 km² n'est parcourue que par quelques nomades. Il y tombe moins de 200 m/m d'eau.

Le réseau fluvial est constitué par deux fleuves permanents, le Chari et le Logone et des cours d'eau temporaires comme le Bahr el Gazal ou le Batha.

Le Lac Tchad, d'une superficie variable entre 10 000 et 25 000 km², sert de frontière commune aux États riverains.

Le relief, déprimé dans les bassins du Lac et ceux des cours d'eau, ne présente d'accidents marqués qu'à l'Est et au Nord (Tibesti).

...



Source: Atlas économique permanent de la coopération (Ed.: Secr. d'Etat à la Coopération)

2. ELEVAGE

Traits généraux

Les dernières campagnes d'immunisation antipestique permettent d'évaluer le cheptel bovin à 4 500 000 de têtes en 1966, avec une bonne précision. Celui-ci procure un revenu moyen annuel (1966) évalué à 5,4 milliards en valeur finale dont un peu de moins de 50 % donnent lieu à un revenu monétaire.

L'élevage du gros bétail est surtout pratiqué dans la zone soudano-sahélienne et sahélienne par les populations islamisées, alors qu'une partie importante des troupeaux de chèvres et de moutons - 4 000 000 de têtes (estimation 1966), - est entre les mains des agriculteurs animistes du sud. Sédentarisé dans le centre du pays où l'éleveur est en même temps agriculteur - du 10ème au 13ème parallèle - il devient semi-nomade puis nomade vers le nord.

Le cheptel bovin est composé à 90 % de zébus arabes plus ou moins métissés et de bororos aux mains des pasteurs peulh. Les chèvres sahéliennes d'assez grande taille dans le nord, plus petites dans le sud, dominent largement le cheptel caprin.

Les moutons répartis entre les deux grandes races arabe et peulhe, souvent mélangées, suivent généralement les bovins dans leur transhumance.

Notons l'échec économique et commercial de l'essai d'introduction de moutons Karakul à fourrure (bélriers introduits en 1935, liquidation fin 1956). La création d'un troupeau astrakan présente des difficultés zootechniques insurmontables en milieu pastoral, aggravées par le refus psychologique par les nomades de sacrifier un agneau de 3 jours pour la peau alors que la production capitale est celle de la viande.

TABLEAU NO. 2

DISTRIBUTION DU CHEPTEL 1966

(en nombre de têtes)

Départements	Bovins	Ovins et Caprins	Esquins	Camelins	Asins
Chari-Baguirmi	800 000	800 000	25 000	3 000	60 000
Kanem	1 100 000	800 000	20 000	60 000	70 000
Lac	270 000	100 000	5 000	2 000	10 000
Batha	900 000	800 000	20 000	110 000	50 000
Ouaddai	550 000	250 000	20 000	30 000	50 000
Biltine	300 000	300 000	15 000	40 000	35 000
Bet	30 000	120 000	2 000	110 000	300
Guera	150 000	60 000	10 000	200	10 000
Salam t	80 000	50 000	3 000	50	6 000
Mayo Kebbi	220 000	500 000	15 000	-	10 000
Logone	50 000	250 000	15 000	-	1 500
Moyen Chari	50 000	120 000	3 000	-	500
TOTAL	4 500 000	4 000 000	150 000	350 000	300 000

Source : Direction de l'Élevage - Rapport annuel 1966

Autres caractéristiques:

Taux d'exploitation : 10,4 % -Cheptel bovin

Productivité par tête : 13,3 kg -d°-

Taux de croissance : 1,4 % -d°-

Rendement moyen global : 1,8 % -d°-

On ne dispose d'aucun renseignement sérieux sur la composition et le rendement des troupeaux de petits ruminants alors que l'Etude de l'exploitation du Cheptel Bovin par Sarniguet, Marty et Arnaud est venue combler en 1967 une lacune certaine en ce domaine. Il resterait à en faire autant pour ces deux espèces.

L'étendue du pays, la perméabilité des frontières entre la RCA, le Cameroun et le Tchad ne permettent un contrôle rigoureux ni sur les circuits commerciaux intérieurs ni sur les mouvements du bétail ni sur ceux des produits d'origine animale, viandes exceptées.

Les données qui suivent peuvent cependant être considérées comme les plus sûres. On notera cependant une divergence importante entre l'estimation des abattages de bovins par le service de l'Elevage (220 000) et par les experts (253 000).

TABLEAU N° 3

ESQUISSE DE LA PRODUCTION ELEVAGE 1966

(en nombre de têtes)

Emplois	Bovins	Ovins	Caprins
<u>Cheptel vif</u>			
Sorties contrôlées	101 909	24 736	
Sorties (estimation globale) (1)	205 000 (4) (5) 170 500 (3)	122 000 (3)	
Entrées et transit (2)	-	-	
<u>Cheptel mort</u>			
Abattages contrôlés	64 612	37 651	39 288
Abattages globaux estimés	220 000 (3)	440 000	440 000
Abattages viande séchée exportée	19 000 (4)		
Abattages (c. intérieure)	211 000 (4)		880 000 (5)
Abattages viandes foraines exportées	23 000 (4)		

Source : Direction de l'Elevage et rapport SARNIGUET, MARTY, ARNAUD

- (1) En direction du Nigéria et de la RCA principalement
- (2) Considérés comme nuls
- (3) Selon rapport Elevage 1966
- (4) Selon SARNIGUET et collaborateurs
- (5) Dont 140 000 au Nigéria
50 000 en RCA
10 000 au Cameroun
5 000 au Soudan et 500 en Lybie

3. LES CUIRS ET PEAUX - RESSOURCES ET EMPLOIS

3.1. PRODUCTION ET CONDITIONNEMENT

Les abattages contrôlés ne représentent qu'une faible part de la réalité.

La production - spécialement celle des peaux de chèvres et de moutons - est mal connue. Celle des cuirs de bovins a pu être estimée de façon plus satisfaisante par divers recoupements et tests de cohérence entre les emplois contrôlés et estimés et les ressources qui se dégagent de l'étude de la composition des troupeaux.

TABLEAU NO. 4

ABATTAGES CONTRÔLES 1966

(nombre de têtes)

	Bovins	Ovins	Caprins
Abattoir Farcha	37 962	13 708	7 722
Abattoir Fort Archambault	6 660	758	429
Centre Ouest	6 638	3 224	3 638
Nord Ouest	1 622	517	982
Centre	1 994	5 671	14 469
EST	3 275	10 627	9 772
Sud Ouest	5 501	1 413	150
Sud Est	1 960	1 730	2 126
TOTAL 1966	64 612	37 651	39 288
TOTAL 1965	62 940	42 373	42 687
TOTAL 1964	62 555	75 408	

Source : Direction de l'Elevage. Rapport annuel 1966

On estime que 220 000 à 235 000 cuirs sont disponibles, alors que les abattages sont de l'ordre de 250 000. Ceci tient au fait que la production de viande séchée comporte également le découpage du cuir en lanières destinées à la consommation.

En l'absence de renseignements plus précis les abattages de petits ruminants sont supposés égaux pour les deux espèces. Le rendement global estimé étant de 30 %, 22 % sont consacrés à ce poste, 3 % au croît et 5 % aux exportations en vif. L'arbitraire et la commodité de ces valeurs ne surprendront personne.

L'accroissement de la production reste malaisé à estimer en l'absence d'un contrôle suivi par les marchés.

La comparaison des abattages contrôlés et des sorties en douane le prouve aisément pour les petits ruminants.

TABLEAU n° 5

CUIRS ET PEAUX

PRODUCTION CONTROLÉE (à partir des sorties en douane)

	1964	1965	1966
<u>Cuir de Bovins</u>			
Nombre	51 523	53 822	55 385
Poids (kg)	360 661	376 754	387 695
Valeur F CFA	25 761 500	21 528 800	22 154 000
<u>Peaux d'Ovins</u>			
Nombre	63 203	46 278	71 879
Poids (kg)	63 203	46 278	71 879
Valeur F CFA	6 320 300	4 627 800	7 187 900
<u>Peaux de Caprins</u>			
Nombre	62 453	53 534	176 896
Poids (kg)	53 090	45 503	150 361
Valeur F CFA	6 246 300	5 353 400	17 689 600

SOURCE : Elevage 1966

TABLEAU n° 6

PRODUCTION 1966

Par Circonscription	Cuir de Bovins	Ovins Caprins
Fort-Lamy	45 000	60 000
Centre Ouest	45 000	150 000
Nord Ouest	40 000	100 000
Centre	23 500	200 000
Est	15 000	160 000
Sud Ouest	35 000	150 000
Sud Est	16 500	60 000
Total	220 000	880 000
Par Origine du conditionnement		Nombre de Peaux
<u>CUIRS DE BOVINS</u>	Abattoirs de Farcha	37 962
	Abattoirs de Fort-Archambault	6 660
	Autres abattoirs contrôlés	20 060
	Brousse	155 318
	TOTAL	220 000
<u>PEAUX D'OVINS</u>	Abattoirs contrôlés	37 000
	Brousse	413 000
	TOTAL	440 000
<u>PEAUX DE CAPRINS</u>	Abattoirs contrôlés	40 000
	Brousse	400 000
	TOTAL	440 000

TABLEAU n° 6 bis
CUIRS ET PEAUX
ESTIMATION DE LA PRODUCTION BRUTE 1966

P R O D U C T I O N	Cuirs de bovins	Peaux d'ovins	Peaux de caprins
Production contrôlée. Sorties en douane	55 385	71 879	176 896
Production (estimation globale X 1000)	220 000	440 000	440 000
Poids unitaire frais (en kg)	22	3	2,4
Poids unitaire sec (en kg)	7	1	0,8
Surface moyenne par peau en pieds carrés	35	8	7
Production (estimation globale, en kg)	1 540 000	440 000	352 000
Production (estimation globale, valeur (1))	70 400 000	52 800 000	52 800 000

SOURCE : Direction de l'Elevage et négociants professionnels

(1) estimation faite sur la base des cours d'achat au producteur

<u>Tonnage global</u>	=	<u>2 332 Tonnes</u>
<u>Valeur</u>	=	176 millions de F CFA

Le contrôle des dépouilles sur les marchés est inexistant et l'accroissement numérique des abattages tient à la mise en place des postes vétérinaires.

Une tentative faite pour envoyer en stage 15 moniteurs à Maradi s'est soldée par un échec.
(inaptitude professionnelle, candidats illétrés etc...).

Les installations existantes au 1er janvier 1968 ont été mises en place-sauf à Fort-Archambault et Fort-Lamy - par l'U.S. AID. Selon la Direction de l'Elevage cette opération est un échec économique dont il faut chercher la cause dans l'absence de structures commerciales organisées à tous les niveaux.

TABLEAU NO. 7

INSTALLATIONS CUIRS ET PEAUX

ACTUELLEMENT EN PLACE

(1.1.1968)

Localités	Abattoir	Séchoir
Massakori	1	1
Dourbali	1	1
Ngama	1	1
Moussoro	1	1
Kounjourou	1	1
Ati	1	1
Oumadjer	1	1
Abéché	1	1
Biltine	1	1
Binder	1	1
Moundou	1	1
Mongo	1	1
Bitkine	1	1
Amtikam	1	1
Fort-Archambault	1	1
Fort-Lamy	1	1
TOTAL :	16	16

Avant d'étudier chaque produit nous ferons quelques remarques :

- Les cuirs , mais plus particulièrement les peaux, présentent de nombreux défauts dûs à un conditionnement médiocre.
- Les cuirs de bovins seuls intéressent les négociants qui n'achètent qu'une faible partie de la production de peaux de petits ruminants qui est soit autoconsommée - en milieu nomade - soit exportée en douane et hors douane vers le Nigeria.
- La production et le commerce de peaux de reptiles, de caïmans, de sauvagines sont très mal connus.
- A ce jour, les tentatives de promotion semblent bien se solder par des échecs, et beaucoup, sinon tout, reste à faire. L'équipement actuel est, soit insuffisant, soit mal employé, mais tant que production, collecte et négoce resteront inorganisés de nouveaux investissements sont inutiles.

3.1.1. Les cuirs de bovins

On peut estimer la production annuelle (1966) à 220 000 cuirs dont environ 65 000 sont contrôlés, un peu plus de 44 000 provenant des deux abattoirs de Farcha et Fort-Archambault où ils sont disponibles en cuirs frais.

Dépouillés dans d'excellentes conditions par des ouvriers spécialisés, employés des abattoirs (1) , ces cuirs sont ensuite arseniqués et séchés sur cadre dans les deux séchoirs du principal exportateur.

(1) ce qui illustre bien la qualité du travail obtenu par des agents permanents et salariés

Les cuirs de brousse, plus légers, sont de qualité inférieure et doivent être dans la plupart des cas, réarseniqués avant exportation.

Sur le plan technique, les cuirs du Tchad sont lourds; le poids sec moyen est de 7 kg environ (moyenne nationale pondérée) et varie de 5,5 kg pour les abattages de brousse à 8-9 kg pour Fort-Archambault et 10-12 kg pour Fort-Lamy.

Les cuirs des bovins bororos donnent pour l'ensemble de la production commercialisée :

Production boucherie

- Cuirs "moyens" et "légers" (poids inférieur à 10 kg)

premier choix	10 %
deuxième choix	40 %
troisième choix	35 %
quatrième choix	15 %

- Cuirs "lourds"

premier choix	5 %
deuxième choix	40 %
troisième choix	35 %
quatrième choix	20 %

Production brousse

premier choix	0 %
deuxième choix	15 %
troisième choix	25 %
quatrième choix	60 %

Le classement en poids des cuirs boucherie est le suivant :

- Cuirs lourds (plus de 10 kg)	9 %
- Cuirs moyens (de 6,5 à 10 kg)	38 %
- Cuirs légers (moins de 6,5 kg)	38 %
- Cuirs de quatrième choix (non classés en poids)	15 %

3.1.2. Les peaux de moutons

Nous avons estimé la production 1966 à 440 000 peaux avec un pourcentage élevé d'abattages familiaux clandestins.

Les contrôles effectués au niveau de l'abattage font état de 37 651 peaux, ceux effectués en douane de 71 879.

Ce sont en général des peaux dont le poids sec est compris entre 0,9 et 1,1, donc assez élevé. Les peaux de moutons à poil long, provenant du sud des régions de Fort-Archambault et d'Abéché sont de moins bonne qualité que les peaux de moutons de métis à poil court de texture moins lâche.

Ces peaux sont très appréciées par les artisans, tanneurs, cordonniers et maroquiniers ainsi que par les populations rurales nomades et semi nomades.

Un essai de classement en choix sur la totalité de la production commercialisée donne :

<u>Peaux à poil court</u>	<u>Production boucherie</u>	<u>Production brousse</u>
premier choix	20 %	15 %
deuxième choix	40 %	25 %
troisième choix	15 %	10 %
quatrième choix	25 %	50 %
<u>Peaux à poil long</u>		
premier choix	0 %	0 %
deuxième choix	37 %	15 %
troisième choix	38 %	35 %
quatrième choix	25 %	50 %

Les peaux à poil court portent de nombreuses marques de feu, mais sont par contre moins parasitées que les peaux de chèvre.

...

3.1.3. Les peaux de chèvres

Comme pour les ovins et faute d'une meilleure connaissance de ces deux cheptels, la production (1966) a été estimée à 440 000 peaux. Les contrôles effectués au niveau de l'abattage font état de 39 288 peaux, ceux effectués en douane 176 896. Les abattages s'effectuent dans des conditions analogues à ceux des ovins.

Le poids moyen sec varie de 600 à 900 g ce qui les classe dans la catégorie "grandes peaux". Leur qualité est médiocre, leur texture assez grossière et les différentes formes de parasitisme externe et en particulier les gales causent un grave préjudice.

Un essai de classement en choix sur un lot "tout venant" a donné

- premier choix	0 %
- deuxième choix	10 %
- troisième choix	50 %
- quatrième choix	40 %

3.1.4. Les peaux de reptiles et de sauvagines

Ce sont des peaux de crocodiliens groupées sous la rubrique "crocodiles", des peaux de sauriens et ophidiens - varans, lézards, serpents - groupés sous le terme de reptiles et des peaux de sauvagines représentant une valeur de près de 42 millions de francs CFA. Cette production reste négligée par les exportateurs implantés au Tchad. Une partie est utilisée au stade artisanal par les tanneurs et maroquiniers tchadiens et camerounais, le reste est exporté en brut, principalement vers la France.

Nous ne souscrivons pas au chiffre de 100 millions pour 1966 indiqué dans le rapport Elevage, par contre en 1964 la valeur de cette production était estimée à 100 millions.

Le Tchad occupait dans ce domaine une place enviable mais qui semble en nette régression aujourd'hui.

Les contrôles effectués par le Service de l'Elevage font état des chiffres suivants dans le rapport annuel

TABLEAU n° 8
PRODUCTION CONTROLÉE

	1964	1965	1966
<u>Peaux de Varans</u>			
Nombre	148 443	181 656	143 700
Poids en kg	11 875	14 532	11 496
Valeur en F CFA	22 260 000	27 248 400	21 550 000
<u>Peaux de Crocodiles</u>			
Nombre	20 822	10 971	9 022
Poids en kg	44 600	21 942	18 044
Valeur en F CFA	42 000 000	21 942 000	18 044 000
<u>Peaux de Serpents</u>			
Nombre	13 953	11 535	4 791
Poids en kg	7 000	5 767	2 395
Valeur en F CFA	6 976 000	5 767 000	2 395 000
<u>Peaux de sauvagines</u>			
Nombre	588	593	33
Poids en kg	-	-	-
Valeur en F CFA	8 800 000	8 895 000	495 000

De 1964 à 1966, la valeur de cette production contrôlée est passée de 100 000 000 F CFA à 42 000 000 F CFA ce qui s'explique par l'impopularité de la nouvelle réglementation en vigueur limitant la chasse légale et non par son efficacité l'activité des chasseurs étant devenue clandestine.

TABLEAU n° 9

EXPORTATION EN DOUANE 1966

Crocodiles et reptiles

(en nombre de peaux)

P R O V E N A N C E	D E S T I N A T I O N				
	FRANCE	NIGERIA	UDEAC	T O T A L	
				1966	1965
<u>VARANS</u> (séchés)					
Centre-Ouest	142 808			142 808	
Nord-Ouest	14			14	
Sud-Ouest		800	50	850	
Sud-Est		28		28	
Total	142 822	828	50	143 700	181 656
<u>CROCODILES</u> (salés verts)					
Centre-Ouest	9 007			9 007	
Sud-Est	5	10		15	
Total	9 012	10		9 022	10 971
<u>SERPENTS</u> (séchés)					
Centre-Ouest	4 467			4 467	
Nord-Ouest		3		3	
Sud-Est	2	19		21	
Centre			300	300	
Total	4 469	22	300	4 791	11 535
<u>SAUVAGINES</u>					
Centre-Ouest	27			27	-
Sud-Est	6			6	-
Total	33			33	593

SOURCE : Direction de l'Élevage - Rapport annuel 1966

3.2. LES EMPLOIS

Le commerce et l'exportation des cuirs et peaux sont entre les mains du département spécialisé d'une société d'import-export pour les sorties officielles et de négociants tchadiens ou étrangers, en nombre indéterminé, pour les sorties traditionnelles ou frauduleuses. Ce négoce ne bénéficie de la part des autorités d'aucun soutien particulier.

Les circuits de type africain aboutissent au Nigéria et les filiales de la Société se ravitaillent par des circuits traditionnels de collecte dont l'archaïsme nous a paru encore plus marqué que celui des pays voisins.

Après le repli des comptoirs sur les abattoirs de Farcha et de Fort-Archambault, la brousse n'est plus prospectée que par des collecteurs dont les activités restent tournées vers le Nigéria, la peau ne constituant qu'une monnaie d'échange.

3.2.1. L'autoconsommation artisanale et familiale

Nos estimations de la production 1966 ont conduit aux chiffres suivants :

Cuirs de bovins	:	220 000
Peaux d'ovins	:	440 000
Peaux de caprins	:	440 000

La part de l'autoconsommation artisanale et familiale reste importante.

		%
		de la production
- Cuir de bovins	: 40 000	18,2
- Peaux d'ovins	: 150 000	34,1
- Peaux de caprins	: 100 000	22,7

Il faut y ajouter environ 40 000 cuirs et 110 000 peaux de petits ruminants certainement et un stockage perdu par un conditionnement défectueux, soit 10 à 20 % de la production brute.

3.2.2. L'exportation en brut

La part de la production commercialisée en dehors de l'autoconsommation familiale et artisanale, et qui donne lieu à un revenu monétaire est actuellement exportée soit en douane soit hors douane. On notera qu'il n'existe encore aucun emploi industriel mais que la SIVIT (1) doit prendre en mains les destinées d'une tannerie et d'une manufacture de chaussures à Fort-Archambault, projet sur lequel nous reviendrons plus longuement.

La ventilation des sorties est la suivante en nombre et %

Produit	en douane		hors douane		total		% de la production
	N	%	N	%	N	%	
C. bovins	55 385	39,6	84 000	60,4	139 385	100	63,5
P. ovins	71 879	29,9	168 000	70,1	239 879	100	54,5
P. caprins	176 896	61,9	103 000	38,1	279 896	100	63,6

(1) Société industrielle des viandes du Tchad

TABLEAU N° 12

PART COMMERCIALISEE DE LA PRODUCTION 1966

(EXPORTATIONS EN DOUANE)

(nombre de peaux)

PROVENANCE	Pointe Noire transit pour l'Europe	Europe (1)	Nigeria	Libye	Congo Kinshasa	UDEAC	TOTAL
<u>CUIRS DE BOVINS</u>							
Centre-Ouest	25 001	14 404	8 187		1 000		48 592
E s t							
Sud-Ouest			2 283	66		1 984	4 333
Sud-Est		1 420	1 040				2 460
TOTAL :	25 001	15 842	11 510	66	1 000	1 984	55 385
<u>PEAUX D'OVINS</u>							
Centre-Ouest	2 310	6 000	61 834				70 144
Nord-Ouest			20				20
E s t			150				150
Sud-Ouest			685			680	1 635
Sud - Est			200				200
TOTAL :	2 310	6 000	62 889			680	71 879
<u>PEAUX DE CAPRINS</u>							
Centre-Ouest	1 000	12	170 457				171 469
Nord-Ouest			3 137				3 137
E s t				775			775
Sud-Ouest			305			1 210	1 515
TOTAL :	1 000	12	173 899	775		1 210	176 896

Source : Direction de l'Elevage

(1) Espagne, France, Italie

Si les cuirs d'abattoirs sont assez appréciés par l'acheteur européen, les cuirs de brousse et les cuirs "lourds" - plus de 10 kg - trouvent de plus en plus difficilement des acheteurs, et, parallèlement à une chute des cours, les exportations sont en baisse.

TABLEAU N° 13
CUIRS DE BOVINS
EXPORTATIONS EN DOUANE
(récapitulation)
(Nombre de peaux)

DESTINATION	1961	1962	1963	1964	1965
Nigeria	36 610	9 972	9 521	22 927	6 605
Cameroun	117	169	73	120	-
Liban	-	1 200	-	-	-
France	35 850	66 979	55 161	-	-
Soudan	-	-	204	72	77
Libye	-	180	-	-	500
Italie	19 720	3 100	-	-	-
Europe (divers)	3 975	900	-	-	-
R. C. A.	590	-	722	-	-
Espagne	13 510	6 900	500	-	-
Congo-Brazzaville	-	-	-	-	-
Transit-Europe	-	10 940	-	28 400	46 640
TOTAL :	110 372	99 340	66 181	51 523	53 822

Sources : Douanes

Le Nigeria reste donc le principal acheteur - en douane et hors douane - de peaux de petits ruminants, alors que les cuirs de bovins sont exportés principalement vers l'Europe et ce parce que, rappelons-le, les importateurs européens se désintéressent des peaux dont la qualité, assez médiocre, est en tous cas très inférieure aux peaux du Niger par exemple.

Pour les raisons déjà exposées, il est très délicat d'évaluer la part commercialisée de la production (production brute moins autoconsommation) et les estimations que nous donnons ici ne peuvent avoir qu'une valeur indicative.

TABLEAU N° 15

ESTIMATION DU TOTAL DE LA PART COMMERCIALISEE

DE LA PRODUCTION 1966

(déduction faite de l'autoconsommation)

DESIGNATION	PRODUCTION	NOMBRE DE PEAUX COMMERCIALISABLES	% de la production brute
<u>CUIRS DE BOVINS</u>			
-Abattoirs de Fort-Lamy et Fort-Archambault		40 000	
-autres abattoirs urbains		15 000	
-brousse		90 000	
TOTAL :	220 000	140 000	64 %
<u>PEAUX D'OVINS</u>	440 000	240 000	55 %
<u>PEAUX DE CAPRINS</u>	440 000	280 000	63 %

3.2.2.1. Circuits de collecte et d'Exportation

Ceux-ci présentent les mêmes structures archaïques et complexes que les autres pays sahélo-soudaniens visités : nombreux intermédiaires d'importance variable par le canal desquels une partie importante de la production est exportée hors douane vers le Nigéria, système des "avances" en argent liquide remboursables en cuirs et peaux.

L'aboutissement de ces circuits est représenté bien plus par les magasins de commerce de Maiduguri que par ceux de Fort-Lamy.

La société d'import-export implantée au Tchad n'intervient plus en brousse et n'achète pratiquement que les cuirs de bovins des abattoirs de Farcha et Fort-Archambault. Les cuirs de brousse et les peaux de petits ruminants sont achetés par des négociants africains qui, dans la plupart des cas, les revendent au Nigéria après leur avoir fait traverser la frontière légalement ou en fraude.

Les cuirs et peaux sont achetés en vrac, sans aucune distinction de choix à la pièce, système particulièrement nocif et fort peu favorable à la mise en place d'un programme de promotion.

Après écharnage, arsenicage, séchage, les cuirs et peaux sont triés, classés et expédiés par lots vers l'Europe.

3.2.2.2. Fraude

Une partie importante de la production est exportée hors douane vers Maiduguri (Nord Nigéria) principalement, soit par Fort-Foureau, soit par le Nord Cameroun.

Certains cuirs et peaux restent au Cameroun et sont alors exportés vers l'Europe sous le label Camerounais, mais le

le plus grand nombre est réexporté vers le Nigéria dans des conditions analogues.

Tant que les structures commerciales ne seront pas réorganisées et que le Tchad ne se définira pas une politique commerciale cohérente, les négociants continueront à prendre le chemin des marchés du Nigeria et du Nord-Cameroun.

Le contrôle douanier ne peut faire illusion.

Le volume de ces exportations hors-douane est très difficile à évaluer et les estimations que nous en donnons ici n'ont qu'une valeur indicative.

TABLEAU N° 16
ESTIMATION DU VOLUME DES EXPORTATIONS HORS DOUANE

(1 9 6 6)

DESIGNATION	En nombre de Peaux	En % de la part Commercialisable de la production (1)
Cuir de bovins	84 000	60 %
Peaux d'ovins	168 000	75 %
Peaux de caprins	103 000	36 %

(1) les pourcentages ont été arrondis à l'unité inférieure.

En valeur, ces exportations représentent près de 79 millions de F CFA.

3.2.2.3. Règlementation

Dans ce paragraphe nous exposerons brièvement la législation de l'abattage, du conditionnement, du commerce des cuirs et peaux, ainsi que sa fiscalité.

3.2.2.3.1. Législation

Datant de 1940, très sommaire, elle est totalement périmée et devrait être entièrement repensée. Cette démarche doit s'accompagner parallèlement d'une mise en place des moyens d'application et d'une réorganisation des structures.

3.2.2.3.2. Fiscalité

Les professions se rattachant à ce commerce se voient appliquer le régime général des patentes et des impôts. Les taxes d'entrées et de sorties de cuirs et peaux bruts ou transformés sont calculées sur une valeur mercuriale (tableau n° 18). Le nombre des commerçants patentés pour cette activité est inconnu de même que les recettes réelles de l'Etat.

Sans craindre de nous répéter, nous soulignerons que le problème prioritaire de la valorisation des dépouilles ne se situe ni dans la création d'un complexe industriel ni dans une fiscalité très alourdie ni dans une législation répressive et tatillonne mais avant tout dans la création d'un service du conditionnement doté de moyens techniques et financiers adaptés à sa mission et confié à un personnel qualifié et suffisamment nombreux.

TABLEAU N° 18

VALEUR MERCURIALE DES CUIRS ET PEAUX BRUTS
(1967) A L'EXPORTATION

DESTINATION	VALEUR MERCURIALE EN F.CFA
<u>Cuir de bovins</u>	
- Brousse	65
- Boucherie	75
<u>Peaux d'ovins</u>	180
<u>Peaux de Caprins</u>	160
<u>Peaux de Serpents</u>	1 000
<u>Peaux de lézards et Vérans</u>	1 000
<u>Peaux d'Iguanes</u>	1 000
<u>Peaux de crocodiles</u>	500

Source : Douanes

Les taxes de sortie (taux cumulé) représentent
10,76 % de la valeur commerciale des cuirs et
peaux bruts, 9,20 % pour les cuirs et peaux traités.

3.2.2.4. Cours d'achat

Les cours d'achat pratiqués au Tchad sont déterminés par les cours d'achat en Europe des cuirs exotiques : la loi de l'offre et de la demande est particulièrement sensible dans ce domaine et les fluctuations du marché "mondial" sont très difficiles à prévoir.

3.2.2.4.1. Cours d'achat en Europe

Les acheteurs traditionnels sont la France, l'Italie, l'Espagne mais aussi le Nigeria et les pays de l'U.D.E.A.C. Nous n'avons pas pu obtenir de précisions suffisantes sur ces cours, actuellement très bas.

Les cuirs du Tchad, assez lourds, trouvent difficilement acheteurs et seuls les cuirs légers - moins de 8 kg - sont actuellement exportés et sont achetés sensiblement sur les mêmes cours que les cuirs bas choix du Cameroun.

Les peaux de moutons et chèvres sont achetées un peu moins cher que les peaux du Cameroun de mauvaise qualité.

3.2.2.4.2. Cours d'achat au Tchad

Rappelons que le système en usage - achat en vrac, à la pièce, sans distinction de choix - est très rudimentaire.

Les cuirs de bovins sont payés verts 350 F.CFA pièce aux bouchers des abattoirs frigorifiques et 300 aux bouchers de marchés.

Les peaux de moutons et de chèvres sont achetées 120 F.CFA pièce.

3.2.2.5. Frais d'adduction sur l'Europe

Les informations recueillies auprès des négociants nous ont permis de les évaluer pour 1967 à :

- Cuir de bovins secs : 77 F.CFA le kg
- Peaux d'ovins et de caprins : 105 F.CFA " "

Le détail est donné dans le tableau n° 19.

TABIEAU N° 19
DETAILS DES FRAIS D'ADDUCTION
SUR L'EUROPE (1967)
(en F. CFA le kg)

F r a i s	Cuir de bovins	Peaux d'ovins et de caprins
Transport Tchad	25	25
Transport jusqu'à Pointe-Noire et transit	25	30
Douanes et Taxes	7	17
Frêt maritime	10,2	23,2
Assurances	1,3	1,3
Frais de financement	8,5	8,5
<u>TOTAL :</u>	77,0	105,0

Sources : Professionnels

3.2.2.6. Liste des exportateurs

Nouvelle Société Commerciale du Kouilou Niari-NSCKN-
à FORT-LAMY.

3.2.3. L'Industrie du Cuir

Il n'existe pas actuellement en dehors des tanneries

artisanales, d'unité industrielle spécialisée dans le tannage des cuirs et peaux, mais une tannerie est en cours de réalisation à Fort-Archambault.

3.2.3.1. Artisanat

Très développé et familial en milieu nomade dans le nord du pays où la peau, principalement de mouton, représente un matériau indispensable.

Moins important qu'à Zinder et Maroua, l'artisanat du Tchad présente les mêmes caractéristiques techniques, les mêmes structures économiques et sociales que dans les autres pays sahélo-soudaniens visités, et ses problèmes sont les mêmes.

3.2.3.2. Projets en cours de réalisation ou à l'étude

Il existe deux projets concurrents de tannerie de cuirs de bovins et de manufacture de chaussures, dont l'un est en cours de réalisation à Fort-Archambault, l'autre à l'étude à Fort-Lamy.

3.2.1. Complexe de Fort-Archambault

Ce complexe de la Société des Industries de Viande du Tchad (S.I.V.I.T.) est composé d'une chaîne frigorifique d'abattage, d'une conserverie, d'une tannerie et d'une manufacture de chaussures.

La production de la tannerie dont la capacité correspond sensiblement à celle de l'abattoir sera de :

- 30 000 cuirs de tannage végétal pour semelles et de tannage au chrome pour dessus de chaussures;
- 150 000 peaux de moutons dont les meilleurs choix seront picklés et exportés, et dont les bas choix seront prétannés au chrome et exportés.

Théoriquement, une partie de cette production approvisionnera la manufacture de chaussures.

Les investissements tannerie se montent à 240 millions de F.CFA - 154 millions de matériel et 86 de Génie Civil - et ceux de la manufacture de chaussures à 72 millions de F.CFA.

Le financement est fourni en grande partie par le Gouvernement, le groupe "promoteur" n'intervenant que pour remettre au Tchad le complexe clefs en mains.

3.2.2. Complexe de Fort-Lamy

La demande officieuse du Tchad aux Nations-Unies (Fonds Spécial) datée de janvier 1967 portait sur l'établissement d'un centre "cuirs et peaux" à Fort-Lamy.

Composé d'une tannerie d'une capacité maximum de 200 000 cuirs et 800 000 peaux de chèvres et moutons et d'une maroquinerie cordonnerie d'une capacité maximum de production de 150 000 paires de chaussures, ce complexe industriel devrait aussi jouer le rôle de centre de formation.

Tel que défini dans l'avant-projet, le financement devait être assuré par les Nations-Unies pour 146 millions de F.CFA et le Gouvernement du Tchad pour 51 millions.

3.2.3. Remarques

Il ne nous appartient pas de nous substituer aux responsables tchadiens et de donner ici une critique technique et économique de ces projets qui, cependant, ne résistent pas à l'analyse.

Aucune étude de marché sérieuse n'a encore été faite dans l'un ou l'autre cas, ni en aval, ni en amont, et la capacité maximum de la tannerie de Fort-Lamy - 200 000 cuirs, 800 000 peaux de petits ruminants - se situe très largement au dessus du maximum du volume de l'offre tchadienne : 140 000 cuirs, 520 000 peaux de petits ruminants.

S'il est exact qu'une tannerie africaine de cuirs de bovins peut très difficilement trouver un débouché en dehors d'une manufacture de chaussures placée en aval, des marchés (TCHAD, UDEAC) (1) trop étroits, un pouvoir d'achat insuffisant ne peuvent qu'entraîner l'échec de la fabrique et celui de la tannerie.

Seule, dans la conjoncture actuelle, une exportation de petites peaux semi-finies au chrome, prêtes à être intégrées dans des fabrications courantes européennes ou américaines, semble présenter en Afrique des chances sérieuses de succès commercial. Les cuirs de bovins, quant à eux, supportent mal, sauf exception (Dakar), les frais de transformation en raison de la saturation du marché mondial et des cours très bas qui en sont la conséquence.

Par ailleurs, envisager une tannerie comme moyen d'améliorer la production en amont cadre mal avec les réalités tchadiennes et internationales.

En conclusion, notre avis sur la viabilité de ces deux projets est très réservé. Deux lourdes hypothèques - approvisionnement en brut, débouché en aval - pèsent sur le complexe de Fort-Lamy dont la réalisation représente une aventure imprudente. Celle de Fort-Archambault ne l'est pas moins, mais l'état d'avancement des travaux rend encore plus délicat le redressement.

(1) Tableaux 15,16 et 17 de la monographie Cameroun.

3.2.4. Bilan Emplois et Ressources

Les estimations que nous avons faites reposent sur les bases suivantes :

- cuirs de bovins
 poids unitaire moyen (sec) 7 kg
 valeur unitaire moyenne (1) 320 F.CFA le cuir
- peaux d'ovins
 poids unitaire moyen (sec) 1 kg
 valeur unitaire moyenne (1) 120 F.CFA la peau
- peaux de caprins
 poids unitaire moyen (sec) 0,8 kg
 valeur unitaire moyenne (1) 120 F.CFA la peau

TABLEAU N° 20
BILAN EMPLOIS ET RESSOURCES 1966

PRODUCTION et EMPLOIS	N O M B R E	POIDS en TONNE (1)	VALEUR en 1000 F. CFA (2)
<u>CUIRS DE BOVINS</u>			
Production brute (estimation globale)	220 000	1 540	70 400
Part commercialisée totale :	140 000	980	44 800
dont - Export en Douane (en brut)	56 000	392	17 920
- Export hors douane (en brut)	84 000	588	26 880
Part de l'Autoconsommation familiale et artisanale et pertes (3)	80 000	560	25 600

- (1) Poids sec
- (2) Valeur au producteur
- (3) sont comptabilisés comme perdus les cuirs et peaux abandonnés, ceux exportés pour la consommation ne sont pas pris en compte.

TABLEAU N° 20 (suite)

P R O D U C T I O N e t E M P L O I S	N O M B R E	P O I D S e n T O N N E (1)	V A L E U R e n 1 0 0 0 F . C F A (2)
<u>PEAUX D'OVINS</u>			
Production brute (estimation globale)	440 000	440	52 800
Part commercialisée totale	240 000	240	28 800
dont - Exportation en douane (en	72 000	72	8 640
- Exportation hors douane(brut	168 000	168	20 960
Part de l'Autoconsommation familiale et artisanale et pertes (3)	200 000	200	24 000
<u>PEAUX DE CAPRINS</u>			
Production brute (estimation globale)	440 000	352	52 800
Part commercialisée totale	280 000	224	33 600
dont - Export en Douane (en brut)	177 000	141,6	21 240
- Export hors douane (en brut)	103 000	82,4	12 360
Part de l' Autoconsommation familiale et artisanale et pertes	160 000	128	19 200
<u>T O T A L</u>			
Production brute (estimation globale)		2 332	176 000
Part commercialisée totale		1 444	107 200
dont : - Export en douane (en brut)		605,6	47 800
- Export hors douane (en brut)		838,4	59 400
Part de l' Autoconsommation familiale et artisanale et pertes		888	68 800

(1) Poids sec

(2) Valeur au producteur

(3) sont comptabilisés comme perdus les cuirs et peaux abandonnés.

4. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

L'effort à fournir pour améliorer la qualité des dépouilles d'abattoir est minime.

Mais tout reste à faire à l'égard de la production de brousse, beaucoup trop négligée jusqu'ici dans maints domaines :

- Infrastructure et personnel
- Amélioration du conditionnement
- Accroissement du volume collecté par des circuits modernes
- Contrôle et réduction des exportations traditionnelles

La réalisation de ce programme ne peut se faire qu'en mettant en place des installations spécialisées, gérées par un personnel compétent disposant de moyens financiers convenables et en créant, au niveau du producteur, un marché de collecte moderne.

Ces objectifs se traduiront pour tous - Etat , producteurs, négociants, utilisateurs - par un profit certain.

Les pouvoirs publics ont donc un certain nombre de tâches qui les attendent :

- 1°) mise en place d'un service du conditionnement
- 2°) Programme d'équipement après inventaire des marchés et de leur activité
- 3°) Contrôle des installations spécialisées existantes sous peine de les voir se dégrader irrémédiablement
- 4°) Promotion des techniques d'abattage et de conditionnement, assurée par des agents permanents et qualifiés qui seront chargés du conditionnement à la source et du contrôle statistique en brousse comme dans les grands abattoirs urbains où, notons-le, il est actuellement efficace
- 5°) Définition d'une politique commerciale et industrielle cohérente entre les différents emplois de la production (brut, semi tannée, tannée, export, artisanat, consommation intérieure)
- 6°) Mise au point d'une législation moderne

La Direction de l'Elevage devrait être chargée de la responsabilité et de la coordination de ces opérations.

Aucune suggestion plus précise ne peut être formulée pour l'immédiat et un plan de développement de ce secteur devrait selon nous faire l'objet d'une mission particulière à la requête des responsables tchadiens de l'économie et de la production animale.

5. CONCLUSION

Le potentiel que représente les cuirs et peaux est limité par la qualité médiocre du produit et l'absence de circuits modernes de collecte. En dehors de Farcha et Fort-Archambault, beaucoup est à reprendre ou à créer selon le cas après établissement d'un programme pluriannuel.

En l'absence d'une politique basée sur la complémentarité entre la collecte et le conditionnement, la création d'une tannerie à Fort-Lamy et à Fort-Archambault représente à notre avis une double erreur économique dont on peut prévoir, sans pessimisme excessif, qu'elle aggravera encore le marasme qui règne dans ce secteur.

De même il ne faut pas chercher ailleurs la cause de l'échec de la mise en place d'abattoirs-séchoirs, sous-utilisés, sinon inutilisés.

La seule maison de commerce à avoir un département spécialisé s'intéresse presque exclusivement aux cuirs d'abattoirs urbains et n'achète que très peu de peaux de petits ruminants. Celles-ci prennent, en douane et hors douane, le chemin du Nigéria, via le Cameroun qui enregistre en 1966, 100 000 passages de peaux de caprins.

Ces projets ne peuvent en effet se justifier a posteriori en devenant à eux seuls le point d'appui d'une campagne de promotion commerciale. Ceci est l'affaire d'une section spécialisée créée et gérée sous la responsabilité du Service de l'Elevage et dotée d'un personnel et d'un budget de fonctionnement bien distincts.

Le Tchad, qui se situe au premier rang des exportateurs de viande réfrigérée et compte également parmi les principaux producteurs africains de bétail, ne peut rester indifférent devant la détérioration permanente d'un sous-produit dont la valeur commerciale en brut pourrait être aisément doublée sur le seul poste Exportation si les efforts et les moyens que nous avons suggérés sont mis en place.

Cependant il ne faut attendre aucun miracle des dispositions de caractère juridique fiscal ou administratif ni même de l'exécution d'un programme d'équipement.

Globalement ou isolement, ces mesures sont incapables de faire progresser la qualité intrinsèque des dépouilles.

Seul un budget convenable et reconduit régulièrement en tenant compte des besoins réels et le recrutement d'un personnel qualifié, permettront à la production tchadienne de conquérir en quelques années la place qui devrait être depuis longtemps la sienne sur le marché Africain et international.